

# 'Si nos bœufs pouvaient voler'.

Gouvernance des conflits d'usage autour des  
espaces agro-pastoraux à Tienko, Côte d'Ivoire

---

Dissertation zur Erlangung der Würde einer Doktorin der Philosophie  
Vorgelegt der Philosophisch-Historischen Fakultät der Universität Basel

Von

Tina Goin Lou Virginie Tra

aus

Abidjan (Côte d'Ivoire)

Genehmigt von der Philosophisch-Historischen Fakultät der Universität  
Basel, auf Antrag von Prof. Dr. Till Förster und Prof. Dr. Francis Akindès

Basel, den 07. Dezember 2018

Der Dekan Prof. Dr. Walter Leimgruber

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>TABLES DES ILLUSTRATIONS</b>	<b>4</b>
<b>LISTES DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>5</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>6</b>
<b>PROLOGUE</b>	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>11</b>
a) Contexte de l'étude	11
b) Constat de l'étude	13
c) Revue des grands débats autour des conflits agro-pastoraux	18
d) Données et Méthodes	32
<b>I) Socio-histoire de l'élevage en Côte d'Ivoire et à Tienko</b>	<b>38</b>
1. Glissement des éleveurs peuls vers le sud tropical	39
2. Envahisseurs étrangers ou l'incidence de la sécheresse sur l'élevage soudano-sahélien	40
3. Politique interventionniste de l'État ivoirien	41
4. Élevage dans la sous-préfecture de Tienko	48
5. Accès aux ressources fourragères	52
<b>II) « Palabres entre éleveurs et agriculteurs ne peut jamais finir » Facteurs d'occurrence et d'exacerbation des conflits</b>	<b>58</b>
1. Kèlè, Théorie des conflits	58
2. Extension des surfaces agricoles	60
3. Pressions animales sur les ressources	62
4. « Mouso kô »	65
5. Construction de l'image de l'autre	66
<b>III) « La poule à force de trop se remuer finit toujours par déterrer les ossements de ses aïeux »</b>	<b>67</b>
1. Zoom sur les principaux acteurs	69
2. Formation du conflit	77
3. Résolution des conflits au niveau de la commission sous-préfectorale	86
4. Stratégie du comité sous-préfectoral	91
<b>IV) « Ce n'est pas parce que ton œil est cassé que tu vas refuser de laver ton visage »</b>	<b>96</b>
1. Zoom sur les principaux protagonistes	98
2. Formation des conflits entre agro-pasteurs sédentaires et les propriétaires de champ	107
3. « Si on ne trouve pas une solution, vous allez chez les gendarmes. » Stratégies des acteurs dans la résolution des conflits	111
<b>V) La rébellion n'est pas venue dans la nuit</b>	<b>116</b>
1. Gouvernance rebelle et administration redéployée	120
2. Le choix stratégique des acteurs dans la résolution des différends	122

3.	La loi du plus fort est toujours la meilleure	125
<b>VI)</b>	<b><i>De l'escalade à la désescalade des conflits</i></b>	<b>130</b>
1.	De la visibilité des conflits...	130
2.	À Tienko, les conflits ont disparu des radars	135
<b>VII)</b>	<b><i>Discussion des résultats</i></b>	<b>145</b>
1.	Des facteurs à la base des conflits	145
2.	Comprendre les conflits	157
<b>CONCLUSION</b>		<b>162</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>		<b>167</b>

# TABLES DES ILLUSTRATIONS

## Figures

<b>Figure 1 : Capture de presse d'un article du Quotidien Fraternité-Matin, février 1988,</b>	<b>43</b>
.....	46
<b>Figure 2 : Exemple de processus de résolution du conflit.....</b>	<b>93</b>
<b>Figure 3 : Exemple de résolution des conflits de la période allant de 2007 à 2011 .....</b>	<b>125</b>

## Tableaux

<b>Tableau 1 : Animaux transhumants enregistrés au poste d'entrée de Tienko (2013 et 2014).</b>	<b>63</b>
<b>Tableau 2: Cartographie des agriculteurs : Enjeux, ressources, Handicaps et répertoires .....</b>	<b>72</b>
<b>Tableau 3: Cadre juridique du pastoralisme en Côte d'Ivoire .....</b>	<b>74</b>
<b>Tableau 4: Sous-préfets : enjeux, ressources, handicaps et répertoires .....</b>	<b>76</b>
<b>Tableau 5: Cartographie des éleveurs : Enjeux, ressources, Handicaps et répertoires .....</b>	<b>100</b>
<b>Tableau 6: Autorités coutumières : enjeux, ressources, handicaps et répertoires .....</b>	<b>103</b>
<b>Tableau 7: Commission villageoise de résolution des conflits : enjeux, ressources, Handicaps ET répertoires.....</b>	<b>104</b>
<b>Tableau 8 : Causes des conflits éleveurs-agriculteurs selon Hussein, Sumberg et Seddon...</b>	<b>157</b>

## Carte

<b>Carte 1: Sous-préfecture de Tienko selon l'ancien découpage administratif 1961-2014 --</b>	<b>34</b>
<b>Carte 2: Carte de la Sous-préfecture de Tienko selon le découpage administratif de 2014--</b>	<b>35</b>

## Encadrés

<b>Encadré 1.....</b>	<b>118</b>
-----------------------	------------

# LISTES DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APO	: Accord Politique de Ouagadougou
ASEMCI	: Association des Éleveurs Modernes de Côte d'Ivoire
BCA	: Bœufs de Culture Attelée
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CERAP	: Centre de Recherche et d'Action pour la Paix
CFA	: Communauté Financière en Afrique
CIDT	: Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile
CNO	: Centre-Nord et Ouest (zone CNO)
CNSCAE	: Commission Nationale de Suivi de la Cohabitation Agriculteurs-éleveurs
CPR	: Commons Pools Resources
DEA	: Diplôme d'Études Approfondies
FAFN	: Forces Armées des Forces Nouvelles
FED	: Fonds Européen du Développement
FIDES	: Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social
FN	: Forces Nouvelles
FRCI	: Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
IRD	: Institut de Recherche et de Développement
PAP	: Projet d'Aménagements Pastoraux
PASRES	: Programmes d'Appui Stratégiques à la Recherche Scientifique
SODEPRA	: Société de Développement des Productions Animales

# REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma reconnaissance.

Je voudrais tout d'abord exprimer mes vifs remerciements à mes deux directeurs de thèse, le Professeur Francis Akindès et le Prof. Dr Till Förster qui m'ont soutenu durant ce projet.

Je remercie infiniment le Professeur Akindès d'avoir cru en moi, et de m'avoir apporté une aide inestimable tout au long de cette thèse. Plus qu'un mentor, il demeure pour moi un modèle pour sa rigueur, sa discipline et son amour pour le travail bien fait.

Je remercie de tout cœur le Professeur Till Förster pour sa disponibilité, sa patience et ses précieux conseils qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Ce travail n'aurait pu être possible sans le soutien matériel et financier de certaines institutions. D'abord un grand merci au Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire à travers le projet PASRES dans lequel s'insérait mon mémoire de DEA, mémoire qui a inspiré cette thèse de doctorat. Ensuite le Canton de Bâle pour l'octroi d'une bourse doctorale de trois ans. Je suis reconnaissant envers la fondation Freiwillige Akademische Gesellschaft (FAG) qui a bien voulu m'octroyer six mois de financement lorsque la bourse du canton s'est achevée. Ensuite, à la fondation Oumou Dilly pour son soutien financier en me permettant de bénéficier d'une bourse quatre mois supplémentaires pour la finalisation de la thèse dans des conditions optimales. Enfin le G3S (last but not the least) pour le financement de la relecture et la correction du manuscrit.

J'exprime ma reconnaissance infinie à mes tuteurs à Tienko (Mr Yéo et Sindou) et à travers eux, tout.e.s les interviewé.e.s qui ont joué un rôle prépondérant dans la réalisation de cette étude. Merci également à toutes les autorités administratives, coutumières et municipales de la Sous-préfecture de Tienko.

J'adresse aussi mes remerciements à Dr Soro Marcelline et Julia Büchele pour le soutien indéfectible et le suivi permanent.

Mes remerciements à mon groupe de travail *PhD eandidate survivors*, Aïdas, Franziska, Frédérik, Mamane, Miriam. Je vous souhaite bonne chance pour la suite.

Mes remerciements vont à l'endroit des Prof, Post-doc et personnels administratifs de l'institut d'Anthropologie Sociale Prof Brigit Obrist, Piet, Carole, Andréa, Lucy Fiona, Leslye, Rita, Silké, Aïdas, Anna, Franziska, Lotte, Maren, Milena, Miriam, Marta, Prisca, Sandra S, Filomena, Sandra B.

Mes remerciements à mes mentors de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké Dr Kouamé Séverin, Dr Fofana Moussa.

Mes remerciements à l'endroit des amis qui ont été d'une importance déterminante dans la réalisation de ce travail. Merci Gérard, Ozoua Cynthia, Bognan-Valentin, Boris, Ludovic et Mireille.

Mes remerciements à ma famille qui a toujours cru en moi. Merci à maman, Jean-Marie, Théodore, Privat, Désiré, Ginette, Eloge, Sébastien pour votre amour.

À travers ces quelques lignes, j'exprime ma gratitude à l'endroit de toutes personnes qui m'a soutenu, conseillé et encouragé tout au long de la réalisation de cette thèse.



# PROLOGUE

En 2011, Sidibé Amadou, un Peul originaire de Mopti, était âgé de 61 ans. Il avait une épouse et six enfants. Il était installé dans la sous-préfecture de Tienko en tant qu'éleveur sédentaire peul depuis plus de 30 ans. Sidibé Amadou, considéré comme le doyen de la communauté malienne vivant dans le village de Naguina<sup>1</sup>, était généralement associé à plusieurs activités sociales et culturelles au sein de la communauté qui l'avait accueilli.

Notre rencontre s'est faite lors de l'une de mes visites à Naguina. En effet, dans le but de m'immerger dans les contextes physiques, culturels et humains caractérisant les conflits dans la périphérie de Tienko, je me suis rendue dans ce village. Je suis arrivée dans ce village accompagné du vétérinaire qui faisait office de guide et devait faciliter mon introduction auprès des autorités *coutumières*. Nous nous sommes rendus à la résidence du chef de village qui avait réuni ses notables pour la circonstance, car j'avais fait précéder ma visite d'un courrier de la sous-préfecture.

M. Sidibé faisait partie du groupe constitué d'autorités traditionnelles et de leaders d'opinion qui nous attendaient. Il faisait office de représentant de la communauté d'éleveurs sédentaires. En guise de présentation, le chef du village nous a relaté l'histoire de ce village. Naguina a été fondé par Doumbia Kemba qui était un guerrier connu communément sous le nom de Zangoro<sup>2</sup> à cause de son efficacité au combat. Le village de Naguina est situé à l'extrême nord de la Côte d'Ivoire, à 20 km de la frontière du Mali. Il fait partie depuis le récent découpage administratif de la sous-préfecture Kimbirila-Nord. Il est peuplé d'autochtones Malinkés et d'allogènes Peuls et Miankas. La chefferie est détenue par les Doumbia. La plupart des maisons anciennement construites en terre pétrie (banco) et les cases (rondes ou rectangulaires coiffées de pailles) font aujourd'hui progressivement place à des maisons en ciment. La majorité des allogènes vit avec les autochtones et quelques familles Miankas vivent au campement, près de leurs champs parce qu'ils sont en grande majorité agriculteurs.

---

<sup>1</sup> Naguina est un village de la sous-préfecture de Tienko.

<sup>2</sup> Zangoro dans la langue Malinké désigne le plus fort des guerriers sur le champ de bataille. Il fait référence à des éloges et des félicitations après avoir réussi un obstacle qui semblait être infranchissable.

Après mes échanges avec les autorités coutumières, il était 13 heures, il faisait chaud. M. Sidibé devait rentrer chez lui pour la prière de 13 heures. Ensemble, nous nous y sommes rendus. Sa maison, dans le quartier des éleveurs sédentaires, est quelque peu retirée du village.

Avec une voix douce, Sidibé, au cours de l'entretien, m'a gracieusement fait voyager dans son passé. Alors qu'il était encore jeune homme, Sidibé décida de voler de ses propres ailes, aspirant à une vie de liberté. Le choix fut porté sur la sous-préfecture de Tienko. Comme il le dit si bien, « un Peul n'a pas besoin de connaître de gens dans une localité avant de s'y installer, il suffit qu'il identifie une zone de pâturage. Il se rend dans le village ciblé, achète soit du riz soit autre chose, discute avec les personnes afin d'obtenir les informations par le biais de causeries et cherche par la suite à gagner la sympathie de certaines personnes ». Sidibé Amadou a recouru à une stratégie quelque peu similaire. Il s'est rendu sur le marché de Manankoro<sup>3</sup> où il a rencontré des habitants du village de Naguina, il leur a fait part de son désir d'être embauché comme bouvier. Et fort heureusement, ils ont tout de suite accepté et se sont rendus ensemble au village. Sidibé raconte qu'à cette époque, Naguina était un village de planteurs.

À son arrivée, il n'y avait que 13 bœufs dans le village. En treize années, le cheptel local a atteint 117 têtes. Très content de cet exploit, il affirme : « J'étais le tout premier bouvier de ce village à faire le vrai élevage. » Vu son âge, il prétend ne plus pouvoir gérer à lui seul le troupeau. À cet effet, il emploie des bouviers salariés. Couché dans son hamac au milieu d'une case qui fait office de cuisine, il a relaté comment il était arrivé à s'installer et se maintenir dans ce village. Pendant son récit narratif, il affirme que l'élevage devient de plus en plus difficile : « les champs grandissent, les bœufs deviennent beaucoup, la sécheresse au Mali fait que les transhumants viennent nombreux et puis le temps a changé<sup>4</sup>. »

À peine eut-il terminé ses propos qu'un berger transhumant fit son entrée. Il semblait très inquiet. Après des salutations, il informa Sidibé que quelques-uns de ses bœufs manquaient à l'appel. Amadou regarda quelques minutes dans le vide, comme perdu dans ses souvenirs. Il revint progressivement à lui et nous fixa en affirmant « l'élevage maintenant c'est gagné-gagné, perdu-

---

<sup>3</sup> Manankoro est la première sous-préfecture malienne en provenance de la Côte d'Ivoire. Elle abrite un poste de contrôle frontalier. Ce poste assure le contrôle sanitaire des animaux transhumants avant leur arrivée en Côte d'Ivoire.

<sup>4</sup> L'interviewé fait allusion à la période de la gouvernance rebelle dont l'aire s'étendait à toute la partie nord du pays.

perdu<sup>5</sup> ». En réalité, les bœufs du transhumant avaient commis des dégâts dans un champ et avaient été enfermés dans le parc du village.

Cette vignette ethnographique donne un aperçu des changements survenus dans la pratique de l'élevage dans la sous-préfecture de Tienko. Elle met en scène un agro-éleveur peul qui dépeint la situation de l'élevage et met en évidence les incertitudes inhérentes à cette pratique. Le présent ouvrage servira de miroir grossissant pour analyser les changements induits dans la pratique de l'élevage à travers le cas de la sous-préfecture de Tienko ainsi que les conflits autour des espaces agro-pastoraux.

---

<sup>5</sup> L'élevage est devenu comme un jeu de loterie, soit on remporte la cagnotte, soit on perd la mise. Il fait référence à cette image pour mettre en exergue le caractère aléatoire de la pratique de l'élevage de nos jours.

# INTRODUCTION

## a) Contexte de l'étude

L'objectif de cet ouvrage est de comprendre les conflits d'usage entre éleveurs et agriculteurs à partir des changements enregistrés dans la gouvernance des espaces agro-pastoraux.

À Tienko et en Côte d'Ivoire de façon générale, l'élevage (sédentaire et transhumant) est confronté à une série de facteurs multiformes qui entravent sa pratique. L'explosion démographique couplée à la colonisation de plus en plus poussée des espaces libres induit la régression et la dislocation des parcours sous l'effet des défriches agricoles engendrant un appauvrissement des ressources naturelles. Cet appauvrissement est la conséquence de la modification de la végétation naturelle par la promotion des cultures comme le coton et l'anacarde. La lutte accrue pour le contrôle de la terre et des points d'eau et l'insécurité foncière que cela entraîne, mettent en lumière les compétitions entre éleveurs et agriculteurs autour du foncier (Dugué et al., 2004 ; Le Guen, 2004 ; Kolhagen, 2002). Plus encore, on enregistre une démultiplication des populations animales par la promotion des bœufs de trait, par le recours à l'élevage comme d'une part, moyen de thésaurisation (agro-éleveurs) et d'autre part comme mode de vie culturel (agro-pasteurs peuls). À ce nombre croissant d'animaux sédentaires viennent s'ajouter, pendant un semestre de l'année, les animaux des éleveurs transhumants. D'un autre côté, la colonisation des abords des nappes d'eau naturelles (monétarisation de l'accès à l'eau) et l'appropriation privative d'infrastructures publiques comme les barrages construits dans le cadre des projets pastoraux ont entraîné une pression foncière croissante (Cecchi, 2007 ; Coulibaly, Ouattara et Cecchi, 2002). Aussi, l'essor du maraîchage marchand de contre-saison dans les savanes du nord de la Côte d'Ivoire depuis les années 1990 a favorisé la mise en culture des bas-fonds et des rives des petits barrages qui se trouvent dorénavant soustraits aux terrains de parcours du bétail. Face à cela, la compétition autour des espaces agro-pastoraux est devenue plus prononcée, provoquant des conflits parfois violents autour des espaces agro-pastoraux.

Cette situation déjà précaire s'est considérablement détériorée suite aux effets induits par la crise militaro-politique éclatée à partir de septembre 2002. Après l'échec du coup d'État orchestré par des soldats de garnisons contre le régime politique en place (Akindès, 2003), les mutins ont assiégé les parties centre-nord et ouest de la Côte d'Ivoire engendrant une scission du pays en deux zones d'influence : la zone située au sud, contrôlée par les autorités gouvernementales, et la zone Centre

Nord et Ouest (CNO), sous contrôle de la rébellion armée (Fofana, 2012). Les structures étatiques et l'armée régulière ont été par conséquent délocalisées dans la zone sous contrôle gouvernemental. En lieu et place, les Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN), nouvelle autorité de fait, ont décidé en 2003 de mettre en place un nouveau système de contrôle et de gestion des activités économiques dans la zone CNO (Hazen, 2013). Cette structure, dont le fonctionnement a été en partie calqué sur celles des anciennes structures étatiques, avait pour mission d'assurer le contrôle du circuit économique dans la zone CNO par la mise en place d'un système de taxation des principales filières économiques comme les ressources agro-pastorales. Cependant, dans la recherche de solution à la crise militaro-politique, plusieurs accords ont été signés entre les parties belligérantes, mais n'ont pas été concluants. Toutefois, en 2007, un accord communément appelé Accord Politique de Ouagadougou (APO), dont l'un des objectifs était la réunification du pays, a été signé entre le gouvernement et les FAFN. À la faveur de cet accord, l'administration publique a été progressivement redéployée dans la zone CNO. De ce fait, la direction départementale de la production animale a repris fonction. Consécutivement, les autorités administratives ont également regagné leurs postes et devraient en principe entrer en possession de tous les pouvoirs que leur confèrent leurs fonctions. Cependant, dans l'exercice de leurs fonctions, elles se sont heurtées au pouvoir encore persistant des Forces Nouvelles. Dès lors, on assiste dans cette zone à un chevauchement des autorités dont les sphères et les termes de collaborations n'ont pas été clairement définis, entraînant, par voie de conséquence, une reconfiguration des conflits autour des espaces agro-pastoraux. Consécutivement à l'élection présidentielle de 2010 et à la crise post-électorale qui s'est ensuivie, l'État a progressivement repris le contrôle de cette zone. De facto, son pouvoir a été restauré, les FAFN ont laissé place aux agents de l'armée régulière. Cette situation a créé une exacerbation des conflits entre éleveurs et agriculteurs du fait des frustrations cumulées durant ces dix années de crise. Le constat, rendu visible par les médias, est le même dans les régions nord du pays, la violence de ces affrontements a été le motif d'un déplacement express du ministre des ressources animales et halieutiques en juin 2012. Cependant, entre 2015 et 2016, la tendance semble s'être inversée dans la sous-préfecture de Tienko, les conflits autour des espaces agro-pastoraux auraient disparu du radar, à un point tel que la sous-préfecture de Tienko n'a pratiquement pas enregistré de cas de conflit.

La formulation de cette recherche s'appuie sur des constats liés à la gouvernance des conflits et des espaces agro-pastoraux à Tienko. Ces constats qui se veulent une synthèse des trois phases de

terrain menées dans le cadre de cette étude permettent d'apporter des éléments de clarification à la problématique de recherche. Ces constats tels qu'élaborés se veulent une photographie d'une réalité plus vaste que nous décrivons dans la partie réservée à la présentation des résultats de l'étude.

## **b) Constat de l'étude**

### **Constat 1 : De la visibilité à l'invisibilité des conflits**

Le choix de la sous-préfecture de Tienko comme site d'étude a été motivé par la récurrence de cas de conflits entre éleveurs et agriculteurs. À l'échelle régionale, de nombreux cas de conflits ont été relayés par la presse entre 2010 et 2011, faisant d'Odienné l'un des épicycles des heurts autour des espaces agro-pastoraux qui se transformaient rapidement en affrontements violents. Comme justification de cette récurrence des conflits, plusieurs pointaient du doigt le mode de règlement des conflits, en déduisant que les conflits résulteraient de l'échec des instances de régulation tant au niveau local qu'au niveau des forces rebelles. Très mobilisées au départ par les parties en conflits lors des différends liés à la destruction des cultures, les Forces Nouvelles ont peu à peu perdu l'assentiment des populations locales qui les accusaient d'axer leur jugement sur une politique d'appât de gain manifestée par des faveurs accordées au plus offrant. Dès lors, il naît chez les agriculteurs un sentiment de frustration nourri par l'idée d'une complicité entre éleveurs et Forces Nouvelles. La possibilité d'une nouvelle voie de recours, suite à l'accord de Ouagadougou, a donné une lueur d'espoir à une frange de la population qui n'accordait plus de crédibilité aux Forces Nouvelles.

Cependant, les populations généralement agricoles ont très vite déchanté, car, dans les faits, la gestion des conflits est restée la chasse gardée de ces Forces au détriment de l'administration redéployée. Dès lors, on constate un regain de violence, les victimes préférant se rendre justice elles-mêmes. Ce constat a été confirmé par les autorités administratives (secrétaire général de préfecture d'Odienné, directeur départemental de la production animale) et villageoises rencontrées lors de notre visite exploratoire. Selon elles, la période charnière de l'occurrence des conflits se situait pendant la période de la transhumance. L'enquête de terrain que j'ai réalisée en 2011 dans le cadre de mon mémoire de DEA m'a permis de recenser un grand nombre de conflits d'usage autour des espaces agro-pastoraux. Cette partie de notre constat introduit la question en lien avec les facteurs. Quels sont les facteurs d'exacerbation des conflits ? Quelles sont les causes

des conflits ? L'exacerbation des conflits et l'apparition des conflits sur de nouveaux sites (villages comme Naguina, Sanzanou) se justifiaient en partie par la démultiplication des voies migratoires empruntées par les transhumants.

En 2014, dans l'objectif d'actualiser mes données sur les questions de l'élevage à Tienko, une autre visite a été effectuée sur le terrain. Le service vétérinaire avait enregistré un grand nombre d'animaux transhumants, plusieurs transhumants avaient affirmé être propriétaires de bétail. On a noté le retour de tous les agents de l'administration qui avaient regagné leur poste. Les Forces Nouvelles étaient encore visibles dans la sous-préfecture de Tienko. Elles offraient parfois leur service aux agents de l'agriculture en vue d'assurer leur sécurité lors des constats des parcelles endommagées. Les échanges avec les acteurs clés de l'étude ont fait ressorti que les conflits avaient intensifié après le départ des Forces Nouvelles nécessitant une visite express du ministre des Ressources animales et halieutiques dans le nord du pays. Cependant, lors de notre récent séjour en 2016, les autorités aussi bien administratives et villageoises ont laissé entendre que les conflits avaient considérablement baissé en intensité à tel point que la sous-préfecture n'avait enregistré que trois cas de conflits au titre de cette année. La question qui émerge de ce second aspect de ce constat est la suivante :

Qu'est-ce qui sous-tend l'invisibilité des conflits dans la sous-préfecture de Tienko ?

## **Constat 2 : l'image dans l'escalade des conflits**

À Tienko, les interactions entre populations agricoles et pastorales relèvent du domaine de la longue durée. Ces interactions sous-tendues à la fois par des rapports de complémentarité et de conflictualité, ont été tissées au fil des d'années et servent de trame de fond aux images et stéréotypes qui sont véhiculés au sein des praticiens de ces différentes activités. Ces images individuelles et collectives sont perçues dans les discours des acteurs. Ces discours semblent être façonnés par les expériences vécues par les acteurs eux-mêmes ou par leurs proches. Ils sont ainsi partagés au sein d'un même groupe. Ces images impactent les représentations qu'ils se font les uns des autres. Les interactions de face-à-face entre bergers et propriétaires de champs dévoilent le contenu de ces images. En effet, le prisme des stéréotypes, des préjugés et des présuppositions sur lesquels les acteurs fondent leurs argumentaires est de nature à causer des blessures

émotionnelles. À titre d'exemple, les agriculteurs locaux ont une image négative des éleveurs transhumants, ils sont convaincus qu'ils sont des personnes sans intelligence réfléchissant comme leurs animaux. Les éleveurs quant à eux traitent les agriculteurs de malhonnêtes, d'égoïstes ou de xénophobes. Ces images proférées lors de la résolution des conflits par les deux parties amplifient la magnitude du conflit.

Ce qui mène à l'interrogation suivante : comment les images que les uns ont des autres contribuent à l'escalade des conflits ?

### **Constat 3 : ...Le pouvoir imaginé autrement**

Avant la crise socio-politique de 2002, la gestion des espaces agro-pastoraux était à la charge des autorités administratives et villageoises. Suite à des conflits récurrents et multiformes survenus entre éleveurs et agriculteurs, un ensemble de décrets était encore en vigueur pendant la période de l'étude, dont le décret n° 96-433 du 3 juin 1996 relatif au règlement des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Comme recommandé dans ce décret, un comité de règlement des conflits avait été instauré par le sous-préfet avec à sa tête le chef du village. Ce comité était lui-même chapeauté par le comité sous-préfectoral dont le sous-préfet assurait la présidence. Cependant, la gestion des conflits laissait entrevoir des contournements des règles augmentant la marge de manœuvre des acteurs. Dans le but de renforcer leurs intérêts, des arrangements tacites étaient faits entre protagonistes.

Sous l'empire des Forces Nouvelles (2002-2011), elles assuraient la gestion quasi-exclusive<sup>6</sup> des conflits jusqu'en 2007, date à laquelle, elles décidèrent de décentraliser la gestion des conflits en réhabilitant au niveau villageois la commission villageoise de règlement des conflits rebaptisé comité civil de gestion des conflits. En 2007, avec la signature de l'accord politique de Ouagadougou entre forces rebelles et gouvernementales, l'administration a été progressivement redéployée. Présentes encore dans les zones CNO, les Forces Nouvelles, autorités de fait, ont continué à s'ingérer dans la gestion des conflits légalement à la charge des autorités de droit créant par voie de conséquence une superposition des instances. En 2011, le départ des Forces Nouvelles et la reprise en main effective de l'administration des ex-zones CNO par l'État redonnent aux

---

<sup>6</sup> Les conflits entre éleveurs transhumants et propriétaire de champs étaient dans leur grande majorité réglés par les Forces Nouvelles. Cependant, comme nous y reviendrons plus tard, les cas de destruction de cultures entre éleveurs sédentaires et propriétaires de champs issus du village étaient résolus au sein de la cellule familiale.



autorités étatiques en place le pouvoir de réguler de nouveau les espaces agro-pastoraux et par la même occasion les conflits afférents. Cependant, la crise a eu comme effet le recul de certaines valeurs sociales. Les aînés sociaux ne bénéficient plus du respect de la part des cadets qui semblent avoir redéfini la notion d'autorité comme la capacité d'exercer la force. Partant de ce fait, lors de la reconstitution de la commission villageoise de la gestion des conflits en 2014, le chef du village s'est vu évincé, dans les faits, au profit du bureau de la jeunesse alors même qu'il demeure officiellement le président de cette commission. Lors de notre entretien avec le président des jeunes de Tienko, il a affirmé ceci : « Le chef du village est le président du comité villageois, mais le comité qui gère les conflits, ça, c'est pour moi. »

Qu'est ce qui sous-tend cette prise de pouvoir par « la jeunesse de Tienko » ?

Le bouleversement dans les relations de pouvoirs que laissent entrevoir les lignes ci-dessus, s'est également traduit, dans la sous-préfecture de Tienko, par une remise en cause de l'autorité du sous-préfet lorsque celui-ci a dénoncé un réseau de contrebandiers qui opérait dans ladite sous-préfecture. En réalité, la contrebande dans les zones frontalières est socialement admise et ancrée dans les habitudes économiques et culturelles des populations. Les autorités villageoises et plus particulièrement les jeunes tirent profit de la traversée de ces produits. Après avoir stoppé la progression de ces malfrats, le sous-préfet a ordonné la saisine de leurs marchandises qui ont par la suite été stockées dans son bureau. Par cette action, il s'est heurté à la mobilisation des jeunes, qui sont allés jusqu'à saccager son bureau et à s'emparer du butin des contrebandiers. La violence envers l'autorité étatique qui transparaît de cette situation est enchâssée dans de profondes mutations intervenues depuis la crise sociopolitique.

Au-delà des questions liées à la contrebande dans la sous-préfecture de Tienko, la mobilisation des jeunes et leur accaparement de la gestion des différends qui surviennent autour des espaces agro-pastoraux montrent comment la crise sociopolitique a contribué à remodeler les interactions que les populations locales entretiennent avec les autorités étatiques et coutumières. La reprise en main de la gestion des activités peut justifier une fermentation de frustrations qui cache une perte de crédibilité. Ce constat renseigne sur les changements induits dans les interactions des acteurs intervenant dans la résolution des conflits.

#### **Constat 4 : « Quand c'est dur, chacun cherche une solution ». : Émergence de pratiques nouvelles**

Plusieurs pratiques visant à user du pouvoir et de la position sociale en vue d'accroître les intérêts ont émergé dans la sous-préfecture de Tienko. En effet, afin d'assurer l'économie de la guerre, les Forces Nouvelles se sont ingérées dans la gestion des espaces agro-pastoraux par imposition de taxes sur l'accès aux ressources naturelles sur le territoire ivoirien pour le bétail transhumant. Ces taxes s'élevaient à 60 000 francs CFA pour 50 têtes de bœufs. À cet effet, un laissez-passer de transit leur était attribué. Des transhumants ont rapporté ne pas avoir été très ravis de l'augmentation de cette taxe qui passait de 8 000 francs CFA avant la crise à 60 000 francs CFA, mais se sentaient contraints de s'en acquitter de peur de voir leurs animaux succomber, compte tenu de la sécheresse dans leur zone de provenance. La fin de la crise a été un soulagement pour les transhumants, car dans leur entendement ils ne devaient plus être soumis au paiement de cette taxe. En conséquence à cette situation, le service vétérinaire a enregistré une augmentation des animaux transhumants au poste d'entrée et de contrôle de Tienko (8990 bovins en 2013 contre 19 015 en 2014). Cependant, en lieu et place des taxes imposées par les forces rebelles, c'est le bureau du conseil municipal nouvellement élu qui impose des taxes aux éleveurs transhumants. Se basant sur l'argument selon lequel la transhumance est une activité génératrice de revenus, elle doit donc être soumise à taxation. Cette décision a connu le refus catégorique du sous-préfet qui a affirmé que la gestion de la transhumance et des espaces agro-pastoraux était du ressort de la sous-préfecture. Face au veto de la sous-préfecture, la mairie décida de réhabiliter les retenues d'eau et de faire valider sa décision par le préfet de région suite à la tension qui s'installait entre autorités municipales et sous-préfectorales. Le préfet a donc entériné cette décision. En 2014, le montant du laissez-passer qui s'élevait à 10 000 francs CFA pour 50 têtes de bœufs est subitement passé en 2016 à 40 000 francs CFA.

Comment les espaces agro-pastoraux sont-ils régulés ? Qu'est-ce qui justifie la taxation de la transhumance ? Cette nouvelle donne a-t-elle induit des conflits entre autorités impliquées dans la gestion des espaces agro-pastoraux ?

## **c) Revue des grands débats autour des conflits agro-pastoraux**

Les interactions conflictuelles autour des ressources naturelles sont une composante des relations qu'entretiennent les sociétés pastorales et agricoles de façon générale. En effet, les conflits sont généralement la résultante d'une divergence de perception par rapport aux intérêts ou encore une lutte autour du contrôle des mêmes ressources. Les conflits autour des espaces agro-pastoraux ont pour cause immédiate la destruction des champs par les animaux. Ces conflits résultent souvent de l'obstruction des voies migratoires et/ou de la concurrence sur l'accès ou le contrôle des ressources agro-pastorales. Plusieurs facteurs sous-tendent ces séquences d'interactions conflictuelles entre éleveurs et agriculteurs. Ce sont ces facteurs qui seront au centre de cette revue de littérature élaborée dans les lignes ci-après.

La littérature sur les facteurs contribuant à l'émergence et/ou à l'exacerbation des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles est foisonnante. Cependant, les approches sélectionnées dans le cadre de cette revue de littérature vont mettre en évidence certains grands débats qui ont existé autour de la question des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles et des ressources agro-pastorales. Cette présente revue s'articule autour des approches suivantes :

### **L'approche de Garrett Hardin**

Célèbre pour son article intitulé « The tragedy of commons », l'argument de base développé par Hardin a été, à l'origine, la problématique liée à l'accroissement de la population humaine. Cet article a été publié dans un contexte de sécheresse au Sahel, où plusieurs animaux succombent suite à la précarisation des ressources naturelles qui en fut le corollaire. L'auteur met en toile de fond la propriété exclusive qui selon lui conduit irrévocablement à un épuisement prématuré des ressources en raison de la surexploitation. À titre explicatif, il atteste que la surexploitation qui résulte de la non-attribution d'une ressource conduit à une tragédie et pour l'éviter, il faut opter pour une solution privative. La métaphore utilisée fait référence à un pré commun dans lequel des éleveurs viennent faire paître leurs animaux. Chaque éleveur, mû par son propre intérêt, tentera de s'approprier le plus de ressources possible, en faisant paître le plus grand nombre d'animaux, ce qui entraînera une détérioration de la ressource. La solution qu'il propose pour une gestion optimale de la ressource est la privatisation du pré. En clair, si une ressource est laissée sans

surveillance, l'intérêt personnel d'augmenter la taille de son troupeau entraînera l'abus par la maximisation des utilisations personnelles plutôt que la conservation pour un bénéfice partagé par tous. Cet auteur dont la thèse s'ancre parfaitement dans la théorie économique des droits de propriété fonde son raisonnement autour de deux constats qui sont la forte rivalité et l'absence d'exclusion. Cette approche des droits de propriété va jouer un rôle central dans la pensée économique dominante de cette époque. Elle connaîtra à cet effet l'assentiment des développeurs et les agronomes qui indexeront l'accroissement du bétail comme la source des problèmes environnementaux en Afrique notamment en Afrique subsaharienne où les pasteurs ont été tenus pour responsables de surpâturage durant les sécheresses survenues dans les années 1970 et 1980 (Fratkin, 1997 : 241 ; Moritz et *al.*, 2013).

Cependant, de vives critiques vont se faire entendre dans le milieu des sciences sociales. En effet, de multiples travaux menés dans le champ de la sociologie ont prouvé que la sociabilité, la solidarité et l'entraide ont toujours caractérisé la vie communautaire des populations locales en milieu rural. Baland et Platteau (1996) postulent que, idéaliser la propriété privée au détriment de la propriété publique s'avère non seulement injuste envers de nombreux régimes *traditionnels* de propriété commune, mais aussi illégitime d'un point de vue scientifique lorsqu'elle est utilisée comme un argument en faveur d'une propriété privée des ressources naturelles. De plus, d'autres travaux portant sur les ressources agropastorales ont fortement critiqué la thèse de Hardin pointant du doigt son influence sur la conception de plusieurs programmes de développement prônant la sédentarisation des éleveurs (Galey, 2015 : 581-582). Ces projets de sédentarisation en Afrique de l'Ouest comme en Afrique de l'Est se sont révélés en grande partie infructueux et ont contribué à accentuer les tensions autour de l'accès à la terre (Cabe, 1990 : 82-83 ; Fratkin, 1997 :236). Au Kenya par exemple, Charnley (1997 :100) constate que la privatisation des pâturages des Massai a encouragé la colonisation agricole à grande échelle des terres ainsi que leurs ventes, ce qui a entraîné la perte des terres des éleveurs au profit des investisseurs et de certaines des élites rurales et urbaines. Pire, la privatisation des aires de parcours au profit de la propriété privée a considérablement fragilisé la viabilité du système *coutumier* basé sur l'exploitation intelligente des ressources communes et a perturbé le mode de fonctionnement des institutions de la société Massai (Blewett, 1995 : 477). Ofuoku et Isife (2009) renchérissent en s'appuyant sur leur étude menée au Nigeria attestant que dans ce pays, dans le cadre de la politique de privatisation de l'espace, les éleveurs ont été exclus des terres ou privés de leurs espaces de pâturages. Plus encore,

Thébaud et *al.*, (1995) apprennent qu'en zones arides, marquées par un fort aléa interannuel sur la quantité et la répartition des ressources fourragères, les logiques de contrôle de la charge en bétail sur des espaces limités conduiraient à une moins bonne productivité que les pratiques pastorales des nomades, fondées sur la mobilité et la réciprocité dans l'accès aux pâturages. Le constat est le même en Chine où Yundannima (2017) affirme avec certitude que le modèle développé par Hardin ne peut être applicable aux pasteurs tibétains car la privatisation a fortement influencé de manière négative l'essence même du pastoralisme en l'occurrence la mobilité et la flexibilité en réduisant considérablement les aires de pâturages. Ainsi, ces auteurs montrent avec acuité que la propriété privée ne conduit pas inéluctablement à la conservation du bien, mais crée plutôt une rupture de la confiance lorsque certaines personnes privatisent des biens collectifs. Les projets que cette approche hardienne a portés se sont soldés par des échecs, incitant les chercheurs à repenser et réexaminer la pertinence de cette approche.

C'est dans cette perspective que Ostrom Elinor (1990) va ressusciter la théorie des communs, mais en donnant une orientation nouvelle quand elle signale l'existence de gestions collectives qui remettent en cause la théorie de la tragédie des communs. Figure de proue des auteurs post-hardiniens, elle réfute la thèse de Hardin. Elle apporte de ce fait un éclaircissement en révélant le flou qui existait et qui dérangeait par l'établissement d'une distinction claire entre la propriété commune et le libre accès (Ostrom, 1990 ; Moritz et *al.*, 2013) qui avait été assimilée par Hardin quand il ne fait pas de distinction entre l'absence de droit exclusif et d'absence de droit total. Elle démontre que les ressources communes peuvent être gérées durablement comme étant un régime d'une propriété commune ou peuvent se rapporter à des régimes mixtes de droits de propriété privés et communs.

À l'issue de ses travaux, Ostrom (1990 : 90) met en évidence huit principes de conception qui renseignent sur les cas de gestion des ressources communes :

- *Clearly defined boundaries. Individuals or households who have rights to withdraw resource units from the Commons Pools Resources (CPR) itself.*
- *Congruence between appropriation and provision rules and local conditions. Appropriation rules restricting time, place, technology, and/or quantity of resource units are related to local conditions and to provision rules requiring labor, material, and/or money.*

- *Collective-choice arrangements. Most individuals affected by the operational rules can participate in modifying the operational rules.*
- *Monitoring. Monitors, who actively audit CPR conditions are appropriator behavior, are accountable to the appropriators or are the appropriators.*
- *Graduated sanctions. Appropriators who violate operational rules are likely to be assessed graduated sanctions (depending on the seriousness and context of the offense) by other appropriators, by officials accountable to these appropriators, or by both.*
- *Conflict-resolution mechanisms. Appropriators and their officials have rapid access to low-cost local arenas to resolve conflicts among appropriators or between appropriators and officials.*
- *Minimal recognition of rights to organize. The rights of appropriators to devise their own institutions are not challenged by external governmental authorities.*
- *Nested enterprises. Appropriation, provision, monitoring, enforcement, conflict resolution, and governance activities are organized in multiple layers of nested enterprises.*

Dans le système pastoral de l’Afrique de l’Ouest, l’accès aux ressources naturelles est fortement basé sur une utilisation commune des aires de pâturages. Et comme l’a signifié Ostrom, cet accès est régulé au travers des institutions, des réseaux sociaux, des normes. Ces normes ne sont pas rigides, mais flexibles et s’adaptent aux différentes situations auxquelles les utilisateurs font face. Les ressources en eau et les pâturages peuvent être utilisés par différents utilisateurs à différents moments de l’année et selon des droits d’accès complexes négociés entre ces utilisateurs. Bien avant, Dupire (1962) apportait des éléments explicatifs qui abondent dans le même sens quand elle se penche sur le cas des Touaregs, des Peuls et des Bororo du Niger. En effet, lorsque ces éleveurs reviennent de la transhumance en direction de leur territoire d’attache, une fixation des dates est nécessaire en fonction des conditions géographiques et humaines, ceci dans le but d’établir une sorte de synchronisation entre les déplacements des transhumants de façon à ce que les premiers puissent trouver de la subsistance nécessaire à leur troupeau avant de parvenir aux zones de puits. De façon pragmatique, les détenteurs d’importants troupeaux de bovins amorcent les premiers le

retour afin de valoriser les points d'eau encore présents. Ils sont suivis par les bergers de petits bétails, car ceux-ci sont plus résistants et peu exigeants.

### **L'approche *environmental scarcity* (Thomas Homer-Dixon)**

Le concept de « rareté des ressources environnementales » développé par Homer-Dixon (1994) et l'école de Toronto part du postulat selon lequel la pénurie des ressources environnementales contribue à l'émergence de violents conflits dans plusieurs pays, notamment les pays en voie de développement.

La « rareté des ressources environnementales » qu'il évoque fait référence aux effets des actions anthropiques sur la diminution anormale des ressources naturelles. Cette pénurie environnementale est la combinaison de trois facteurs qui sont la « réduction de l'offre » (dégradation des ressources), « augmentation de la demande » (croissance démographique) et la répartition inéquitable des ressources (Bogale et Korf, 2007). En d'autres termes, la conflictualité qui apparaît dans certaines sociétés semble être sous-tendue par les effets conjugués du changement environnemental (sources de pénurie des ressources renouvelables) ; de la croissance démographique qui réduit drastiquement la disponibilité par habitant et augmente la pression sur des ressources qui elles restent stables, baissent ou se détériorent (Bronkhorst, 2012), et enfin de la répartition inégale des ressources, souvent contrôlées par quelques personnes. La monopolisation de ces ressources intervient lorsque des « groupes puissants » au sein d'une société prennent conscience qu'une ressource se raréfie en raison des pressions liées à la forte demande, et utilisent leur pouvoir pour se les approprier (Bronkhorst, 2012).

La pénurie des ressources environnementales survient donc lors de l'interaction entre un ou plusieurs de ces facteurs susmentionnés. Cette interaction qui, susceptible d'avoir des conséquences socio-économiques, déclenchera ainsi de violents conflits. À titre d'illustration, l'accès incontrôlé aux ressources combiné à la croissance démographique pourrait engendrer des migrations. Ces migrations provoqueront une forte pression sur les ressources et engendreront de conflits violents.

En Afrique subsaharienne où les populations rurales sont fortement tributaires des ressources naturelles et de l'économie agricole, la théorie de la pénurie des ressources environnementales a été mobilisée par plusieurs auteurs en vue d'apporter une explication à la récurrence des conflits dans cette zone. Appliquée aux relations entre activité agricole et pastorale, la théorie des conflits liés à l'environnement atteste que les conflits sont la résultante de la

compétition accrue pour le contrôle de la terre et pour l'accès à la terre et à l'eau pour la consommation des animaux (Homer-Dixon, 1994). De plus, les sécheresses, l'augmentation de la population humaine et les vagues de migrations successives détériorent les espaces. Par conséquent, l'élevage et l'agriculture qui constituent les principales activités économiques se trouvent ébranlés.

Plusieurs auteurs s'inscrivent dans cette approche mettant en exergue l'influence de la pénurie environnementale sur le déclenchement des conflits autour des espaces agro-pastoraux.

Pour une meilleure lecture de la thèse de Homer-Dixon, la mise en exergue des trois facteurs qui la sous-tendent s'avère intéressante pour comprendre les conflits autour des espaces agro-pastoraux.

### **Croissance démographique**

L'essentiel des écrits lus sur les causes profondes des conflits autour des espaces agro-pastoraux fait référence à l'augmentation des populations. Ce facteur est souvent associé à la monopolisation des ressources et à la marginalisation écologique (Bonnet, 2013 ; Mwamfupe, 2015). Cette augmentation de la population conduit à une occupation de plus en plus courante des aires de pâture et des couloirs de transhumance. D'autre part, l'augmentation de la population animale, en raison de l'amélioration des conditions du bétail, contraint les éleveurs à chercher plus de pâturages au-delà de leur zone habituelle (Abass, 2012).

### **Monopolisation des ressources**

La compétition accrue entre éleveurs et agriculteurs pour la terre résulte de l'expansion des surfaces agricoles. En Afrique de l'Ouest, les peuples à vocation pastorale sont en grande majorité semi-nomades dont les déplacements périodiquement effectués répondent à des soucis écologiques. Cependant, du fait de l'introduction des cultures de rente, des cultures pérennes, de la commercialisation des produits vivriers et des légumes hors saison, les agriculteurs perçoivent de nouveaux intérêts à la terre. Cette situation a accentué la colonisation des espaces jusque-là libres d'accès pour le bétail et a engendré des conflits autour des ressources naturelles. Plusieurs auteurs (Diallo, 2006 ; Amadou et Boutrais, 2012 ; Bronkhorst, 2012) attestent que les conflits résultent souvent du déplacement des routes migratoires traditionnelles et historiques et de l'affaiblissement de la capacité des éleveurs à négocier de nouvelles aires de pâturage. Les conflits



peuvent être aussi dus à l'occupation des abords des retenues d'eau par les agriculteurs ou encore, à la réappropriation des barrages pastoraux à des fins agricoles (Niasse, 2005 ; Beeler, 2006 ; Clanet et Ogilvie, 2009 ; Cecchi, 2007 ; Bah et al 2010 ; Liba'a 2012 Boureima et Boutrais, 2012). Cette monopolisation se traduit également par l'opacité des règles régissant l'accès aux ressources naturelles (Zongo et Mathieu, 2000 ; Kolhagen, 2002 ; Dugué et al., 2004 ; Le Guen, 2004) ou par la mise en place de projets de développement lancés par les États. En effet, dans certains pays comme au Kenya, l'État a développé des projets d'expansion de l'irrigation dans une zone traditionnellement utilisée par les pasteurs pour la production animale extensive ce qui a entraîné la perte de pâturages et a affecté la vie des éleveurs Afar (Said, 1994 : 33-34).

### **Marginalisation écologique**

À l'instar de l'approche conventionnelle, Homer-Dixon attribue les facteurs de l'émergence des conflits aux effets des péjorations climatiques. En effet, les liens existants entre les péjorations climatiques et les conflits autour des espaces agro-pastoraux en Afrique ont été démontrés par plusieurs chercheurs qui postulent que la réduction drastique des ressources naturelles due aux sécheresses répétées en Afrique de l'Ouest et de l'Est par exemple a provoqué un déplacement des éleveurs (Clanet et Ogilvie 2009 ; Abass, 2012 ; Bronkhorst 2012). Ces déplacements ont parfois conduit à l'intégration entre agriculture et élevage entraînant une modification des rapports à l'espace qui se traduit par une compétition autour des ressources disponibles. Ainsi, la rareté des ressources a entraîné une forte concentration des populations dans les espaces où les ressources sont encore disponibles et une surexploitation de celles-ci, transformant certains territoires en zones écologiquement marginalisées. Selon les tenants de ce courant de pensée, la dégradation et la pénurie des ressources sont dues à la faiblesse institutionnelle dans la régulation des conflits découlant des compétitions ouvertes autour des ressources naturelles.

Cette conclusion de Homer-Dixon n'est pas partagée par ces auteurs (Bassett 1988 ; Turner 2004 ; Bassett, 2009 ; Benjaminsen et Ba, 2009) qui la qualifie de vision simpliste et hâtive. Ils attestent que les conflits entre éleveurs et agriculteurs, présentés comme émanant des effets des facteurs environnementaux devraient être plutôt analysés dans un sens plus large qui tient compte du contexte historique et politique d'utilisation de la terre. Ils proposent une « *political ecology* » comme approche alternative à la rareté des ressources naturelles.

## L'approche de l'écologie politique

L'approche de l'écologie politique a émergé de l'écologie culturelle et de l'économie politique avec un fort ancrage de la géographie humaine. L'archéologie de cette approche appliquée au pays en développement fait remonter ses origines aux fondements néomarxistes de l'explication structurelle des liens de causalité entre les relations des classes sociales et la production de masse (Watts, 2004). S'insurgeant contre la thèse néomalthusianisme, elle atteste que la prise en compte des facteurs d'ordre politique pourrait apporter des esquisses de solutions aux problèmes liés à l'utilisation des ressources en établissant une distinction claire entre les causes dites structurelles et les causes immédiates des transformations environnementales. L'écologie politique part de l'idée selon laquelle les problèmes environnementaux ne sont pas les seules causes de la dégradation de l'environnement, certains facteurs d'ordre économique et politique peuvent en être les causes structurelles (Bassett 1988, Turner, 2012 ; Benjaminsen et Ba, 2009 ; Brottem, 2016). Partant de ce fait, elle vise à apporter une compréhension des relations nature-société en s'efforçant de combiner les dimensions écologiques et les questions politiques (Zimmerer et Bassett, 2003 :3). Elle se veut une analyse critique de la relation entre le changement socio-environnemental et les politiques d'environnement et de développement tout en mettant un point d'honneur aux relations de pouvoirs et à l'analyse des interactions des acteurs autour des conflits liés à l'utilisation et la gestion des ressources. Pour les chercheurs épousant cette approche, deux tendances sont à dégager. La première est orientée sur l'économie politique qui tente d'intégrer dans sa grille d'analyse l'influence des actions humaines sur la transformation de l'environnement. Cette approche part du postulat selon lequel les changements environnementaux ne peuvent être compris qu'à travers la structure des classes, les systèmes économiques et le rôle de l'État dans l'élaboration des politiques.

Tandis que la seconde tendance met l'*agentivité* des acteurs au cœur de son analyse basée essentiellement sur des études réalisées à l'échelle locale et sur les sociétés notamment qui se réinventent. Les auteurs qui s'inscrivent dans cette approche axée sur l'*agentivité* apprennent que la dégradation des ressources environnementales est fortement liée aux problèmes sociaux, et que les causes des conflits autour de la gestion des ressources naturelles résident dans la combinaison de ces deux facteurs. Partant de ce postulat, ils se donnent pour objectif d'analyser les facteurs d'émergence des conflits non pas en se focalisant unilatéralement sur l'aspect environnementaliste, mais en y introduisant la dimension politique (Le Billon, 2001, Bassett,

1988) et morale (Turner, 2004) ou encore en étudiant les causes structurelles des conflits basés sur les politiques interventionnistes des États en tant que facteurs de transformation (Bassett, 1988). Ces auteurs comme Turner apprécient l'angle discursif qui met en exergue l'étiologie des conflits autour des ressources naturelles. De façon générale, l'accent est mis sur l'historicité des conflits, les relations de pouvoir, les interactions des acteurs enchâssés dans des faisceaux de relations autour de l'accès à la terre, l'influence des institutions locales étatiques et coutumières.

De façon précise, ils tentent de mettre en lumière les responsabilités de l'homme dans l'apparition des conflits en intégrant l'aspect historique et politique dans l'analyse des problèmes sociaux. Cette approche a permis de démontrer que les changements environnementaux seraient moins le fait des facteurs structurels, comme la croissance démographique et la pauvreté, que celui des facteurs politico-économiques historiquement fondés et influençant les relations locales d'accès aux ressources (Cote, 2011).

Appliquées aux conflits autour des espaces agro-pastoraux, plusieurs études de cas abordant l'approche de l'écologie politique ont été réalisées à différents niveaux (local, national et régional) mettant en évidence la contribution des facteurs politiques dans l'émergence des conflits autour des espaces agro-pastoraux. À titre d'exemple, Bassett (1988), dans le cadre de son étude menée en Côte d'Ivoire, montre clairement comment l'intervention de l'État ivoirien par l'implémentation des projets de sédentarisation dans le Nord de la Côte d'Ivoire a été à l'origine des conflits entre éleveurs et agriculteurs. En effet, dans le but d'accroître la productivité locale et de réduire sa dépendance vis-à-vis des pays pourvoyeurs de bétail, l'État ivoirien, subissant les effets de la sécheresse dans les pays sahéliens entre 1970 et 1980, a mis en place des politiques de sédentarisation des éleveurs peuls.

Cette politique favorisant l'installation des Peuls a été à l'origine des conflits entre éleveurs sédentarisés et agriculteurs locaux dans le nord de la Côte d'Ivoire.

Pour Moritz (2006), qui a effectué ses travaux de terrain au Cameroun, les conflits seraient dus à la corruption et les pratiques clientélares. Abondant dans la même veine, plusieurs auteurs comme Pedersen et Benjaminsen (2008), Hagmann et Mulugeta (2008) ont axé leurs écrits sur une approche orientée vers l'analyse des acteurs. Partant de ce fait, Pedersen et

Benjaminsen (2008) prenant pour point d'entrée le conflit armé au Nord du Mali, affirme que les causes climatiques ne sont pas seules responsables du conflit armé, mais identifie comme cause structurelle de ce conflit la marginalisation dont ont été victimes les Touaregs durant la colonisation qui s'est poursuivie jusqu'après l'indépendance. Hagmann et Mulugeta (2008) abondant dans cette même veine pointent du doigt le rôle de l'État éthiopien dans l'apparition des conflits entre éleveurs et agriculteurs. En effet, ils mettent en évidence le rôle central joué par l'État éthiopien dans les reconfigurations des conflits actuels entre éleveurs. L'exemple du Niger dans les écrits de Benjaminsen et Ba (2009) montre que la corruption entrave le processus de résolution des conflits. Ils affirment que les conflits entre éleveurs et agriculteurs, présentés comme émanant des effets des facteurs environnementaux devraient être plutôt analysés dans un sens plus large qui tient compte du contexte historique et politique d'utilisation de la terre.

### **L'approche institutionnelle appliquée à la gouvernance des conflits**

Cette approche met l'institution au centre des interactions territoriales. L'institution, comme le définit Talcott Parsons cité par Scott (2013) est un système de normes qui régule les relations de chaque individu, en codifiant leurs interactions. Pour Scott, l'institution peut avoir un caractère normatif (comment les choses doivent être faites, les buts et les objectifs, les contraintes liées aux comportements sociaux), régulateur (la capacité d'établir les règles, de veiller à leur application et de définir des mesures répressives) et culturo-cognitif (les sens donnés aux interactions, leurs maintiens, leurs transformations ou comment le processus d'interprétation interne des normes est façonné par le cadre culturel, extérieur à l'individu). Elle fait référence aux structures organisées, mises en œuvre par des acteurs, ayant pour fonction de maintenir un état social (Tournay, 2011).

De ce fait, l'institution s'appuie sur l'instituant (processus par lequel un groupe apprend à s'organiser) et sur l'institué (la norme sociale établie) en tenant compte des rapports entre acteurs, des principes socialement reconnus et partagés. Axer la focale d'analyse sur l'institution permet d'apporter un éclairage sur la gouvernance des espaces agro-pastoraux. Ainsi, travailler sur l'analyse institutionnelle dans le cadre de cette étude renvoie à l'identification des ressources, des acteurs, aux rôles des institutions (étatique et locale), à la régulation des systèmes locaux, les règles et procédures d'arbitrage et les problèmes de régulation. En lien avec ce qui précède, les lignes suivantes de cette revue vont tenter de répondre à la question suivante : comment les structures

organisées dans la gestion des espaces agropastoraux peuvent-elles contribuer à l'exacerbation des conflits ?

L'incapacité de l'État à administrer et promouvoir le développement des zones pastorales peut en être une réponse. Les écrits de Bonnet (2013) dans l'espace sahélien sont une illustration de cette assertion. Cet auteur atteste que l'un des facteurs de vulnérabilité des éleveurs est le contexte institutionnel et politique. Il explique que les États de cet espace géographique ne parviennent pas à limiter les discriminations marquées par le non-respect des droits des pasteurs et par leur faible représentation dans les institutions et le processus de décision. En outre, de nombreux chercheurs tels qu'Abass (2012) attestent qu'il y a une faiblesse des capacités institutionnelles à gérer les conflits depuis les institutions traditionnelles jusqu'aux institutions gouvernementales. Néanmoins, dans certains cas, les institutions traditionnelles peuvent à moindre échelle, en se basant sur les liens de parenté, faire face aux conflits, mais s'avèrent incapables lorsque les conflits se complexifient et impliquent une large gamme d'acteurs (Clanet & Ogilvie, 2009 ; Mohammed et Beyenne, 2015). Pour Fokou (2010), les changements au niveau des institutions pastorales dans la gestion des ressources naturelles et des bas-fonds de façon particulière dans le nord du Cameroun ont des effets à la fois positifs et négatifs sur les règles de jeu des acteurs impliqués dans la gestion de ces espaces.

D'autre part, Benjaminsen et Ba (2009) répondent que la corruption est un obstacle majeur dans le processus de résolution des conflits. En effet, plusieurs auteurs soutiennent que la corruption contribue à aggraver les conflits autour des espaces agropastoraux, car elle est aussi bien perceptible chez les autorités villageoises et administratives. Ces personnes en charge de la gestion des conflits, se servant parfois du flou institutionnel qui s'offre à eux, utilisent leur pouvoir pour extorquer de l'argent (Mohammed & Beyenne, 2015 ; Mwamfupe, 2015).

En effet, les contradictions entre règles locales et législations nationales produisent une multiplication de normes contradictoires qui relèvent de légitimités différentes (Lund, 2001). Cette confusion offre une large marge de manœuvre aux acteurs qui par des pratiques clientélares cherchent à accroître leurs intérêts. La corruption qui en découle entraîne une perte de confiance dans les autorités telles que l'administration locale, la police ou le pouvoir judiciaire. La corruption limite les possibilités d'arbitrage durable et sape les efforts de ces autorités dans la prévention des futurs conflits, poussant les acteurs à résoudre les problèmes par la violence (Benjaminsen et *al.*, 2009 : 441). Plusieurs facteurs sont susceptibles d'apporter des éléments de réponse à la faiblesse

des institutions intervenant dans la résolution des conflits. Cette défaillance de ces structures organisées peut être la résultante de crises politiques qui fragilisent ou ébranlent les instances chargées de la résolution des conflits par l'installation d'un climat d'insécurité et de désordre et qui surviennent dans plusieurs régions de l'Afrique.

### **Le contexte socio-politique comme facteur aggravant les conflits autour des espaces agro-pastoraux**

La multiplication des rébellions dans plusieurs régions de l'Afrique a une grande incidence sur l'émergence des conflits autour du contrôle et de l'accès aux ressources. Plusieurs pays sont touchés, aggravant ainsi la situation déjà précaire des éleveurs et des agriculteurs. Partant de ce fait, trois cas de figure sont généralement observés :

- les conflits autour des espaces agro-pastoraux qui sont affectés par les crises sociopolitiques ;
- les conflits d'usage comme causes sous-jacentes des guerres armées ;
- les conflits d'usage affectés par les crises survenues dans les pays voisins du fait de la prolifération d'armes légères.

De façon générale, en dépit de l'antagonisme classique entre éleveurs et agriculteurs, les crises politiques tendent à détériorer les tissus sociaux. D'une part, les crises politiques mettent à rude épreuve la transhumance en ce sens qu'elles instaurent un sentiment d'insécurité grandissante qui est susceptible d'empêcher les mouvements mis en difficulté. En outre, la prolifération d'armes légères qui circulent librement instaure un climat de peur et d'inquiétude, car les éleveurs s'exposent à des razzias. De plus, la fermeture officielle de certaines frontières met à mal la commercialisation du bétail. Les éleveurs se sentent obligés de contourner les zones à haut risque pour atteindre les marchés ce qui est contraignant pour eux et brouille le réseau de communication des éleveurs qui servait à s'informer sur la disponibilité des ressources. Plus encore, le recours aux États non affectés par le conflit et aux régions agricoles situées en dehors des zones de pâturage habituelles engendrent de nouveaux conflits. Durant la crise survenue en Ouganda dans les années 1970, par exemple, les groupes rebelles (Motheniko et Tepeths) ont pris d'assaut les casernes de l'armée ougandaise où étaient stockées une énorme quantité d'armes légères et de munitions engendrant une prolifération d'armes de petits calibres dans la corne de l'Afrique

(Eaton, 2008). Cette prolifération d'armes en provenance de l'Ouganda et du Soudan a donné une orientation nouvelle aux vols des animaux qui se pratiquaient déjà au Kenya. L'augmentation de la criminalité et du banditisme a favorisé une insécurité dans les zones pastorales. La rhétorique de cette situation de précarité s'est progressivement transformée en revendication politique autour des frontières administratives et induit, par voie de conséquence, une lutte accrue sur le contrôle et l'accès aux ressources agro-pastorales (Greiner, 2016).

D'un autre côté, l'élevage sédentaire est également mis à mal par les crises politiques. En effet, dans des situations de guerre, les États concernés ont tendance à réaffecter les ressources aux efforts de guerre au détriment de plusieurs secteurs d'activité comme celui de l'élevage. De plus, les éleveurs sont souvent la cible des groupes rebelles qui pillent et dispersent le bétail. Face au climat d'incertitude causé par les crises sociopolitiques, les éleveurs n'ont d'autre choix que de fuir vers des régions non affectées par les conflits. Ainsi, ce déferlement d'animaux est susceptible d'affecter la disponibilité des ressources agro-pastorales, d'engendrer une forte pression sur les ressources et de modifier la typologie des maladies bovines.

Les crises sociopolitiques fragilisent ou effondrent les structures de pouvoir chargées de la bonne gestion des conflits. Bonnet (2013), mettant en exergue les facteurs de vulnérabilité dans les espaces sahéliens, atteste que depuis la décennie 1990, les rébellions qui se multiplient (mouvements armés successifs au Mali, au Nigeria et au Niger) ont engendré une montée de l'insécurité et des déchirements des liens sociaux entraînant une fuite massive des pasteurs au-delà des frontières. Le mouvement insurrectionnel Boko Haram<sup>7</sup> paraît une illustration pertinente pour étayer le constat de Bonnet (2013). En effet, à la jonction du Nigeria, du Niger, du Tchad et du Cameroun, dans les environs du lac Tchad, a émergé en 2002 un mouvement insurrectionnel dénommé Boko Haram. La rhétorique employée par ce groupe a été celle du réveil islamique qui s'oppose à toute forme de laïcité. Ayant émergé dans le nord-est du Nigeria, dans la région du lac Tchad, la présence de Boko Haram a eu un impact négatif sur la vitalité de cette zone historiquement peuplée par les communautés d'éleveurs, pour la plupart de religion musulmane

---

<sup>7</sup> De son vrai nom Jama'at ahl al-sunna li'l-da'wa wa'l-jihad JASDI. Ce mouvement qui a émergé dans les régions de Borno et de Yobe a gagné de l'ampleur dans l'espace sahélien. Il a construit son idéologie et sa politique autour du sentiment populaire d'injustice et de déclassement par l'État ayant pour toile de fond le réveil de l'Islam. (Higazi et Brisset-Foucault, 2013)

(Kanuri). Le climat d'insécurité grandissant a eu des effets négatifs sur la routine des éleveurs d'une part, et sur leur relation avec les communautés voisines chrétiennes d'autre part. Dans l'optique de fuir les incessantes attaques perpétrées par Boko Haram, les éleveurs n'ont d'autre choix que de regagner les zones localisées plus au Sud, entraînant une exacerbation des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Il serait intéressant de noter toutefois que les conflits autour des espaces agro-pastoraux au Nigeria sont un phénomène qui s'inscrit dans un temps long surtout avec l'augmentation de la population bovine, encouragée par l'amélioration des contrôles des épizooties et l'adoption de l'élevage des animaux par des communautés non pastorales (Frantz, 2017). Toutefois, ces conflits ont connu une recrudescence du fait de la fragilité du climat sécuritaire et de la transmutation du conflit d'usage en conflit religieux qui sévissait dans les alentours du lac Tchad, empreint à une crise foncière (Higazi et Brisset-Foucault, 2013). En effet, les éleveurs ont été contraints de pénétrer en masse les zones sud qui, elles, sont habitées par des populations à majorité chrétienne, donnant à ce conflit une connotation religieuse. La présence de Boko Haram a entraîné une prolifération d'armes dans le nord du Mali et le nord du Nigeria et l'utilisation d'armes plus sophistiquées a engendré une multiplication des attaques d'éleveurs, des kidnappings et des raids de bétail. La faiblesse de l'État à faire face à cette insécurité grandissante a débouché sur la création de groupes d'autodéfense. Cependant, ces groupes d'autodéfense ont pris pour cible les éleveurs peuls les assimilant à Boko Haram ce qui a détérioré davantage les relations entre éleveurs et agriculteurs.

Le même constat est fait en Centrafrique où les éleveurs qui vivaient autrefois à l'ouest et au centre du pays ont tous pris la poudre d'escampette allant vers l'est, le nord-est ou même vers les pays voisins comme le Cameroun et le Tchad. Le conflit centrafricain est sous-tendu par des inégalités d'ordre économique, religieux (groupes musulmans et chrétiens) et politique sur fond de revendications identitaires (Betabelet, Ababa et Tidjani, 2015). En effet, de nombreuses exactions commises par les groupes armés à l'endroit des éleveurs ont suscité une radicalisation motivée par l'envie de vouloir exercer des représailles. Pour ces groupes armés, l'élevage était perçu comme un moyen d'approvisionnement des troupes rebelles qui procédaient par kidnapping et demande de rançon ou raid d'animaux. Face à cette situation, fuir ou s'armer étaient les deux options possibles pour les éleveurs. Betabelet, Ababa et Tidjani (2015) précisent que dans le contexte centrafricain, les éleveurs sont à la fois victimes et acteurs de la violence. Au Soudan du Sud où le bétail joue un rôle social et économique prépondérant, ce sont les conflits autour des ressources



naturelles aggravés par les aléas climatiques qui ont affecté l'État déjà fragilisé par des instabilités politiques. En effet, en raison de la mauvaise gestion des conflits par cet État, les conflits autour des espaces agro-pastoraux, les conflits tribaux, les razzias de bétail et les flambées épidémiques se sont intensifiées et se sont transformées en crises politiques (Bertolt, 2013).

Cette revue a mis en exergue plusieurs écrits ayant abordé les questions liées aux facteurs d'émergence des conflits autour des ressources naturelles et des espaces agro-pastoraux. Le secteur agricole et pastoral à Tienko et dans le Nord ivoirien a enregistré une augmentation de la population et aussi du cheptel bovin. Cette croissance démographique a engendré une forte pression sur les ressources naturelles qui sont en constante baisse du fait de l'introduction des cultures pérennes et de nouvelles pratiques culturales comme la culture de trait et mécanisée. Par ailleurs, la résolution des conflits semble comporter des pratiques de corruption et de clientélisme susceptibles de les aggraver. Cette situation précaire a été aggravée par la décennie de crise sociopolitique qui a considérablement affecté ces instances.

Cependant, cette étude ne se donne pas pour agenda de se focaliser exclusivement sur les facteurs susceptibles d'exacerber les conflits, mais aussi sur l'analyse des formes complexes d'interactions et de coordinations entre divers acteurs et comment celles-ci se sont transformées au gré des changements survenus dans la gouvernance des espaces agro- pastoraux.

## **d) Données et Méthodes**

J'aborde la notion de conflit dans la perspective de Collins (1975) qui m'a permis, dans un premier temps, de mettre en évidence le processus des conflits basés sur les interactions en face à face en zoomant sur le rôle des émotions. Deuxièmement, elle met en évidence les causes des conflits, qui reposent essentiellement sur les interactions des acteurs au niveau micro. Troisièmement, elle donne un aperçu de la formation de groupes antagonistes, des raisons qui sous-tendent les conflits et des causes de ces derniers.

L'approche de la gouvernance telle que définie par Förster et Koechlin (2015), quant à elle, m'a permis de répondre à la question suivante : comment un problème devient-il un problème autour duquel s'articulent les acteurs ? L'articulation dont il est question ici se veut contingente, en fonction de la marge de manœuvre des acteurs qui ajustent leurs tactiques dans l'apparition et la résolution des conflits. En effet, selon ces auteurs, la gouvernance fait référence à des arrangements institutionnels basés sur des formes spécifiques d'autorité et de normes. C'est un

ensemble d'actions coordonnées mises en œuvre par des acteurs afin de résoudre des problèmes sociaux complexes. Sur cette base, il n'existe pas de société sans gouvernance ni organisation.

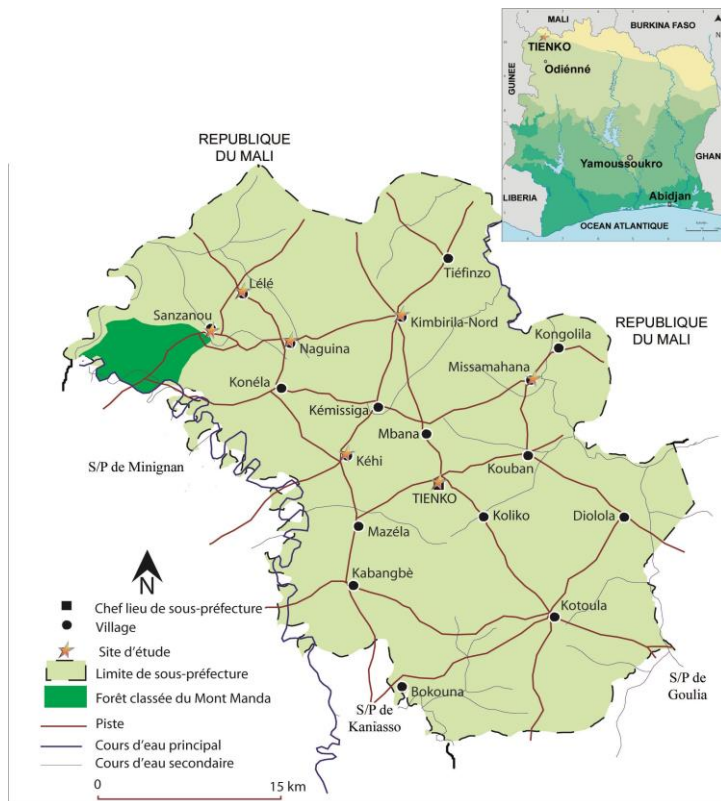
## **Données ethnographiques**

Depuis 2011, j'ai effectué des collectes de données dans la sous-préfecture de Tienko, chef-lieu de sous-préfecture depuis 1961, Tienko était constitué jusqu'en 2014 de dix-neuf villages. Située à cent kilomètres d'Odienné, le chef-lieu de région, et à soixante-six kilomètres de la frontière du Mali. La première a eu lieu de juin à juillet 2011, la deuxième s'est tenue en novembre 2014 et la troisième était en cours de réalisation de janvier à février 2016. La collecte de données s'est principalement effectuée à Tienko. Toutefois, lors de la première phase et troisième phase de l'enquête, des visites ponctuelles ont été effectuées dans certains villages dans le but de recueillir les points de vue des agriculteurs et des éleveurs de ces villages.

Les villages tels que Kimbirila-Nord, Naguina, Lélé, Kéhi, Tienfizo, Missamahanan ont été visités lors de la première enquête. En effet, plusieurs cas de conflits avaient été signalés dans ces villages entre transhumants et agriculteurs locaux, suscitant parfois même le déplacement des autorités en place. Lors de cette enquête, très peu d'éleveurs transhumants avaient été interviewés pour corriger cela, je me suis rendue au Mali (Manankoro) pour rencontrer des transhumants, aidés dans cette entreprise par l'entremise des autorités maliennes avec qui j'ai également discuté des effets des changements induits par la crise sociopolitique sur le fonctionnement du poste de Manankoro.

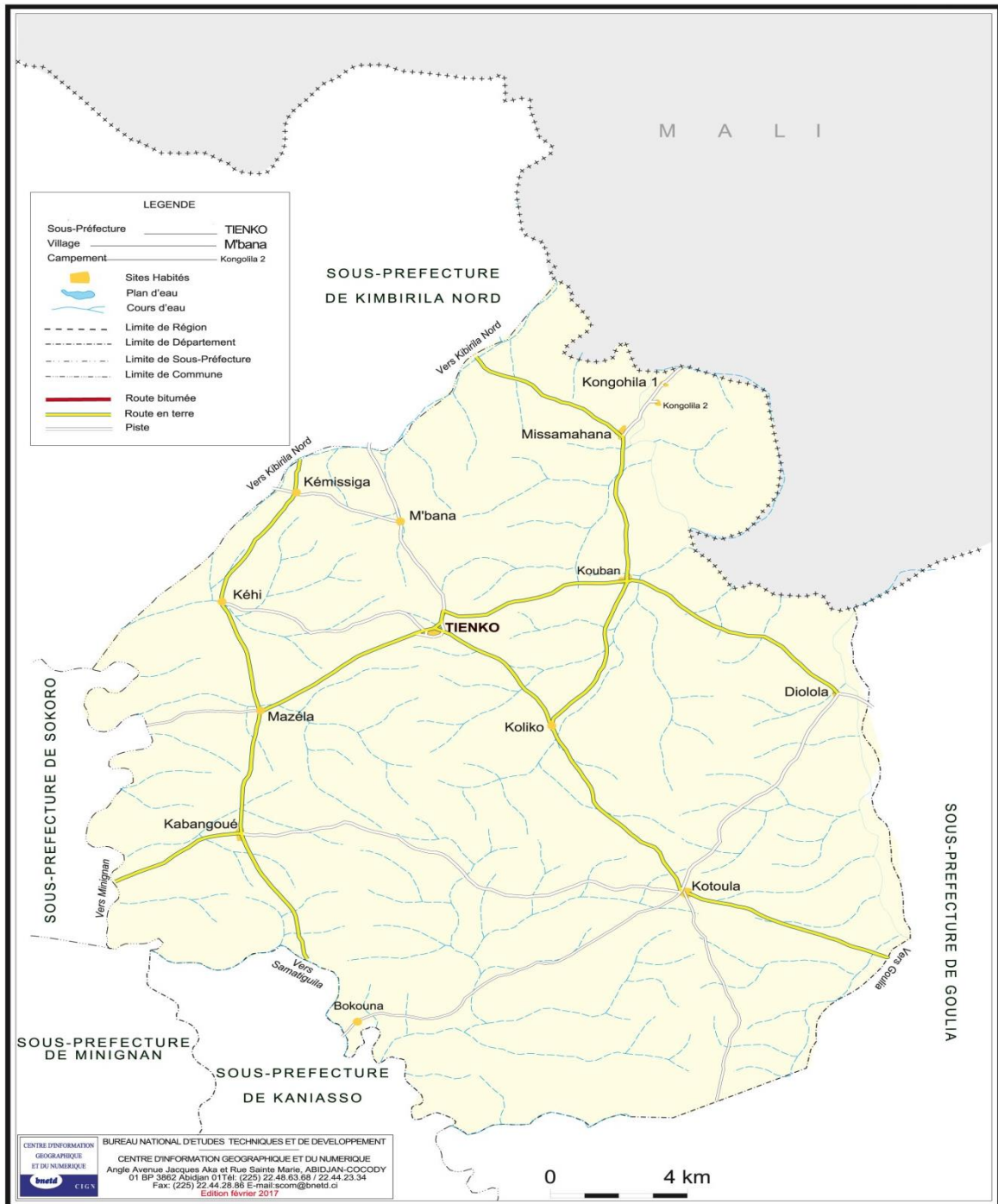
En ce qui concerne la seconde visite, elle s'est limitée à la sous-préfecture de Tienko où la démultiplication des cas de destructions d'exploitation agricole avait entraîné d'innombrables cas de conflits. La troisième phase de la collecte des données a été initiée dans le but de vérifier le constat en lien avec la baisse des conflits.

Mais, suite au dernier découpage administratif, la sous-préfecture de Tienko a été morcelée, plusieurs villages ont été annexés à la nouvelle sous-préfecture de Kimbirila-Nord et de Kaniasso. La sous-préfecture de Tienko ne compte plus que 11 villages. Tienko est dorénavant limitée au nord par la nouvelle sous-préfecture de Kimbirila-Nord, au sud par la sous-préfecture de Kaniasso, à l'ouest par le département de Minignan et la sous-préfecture de Sokoro, à l'est par la sous-préfecture de Goulia. Des villages comme Naguina, Lélé, Sanzanou qui autrefois ont fait partie des sites de cette étude font désormais partie de la sous-préfecture de Tienko.



**Carte 1:** Sous-préfecture de Tienko selon l'ancien découpage administratif 1961-2014

Cette présente étude, qui se veut diachronique, se focalise sur les sites identifiés dans le cadre de la première phase de collecte de données (voir carte ci-dessus), elle couvre un champ allant au-delà de la sous-préfecture de Tienko selon le dernier découpage administratif. Toutefois, la majorité des données ont été collectées à Tienko-ville. Je me suis, par ailleurs, rendue dans la sous-préfecture de Goulia où j'ai échangé avec le sous-préfet sur les conflits dans sa sous-préfecture et sur le retour de l'administration, j'ai également participé à une réunion qui portait sur les tracasseries routières dont les transhumants sont l'objet.



Rédigé par le BNETD/CIGN mars 2017

**Carte 2:** Carte de la Sous-préfecture de Tienko selon le découpage administratif de 2014

Pour ces collectes de données, j'ai utilisé plusieurs outils comme la recherche documentaire, les entretiens, les focus groups et l'observation. La recherche documentaire a été réalisée à travers des articles et des livres ainsi que la collecte de données sur Internet. Cette recherche nous a permis de mieux comprendre les enjeux de la gouvernance de l'élevage et des ressources naturelles afin

de définir des questions actuelles et pertinentes. Les entretiens sont réalisés avec différentes catégories d'acteurs, à savoir :

-Les acteurs impliqués dans le conflit : éleveurs (sédentaires et transhumants) et agriculteurs.

-Les instances d'arbitrage : autorités coutumières, autorités administratives (sous-préfets, préfets), élus locaux (députés, maires et présidents de conseil général), directeurs départementaux des productions animales et de l'agriculture.

-Médiateurs : leaders communautaires/religieux, cadres, présidents d'associations d'éleveurs et d'agriculteurs. Ces entretiens nous permettront de comprendre les relations entre les acteurs, les conflits, le rôle des acteurs et les stratégies développées par toutes les parties impliquées dans le conflit.

Les Focus Group Discussions sont mobilisés pour rechercher un consensus et favoriser l'émergence d'opinions sur les conflits et les modes de gestion et sur la gestion des ressources naturelles. Elles sont généralement menées en groupes homogènes de 6 à 12 personnes.

Ces deux autres outils de collecte de données ont été renforcés par l'observation directe. Cet outil a été utilisé pour collecter un maximum d'informations sur l'aspect psychologique de la négociation, en se concentrant principalement sur tous les messages non verbaux lors des négociations de résolution de conflits.

## Plan de restitution des résultats de l'étude

Les résultats de l'étude sont présentés à travers trois sections. Bien avant ces sections renvoyant aux données empiriques, les deux premières sections de cette étude ont été dévolues à l'introduction et au cadre méthodologique.

La première section (1) entend présenter la socio-histoire de l'élevage dans le nord de la Côte d'Ivoire et à Tienko. Pour ce faire, je vais parler de la politique migratoire des éleveurs Peuls en Côte d'Ivoire par la mise en place d'une structure dénommée la SODEPRA. Puis, je vais aborder la question de l'élevage à Tienko pour enfin me pencher sur le mode de régulation des espaces agro-pastoraux.

Dans la deuxième section (2), je définirai qui me permettra de déboucher aisément sur les facteurs d'occurrence et d'exacerbation des conflits autour des espaces agro-pastoraux. En ce qui concerne les facteurs, il s'agit entre autres de l'extension des surfaces cultivées, de la pression animale, des problèmes sous-jacents relatifs au fait de courtiser les femmes (des agro-éleveurs sédentaires) et à la construction de l'image de l'autre.

La troisième (3) et la quatrième (4) section seront tournées vers l'analyse des conflits qui surviennent autour des espaces agro-pastoraux. À partir de cas de conflit, ces parties permettront de faire ressortir les principaux protagonistes insérés dans le conflit, de la formation du conflit de la position des acteurs susmentionnés, de leur rôle dans la gestion des espaces agro-pastoraux et des conflits, des intérêts de ceux-ci et des répertoires qu'ils mobilisent et pour finir des tactiques qu'ils mobilisent dans la régulation des conflits.

La cinquième partie (5) présentera les interactions des acteurs durant la décennie de crise sociopolitique avec l'immixtion des Forces Nouvelles dans la gestion des conflits, elle partira de cas de conflits pour faire ressortir les stratégies des acteurs dans la régulation des conflits.

La sixième partie (6) s'intéressera, dans un premier temps à l'escalade des conflits ainsi que les violences localisées et répondra à la question de savoir pourquoi les conflits se transforment-ils en affrontements violents sur certains sites et non pas sur d'autres ? Et dans un second temps, cette section portera sur la supposée désescalade des conflits à Tienko.

# I) Socio-histoire de l'élevage en Côte d'Ivoire et à Tienko

Dans le nord de la Côte d'Ivoire, la pratique conjointe des activités agricoles et pastorales est un phénomène qui s'inscrit dans la durée (Meignan, 2015 : 43). Les populations locales du Nord ivoirien bien avant l'ère coloniale pratiquaient de l'élevage, rangé par certains auteurs dans la catégorie « élevage de prestige », car servant aux cérémonies coutumières notamment les funérailles, les mariages, etc. Ainsi ces agro-éleveurs réunissaient leurs animaux dans un parc collectif (Bernadet, 1984) et sollicitaient les services de jeunes bouviers peuls venus du Mali ou du Burkina Faso (Arditi, 1990 ; Bassett, 2009). À cet effet, le rapport de l'administration du cercle de l'Indenié au sujet de l'élevage dans le baoulé et la Haute-Côte d'Ivoire effectué en 1908, mentionnait<sup>8</sup> qu'à cette époque, Korhogo comptait 9370 bovidés. Entre-temps, la transhumance, très peu courante, était pratiquée par des pasteurs semi-nomades sahéliens. Il existait néanmoins un mouvement commercial de bétail en direction de Man et de Daloa (ouest de la Côte d'Ivoire) par des commerçants soudanais venus de Bougouni, de Bamako et de Ségou. (Meignan, 2015 : 44). Les premières vagues migratoires en direction de la Côte d'Ivoire depuis les régions sahélo-soudaniennes remontent aux années 1930 (Ancey, 1996). Vingt ans plus tard, des Peuls s'installèrent à Tengrela (Bernadet, 1984), une ville située dans l'extrême nord du pays, à la frontière de la Côte d'Ivoire et du Mali. Les effets conjugués de la pression sur les ressources naturelles dans les zones sahéliennes et de la démultiplication du bétail (Thébaud, 2002) engendrèrent dans certaines régions des exodes d'éleveurs de leur lieu d'habitation d'origine. En réponse à cette situation, ces éleveurs, en quête de nouveaux sites, ont entamé une descente vers des zones plus au sud. Ce mouvement migratoire résulterait donc de la quête de pâturages, devenu possible à la suite d'une série de voyages de reconnaissance et de contacts avec les populations locales résidentes. Dès leur arrivée sur les nouveaux sites, les familles ont érigé des campements<sup>9</sup> (Wuro) dont les premières familles installées ont été considérées comme étant les familles fondatrices. Aux membres de ces familles s'ajoutaient souvent d'autres familles de la même origine géographique ou ethnolinguistique.

---

<sup>8</sup> Voir Meignan (2015)

<sup>9</sup> La présence de ces villages a été rendue possible après l'accord des populations autochtones riveraines.

# 1. Glissement des éleveurs peuls vers le sud tropical<sup>10</sup>

Dans les années 1960, les éleveurs peuls ont accentué leur mouvement migratoire vers les pays frontaliers du sud de la zone sahélienne, comme la Côte d'Ivoire. Ce glissement progressif est fortement motivé par des raisons d'ordre politique, social, économique et écologique. Consécutivement, cette vague migratoire a conduit à une expansion pastorale, faisant du nord de la Côte d'Ivoire un point de convergence de plusieurs troupeaux sahéliens (Diallo, 2008). Ces éleveurs venant, pour la plupart, de l'ouest du Burkina Faso, dans le centre du Barani, ont dans un premier temps convergé vers la région de San au Mali au cours des années 1950. Les raisons politiques émanant de la conjugaison des effets comme la suppression de la chefferie Barani, l'émancipation progressive des Rimaabe, (anciens esclaves) ont été un des facteurs qui a favorisé ce mouvement. En effet, durant les années 1940, la région du Boobala était un *hub* pour divers groupes de Peuls et une des plus grandes zones d'élevage au Burkina Faso. De plus, le commerce de bœufs entre le Mali et la Côte d'Ivoire, nouvellement indépendants, venait d'être interdit pour des raisons politiques et monétaires (Diallo, 2008). Une autre des motivations qui sous-tendaient donc ce déplacement était d'une part la réduction des frais de l'élevage liée aux contraintes fiscales et, d'autre part, la forte rentabilité de la vente du bétail (Bernadet 1984 ; Ancy 1996 ; Diallo 2008). À cela s'ajoute comme mentionné dans les précédents développements, la quête de zones de pâturages due à l'accroissement démographique des animaux dans la zone soudano-sahélienne. Ainsi l'émigration vers la Côte d'Ivoire a donné naissance en 1964 au premier village de Foulabougou à Boundiali (Arditi, 1990). Toutefois, jusqu'à cette époque, la migration des Peuls était un phénomène isolé.

---

<sup>10</sup> L'expression est empruntée à Gallais (1979)



## 2. Envahisseurs étrangers<sup>11</sup> ou l'incidence de la sécheresse sur l'élevage soudano-sahélien

Entre 1968 et 1983, deux vagues de sécheresse successives frappèrent de plein fouet les zones sahéliennes, occasionnant une dégradation accélérée et brutale des ressources pastorales (Ancey, 1996). Comme réponse à cette crise climatique, les éleveurs sahéliens n'ont eu d'autre choix que de se diriger vers le sud tropical où les conditions sanitaires et agrostologiques étaient nettement meilleures (Bernadet, 1984). Par voie de conséquence, d'importants contingents d'éleveurs avec ou sans troupeaux de zébus ont migré vers le nord des pays côtiers comme la Côte d'Ivoire (Landais 1985 ; Ancey, 1996). Il faut ici noter qu'avant la structuration administrative amorcée par la colonisation, le sud des zones sahéliennes servait de repli stratégique aux éleveurs en cas de sécheresse.

Pour revenir à l'émigration des éleveurs, cette période migratoire des éleveurs soudano-sahéliens a coïncidé avec une politique d'aménagement territorial en Côte d'Ivoire. En effet, dans le cadre de la promotion des activités rizicoles et cotonnières, l'État ivoirien, par le biais de financements octroyés par la (FIDES d'Investissement pour le Développement Économique et Social) et le FED (Fonds Européen du Développement), a érigé des barrages et percé des forages (Ancey, 1996). À leur arrivée donc, les éleveurs peuls du Mali, du Burkina-Faso et de la Mauritanie trouvent d'innombrables sources d'eau naturelle ainsi que des aménagements hydrauliques construits à l'endroit des animaux de culture attelée (Ancey 1996 : 112). De plus, l'expansion en cours de la culture attelée pour les champs de coton incite les agriculteurs à acheter des animaux auprès de ces éleveurs qui trouvent en plus de sources d'eau abondante, un marché favorable pour la commercialisation de leurs animaux. (Bassett, 1988 ; Bonnet, 2016). À cet effet, Memel Fotê cité par Bernadet (1984) notait en 1975 que 264 éleveurs peuls immigrants avaient rejoint la Côte d'Ivoire. La descente de ces éleveurs a été qualifiée pour beaucoup d'« *invasion peule* » (Bernadet, 1984) ou envahisseurs étrangers<sup>12</sup> (Arditi 1990 : 140). Même si, selon Ancey (1996), le nombre

---

<sup>11</sup> L'expression est empruntée à Arditi 1990

<sup>12</sup> Selon Ancey (1996) La migration pastorale a été d'abord perçue comme une intrusion massive, ce qui n'était pas exact ni du point de vue de la forme de l'immigration-ni du point de vue du rythme.

d'éleveurs ayant choisi la Côte d'Ivoire, comparativement aux mouvements précédents, n'était en rien pléthorique.

En 1972, les effets cumulatifs sur les pâturages et sur le cheptel conduisent les services nationaux à se pencher sur le cas des éleveurs transhumants (Ancey, 1996). Par ailleurs, cette arrivée des éleveurs dans le Nord ivoirien a engendré d'innombrables cas de destructions des cultures des populations agricoles locales entraînant leur mécontentement manifesté par de vives plaintes. Conjointement, l'effet de ces sécheresses s'est également fait ressentir au niveau de l'approvisionnement en viande. Car, pendant cette période les pays soudano-sahéliens n'arrivaient pas à satisfaire la demande des pays littoraux en termes d'approvisionnement, qui devenait de plus en plus forte. Face à ces conditions, l'État ivoirien décide de faire d'une pierre deux coups en faisant de l'élevage une priorité nationale, un sujet d'intérêt politique (Bassett, 1988). Cette politique rentre pleinement en ligne de compte de la décision prise par la Banque Mondiale qui, le 30 juin 1974, décida d'injecter environ 25 millions de dollars sur un total de 252 millions destinés au secteur primaire africain et plus particulièrement au secteur pastoral. (Ancey, 1996).

### **3. Politique interventionniste de l'État ivoirien<sup>13</sup>**

« Houphouët même a vu qu'il y avait des bénéfiques dans l'élevage parce qu'avant il n'y avait pas assez de viande et c'était difficile, mais depuis qu'il y a beaucoup de bœufs et que d'autres pays font venir leur bétail ici, le problème de la viande a diminué ; et certains sont restés à faire paître leur bétail et sont restés ici en même temps, or au début ce n'était pas pour rester ». <sup>14</sup>

En réponse aux questions relatives à la présence des Peuls dans le Nord ivoirien, l'État de Côte d'Ivoire décide d'encourager la migration des éleveurs en vue de leur sédentarisation, ceci dans le but d'une éventuelle constitution d'un cheptel ivoirien. Pour ce faire, la stratégie envisagée consistait à favoriser la sédentarisation des éleveurs, stratégie en partie héritée des pensées coloniales qui faisait de la sédentarisation ou mieux l'enclosure, l'idéal-type de l'élevage « archaïque » africain. De manière pragmatique, l'idée maîtresse revenait à concilier élevage

---

<sup>13</sup> Selon Gallais (1979) l'élevage demeure le parent pauvre de l'effort national.

<sup>14</sup> Entretien S.A, Agro-pasteur Naguina 22.06.2011

moderne et agriculture dans un même cadre spatial (Le Guen, 2004). Ainsi, cette association agriculture-élevage devrait d'une part aider à accroître le cheptel local, et d'autre part réduire l'importation de la viande de tout type, notamment la viande bovine en provenance des pays ouest-africains, dont le prix était instable, et d'autre part de l'Amérique du Sud et de l'Europe dont les prix étaient relativement élevés. Cette politique aiderait donc à réduire la disparité entre le nord et le sud du pays par la mise en valeur de la zone de savane restée à l'écart du développement des zones sud marquées par l'essor de la culture de café et de cacao (Arditi, 1990). Ainsi, dans l'optique de mener à bien ce projet, le gouvernement a facilité la mise en place d'un organisme de gestion, la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA) menant ses activités sous l'égide du Ministère de la Production Animale.

#### *La mise en place de la SODEPRA : l'instrumentalisation de l' « invasion »*

Dans l'opérationnalisation des objectifs de la SODEPRA, le ministère de la Production animale et le ministère du Plan décidèrent de procéder à la création de ranchs dans la période 1970-1975 (Ancy, 1996). *Ipsa facto*, trois ranchs furent érigés à l'ouest de la réserve de Bouna dont chacun couvrait une surface de 50 000 hectares en vue de recevoir 16 000 bœufs d'un an et 5000 veaux. L'État par ce projet envisageait de produire environ 9027 têtes, soit 1602 tonnes de viande pour un chiffre d'affaires compris entre 390 et 487 millions de francs CFA (Ancy, 1996). D'autre part, cette nouvelle structure avait également pour attribution la recherche, la vulgarisation, la conception et la mise en œuvre de tous les projets et programmes du secteur des productions animales (Arditi 1990 :150) basés sur l'installation des éleveurs peuls venus du Mali et du Burkina-Faso et installés dans les préfectures de Ferkessedougou, Boundiali et Odienné (Landais, 1985). La politique de la SODEPRA reposait en partie sur l'encadrement des paysans du Nord ivoirien à travers l'opération « taurin sédentaire nord ». Cette opération a vu le jour dans les départements de Bouna, Ferkessedougou, Korhogo, Boundiali, Odienné, Touba, Biankouma et Séguela. Cependant, en 1974, de violents conflits ont été enregistrés à Boundiali et Tengréla (Bernadet, 1984). À Boundiali, la destruction des cultures par les bœufs des éleveurs peuls a été suivie par l'abattage des animaux et l'empoisonnement des points d'eau (Arditi, 1990 : 140). Ces conflits occasionnés par ces « envahisseurs » ont donc été fortement médiatisés. L'ampleur fut telle que cela motiva la visite du chef de l'État du 18 au 30 mars 1975 dans le nord de la Côte d'Ivoire. Au cours de cette visite, des plaintes ont été exposées par les cadres auprès du président Félix Houphouët-Boigny.

Ceci aboutit à la création de l'opération zébu au sein de la SODEPRA. Ainsi, le projet « taurin villageois », lancé en direction des paysans propriétaires de bétail, sera complété en 1976 par « l'opération zébu » visant à fixer les éleveurs peuls.

#### *L'opération zébu : encourager l'intégration de l'agriculture et de l'élevage*

Le projet zébu ouvre la marche d'une série de trois phases d'opérations mises en œuvre par la SODEPRA (Bassett, 1988). L'objectif de ce projet était d'étendre l'encadrement, déjà amorcé au niveau de l'élevage sédentaire par le biais du projet taurin, à l'élevage peul afin de susciter une sédentarisation. Cette opération (1975-1980) s'est focalisée sur le développement du système extensif avec, comme toile de fond, l'intégration de l'agriculture et de l'élevage à travers un système rotatif des terres agricoles. Cette opération prenait en compte une prise en charge vétérinaire en vue de préserver la santé du cheptel local en évitant d'éventuelles contaminations. Dans l'optique d'atteindre les objectifs ci-dessus fixés, la SODEPRA a érigé des postes d'entrée aux cinq frontières entre la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso afin de contrôler le flux des éleveurs et leurs animaux. À cet effet, des espaces furent aménagés afin de favoriser la sédentarisation des animaux. C'est dans ce cadre que furent construites, en 1979, des infrastructures d'accueil des éleveurs peuls : des logements, des bains détiqueurs pour les animaux abreuvoirs, des points d'eau, des maisons, des mosquées et des barrages dans la zone de Palé, massif forestier situé à une vingtaine de kilomètres de la région de Boundiali (Diallo, 1995). Dans cette même dynamique, les éleveurs bénéficièrent de 2500 ha et d'un titre foncier en échange d'une mise en quarantaine de leurs animaux (Diallo, 1995).

Cependant, une forte infestation en glossine dans cette zone a fait couler cet ambitieux projet. En effet, la forte densité des mouches tsé-tsé fut préjudiciable aux zébus dépourvus de tryponotolérance, ce qui engendra d'importantes pertes chez la population animale. Plusieurs éleveurs ont donc abandonné cette zone (Arditi 1990). Pour pallier cette situation, des actions de lutte anti-glossinaires ont été effectuées grâce à des captures manuelles de la période allant de fin 1978 jusqu'au début 1979 dans les pièges fixes et dans les pièges mobiles. L'éradication des glossines n'a pas été un motif suffisamment valable pour faire revenir les Peuls dans la zone de Palé. L'une des raisons était l'éloignement de cet emplacement des communautés agricoles, empêchant les femmes peules de pouvoir commercialiser le lait (Arditi 1990). Par ailleurs, cette opération

menée au bénéfice des éleveurs peuls engendra un profond sentiment d'inégalité et de frustration favorisant la naissance de tensions entre les Peuls et les communautés locales (Bernadet, 1984).

#### *L'opération micro-zone : encourager la sédentarisation des éleveurs peuls*

L'échec de l'opération zébu a conduit à la mise en place de la deuxième opération : le programme des micro-zones. L'objectif de ce programme a été orienté sur la valorisation des interstices par la régularisation des mouvements des animaux du fait de la présence permanente de ceux-ci à proximité des zones de cultures. L'idée sous-jacente, comme dans la première phase des actions menées par la SODEPRA, était la sédentarisation des éleveurs peuls. Dans la pratique, le programme consistait à encourager les agriculteurs à délimiter une zone libre de culture de quelques centaines de mètres, allant de 10 à 20 d'hectares autour des lieux d'habitation des éleveurs peuls, en encourageant l'imbrication des activités agricoles et pastorales tout en visant, par ricochet, une réduction des conflits. Dans l'opérationnalisation du programme, les objectifs ont été déclinés en trois points d'action. Primo, il s'est agi d'encourager l'association éleveur-agriculteur. Secundo, le troupeau devait être enfermé dans des parcs la nuit, notamment dans la période allant d'octobre à décembre, afin d'éviter tout dégât aux cultures. Tertio, les terres fertilisées sur une période de deux à trois ans devaient être rétrocédées à l'agriculteur pour une période de cinq ou six ans. Malheureusement, tout comme le premier projet, les objectifs escomptés par ce projet n'ont pas pu être atteints en raison de la non-participation et de la méconnaissance des éleveurs peuls dans la conception et la mise en œuvre du projet. En effet, la SODEPRA a mis en place ce projet en partant du postulat selon lequel les Peuls, étant essentiellement des éleveurs, ne se seraient pas intéressés à l'agriculture et maintiendraient ce système basé sur la rotation- fertilisation des terres. L'exclusion donc des Peuls de l'accès aux parcelles de terre a été identifiée comme motif de leur non-participation au projet.

### *L'opération tandem : promouvoir la collaboration de l'agriculture et de l'élevage*

Suite à l'échec de l'opération des microprojets, la SODEPRA, favorisant l'idée d'une éventuelle imbrication de l'agriculture et de l'élevage, a mis en place en 1984 l'opération tandem. L'objectif du projet qui a été formulé autour des leçons tirées de la précédente opération zébu consistait à mettre en couple un éleveur et un agriculteur dépourvus de bétail sur la parcelle de terre appartenant à l'agriculteur. Le principe fut simple : tout d'abord, l'éleveur devait exprimer son désir de s'associer à un agriculteur avec qui il interagissait et avait de bons rapports. Une fois fait, et après que les deux parties eurent trouvé un accord concluant sur la parcelle à valoriser, ils s'adressaient à un agent de la SODEPRA chargé de l'encadrement. La parcelle identifiée devait être clôturée par des barbelés puis défrichée. Ensuite, la parcelle devait être scindée en deux blocs, un bloc fourrager et un bloc cultural. Le bloc fourrager, enrichi en nutriments chimiques par la SODEPRA, servirait à procurer de l'énergie et des protéines aux animaux. Quant au bloc cultural, il devait être bien évidemment mis en culture par le paysan. Les deux blocs devaient être séparés par des barbelés. Une fois la période des récoltes achevée, la fertilisation du bloc cultural devait être assurée par les animaux à l'aide de leurs bouses, les animaux devaient bénéficier, en retour, des résidus de récolte. Le bloc de fourrager pouvait être mis en culture aussi bien par l'éleveur que par l'agriculteur. Les frais de la mise en valeur des parcelles dans le cadre de ce projet, devaient être couverts par l'éleveur peul (2/3) et par l'agriculteur autochtone (1/3).

Comme illustré ci-dessous dans la capture de presse tirée du journal fraternité Matin du 18 février 1988, l'opération tandem répondait au souci de favoriser une meilleure intégration des éleveurs peuls au sein des villages.

# L'ÉVÉNEMENT

## ÉLEVEURS-AGRICULTEURS

# Vers une cohabitation pacifique

Le grand Nord, région pastorale et agricole par excellence fournit plus de 85% de la viande produite chez nous. Et pourtant, que de problèmes entre agriculteurs et éleveurs surtout éleveurs peulhs transhumants. De fait, leurs rapports sont conflictuels. Conscients du

danger que cela représente pour l'économie de la région et du pays tout entier les responsables de la Sodepra ont mis au point ce qu'il est convenu d'appeler le «tandem».

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL: LAMBERT KOUASSI

Comme définit par le dictionnaire, la tandem est une association de deux hommes ou de deux personnes travaillant à une œuvre commune.

Les responsables de la Sodepra (Société pour le Développement de la Production Animale) ne pouvaient trouver un terme plus adapté.

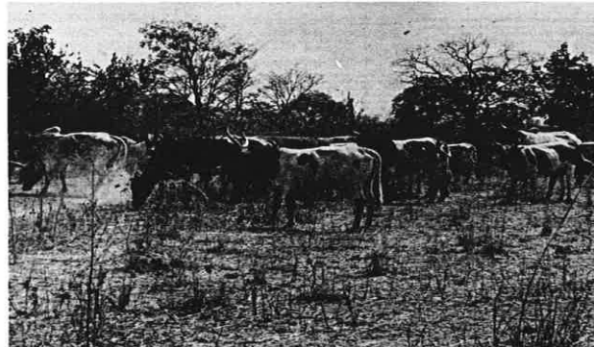
En effet, agriculteurs senoufo et peulhs maïons poursuivent les mêmes objectifs: le développement de l'élevage, la production de viande, le profit et l'autosuffisance alimentaire. Mais la hic, c'est lorsqu'il s'agit de passer à l'action.

Ainsi des conflits sont nés entre les deux communautés. Les agriculteurs accusent les peulhs de détruire leurs champs, de voler leurs fermes et de voler le bétail. Des actes crapoteux sont attribués aux Peulhs transhumants. Ceux qui se sédentarisent, créent leurs campements loin dans la brousse, coupés de la communauté villageoise.

Les accusés rejettent en bloc toutes ces vilénies. Toutefois, ils reconnaissent en général les dégâts causés aux cultures.

### COMPLICITÉ

Lorsqu'une telle situation se présente il y a une commission des dégâts qui se met en place et ce rond sur le terrain. Et l'on



Les bœufs, une des richesses du grand Nord, mais cause de nombreux conflits. (Photos HONDRÉ KOBAYE)

procède à une évaluation. Le Peulh doit s'exécuter; c'est ce qui se passe le plus souvent. L'année dernière, les Peulhs ont eu à payer pour 5 millions de francs de dégâts pour la seule zone de

M'Bengué. Cette année environ 4 millions de francs ont déjà été versés aux agriculteurs pour cause de destruction de cultures. A Kotonon, non loin de

loymane Diarassouba, évoque ce problème avec colère difficilement contenue. Ce n'est pas toujours que les Peulhs acceptent de dédommager les agriculteurs, assure-t-il. Il nous donne son

exemple personnel, lui qui est titulaire du CEPS et qui a décidé de retourner au village pour se consacrer à l'élevage. Un bœuf lui ayant volé douze bœufs l'affaire a traîné entre le chef des Peulhs, le sous-préfet et le secrétaire général du PDCI.

Finalement, il ne fut pas dédommagé.

«Pour nous, nous confie-t-il, il n'y a aucune possibilité de cohabiter avec les Peulhs». Cette réaction traduit la gravité du problème. Et le «tandem» vient à point nommé. Son objectif essentiel est de permettre une cohabitation pacifique entre Peulhs transhumants et agriculteurs.

Lors de son passage dans le grand Nord en vue de résoudre les problèmes, le Docteur Christophe Gboho, ministre de la Production Animale avait mis en garde les uns et les autres, attirant leur attention sur la philosophie du Président Houphouët-Boigny, faite de tolérance et de dialogue permanent.

Le ministre Gboho avait parlé également de projets d'améliorations pastorales tendant à la sédentarisation des Peulhs par une politique de restructuration de l'espace rural.

Le «tandem» est une des concrétisations de ces projets.

LAMBERT KOUASSI

Figure 1 : Capture de presse d'un article du Quotidien Fraternité-Matin, février 1988,43

Ainsi, l'idée du système rotatif des cultures vivrières et fourragères a connu un vif engouement auprès des destinataires du projet, mais a tout de suite été interrompue à cause du conflit opposant les Peuls aux autochtones Sénoufos à Dikodougou en 1986 (Diallo, 2008 ; Ardit, 1990).

En résumé, l'intervention de la SODEPRA, qui s'est déclinée en trois phases, a été confrontée à d'innombrables difficultés dans son implémentation. Les effets conjugués de ces échecs à ceux

induits par le ralentissement économique et financier ont favorisé la dissolution de cette structure en 1994. En effet, entre 1970 et 1993, la Côte d'Ivoire a connu une longue période de ralentissement économique et financier due à la détérioration des termes de l'échange et la baisse de la valeur des investissements réduisant considérablement les revenus de l'État ivoirien. Partant de ce fait, l'État ivoirien décide de mettre en œuvre les programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés par les institutions de Bretton Woods par la mise en place des politiques de privatisation et de libéralisation censées revitaliser l'économie (Contamin 1997 ; Dago, 2016).

Pour ce faire, certaines structures parapubliques sont, soit privatisées, soit dissoutes, tel fut le sort de la SODEPRA (Bassett 1988 : 469 ; Contamin 1997 ; Förster 2012 : 44 ; Dago 2016). Toutefois, des aspects positifs des interventions de la SODEPRA sont à relever. Pendant la période allant de 1982 à 1992, la SODEPRA-NORD, dans le cadre du Projet d'Aménagements Pastoraux (PAP), a favorisé la construction d'environ 222 barrages, 65 puits et 33 bains détiqueurs dans le nord de la Côte d'Ivoire et des centres de vaccination (Diallo, 2008 ; Le Guen, 2004 ; Cecchi, 2007). Elle a également bâti des lieux de vaccination, délimité des pistes à bétail et tenté de distribuer des semences de cultures fourragères à des prix subventionnés (Diallo, 2008).

L'approche zootechnique et vétérinaire donnée aux opérations de la SODEPRA a péché par ignorance en faisant fi des caractéristiques socio-économiques des sociétés des Peuls et Sénoufos (Arditi, 1990). De plus, la rupture des subventions a entraîné l'interruption du rassemblement des troupeaux la nuit dans les parcs et des traitements sanitaires. Certains éleveurs ont refusé aux agriculteurs autochtones d'entretenir les cultures fourragères parce qu'elles constituaient non seulement une activité fastidieuse, mais aussi une menace de feux de brousse. Plus encore, les actions de cette structure qui étaient interprétées par plusieurs comme visant à privilégier les Peuls au détriment des paysans ont favorisé la naissance de frustrations. Ces frustrations se sont illustrées par l'expulsion des Peuls dès l'annonce du décès du président Felix Houphouët-Boigny en 1993 (Diallo, 2008).

La volonté manifeste du chef de l'État de faciliter l'intégration des Peuls afin de réduire le coût de production de viande bovine a été reléguée par les directeurs de la SODEPRA auprès des populations du nord de la Côte d'Ivoire. Le troupeau des Peuls était présenté comme un enrichissement national. Ces frustrations enfouies durant ces années ont été rendues visibles par



les violentes attaques dont les Peuls ont été victimes dans la sous-préfecture de Kouto en 1993 (Diallo, 2008). L'exode consécutif à ces attaques a occasionné des destructions massives de cultures réinterrogeant ainsi la politique pastorale mise en place par l'État.

## **4. Élevage dans la sous-préfecture de Tienko**

À l'instar des populations locales du Nord ivoirien, les habitants de Tienko pratiquaient de l'élevage à petite échelle pour la pratique de rituel lors de cérémonies coutumières notamment les funérailles, les mariages, etc. Ainsi ces agro-éleveurs réunissaient leurs animaux dans un parc collectif (Bernadet, 1984). Ils sollicitaient pour la plupart les services de jeunes bouviers peuls venus du Mali. Par la suite, un ensemble d'infrastructures permettant de réguler l'entrée des animaux et d'effectuer des contrôles sanitaires sur les animaux transhumants ont été érigées dans cette ville par l'ex- SODEPRA du fait de sa proximité avec le Mali. Érigé par l'ex-SODEPRA, ce poste est tenu par un chef de poste, vétérinaire de formation. La fonction première de ce poste consiste à protéger la santé et le bien-être des animaux transhumants afin d'éviter la contamination du cheptel local et la propagation des zoonoses comme la tuberculose, le charbon bactérien, la péripneumonie bovine ou la peste bovine. Dans les années 1960, un service vétérinaire avait été affecté à Tienko, il se chargeait d'effectuer les contrôles sanitaires sur les animaux locaux et ceux qui effectuaient des déplacements saisonniers. Ce poste a connu une redynamisation avec l'avènement de la SODEPRA qui a permis de moderniser le poste d'entrée de Tienko. Des installations comme la construction des parcs pour la mise en quarantaine des bœufs en transit, des parcs détiqueurs pour débarrasser les bœufs des parasites, des bacs d'abreuvoir, un abattoir et un parc de marché à bétail y ont été construits.

Les soins étaient administrés par l'équipe du vétérinaire de Tienko, il s'agissait essentiellement de traitements préventifs et curatifs. Après la dissolution de la SODEPRA en 1994, le service vétérinaire a repris la gestion du poste d'entrée (Tra, 2012). Tienko est de ce fait, une porte d'entrée très sollicitée pour la transhumance.

Chef-lieu de sous-préfecture depuis 1961, Tienko était constitué jusqu'en 2014 de dix-neuf villages. Située à cent kilomètres d'Odienné et à soixante-six kilomètres de la frontière du Mali, cette sous-préfecture est constituée d'une population essentiellement issue de deux grandes familles : les Doumbia et les Sidibé. Les Doumbia en sont les propriétaires terriens qui ont offert la terre aux Sidibé venus du Mali.

Le village de Tienko fut fondé par Bomoly Sidibé originaire du village Bamangre au Mali. Fuyant la guerre au Soudan (actuel Mali) Bomoly Sidibé, accompagné de son frère Sodja Sidibé, a trouvé refuge dans le village de Kotoula. Après un court séjour, les autorités villageoises de Kotoula leur ont offert l'hospitalité afin qu'ils puissent s'installer durablement. Cependant, Bomoly Sidibé déclina l'offre des autorités coutumières de ce village. Ce refus de cohabitation se justifie par le fait que Bamoly refusait de se soumettre à l'autorité d'un chef. Ils ont donc décidé de s'en aller. Ils se sont par la suite rendus à Kéhi, mais le même cas de figure s'est présenté et Bomoly est resté campé sur ses positions. Après un laps de temps passé à Kéhi, les frères Sidibé se sont rendus à Koliko chérissant toujours le désir d'occuper la tête de la chefferie. Malheureusement pour Bomoly, Koliko avait déjà un chef de village. Déçus de cette situation, les deux frères rebroussèrent chemin et retournèrent à Kéhi. Quelque temps plus tard, ils prirent la décision de fonder un village et choisirent un lieu à proximité d'une retenue d'eau dont les abords étaient couverts de sable. Conformément aux rites religieux nécessaires avant l'occupation d'un site, il fallait avoir l'accord d'un oracle. Partant de ce fait, ils prirent soin de consulter un oracle. Après les incantations, celui-ci les informa que le lieu choisi était infâme et que leur séjour serait perturbé par des esprits mauvais qui possédaient ce lieu. Toutefois, les sortilèges pouvaient être annihilés et les esprits apaisés par des sacrifices.

Les sacrifices consistaient à enterrer des objets sur l'espace convoité ; si le matin les objets étaient déterrés, cela signifierait que les génies ne sont pas favorables à leur installation. Sidibé Sodja, qui ne voulait pas s'établir dans cet endroit, revint pendant la nuit à dos de cheval pour déterrer lesdits objets. Au lever du jour, lorsque Bomoly constata la supercherie parce que les pas de cheval étaient encore tout frais, il décida de fonder son village à cet endroit. Cette histoire est racontée par le chef du village de Tienko. Mais, une frange de la population à savoir les autorités cantonales à une autre version de l'historique de Tienko.

Selon eux, Tienko a été fondé par deux frères nommés Bomoly Sidibé et Sodja Sidibé originaires du canton de Gbagnaga au Mali et qui avaient pour mère une femme originaire du canton de Bôdougou, plus précisément du village de Kimissigua. Mais les relations qu'ils entretenaient avec les autres frères étaient entachées par des discordes. À la faveur de ces incessantes querelles entre eux et leurs frères, ils décidèrent, sur l'initiative de Bomoly, de quitter momentanément la cellule familiale pour passer un séjour dans le village de leur mère. À leur arrivée, Bomoly, chasseur de profession, s'adonnait régulièrement à son activité dans la savane adjacente au village, très giboyeuse. Après avoir séjourné quelque temps à Kimissigua, ils décidèrent de retourner dans leur village d'origine. Néanmoins, ils promirent à leurs oncles maternels de revenir s'il n'y avait aucune amélioration de la situation conflictuelle. Comme promis, Bomoly revint, seulement après quelque temps, accompagné de tous les membres de sa famille. La situation semblait s'être considérablement détériorée présageant un non-retour. Bomoly qui ne voulait pas vivre sous l'autorité de ses oncles Djoman Doumbia et Fassamou Doumbia, leur demanda la permission de créer son propre campement. Ceux-ci donnèrent leur consentement en invitant Bomoly à s'installer à l'endroit de son choix. Il les informa qu'il avait repéré lors de ses chasses un marigot et voulait bien s'installer sur ce lieu. Les doléances furent acceptées. Il décida donc d'appeler son campement Tienko qui signifie en bambara marigot de sable blanc.

La ville de Tienko est constituée de deux grands secteurs, Tienko 1 et Tienko 2, ces deux secteurs sont séparés par un bas fond qui tari en saison sèche. Tienko 1 est situé du côté Sud du bas-fond quant à Tienko 2, il est situé du côté Nord du même bas-fond. Tienko 1 est formé par sept (7) sous-quartiers, alors que Tienko 2 est formé d'un seul quartier.

Tienko 2 est principalement habité par la famille ou **Kabila SIDIBÉ**, ils sont chefs de village. La famille ou le kabila des SIDIBÉ est aussi appelé « **kamandjèla** ». En plus de la famille Sidibé, quelque famille de communauté étrangère comme la famille Touré y réside. Tienko 2 abrite l'hôtel de ville et la concession du chef de village.

Par ailleurs, Tienko 1 est principalement habité par la famille ou **Kabila Doumbia** qui est scindée en deux familles ou **kabila**. Il s'agit de la famille (Kabila) **Mansabala** et le (kabila) **Sanakoro**. Tienko 1 est le secteur qui abrite l'EPP 1 et 2 de Tienko, le centre de santé, le lycée moderne de Tienko, le marché de Tienko, le chantier de la grande mosquée de la ville et les bureaux de la sous-préfecture de Tienko.

L'appellation Koko est utilisée pour désigner les deux quartiers. Koko signifie : « l'autre côté du marigot » puisque les deux quartiers sont séparés par un bas-fond sur lequel un pont est en

construction. Donc lorsqu'une personne se trouve d'un côté en fonction du pont, désigne l'autre secteur par l'appellation « koko ».

À Tienko, la terre appartient aux membres des familles fondatrices du village, en l'occurrence les Doumbia et les Sidibé, responsables de fait de l'exécution des rites appropriés. La terre est distribuée entre membres des différentes familles et les plus âgés en sont les gestionnaires. Ce sont eux qui octroient les terres aux requérants. À titre d'illustration, une parcelle de terre cédée à un membre de la famille inclut le droit de cultiver divers types de cultures y compris les cultures pérennes notamment l'anacarde. Ce patrimoine peut être, de ce fait, légué à la postérité. Ainsi, les droits de propriété se transmettent par héritage selon le système patrilinéaire.

En ce qui concerne les allochtones et les allogènes, généralement accueillis par un tuteur, propriétaire foncier autochtone qui leur fournit des terres dans le cadre d'une relation interpersonnelle d'aide mutuelle et d'acte de reconnaissance. De façon plus précise, les migrants ont généralement une connaissance qui les introduit auprès des autorités traditionnelles. Le tuteur va porter la requête à l'endroit du chef du village. Celui-ci donne son accord après consultation de la notabilité ou transfère la requête aux chefs des familles détentrices du lopin de terre concerné.

L'accord est suivi d'un acte symbolique. Dans le village de Kabangoué à titre illustratif, résider dans ce village peut coûter au requérant la somme de 60 000 francs CFA, dont 50 000 francs CFA pour le village et 10 000 francs CFA reversée à l'autorité (administrative).

L'accès à la terre pour le requérant se fait à travers la réaffirmation continue des relations sociales. Par conséquent, l'accès à la terre pour la culture ou la construction des parcs à bétail est agréé par le tuteur, généralement issu d'une famille fondatrice, ou par le chef du village. Cependant, le droit de propriété à la terre au niveau villageois peut faire l'objet d'une remise en cause. Le cas des villages voisins de la sous-préfecture de Tienko, Bokounan et Koutoula est un exemple probant. En effet, en 2011, un conflit a éclaté dans ces villages sur l'installation des migrants Minyanka par le village de Bokouna. Après trois années d'installations, le village de Koutoula revendique les portions de terre cédées aux Minyanka, en prétendant que cet espace se situe sur leur domaine foncier. Même si, Hochet (2012) estime que l'étranger serait une source d'insécurité foncière, la réalité dans ce conflit va au-delà de cette hypothèse s'enracinant dans un jeu d'intérêts. En effet, les migrants avaient sur les parcelles un droit d'usufruitier qui les engageait à verser une partie de leur récolte au village hôte (Bokouna). Cet exemple montre avec acuité que

les droits dits coutumiers ne sont pas figés, mais peuvent être remis en cause quand les intérêts de ceux qui en sont les garants ne sont pas sécurisés. Dans un tel contexte, le soutien du tuteur et la résolution des conflits peut passer d'un stade à un autre en fonction de la position du tuteur dans l'arène villageoise et des relations qui lient le coupable au village.

## **5. Accès aux ressources fourragères**

Accéder aux ressources fourragères est primordial pour garantir l'alimentation des animaux. À Tienko, l'accès à ces ressources dépend fortement de la période de l'année et du type d'éleveur. Balo B, agro-pasteur à Tienko<sup>15</sup> que j'ai rencontré durant mon séjour à Tienko apprend que les éleveurs d'origine Malienne vivant sur le territoire Ivoirien ont une carte nationale des éleveurs qui est fournie par le bureau du vétérinaire. Avec cette carte, il ne paye aucune taxe. Pour l'accès à la vaine pâture, ils établissent des liens avec les agriculteurs avec qui ils négocient le passage des animaux. Ils s'accordent sur les espaces dépourvus de cultures afin que les bœufs puissent tranquillement se nourrir. Généralement, le plus difficile, c'est de trouver un agriculteur avec qui établir ce contrat de négociation, une fois l'accord trouvé, le reste s'avère beaucoup plus facile.

De façon générale, l'accès est libre. Mais particulièrement pour les agro-pasteurs, cet accès varie en fonction des arrangements entre eux et les propriétaires de parcelles cultivées et le village hôte. La base d'un accès garanti aux ressources fourragères est renforcée par des arrangements solides avec l'agriculteur. Les agro-pasteurs ont des endroits bien déterminés où ils font paître leurs animaux et construisent leurs parcs qu'ils négocient généralement avec le propriétaire de la parcelle adjacente.

Pour les éleveurs transhumants par contre, l'accès aux espaces pâturables sur certains sites est payant sous forme de redevance au village dont les transhumants s'acquittent lors de leur traversée. Le prix est fonction du site et de la quantité requise. Cette somme générée par l'accès au fourrage ou « droit de l'herbe » est gérée par la chefferie des villages. Dans le village de Kabangoué par exemple, le prix de l'abattage des arbres pour les agro-pasteurs et transhumants peuls est fixé à 25 000 francs CFA.

---

<sup>15</sup> Entretien Agro-pasteurs Tienko, 18.10.2014

Les archives collectées à la sous-préfecture de Tienko montrent que l'accès aux retenues d'eau a depuis longtemps été payant pour les éleveurs transhumants. Pour maintenir l'exemple de Kabangoué, le montant fixé par le village pour l'accès à l'eau est de 10 000 francs CFA par mois pour les agro-pasteurs. S. Doumbia, représentant de la jeunesse de Tienko, nous apprend que, à Tienko, le barrage communément appelé la Dala revient à 3 000 francs CFA par transhumant pour toute la période de fixation. Selon, le barrage appartient aux autorités cantonales de Tienko mais ces autorités se sont vus expulsés.

Jusqu'en 2013, la gestion de cette retenue d'eau était assurée par les autorités cantonales de Tienko. Il semblerait pour ce faire qu'un arrangement tacite existait entre cette juridiction et l'administration. En 2014, au grand désarroi du canton, la mairie décide de s'approprier la gestion de cette retenue d'eau. Dans la foulée, le sous-préfet réapproprie la gestion au chef Canton.

C'est ce que Doumbia L., membre de la famille du chef de canton, explique dans ces propos:

« L'eau là c'est pour nous. C'est pour notre famille. Ce sont nos parents qui en sont les propriétaires. Aujourd'hui, la mairie a récupéré. Mais cette année (2016), nous les jeunes de la famille Doumbia, on va faire ce combat. L'année dernière, la mairie nous a arrachés. Le commandant a arraché à la mairie et l'a confié à un comité de gestion. Mais comme cette année, les transhumants ne sont pas encore rentrés, je ne sais si ce comité-là travaille. Notre famille prévoit adresser un courrier au maire et au commandant, mais nous n'avons pas encore décidé quand on va le faire. Pendant les funérailles du chef de canton (fin janvier 2016), quand les parents vont venir on va en débattre sur ce sujet. Selon la loi, la gestion de la Dala revient à la mairie et nous sommes d'accord. Mais, ici, la Dala, ce sont les Blancs qui ont fait pour mon grand-père. La mairie devrait nous adresser un courrier, on allait s'asseoir pour en débattre et nous dire voici ce que nous vous proposons, et c'est à nous de dire oui ou non. »<sup>16</sup>

Dans l'optique de garantir un accès aux retenues d'eau aux éleveurs, un barrage avait été érigé à Tienko dans les années 1980. Depuis son installation, la *Dala* était gérée par les autorités

---

<sup>16</sup> Entretien Doumbia. L Tienko, le 19.01.2016

cantonaux de Tienko. Pendant la période de transhumance, l'accès de ce barrage aux éleveurs transhumants était soumis à taxation. C'était la famille du chef de canton qui s'assurait du paiement de cette taxe et qui gérait les fonds collectés. Une part du montant collecté serait reversée à la sous-préfecture. Après plusieurs années d'utilisation, ce barrage est tombé en désuétude. En 2014, en vue de le réhabiliter, le village aurait remis une somme de 350 000 Fcfa au précédent sous-préfet qui était en contact avec des techniciens venus dans la sous-préfecture de Tienko pour le reprofilage de la voirie. Mais, cette somme n'a jamais été remise aux techniciens pour la réhabilitation du barrage. C'est dans ce contexte que la mairie a pris sur elle la responsabilité de remettre le barrage en état.

Pour Doumbia L, la famille du chef de canton s'est vu déposséder de fait de la gestion de ce barrage. C'est ce qui tente d'expliquer dans les lignes qui suivent :

« Ce qui nous fait mal c'est que la mairie n'a pas demandé notre permission. Même si le maire est issu de la famille Doumbia, ce n'est pas comme ça ! Aujourd'hui la famille est divisée. Le maire est le descendant du frère du chef de canton, eux leur famille vient de Kéhi et de Manzela. La Dala, c'est pour nous. On a voulu voir le maire. Mais façon on partait sur le pied de guerre, sur un ton de palabre, moi-même, j'étais le chef du convoi pour faire le palabre. Chaka Galant, comme il est intelligent, il a beaucoup fréquenté, il nous a fait appel pour nous dire de nous calmer et de chercher à régler cette affaire à l'amiable. On lui a dit que si on passe par l'administration la procédure sera trop longue. On va aller assiéger la Dala. Si les transhumants arrivent et que la mairie les encaisse, ils vont donner pour nous aussi. On ne va pas se laisser faire. Donc, le tonton nous a calmés. »<sup>17</sup>

Au-delà de la frustration ressentie par la famille du chef de canton, à en croire les propos de Doumbia L, l'accaparement de la gestion de la Dala a été un bras de fer entre autorité municipale et autorité sous-préfectorale. L'imposition de la taxe sur la transhumance par la mairie a débuté en 2014. Un accord aurait été trouvé entre la mairie, la préfecture et la sous-préfecture pour un prélèvement de la taxe municipale dénommée « fiche d'autorisation pour la transhumance » au

---

<sup>17</sup> Entretien Doumbia. L Tienko, le 19.01.2016

titre de l'année 2014, correspondant à la transhumance 2013-2014. Cette fiche était attribuée à raison de 20 000 francs CFA pour 50 têtes de bœuf. Cependant, en 2015, le sous-préfet de Tienko est informé que des taxes sont prélevées par les agents de la mairie sur l'accès à l'eau du barrage pour les éleveurs transhumants. Le 5 janvier 2015, l'actuel sous-préfet de Tienko adresse un courrier à la mairie sur la gestion de la transhumance. Selon le sous-préfet, la gestion de la transhumance est régie par le décret N° 96-431 du 3 juin 1996 portant sur la réglementation du pâturage et des déplacements du bétail qui stipule que ce sont les autorités préfectorales, sous-préfectorales et les « services chargés de l'élevage » qui ont la compétence de réguler le passage des troupeaux transhumants sur le territoire national par l'apposition d'une mention sur le laissez-passer de transhumance. Partant de ce fait, le sous-préfet a demandé à la mairie de mettre fin au prélèvement de taxe dont la compétence n'est pas reconnue.

Il termine son courrier en mentionnant que la mairie sera tenue pour responsable des débordements et troubles à l'ordre public qui résulteraient de la violation des textes. Le 19 janvier 2015, en relation avec cette affaire, un courrier émanant du maire est adressé au sous-préfet. Celui-ci rappelle que la délibération du conseil municipal N° 2013-14/C.TKO du 13 décembre, instituant des taxes municipales pour l'exercice 2014, a été signée par le préfet de la région. Il précise que cette décision a été prise en présence du précédent sous-préfet en tenant compte de son avis que les 20 000 francs CFA avaient été maintenus alors que les conseillers municipaux proposaient 40 000 francs CFA. Il postule également que les taxes prélevées sur les troupeaux transhumants par la mairie sont reversées à la trésorerie d'Odienné dans les caisses de l'État en demandant ironiquement si l'argent prélevé par les agents de sous-préfectures suivait la même direction. Il estime que le fait d'avoir reçu un courrier du préfet, leur autorité de tutelle, indiquant la période de transhumance était comme une sorte de reconnaissance autorisant la mairie à reconduire cette taxe au titre de l'année 2015. Il invite le sous-préfet à privilégier les voies consensuelles.

Après ces échanges de missives enflammées, le préfet de région mit fin à cette tension en autorisant la mairie à prélever les taxes sur la transhumance. Lors de l'entretien réalisé avec le bureau de la municipalité, l'adjoint au maire a justifié l'imposition de cette taxe en alléguant ceci : « *les taxes de la mairie c'est pour développer la ville* ». Selon lui, le fonctionnement des communes repose sur les taxes collectées auprès des activités à caractère économique. Tienko étant une petite municipalité où les activités économiques sont quasi inexistantes, les fonds générés par les rares commerces existants ne permettent pas à la mairie d'entamer des projets de



construction d'infrastructures comme le logement des instituteurs. La transhumance étant perçue comme une activité économique, elle se doit d'être soumise à taxation.

En somme, la tension entre autorités municipales et administratives montre clairement que la transhumance est un maillon essentiel à l'économie locale. C'est l'économie de toute une région qui repose sur l'accès des transhumants aux ressources naturelles. Pour ce faire, chaque institution veut avoir une part du gâteau. Les répertoires de justifications mobilisés renseignent sur les ressources des acteurs.

Pendant que les autorités administratives s'appuient sur les textes légalisant leur ingérence dans la gestion des espaces agro-pastoraux, les autorités municipales construisent leur argumentaire autour des pratiques corruptibles des agents de la sous-préfecture. En vue d'asseoir sa domination, la mairie a soumis la délibération de cette taxe au préfet de région, limitant ainsi le pouvoir du sous-préfet.

En réponse à cette situation, les transhumants ont adopté comme stratégie d'évitement de cette taxe le contournement de la circonscription de la municipalité de Tienko. Face à cela, les agents de la mairie chargés de la collecte ont accusé le représentant de la CEDEAO d'être à l'origine de ce comportement.

Il aurait demandé aux transhumants de contourner la zone sous influence de la mairie. C'est ce qu'un agent de la mairie explique dans les lignes suivantes :

« Il a eu un problème avec moi par rapport à la taxe de transhumance, car il avait dit aux Peuls de ne pas s'acquitter de cette taxe. Pendant ce temps, il prélevait des taxes. J'ai été à son domicile avec la délibération de la taxe signée par le préfet de la région du Folon et je l'ai menacé de le traduire en justice. C'est en ce moment qu'il a pris peur et s'est désengagé. J'ai agi en tant que régisseur de la commune. C'est à partir de cet instant que les Peuls ont commencé à s'acquitter de cette taxe en affirmant que Flaladji leur avait demandé de ne pas payer cette taxe. »<sup>18</sup>

Cependant, les agents de la mairie prétendent que les agriculteurs saluent l'avènement de cette taxe, car l'évitement de cette zone par les transhumants préserve leur champ de destruction de cultures. Le contournement de la sous-préfecture de Tienko a fortement impacté le

---

<sup>18</sup> Échange avec Dombia 21.06.2018

fonctionnement du poste d'entrée de Tienko en ce qui concerne l'octroi des laissez-passer sanitaires. Des installations comme la construction des parcs pour la mise en quarantaine des bœufs en transit, des parcs détiqueurs pour débarrasser les bœufs des parasites, des bacs d'abreuvoir, un abattoir et un parc de marché à bétail y ont été construits. Les soins étaient administrés par l'équipe du vétérinaire de Tienko, il s'agissait essentiellement de traitements préventifs et curatifs. Après la dissolution de la SODEPRA en 1994, le service vétérinaire a repris la gestion du poste d'entrée (Tra, 2012).

Aujourd'hui, du fait de cette situation, le service vétérinaire se déplace à la rencontre des transhumants en vue de vérifier l'état de santé du bétail transhumant et de procéder à des vaccinations si cela s'avère nécessaire. Pour l'octroi du laissez-passer, un arrangement a été trouvé entre l'agent du service vétérinaire et les transhumants : les transhumants laissent leurs animaux en dehors de la zone sous contrôle de la mairie et se rendent au bureau de l'agent du service vétérinaire après vérification des conditions sanitaires de son troupeau afin de rentrer en possession du laissez-passer de transhumance.

## II) « Palabres entre éleveurs et agriculteurs ne peut jamais finir » Facteurs d'occurrence et d'exacerbation des conflits

Après plusieurs échanges avec les acteurs sur le terrain, il m'est apparu pertinent de dissocier facteurs des conflits et causes des conflits. Ici, les facteurs renvoient aux causes profondes des conflits. Ils permettent de mettre en lumière le contexte dans lequel prennent forme les conflits d'usage. Ainsi, les facteurs à la base de ces conflits sont d'ordre économique, politique et culturel. Mais bien avant de faire ressortir les facteurs d'occurrence et d'exacerbation des conflits, je vais me pencher sur la notion de conflit.

### 1. Kèlè<sup>19</sup>, Théorie des conflits

Par conflit, il faut entendre ici une opposition entre deux personnes ou des groupes. La théorisation du conflit a fait l'objet de plusieurs écrits qui trouvent ces fondements dans les travaux de Karl Marx. Dans son livre intitulé *Theoretical Sociology 1830 to the present* (2013), Jonathan Turner fait une remarquable synthèse de la théorie des conflits à partir des écrits des auteurs classiques, résumé comme suit :

*Pour Marx, le conflit fait référence aux inégalités entre classes sociales qui naissent de la revendication de la classe faible contre ceux qui possèdent et contrôlent les ressources. Autrement dit, le degré de l'inégalité dans la distribution des ressources génère d'inhérents conflits d'intérêts entre ceux qui possèdent les ressources (classe dominante) et ceux qui ont des ressources insuffisantes (prolétaire). Bien que cette approche de Marx soit centrale pour comprendre le conflit, elle est remise en cause par Max Weber. Cet auteur questionne l'analyse des conflits lus sous l'angle de l'inégalité. Selon Weber, les conflits ne pourraient pas toujours se produire dans un contexte de système inégalitaire, mais peuvent être fortement tributaires de l'émergence d'un leader charismatique. En d'autres termes, les conflits ne peuvent se réduire à l'inégalité des classes du fait du caractère multidimensionnel lié à la diversité des sociétés et de la pluralité des groupes, des intérêts et des perspectives. Ils seraient dus à l'incapacité du système à développer*

---

<sup>19</sup> Kèlè signifie conflit entre deux personnes ou entre deux communautés.

*des procédures régulatrices permettant une gestion optimale des griefs et des tensions. Par ailleurs, d'autres auteurs comme Durkheim ne perçoivent dans les conflits qu'une menace pour l'ordre social et un dysfonctionnement survenu au sein de l'ensemble de normes, de rôles et de valeurs. Les conflits dans cette perspective rendent visibles les clivages sociaux et les intérêts divergents, mais aussi la manière dont les acteurs en conflit les expriment. Georg Simmel, quant à lui, postule que les conflits servent plutôt à promouvoir la solidarité, l'intégration et à impulser un changement.*

Ainsi, il n'existe pas de sociétés exemptes de conflits, car ils font partie intégrante du quotidien, parfois à faible intensité, mais peuvent se transformer en violents affrontements (Collins, 1975). Le conflit a un caractère à la fois normatif, neutre et naturel, consubstantiel à la vie en société. Il rend visible les clivages sociaux, les intérêts divergents et la manière dont les acteurs en conflit les expriment. Il est par conséquent révélateur de symptômes de dysfonctionnement et de déséquilibre. Il apparaît ainsi comme catalyseur, comme révélateur d'innovation ou d'enjeu de pouvoir et d'intérêts divergents entre deux personnes ou un groupe de plusieurs personnes (Elwert et Schlee, 2015 : 621). D'un autre côté, il renvoie à une source fondamentale d'unité de la société contribuant à la socialisation des individus (Cosser, 1956) et à la régulation de la vie collective. Il assure le maintien d'un groupe, sa cohésion à l'intérieur des frontières qui sont les siennes. Telle qu'abordée dans cette étude la notion de conflit, fait référence aussi bien aux ressources agro-pastorales qu'aux interactions entre les acteurs impliqués dans la gestion de ces ressources. Elle prend également en compte les acteurs, les situations conflictuelles et les conflits d'intérêts. Partant de ce fait, l'analyse qui sera menée dans le cadre de cette étude englobe :

- l'appropriation et la confiscation des ressources en vue de leur contrôle ;
- la contestation, d'une part, des règles régissant les espaces agro-pastoraux et/ou de leur interprétation, et, d'autre part, de la légitimité des personnes en charge de l'application de ces règles ;
- la revendication d'une légitimité d'accès aux ressources (Le Meur et Hochet, 2010).

De façon plus précise, appréhender les conflits autour des espaces agro-pastoraux revient à faire ressortir les tensions issues des interactions entre les acteurs, les contestations, les affrontements

physiques et verbaux, les situations de marchandage houleuses, les disputes (Maiga, 2006 ; Hussein et *al.*, 1999 : 399 ; Le Meur et Hochet, 2010 ; Diallo, 2008), les rivalités, l'influence de nouveaux acteurs et de nouvelles règles, le vol de bétail, les insatisfactions du mode de résolution des conflits, les meurtres, la violence à grande échelle (Hussein et *al.*, 1999 ; Schettima et Tar, 2013). Ainsi, l'analyse des facteurs d'occurrence des conflits va porter sur les causes profondes des conflits. Elle tiendra compte du contexte dans lequel les conflits se déroulent tout en portant un intérêt particulier sur les macros et micro-facteurs qui sous-tendent ces conflits. Quels sont donc les facteurs qui sous-tendent l'avènement des conflits et leur amplification ?

## 2. Extension des surfaces agricoles

Il a été mentionné lors des échanges que j'ai eus avec les autorités administratives que la croissance démographique enregistrée dans la sous-préfecture de Tienko en particulier, et en Côte d'Ivoire de manière générale, a induit une augmentation de surfaces cultivables par la colonisation de grandes surfaces. D'un autre côté, le choix pour des cultures pérennes comme l'anacarde et la diminution de la pratique de la jachère ont également réduit les espaces de pâture des animaux. Ces constats montrent que l'augmentation des champs, avec, pour conséquence, l'obstruction des parcours des animaux, est un des facteurs militant en faveur de l'apparition des conflits. Ce facteur a été plusieurs fois évoqué par les agro-éleveurs et agro-pasteurs interviewés.

« Avant, l'agriculture se faisait à proximité du village. L'élevage aussi se faisait, mais il n'y avait pas assez de bœufs. Et les dégâts par rapport aux transhumants, on se gérât tel qu'on demandait. Il n'y avait pas problème. Maintenant, il y a plus de bœufs et plus de paysans aussi, ce qui ne favorise pas l'éleveur et fait qu'il y a beaucoup de dégâts. »<sup>20</sup>

« Il y a beaucoup de champs ici, alors, quand on fait pâtre notre bétail, ils disent qu'on a pénétré dans leurs champs. »<sup>21</sup>

« On cherche un endroit où il n'y a pas de champs, mais maintenant, c'est devenu difficile à trouver. »<sup>22</sup>

---

<sup>20</sup> Entretien Z.O. agro-éleveurs et tuteurs de transhumants Tienko, 17.06.2011

<sup>21</sup> Groupe de discussion éleveurs Tienko, 20.06.2011

<sup>22</sup> Entretien éleveur peul B.D. Tienko, 21.06.2011

« Malheureusement chez nous ici [Tienko], on fait des champs pour entourer les pâturages. »<sup>23</sup>

« Travail de bouvier est devenu difficile, car il y a trop de champs d'anacarde maintenant. »<sup>24</sup>

L'expansion de l'agriculture pérenne et de rente dans le nord de la Côte d'Ivoire remonte aux premières heures de l'indépendance, avec l'introduction des cultures comme le coton et l'anacarde. La culture du coton par exemple fut développée par l'administration coloniale afin d'approvisionner en matières premières l'industrie textile des métropoles et de réduire, par ricochet, leur dépendance vis-à-vis du marché américain. En Côte d'Ivoire par exemple, pendant que le rendement annuel augmentait, les surfaces cultivables aussi augmentaient. À cet effet, les populations agricoles du Nord étaient vivement encouragées par l'État par le biais de plusieurs structures comme la CIDT puis l'ANADER. Le coton, autrement appelé l'or blanc, a été perçu par l'État et par la communauté agricole comme un moyen de sortir de la paupérisation. Pour faciliter la mise en valeur de grandes surfaces, la CIDT facilitait l'acquisition d'animaux de trait (Ancy, 1996 ; Bassett 2001). L'anacarde, quant à elle, fait son apparition en Côte d'Ivoire en 1960, mais dans un but plutôt écologique, axé sur le reboisement de la savane. Le choix fut porté sur cet arbre pour sa forte résistance aux températures élevées et son adaptabilité aux différents types de sol. Cependant, c'est en 1970 qu'un regain d'intérêt fut porté à la noix de cajou en raison de la hausse de sa valeur marchande à l'échelle internationale. C'est durant les décennies 1990 et 2000 que l'anacarde a connu son véritable essor en Côte d'Ivoire, favorisant ainsi la colonisation de plusieurs hectares de terres vacantes notamment dans le nord et le centre de la Côte d'Ivoire (Sinan et Kouamé, 2016). À ces cultures, grandes consommatrices de terres, s'ajoute le nombre de plus en plus croissant de champs appartenant tant aux populations agricoles qu'aux pasteurs sédentarisés.

La croissance démographique, qui induit l'augmentation des surfaces cultivées, a des conséquences profondes sur la pratique de l'élevage, aussi bien sédentaire que transhumant. L'accroissement de la surface des champs restreint le mouvement des éleveurs – surtout les transhumants – qui, en outre, sont soit accusés de détruire les plants d'anacardes soit de laisser

---

<sup>23</sup> Entretien S.T. agent de la mairie et agriculteur Tienko, 15.01.2016

<sup>24</sup> Groupe de discussion bouviers Tienko, 03.02.2016

délibérément les bêtes se nourrir des fruits de cajou afin de les expulser dans leurs bouses, que les éleveurs collectent par la suite, puis vont vendre sur les marchés locaux.

Comme l'affirme une autorité cantonale de Tienko :

« Ce qui est devenu la culture de rente, c'est l'anacarde, la noix de cajou. Ça, ça y est partout maintenant. Et en période de récolte, tu vas trouver des bœufs qui avalent les noix de cajou. Et les Peuls se déplacent avec les animaux. Là où ils vont dormir avec les animaux, quand les animaux font les cacas, le lendemain, ils prennent les noix qu'ils lavent par la suite. Les gens voient des femmes peules qui vendent l'anacarde alors qu'elles n'ont pas de champ. »<sup>25</sup>

Pendant la saison des pluies, ce sont les animaux sédentaires qui détruisent des cultures, surtout vivrières. À cette période, les animaux valorisaient les interstices des champs ou les terres en jachère, mais avec l'augmentation des exploitations agricoles, l'alimentation des animaux dans ce labyrinthe relève d'un vrai casse-tête chinois pour le bouvier en charge des animaux et les destructions des cultures dans un tel décor deviennent fréquentes.

### **3. Pressions animales sur les ressources**

La sous-préfecture de Tienko enregistre une augmentation du nombre des animaux susceptibles d'augmenter la pression sur les ressources disponibles. Cette croissance du bétail est due à plusieurs facteurs. Dans un premier temps, l'essor de l'agriculture commerciale a favorisé l'introduction des bœufs de culture attelée en raison de la puissance de travail. Comparativement aux techniques manuelles, la culture de trait permet de travailler de grandes superficies. Les animaux, en paire, sont généralement reliés par un attelage. Dans la sous-préfecture de Tienko, un nombre important d'agriculteurs se procurent des animaux pour alléger la pratique des travaux champêtres.

« À Tienko ici, tu peux compter une centaine de BCA (bœufs de culture attelée). Ils nous facilitent pour labourer les champs. Ils peuvent être vendus à des bouchers, cela procure de l'argent et puis leurs déchets servent d'engrais pour les champs. »<sup>26</sup>

---

<sup>25</sup> Entretien avec le porte-parole du canton, Tienko, 19.06.2011

<sup>26</sup> Entretien S.S. auxiliaire vétérinaire Tienko, 22.06.2011

Comme le note la citation ci-dessus, la possession de bœufs génère plusieurs avantages, comme la fourniture d’engrais naturel pour la fertilisation des champs. Elle peut être également une forme d’épargne. En effet, la possession des animaux chez les agro-éleveurs autochtones est perçue comme un moyen de thésaurisation. Les populations locales utilisent le reliquat de l’argent issu de la vente des cultures de rente pour se procurer des animaux qu’ils pourront vendre en cas de nécessité. Les agriculteurs sont propriétaires d’animaux destinés à la culture, mais acquièrent également des animaux qu’ils gardent parfois dans le parc collectif du village.

L’augmentation des animaux sédentaires peut trouver son explication dans l’amélioration des conditions sanitaires. Les animaux bénéficient de soins, et l’approvisionnement régulier des services vétérinaires privés ou publics en médicaments permet aux propriétaires de faire face aux maladies<sup>27</sup>.

La permanence du vétérinaire permettait aux animaux sédentaires de bénéficier de soins lors des campagnes de vaccination. Par exemple, en saison pluvieuse, en août, avec la forte présence de glossines, le vétérinaire procédait à une vaccination du cheptel contre la trypanosomiase et la peste péripneumonie bovine contagieuse. De plus, le vétérinaire contrôlait la viande destinée à la consommation afin d’éviter toute infection. Même si le bureau du ministère des Ressources animales et halieutiques a connu des perturbations durant la décennie de crise socio-politique<sup>28</sup>, les éleveurs ont noté un accroissement du cheptel.

**Tableau 1** : Animaux transhumants enregistrés au poste d’entrée de Tienko (2013 et 2014)

Année	Nombre d’animaux enregistrés au poste d’entrée de Tienko	
	Bovins	Ovins
- 2012-2013	- 8990	- 120
- 2013-2014	- 19 015	- 543

Données fournies par le service vétérinaire de Tienko, janvier 2016

L’augmentation du nombre d’animaux transhumants peut être due à l’insuffisance de ressources dans les régions soudano-sahéliennes où les saisons sèches s’annoncent précocement. Les éleveurs descendent alors tôt et en grand nombre. Pour certains agro-éleveurs, cette augmentation

<sup>27</sup> Voir la section sur le vétérinaire

<sup>28</sup>Le fonctionnement du poste d’entrée a connu des perturbations avec le déclenchement de la crise militaro-politique de 2002, qui a induit la délocalisation en zones sous contrôle gouvernemental et une rupture de médicaments. Pour pallier cette situation et permettre aux animaux de disposer de soins, certains éleveurs se rendaient au Mali pour s’approvisionner en médicaments.



du nombre d'éleveurs, surtout pendant la période de crise sociopolitique, est due à la porosité des frontières pendant cette période.

« Vraiment, depuis que la guerre a commencé, on a des problèmes. Depuis que la guerre a commencé, les Maliens, ils ont envoyé leurs bœufs n'importe comment. Le coin où nos bœufs mangent, ils ne trouvent plus à manger là-bas.»<sup>29</sup>

Cependant, la visibilité de la taille du bétail transhumant par les agro-éleveurs est peut-être due au fait que ceux-ci veulent préserver, en saison sèche, les ressources disponibles afin d'assurer l'alimentation du bétail face à la menace de surpâturage. Au cours de l'enquête de terrain, les éleveurs ont plusieurs fois mentionné que les difficultés liées à une pratique optimale de l'élevage étaient d'une part, la pression exercée sur les ressources par le nombre croissant d'animaux, et d'autre part la destruction des cultures. La citation ci-dessous, issue du groupe de discussion avec les éleveurs du village de Missamanan, est une illustration parfaite du développement fait plus haut.

« On a de grandes difficultés avec l'élevage ici (sous-préfecture de Tienko). Avant, on pouvait avoir un endroit pour paître notre bétail, mais maintenant on ne peut pas avoir beaucoup d'endroits propres à nous. Tu sais, quand les bœufs deviennent beaucoup, inmanquablement ils vont détruire des champs. »<sup>30</sup>

Ce point de vue est partagé par les éleveurs de Naguina qui lient le nombre croissant de bœufs aux difficultés inhérentes à la pratique de l'élevage, traduit comme suit dans les dires d'un agro-éleveur.

« On rencontre des difficultés, l'élevage est devenu difficile. Il n'y a plus d'eau, il n'y a pas de puits pouvant satisfaire le nombre croissant des animaux. »<sup>31</sup>

Dans la sous-préfecture de Tienko, les espaces colonisés croissent au rythme de l'augmentation du cheptel. Les raisons qui sous-tendent le rétrécissement des espaces pâturables et la hausse du cheptel local sont à la fois économiques, culturelles et relèvent du prestige social. Ces facteurs apparaissent comme des éléments importants de la rhétorique des rixes autour des espaces agro-pastoraux.

---

<sup>29</sup> Focus Group Discussion, éleveurs Missahamanan, 26.06.2011

<sup>30</sup> Focus group discussion éleveurs Naguina, 20.06.2011

<sup>31</sup> Entretien transhumant, Tienko 09.01.2016

## 4. « Mousso kô »<sup>32</sup>

Plusieurs de mes informateurs ont révélé que l'un des facteurs sous-jacents des conflits était lié au fait que certains agriculteurs accusaient les éleveurs de courtiser leurs femmes. À ce sujet, un enquêté révélait « *durant la transhumance, les femmes ici deviennent méconnaissables* ». Selon lui, elles recevraient d'importantes sommes d'argent de la part des transhumants. Les affrontements qui découlent de la destruction des cultures par le bétail transhumant ne sont que l'explosion de frustrations fermentées. L'origine véritable de la violence – très peu révélée pour des questions d'honneur et de dignité – trouve sa source dans les soupçons de flirt que l'éleveur en question entretient avec la compagne ou la conquête de l'agriculteur. La cause évoquée dans ce genre de situation est juste un prétexte pour exprimer sa frustration et faire payer à son rival sa maladresse. D'un autre côté, les éleveurs sont accusés de s'être rendus coupables de cas de viol. En effet, lors de mon premier séjour à Odienné dans le cadre de cette étude en 2011, je m'étais rendue chez l'agent technique de l'agriculture dans le but de m'entretenir avec lui. Assise dans son bureau, en attendant d'être reçue, je remarquai un homme qui avait l'air très abattu.

Après son départ, l'agent technicien m'informa que l'épouse de cet homme, agriculteur de profession, avait été violée dans le champ par un éleveur transhumant. Ce genre de situation malencontreuse (vraie ou fausse) contribue à maintenir un climat d'hostilité entre agriculteurs, agro-éleveurs locaux et éleveurs transhumants.

---

<sup>32</sup> Affaire de femme (traduit de l'Odiennéka au français par l'auteur).

## 5. Construction de l'image de l'autre

L'un des facteurs d'occurrence et d'exacerbation des conflits est l'image que les éleveurs ont des agriculteurs et vice-versa. L'image influence la manière de se présenter et de représenter l'autre. Elle influence de ce fait le jugement, l'opinion publique, le comportement et renseigne sur les convictions culturelles qui façonnent les pratiques socialement admises. Pour mieux expliquer le précédent développement, le cas précis des conflits autour des espaces agro-pastoraux en est un exemple. Les interactions violentes se développent à travers un processus de réseaux sociaux façonnés par la mémoire collective d'images négatives issues d'expériences passées, de stéréotypes et de discours que les communautés agricoles et pastorales développent les unes pour les autres.

Chez les agriculteurs par exemple, les informations antérieures de dommages causés aux cultures sont combinées à la mémoire de mauvaises expériences passées – comme les conflits violents et/ou les jugements arbitraires – stockées dans la mémoire ou véhiculées au sein de la communauté. La résultante en est que les cas de dégâts de culture se transforment aisément en conflit ouvert. En effet, les affrontements qui surviennent sur les ressources agro-pastorales sont encadrés par un discours de légitimation de la communauté avant ou après son apparition (Bukari, 2017). Les histoires sont maintenues en vie parmi les membres de la communauté. Les expériences passées sont à l'origine de la fabrication de ces images. Celles-ci, ainsi stockées dans la mémoire individuelle ou collective. Elles contribuent à la formation discursive et font partie intégrante de l'*agentivité* des acteurs. Par conséquent, les stéréotypes des pasteurs, surtout transhumants, qui découlent de ces images, sont en effet communs dans les discours locaux et font partie des enjeux identitaires. Les conflits sont donc alimentés par les représentations culturelles de la société qui donnent un sens spécifique à une situation, en les évaluant sur la base de l'expérience des conflits passés, stockés comme connaissance objectivée dans la mémoire sociale d'un groupe (Schmidt et Schröder, 2001 :4). Ainsi donc, l'imagination est la résultante de l'évolution des relations entre les communautés pastorales et agricoles. Elle façonne les interactions de ces acteurs, construit les images et détermine la prise de décision et les comportements futurs.

### III) «La poule à force de trop se remuer finit toujours par déterrer les ossements de ses aïeux»<sup>33</sup>

Dans cette partie, je pars d'une scène de conflit qui s'est déroulé dans un village de la sous-préfecture de Tienko pour mettre en évidence les conflits entre agriculteurs locaux et transhumants. L'analyse de ce conflit fera ressortir les principaux protagonistes et les éléments déclencheurs des conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs les plus fréquents et leurs manifestations. Cette analyse mettra également en exergue l'itinéraire de résolution des conflits tel qu'expliquée l'illustration de départ.

*La scène se déroule dans un village de la sous-préfecture dénommé Naguina. Il est situé à environ 20 km de Tienko. Naguina est un des villages ne se situant pas sur l'axe de transhumance, mais il accueille les transhumants comme hôtes. Mais, depuis le début de la crise de 2002, Naguina est pris d'assaut par les transhumants. Les raisons sont multiples : les informations de tracasseries routières, conjuguées à l'insécurité occasionnée par la rébellion armée et à l'augmentation de la taxe pour l'accès aux ressources naturelles. Dès lors, les parcours habituels de transhumances se sont modifiés et les éleveurs ont perdu l'habitude des anciens, transitant dorénavant par Naguina. Le mardi 17 janvier 2012 dans ce village, un paysan du nom de Doumbia Amadou âgé environ 70 ans se rend dans son champ de maïs comme à l'accoutumée en période sèche. Chaque matin, sieur Doumbia se rend dans son champ où il avait stocké une quantité suffisante de provisions. À Naguina, les champs sont généralement localisés à une dizaine de kilomètres du village. À l'issue de ces kilomètres de marche, Sieur Doumbia arrive finalement dans son champ. Il constate avec désarroi la destruction de son grenier de maïs et le contenu englouti par les bœufs. Non loin de son champ, se trouvait au même instant un bouvier avec ses animaux. Ce bouvier fut aussitôt indexé par le paysan comme l'auteur de cet acte délictueux. Très en colère, Monsieur Doumbia hurla en disant au bouvier : « mais qu'est-ce que vous êtes en train de faire là, prends tes bœufs et quitte mon champ ». C'est alors qu'un échange de paroles a*

---

<sup>33</sup> Proverbe en Malinké qui signifie : À force de vouloir nuire à une personne, tu finis toujours par te créer des soucis. La poule représente les paysans, le sable où se remue la poule représente le peulh ou propriétaire de bétail, les ossements représentent les relations fraternelles qui existent entre eux dans la cohabitation.

*commencé à fuser. Mr Doumbia a tenu des propos injurieux sur les Peuls et sur ses parents. Blessé dans son ego, le Peul a répliqué. Cette joute verbale a laissé place à une colère grandissante qui a fait basculer le conflit dans la violence physique. Mr Doumbia a mis en évidence son fusil de chasse en menaçant le Peul de l'abattre. Le Peul quant à lui, a fait sortir sa machette qu'il utilise pour se frayer un passage dans les broussailles, promettant à Monsieur Doumbia de le tailler en pièce. Une lutte s'amorça. Le Peul a arraché le fusil des mains du vieux et a ensuite pris sa machette pour taillader. Après cela, il prit la fuite pour se rendre sur Manankoro, la première ville voisine du Mali. Un habitant du village qui passait par là en se rendant à son champ a aperçu le sieur Doumbia qui demandait de l'aide en poussant des cris de douleur. Il a, par la suite, été conduit à l'hôpital de Tienko par une escorte de jeunes gens du village. À l'annonce de cette nouvelle, tout le village était très en colère et sur le pied de guerre. Le chef du village a dans la foulée été informé et a demandé de faire appel au bureau du vétérinaire pour la constatation. Mr Tape, agent du ministère de l'agriculture et du développement, informe de la nouvelle par téléphone, a aussitôt pris sa moto et s'est rendu dans le village puis a été conduit sur les lieux par le président du comité villageois du village de Naguina. Sur les lieux, Mr Tape regarde la parcelle en essayant par le biais de témoignages des habitants de village de reconstituer les faits et avoir des éléments de preuves pour établir son procès-verbal. Lorsque celui-ci a fini de faire le constat, il était environ 17:30 mn. Pendant ce temps, le bouvier avait pris la fuite en direction de Manankoro, la sous-préfecture malienne la plus proche.*

*Vu la gravité de la situation, le sous-préfet a été saisi. Malheureusement, le sous-préfet n'était pas à Tienko. Il était en déplacement à Abidjan pour raison familiale. Les groupes de jeunes, de femme et d'hommes ont commencé à se constituer clamant leur colère envers les éleveurs étrangers et les Peuls en particulier. Le mot d'ordre avait été ainsi donné. Tout le village était sur le point d'en découdre attendant l'issue du constat pour situer les responsabilités. Mr Tapé, usant de sa position, a tenté de calmer les ardeurs des paysans. Dans ce même laps de temps, la victime était en train de se faire soigner à l'hôpital de Tienko. Très tôt, les Peuls du village ont commencé à se rassembler et à échanger sur l'approche à adopter pour calmer les tensions. La tension se faisait palpable, mais la préoccupation de l'ensemble des habitants de Naguina était plus orientée vers l'état de santé de Mr Doumbia. Après quatre jours, Mr Doumbia a pu rentrer au village.*

*Le sous-préfet, une fois de retour dans sa sous-préfecture, a donc pris attache avec son homologue de Manankoro pour lui faire part de la situation et trouver une issue*

*favorable. Lorsque l'éleveur a fui, il a emporté avec lui le fusil et, quand il est arrivé à Manankoro, il l'a remis à son patron. Son patron a, à son tour, remis le fusil au sous-préfet de Manankoro. Lorsque le sous-préfet de Tienko a contacté celui de Manankoro, il a tout de suite présenté ses excuses. Ils ont réparé le dommage à la victime et au village. Le préjudice total s'élevait à 450 000 francs<sup>34</sup>.*

## 1. Zoom sur les principaux acteurs

La mise en évidence des principaux acteurs<sup>35</sup> évoqués dans l'illustration permet de faire ressortir leurs rôles, leurs niveaux d'intervention ainsi que leurs répertoires. Ici la focale d'analyse portera sur les protagonistes (bergers salariés transhumants et agriculteurs ou propriétaire des champs) et sur les instances de résolution (agent du ministère de l'agriculture et du développement rural et sous-préfet).

### *Les bergers salariés transhumants*

Les bouviers du bétail transhumant sont des jeunes éleveurs employés pour le transit du bétail pour une période minimale de six mois. Ils peuvent être, soit un membre de la famille du propriétaire des bœufs, soit un accompagnateur qui aide le propriétaire des bœufs lorsque celui-ci a un troupeau d'une taille importante ou tout simplement un berger qui vend ses services, généralement accompagné d'un fils du propriétaire des bœufs<sup>36</sup> (Ancey, 1996). Ces bergers reçoivent généralement leur paie en deux tranches.

La première tranche leur est remise avant le voyage et la seconde au retour de la transhumance. Le propriétaire des animaux reste parfois à proximité dans les villes comme Manankoro, et intervient en cas de souci majeur comme un dédommagement de cultures détruites. Il répond

---

<sup>34</sup> Entretien M. T Tienko, 20.10.2016

<sup>35</sup> La notion d'acteur renvoie à un individu ou un groupe homogène qui joue un rôle important dans le système et dont les décisions et les actions sont susceptibles d'avoir, dans le futur, une influence (positive ou négative, selon le cas) sur le système. Cette influence peut être directe ou indirecte pouvant se manifester au travers d'un événement engendré par l'acteur en question. Par acteur j'entends toute personne impliquée dans la gestion des ressources agro-pastorales dont les actions influencent directement ou indirectement la survenue ou le règlement des conflits.

<sup>36</sup> Liba'a (2012) se référant aux jeunes M'bororo dans le nord du Cameroun, constate qu'ils ne s'intéressent plus au métier de berger parce qu'ils le jugent contraignant avec une rémunération faible. Plus encore, l'avènement de l'école conventionnelle a eu un effet négatif sur la disponibilité de bergers. Ce sont les bergers issus de familles défavorisées ou les jeunes agriculteurs qui s'adonnent de plus en plus au métier de berger.

également à des convocations à l'issue d'accrochage entre son bouvier et un propriétaire de champ ou tout problème liant son bouvier et/ou ses animaux aux populations situées sur l'itinéraire de transit. À ce stade, il paraît nécessaire de rappeler succinctement les conditions d'émergence du métier de berger salarié en Afrique de l'Ouest. Le métier a vu le jour au début des années 1900 avec l'abolition de l'esclavage au sein de la communauté peule par les colons. Auparavant, dans les sociétés pastorales, la gestion du bétail et la pratique de l'agriculture étaient confiées aux esclaves (Bagayoko, 2017). Leur émancipation a changé les structures sociales de ces sociétés. Ce sont certains de ces anciens esclaves qui ont commencé à offrir leur service pour la gestion de bétail à des fins mercantiles. En somme, le métier de bouvier est un choix motivé par plusieurs raisons, notamment la reconstitution du cheptel après la décimation de celui-ci lors des aléas climatiques ou des épizooties. Il est également perçu comme un tremplin, un moyen par excellence pour un berger issu d'une famille paupérisée d'avoir un troupeau par l'acquisition d'animaux reçus sous forme de paie. Les éleveurs, de façon générale, sont des maillons essentiels dans les conflits autour des espaces agro-pastoraux. Pour plusieurs, leur responsabilité dans l'apparition des conflits n'est plus à démontrer puisque *le champ ne se déplace pas, ce sont les animaux qui vont vers les champs*.

#### *Les agriculteurs ou propriétaires des champs*

« La richesse de ce pays repose sur l'agriculture. » Cette phrase du premier président de la Côte d'Ivoire fut pendant de longues années le jingle de la Radio et Télévision Ivoirienne (RTI). Bien qu'employée dans un contexte qui se référait à l'apport du binôme café-cacao dans l'économie ivoirienne, cette assertion montre avec acuité que l'agriculture est une composante majeure de l'économie familiale d'une frange importante de la population ivoirienne, permettant également de maintenir un apport alimentaire régulier.

À Tienko et dans les environs, l'agriculture est le moyen de subsistance de prédilection des populations riveraines. Ces populations autochtones cultivent des cultures vivrières (le maïs, l'arachide, le riz, l'igname, le manioc, le fonio), des cultures maraîchères, des cultures de rente et des cultures pérennes. La superficie de leur champ varie de deux à dix hectares pour l'ensemble des cultures vivrières. La superficie des champs est en moyenne dix hectares pour les cultures de rentes et l'anacarde. L'introduction de la culture d'anacarde a amélioré la condition économique

des agriculteurs. Ces propriétaires de parcelles agricoles sont pour certains propriétaires de bœufs. La grande majorité des agriculteurs de Tienko sont en réalité des agro-éleveurs. Mais ceux-ci s'identifient très peu aux pratiques pastorales, ils se disent généralement agriculteurs. Par ailleurs, la sous-préfecture de Tienko enregistre depuis peu (2011-2012) l'avènement d'une nouvelle catégorie d'agriculteurs venus du Mali. Ces agriculteurs issus du groupe ethnique communément appelé Miniyanka, ont eu recours aux autorités villageoises de Tienko pour avoir accès à des terres cultivables du fait de l'insuffisance de terre. Les raisons sous-jacentes de leur présence sont : le boom démographique dans leur lieu de provenance, la détérioration des conditions climatiques, mais surtout d'un conflit qui les aurait opposés aux villages voisins. L'accord qui les lie aux autorités des villages sollicités est basé sur l'usus fructus. Ils donnent en retour une partie de leur récolte à la chefferie du village d'accueil.

À l'instar des éleveurs, les agriculteurs ou propriétaires des champs jouent un rôle prépondérant dans l'espace social. Les agriculteurs, généralement des autochtones, sont issus de familles de propriétaires terriens, détentrices du pouvoir d'ordre coutumier. Il serait donc, ici aussi, judicieux de clarifier leurs enjeux, leurs ressources, leurs handicaps et leurs répertoires.



**Tableau 2:** Cartographie des agriculteurs : Enjeux, ressources, Handicaps et répertoires

	Enjeux	Ressources	Handicaps	Répertoires
<b>Agriculteurs locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sécuriser leur droit sur la terre</li> <li>▪ Augmenter la superficie des champs et diversifier les cultures (cultures vivrières et de rentes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Terre</li> <li>▪ Capital social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ressources financières limitées</li> <li>▪ Prêt de BCA auprès des éleveurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle des ressources agro-pastorales</li> </ul>
<b>Agriculteurs migrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accès à la terre subvenir à leur besoin alimentaire</li> <li>▪ Bonne collaboration avec le village d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ressources physiques (Endurance)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Usufruit</li> <li>▪ Logés sur des terres conflictuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Métayage</li> </ul>

### *Le sous-préfet de Tienko*

Dans la sous-préfecture de Tienko, le sous-préfet est l'autorité administrative suprême chargée de la résolution des conflits. Dans l'agenda du sous-préfet, sa mission est d'encadrer et de coordonner les activités des services publics et des chefs de villages de la sous-préfecture. Le but de cette mission est de maintenir un environnement pacifique entre les différentes communautés. Président de la commission sous-préfectorale de règlement des conflits, le sous-préfet intervient lorsque le comité villageois de gestion des conflits est dans l'incapacité de contenir les conflits. Une fois l'affaire portée à sa connaissance, il mandate l'agent de l'agriculture et, dans certains cas, un garde de la sous-préfecture pour faire un constat de la parcelle endommagée. Au niveau de la sous-préfecture de Tienko, il est l'instance suprême chargée de réguler les conflits entre éleveurs et agriculteurs tout en prônant une résolution à l'amiable. Pour mener à bien cette mission, le sous-préfet s'appuie sur un ensemble de textes constitués de décrets et arrêtés :

- Le décret n° 96-431 du 03 juin 1996, portant réglementation du pâturage et des déplacements du bétail. Ce décret est composé de 27 articles. Les principales thématiques abordées par ce décret sont entre autres le déplacement du bétail, le calendrier agropastoral qui précise les dates de début et de fin de cycles culturels annuels, la transhumance externe, la fourrière et les sanctions.

- Le décret n° 96-432 du 03 juin 1996, portant recensement des éleveurs, bouviers, bergers et cheptels et organisation des associations pastorales. Selon ce décret, les éleveurs doivent se faire recenser. À Tienko par exemple, le recensement a débuté en 2013. Depuis lors, 164 éleveurs sont enregistrés dans un registre détenu par le chef de poste de Tienko. À l'issue de l'enregistrement, une carte d'éleveur est délivrée moyennant 6000 francs CFA.
- Le décret n° 96-433 du 03 juin 1996 est relatif au règlement des différends entre éleveurs et agriculteurs. Ce décret, de 20 articles, prévoit l'instauration d'une commission villageoise, d'une commission sous-préfectorale et d'une commission préfectorale pour le règlement des conflits. Chaque commission est composée de membres dont le statut et les responsabilités sont déjà définis par ce décret.
- Le décret n° 96-434 du 03 juin 1996, fixant les principes d'indemnisation des préjudices causés à des animaux d'élevage. Ce décret se subdivise en sept articles. Il stipule, à son article 3, que lorsque l'animal victime est mort ou abattu, l'indemnisation se fait en fonction de la valeur bouchère de l'animal dans la zone concernée majorée de 15 %. Elle peut connaître une hausse si le propriétaire apporte la preuve que l'animal est issu d'un programme d'amélioration génétique.
- L'arrêté interministériel n° 28 MINAGRI/MPMEF/MPMP du 17 juin 2014, portant fixation des barèmes d'indemnisation des cultures détruites. Ce décret précise que les taux d'indemnisation pour destruction de cultures sont fixés suivant la superficie détruite, le coût de mise en place de l'hectare (francs CFA/ha), la densité recommandée (nombre de plants/ha), le coût d'entretien à l'hectare (kg/ha), le prix bord champ (francs CFA) en vigueur au moment de la destruction, l'âge de la plantation, le nombre d'années d'immaturation nécessaire avant l'entrée en production et le préjudice moral subi par la victime. Ce décret abroge l'arrêté n° 028 du 12 mars 1996 sur la fixation du barème d'indemnisation des cultures détruites qui ne prenait qu'en considération l'état sanitaire de la parcelle, la densité à l'hectare, l'âge des cultures ou des plants et la variété cultivée.
- L'arrêté ministériel n° 21 MINAGRA/MININT du 22 janvier 1997, portant création de la Commission Nationale de Suivi de la Cohabitation Agriculteurs-éleveurs (CNSCAE), cette commission est aussi dénommée « La commission nationale ». C'est un organe

consultatif d'information et de réflexion ayant pour mission principale de réunir les informations nécessaires au suivi des relations entre agriculteurs et éleveurs.

- La loi n° 2016-413 du 15 juin 2016 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail, votée après les différentes phases de collecte de données réalisées dans le cadre de cette étude.

**Tableau 3:** Cadre juridique du pastoralisme en Côte d'Ivoire

Textes législatifs et réglementaires régissant les espaces agro-pastoraux en Côte d'Ivoire	Date
Décret n° 96-433 du 03 juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs	03 juin 1996
Décret n° 9 96-434 du 03 juin 1996 fixant les principes d'indemnisation des préjudices causés à des animaux d'élevage	03 juin 1996
L'arrêté interministériel N° 228 MINAGRI/MPMEF/MPMP portant fixation des barèmes d'indemnisation des cultures détruites	17 juin 2014
Décret n° 96-431 du 03 juin 1996 portant réglementation du pâturage et des déplacements du bétail	03 juin 1996
Arrêté n° 21/MINAGRA/MININT du 22 janvier 1997 portant création de la Commission Nationale de Suivi de la Cohabitation Agriculteurs-Éleveurs	22 janvier 1997
Loi n° 2016-413 du 15 Juin 2016 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail	15 juin 2016

Il convient de préciser que, dans l'exercice de la fonction de sous-préfet, l'attitude propre de l'individu (l'idiosyncrasie), en dépit des textes établis, et les circonstances qui prévalent – aussi bien dans le pays que dans la zone de fonction – jouent un rôle crucial dans le mode de résolution des conflits.

La résolution des conflits mêle souvent enjeux personnels et intérêts. À titre illustratif, depuis la période de crise jusqu'à une époque assez récente, on note un changement considérable dans la manière dont les conflits sont régulés. En effet, durant la crise, le sous-préfet d'alors était confronté à la présence des Forces Nouvelles ce qui limitait son champ d'action dans l'exercice de ses fonctions. Aujourd'hui, le sous-préfet peut jouir pleinement de tous les privilèges que lui confère sa position d'autorité suprême.



Photo : Cérémonie de la présentation des vœux du nouvel an au sous-préfet de Tienko<sup>37</sup>

D'autre part, les enjeux personnels jouent un rôle capital dans la gestion des conflits. Certains sous-préfets seraient plus enclins aux pratiques clientélistes comme stratégie individuelle d'accaparement de biens. Leurs enjeux, ressources, handicaps et répertoires sont analysés dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>37</sup> Cérémonie de la présentation des vœux du nouvel an en présence du sous-préfet de Tienko, du maire, des gendarmes, de l'ensemble des chefs de village ou de leur représentant du canton Bôdougou, du président des jeunes, des agents des services techniques de l'agriculture et du Ministère des ressources animales et halieutiques, des opérateurs économiques, des leaders religieux et leaders d'opinion.

Tableau 4: Sous-préfets : enjeux, ressources, handicaps et répertoires

	Enjeux liés à la fonction	Enjeux personnels	Ressources	Handicaps	Répertoires
<b>Sous-préfet pendant la période de crise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réintégrer l'administration</li> <li>▪ Regagner la confiance des populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enrichissement personnel</li> <li>▪ Constitution d'un cheptel</li> <li>▪ Bonne collaboration avec les populations locales</li> </ul>	Les textes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence des Forces Nouvelles</li> <li>▪ Incitation aux pratiques clientélistes</li> </ul>	Pouvoir conféré par son statut
<b>Sous-préfet après la période de crise</b>	Restaurer le pouvoir de l'administration	Ascension professionnelle	Représentant du chef de l'État (Autorité suprême)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conflits avec les populations locales</li> <li>▪ Désacralisation de l'autorité</li> </ul>	Pouvoir conféré par sa fonction

#### *L'agent du ministère de l'agriculture et du développement rural*

De façon générale, le rôle de l'agent technique de l'agriculture de Tienko est d'apprécier la qualité de tous les produits en export comme en import, à la porte d'entrée de Tienko et de Tienfinzo. Comme le stipulent les conventions internationales approuvées par l'État ivoirien, tout produit d'origine ivoirienne qui transite par voie terrestre doit être soumis à des contrôles par les services du ministère de l'agriculture et du développement rural en vue d'attester sa qualité. Après contrôle, un certificat phytosanitaire est délivré afin d'accompagner les produits ivoiriens transitant par le port ou l'aéroport. De plus, l'agent chargé de l'agriculture traite les dossiers de demande relative à la création de groupements coopératifs qu'il achemine au niveau de la Direction régionale sise à Odienné. Il établit les statistiques agricoles et traite les dossiers relatifs aux demandes de délimitation des terres dans le cadre de l'acquisition de titres fonciers. Par ailleurs, en tant que membre du comité sous-préfectoral de gestion des conflits, il est un maillon essentiel. C'est à lui que revient la charge d'effectuer des constats lors des cas de dégâts de cultures et de dresser un procès-verbal à l'issue du constat qu'il transmet par la suite au sous-préfet.

## 2. Formation du conflit

En Afrique de l'Ouest, le mouvement du bétail transhumant s'effectue généralement depuis le septentrion vers les zones humides du sud. Elle s'étend sur une période allant de généralement six à huit mois, mais peut également s'étendre sur une durée plus courte. Ce déplacement cyclique est fonction des saisons et s'effectue vers des pâturages. À la différence du nomadisme, les transhumants ont des terroirs d'attache, un lieu de résidence permanent. Ce schéma de mobilité traditionnel est une stratégie adaptative des éleveurs pour fournir du fourrage et de l'eau à leurs animaux pendant la période de sécheresse dans les grandes zones pastorales fragmentées par le colonialisme (Bonnet, 2016 : 6). Pendant la saison sèche, un mouvement migratoire structuré s'observe dans la sous-préfecture de Tienko. Plusieurs éleveurs accompagnés de leurs troupeaux en provenance des régions septentrionales effectuent une descente vers les pays côtiers du Sud. Cette migration, appelée encore transhumance, répond à des soucis d'ordre climatique et écologique. En effet, compte tenu des rudes conditions climatiques induisant une insuffisance de pâturages et un tarissement des cours d'eau, les éleveurs, dans le but d'assurer la survie des animaux, effectuent des déplacements périodiques vers des zones fournies en eau et en pâturage.

De nos jours, plutôt que de traverser la zone pastorale du nord au sud, les éleveurs et leurs animaux traversent des frontières nationales. À l'instar des villes du nord de la Côte d'Ivoire, Tienko reçoit de façon périodique des éleveurs en provenance du Mali (Gao, Wassolo, Bougouni etc.) pour des périodes qui varient entre cinq et six mois. La date de la transhumance est fixée par le préfet de région. À titre illustratif, pour la transhumance 2015-2016, la préfecture de Minignan, à laquelle Tienko est rattachée, a fait circuler un arrêté portant sur l'organisation de la transhumance externe dans les sous-préfectures du département du Folon dès novembre 2015. Cette circulaire annonçait que la période de transhumance 2015-2016 était fixée du 1er décembre au 30 avril 2016. La période de transhumance est fixée en fonction du calendrier agricole, elle débute à la fin de la récolte et prend fin au début de la saison pluvieuse. En octobre 2014, suite aux cas récurrents de destruction de cultures, le chef de secteur de la sous-préfecture invitait, dans son rapport hebdomadaire, le sous-préfet de Tienko à convoquer une réunion en vue de demander à la population agricole de s'activer à la récolte des champs avant la date officielle de la transhumance. Ceci dévoile les dispositions prises au niveau sous-préfectoral pour tenter de limiter les dégâts de culture durant la période de transhumance. Toutefois, la transhumance ne se limite pas seulement

à des déplacements. Elle structure un ensemble d'échanges sociaux entre les populations locales et les éleveurs, ce qui se traduit par exemple par une fertilisation des terres agricoles par les animaux qui bénéficient alors des pâtures.

Dans la sous-préfecture de Tienko, la période de transhumance est fixée par le préfet de région. Toutefois, le respect ou le non- respect de cette date officielle est fonction de plusieurs facteurs surtout écologiques et politiques. Les éleveurs peuvent entamer les descentes vers le sud bien avant la date officielle arrêtée par le pays d'accueil si les ressources disponibles sur le territoire d'attache ne peuvent plus assurer le besoin nutritionnel des animaux. Ils restent parfois dans les villages maliens frontaliers, en attendant la date fixée. Ils font parfois des percées nocturnes sur le territoire ivoirien, occasionnant, à en croire les habitants du village de Lélé, des cas de destructions de leur culture. Lorsqu'ils ont le droit légal de pénétrer sur le territoire ivoirien, certains éleveurs transhumants se fixent dans la sous-préfecture de Tienko et font paître le bétail aux alentours de leurs sites d'accueil. Mais, la plupart descend progressivement vers le sud jusqu'à Touba. Le choix du site est parfois fonction des liens de longue date tissés avec les populations, des informations relatives à la disponibilité des ressources et des normes en vigueur en lien avec l'accès aux ressources. Cependant, plusieurs facteurs ont contribué à refaçonner les interactions entre les éleveurs transhumants et les communautés locales. En effet, l'explosion démographique et l'introduction des cultures pérennes ont induit la colonisation des espaces libres. Par voie de conséquence, des cas récurrents de destruction de cultures ont été observés entre transhumants et agriculteurs locaux dans les zones d'accueil. Les conflits, qui découlent des dommages causés aux champs, éclatent, d'une part, lorsque les dégâts de culture sont commis par les bœufs des transhumants, en l'occurrence les cultures pérennes comme l'anacarde et les cultures de rente comme le coton. Et d'autre part, il y a conflit lorsque les engagements pris par les transhumants ne sont pas respectés. Pendant que les éleveurs se plaignent d'une limitation de leurs déplacements (couloirs obstrués par les champs de cultures d'anacarde et de coton), les agriculteurs, quant à eux, se plaignent de dégâts dans leurs champs, de l'agressivité des éleveurs et même des agressions qu'ils subissent (Coulibaly, 2006). Quel est donc le facteur qui favorise la destruction des cultures pendant la période de transhumance ?

Dans le cas mis en exergue dans cette étude, le conflit a été occasionné par la destruction du stock de melon encore présent dans le champ. Cette situation s'est produite plutôt à la descente du transhumant, en début de période de transhumance. Toutefois, lors des entretiens que j'ai eu avec

les personnes ressources interviewées dans le cadre de cette étude, il a été mentionné plusieurs fois que les destructions des cultures dans les champs par les éleveurs transhumants sont dues à l'errance de certains transhumants qui refusent de rentrer après la période de transhumance. Lorsque les premières pluies s'annoncent, les transhumants doivent entamer leur retour vers leur lieu d'origine. Cette période coïncide avec le début des semis. Cependant, certains sont accusés de traîner volontairement, ce qui engendre, lors de leur remontée, des dégâts de culture dans un environnement où les espaces pâturables se rétrécissent et où les couloirs de transhumance n'existent pas. D'autres sont accusés d'allonger volontairement la période d'engraissement des animaux.

À ce sujet, l'agent technique de l'agriculture postule :

*« Ce sont des transhumants qui devaient rentrer au Mali après six mois, et qui se sont entêtés pour rester en Côte d'Ivoire de façon illégale. Le délai étant passé, ils se localisent dans des coins très éloignés des villages et ils sont camouflés. On ne les voit pas et leurs bœufs commettent des dégâts, des dégâts, des dégâts et dans la nuit, on ne les voit pas. »<sup>38</sup>*

Des éléments d'explications pouvant justifier ce comportement des transhumants sont apportés par Dupire (1962 :70). Cet auteur constate que la montée des éleveurs après la transhumance n'est pas une action qui relève du hasard, mais repose sur une organisation séculaire très structurée et établie entre groupes d'éleveurs afin de pouvoir gérer les retenues d'eau et le pâturage disponible sur le chemin du retour. Par exemple, les transhumants, dont le troupeau est constitué de petits bétails, remontent en dernier, car leurs animaux sont moins exigeants. Le retour de la transhumance se fait par affinité et par groupes culturels qui communiquent constamment entre eux pour partager les informations relatives au point d'eau et aux zones pâturables avant d'entamer la remontée.

En outre, les interviewés attestent que, pendant la période de transhumance, les bouviers en charge des animaux laissent les animaux dans les brousses pour regagner les villes. Ils rejoignent les villes pour faire des achats ou même rompre la routine et profiter d'un certain environnement qu'offre la ville. Pendant ce temps, les animaux, alors sans surveillance, rentrent dans les champs et les détruisent. L'auxiliaire du service vétérinaire explique :

---

<sup>38</sup> Entretien agent technique de l'agriculture Tienko, 03.02.2016



*« Il vient, il fait des achats. Il y a un arbre qui est là, il se met à l'ombre et les bœufs sont en brousse. Il n'y a personne derrière eux. Donc les animaux sont livrés à eux-mêmes. Qu'on le veuille ou pas, ils commettront des dégâts. »<sup>39</sup>*

Ce type de bouvier décrit plus haut est qualifié par certains auteurs de bergers à bâton. Selon Liba'a (2012), Moritz dans ces écrits fait une distinction entre deux types de bouviers, à savoir les bergers avec les bâtons et les bergers avec les familles. Les bergers avec les bâtons ont peu d'intérêt pour les troupeaux et vont de job en job. Les bergers avec les familles ont plus de responsabilités et prendront bien mieux soin des troupeaux que les jeunes bergers qui ne possèdent rien d'autre que des bâtons et des vêtements. Les bouviers à bâton sont caractérisés par leur insouciance.

Enfin, l'absence de parc de nuit pour le bétail transhumant est une source qui justifie l'apparition des conflits. Selon l'article 6 du décret n° 96-431 du 3 juin 1996 portant réglementation du pâturage et des déplacements du bétail, le parcage de nuit est obligatoire. À en croire nos interlocuteurs, une partie des transhumants n'aurait pas de parcs de nuit. Ils affirment que les transhumants, la nuit tombée, identifient un site où ils pourraient passer la nuit. Une fois le site identifié, ils se réunissent autour d'un feu qu'ils ont activé à l'aide de branches d'arbres, de feuilles mortes et de brindilles. Ils prennent leur dîner constitué essentiellement de lait et s'endorment à proximité des animaux. C'est pendant leur sommeil que quelques animaux se détachent du groupe en se dirigeant parfois vers des champs pour s'alimenter, à l'insu du ou des bouviers.

Les dégâts de cultures qui découlent des situations décrites plus haut sont les éléments déclencheurs des conflits entre éleveurs transhumants. Les conflits s'amorcent pour cette catégorie d'acteurs lors du refus de reconnaissance de destructions de cultures pérennes, du non-respect des engagements pris par les transhumants et lors des interactions de face-à-face quand est constatée la destruction d'exploitation agricole.

---

<sup>39</sup> Entretien agent technique de l'agriculture Tienko, 18.10.2014

### *Refus de reconnaissance de destruction de cultures*

Il y a conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs locaux lorsqu'il y a destruction de cultures, en l'occurrence les cultures pérennes comme l'anacarde et les cultures de rente comme le coton ou encore dans quelques cas, la destruction de grenier dans le champ. Pendant la période de la transhumance, les cultures encore sur pied sont les cultures pérennes comme l'anacarde. Lors de leurs passages, il est fréquent que les bœufs pénètrent dans les champs d'anacarde. Les agriculteurs, qui investissent beaucoup pour la réussite de leur champ, tolèrent difficilement les dégâts de cette culture par les bœufs.

### *Le non-respect des engagements pris par les transhumants*

Selon les agriculteurs interviewés, les bouviers transhumants ne reconnaissent les faits que lorsqu'ils sont pris en flagrant délit. Dans ce cas, ils demandent à l'agriculteur de leur accorder un délai pour, soit appeler le propriétaire des bœufs, soit vendre quelques têtes en vue de le dédommager. Les bouviers profitent alors de ce moment pour disparaître. Ils vont vers d'autres localités ou retournent aisément au Mali.

### *L'interaction de face-à-face lors de la constatation de destruction d'exploitation agricole*

Comme illustré dans la vignette, le conflit prend forme lors de l'interaction de face à face entre Mr Doumbia et le bouvier transhumant. Le contact de face-à-face est absolument déterminant dans l'occurrence des conflits autour des espaces agro-pastoraux. La plus virulente des rencontres entre ces deux fractions se produit généralement lorsqu'un propriétaire d'exploitation agricole surprend les animaux d'un éleveur en train de commettre des dégâts sur sa parcelle. Tout éleveur se trouvant dans les environs géographiques de la parcelle détruite est pris pour cible.

Il (le propriétaire du champ) s'en prend verbalement au responsable du troupeau en proférant des injures qui servent à exprimer sa douleur par des mots émotionnellement blessants. Cette phase qui met en exergue une interaction de face-à-face, est déterminante pour le marchandage lors de la résolution du différend. L'agriculteur, submergé par la colère, agresse verbalement le bouvier. Ces invectives sont puisées des images stéréotypées que les cultivateurs, de façon générale, ont des éleveurs peuls. Par exemple, dans l'imaginaire collectif de certains paysans, les bouviers sont bouchés à l'émeri. Raison pour laquelle, ils seraient enclins à commettre des actes délictueux.

Les effets conjugués de cet empilement de stéréotypes, des expériences passées tragiques et de la colère semblent induire une agressivité chez le paysan.

La colère est un signal d'alarme qui indique qu'une limite émotionnelle et même physique a été franchie. Ainsi, dans la quasi-totalité des cas, c'est le paysan, submergé par la colère, qui attaque en proférant des injures liées aux parties intimes du bouvier ou à celles de ses géniteurs ainsi que des malédictions. Ces paroles blessantes vont jusqu'à mettre en question l'identité même de l'éleveur. Comme l'a si bien mentionné Riesman (1974), maudire chez les Peuls renvoie à « appeler la mort sur quelqu'un ou sur sa mère... appeler quelqu'un bâtard est la pire des injures dans la mesure où elle réduit l'individu à rien parce qu'elle met en cause son droit à une place dans la toile sociale ».

#### ✓ *Recours à la violence verbale : Parole performante*

La violence verbale dont il est question ici fait référence à la force langagière qui se traduit dans les aspects linguistiques et pragmatiques à travers les injures d'origine plurielle. Elle se réfère le plus souvent à la réduction de l'adversaire à la catégorie des éléments non humains et/ou à la remise en cause de sa filiation. De façon concrète, lorsque l'agriculteur surprend des animaux en train de saccager ou dévaster son champ, son premier réflexe est de trouver le coupable. Il se met donc à la recherche du fautif afin de lui faire payer son imprudence. Tous les bouviers aux alentours de sa parcelle endommagée sont pris pour cible. Une fois le coupable débusqué, des disputes sont alors engagées entre protagonistes. Sous l'effet de la colère, l'agriculteur généralement agresse verbalement l'éleveur. Pendant le déroulement des conflits, des paroles blessantes sont proférées de la part des parties en conflit. Les enquêtes ont relevé que, dans la grande majorité des cas, ce sont les agriculteurs qui, animés par la colère, engagent le conflit en proférant des invectives en lien avec les parties intimes de l'éleveur lui-même ou de ses géniteurs. Les injures adressées à l'endroit de l'allocutaire prennent diverses formes.

#### • **Injures en lien avec des éléments non humains**

Selon les personnes interviewées, ce sont les agriculteurs qui, pris par la colère, commencent par insulter les éleveurs. Ils profèrent ces phrases suivantes :

« *Tu es bête comme tes bœufs.* »

Cette injure traduit l'idée d'une personne qui n'a pas de volonté propre et qui obéit machinalement comme un animal. Ici, le bouvier est traité comme un être dépourvu de toutes facultés mentales. Comme un animal, il se laisse conduire par ses instincts sans faire appel à son intellect. L'injure, qui traduit cette pensée, est parfois formulée comme suit :

« *Ce sont les bœufs qui te commandent.* »

Cette injure est similaire à la précédente, mais ici, l'accent est mis sur la stupidité du bouvier, alors que, pour l'éleveur peul, comme le précise Dupire (1962 :52), le confort du troupeau importe avant celui des hommes. Car que deviendraient-ils sans lui ? Les communautés de culture agricole, qui ne comprennent pas cet attachement culturel, le qualifient d'acte dénué de sens.

- **Injures liées à la filiation**

Les injures liées à la filiation sont les plus répandues. Elles renvoient à la simple évocation du père ou de la mère de celui qui s'est rendu coupable de l'acte délictueux ou encore aux parties génitales de ses parents biologiques ou de sa famille dans son ensemble. L'injure couramment proférée dans ce registre est « *batra deni* » ou enfant illégitime. Cette injure remet en cause la généalogie de l'individu. D'autres paroles susceptibles de blesser, comme le fait de dire à l'adversaire qu'on ôtera les parties génitales de son père (« *bi fa frô tèguè* ») afin de le déposséder de la masculinité et de sa virilité, ceci dans l'optique de stopper la reproduction des rebus de la société. Pour les interactants, insulter la mère revient à salir la source même de son existence.

- **Injures liées à l'individu**

Parfois, les insultes proférées dans les moments de colère ont un lien direct avec l'individu lui-même. Ces injures proviennent aussi bien de l'agriculteur que de l'éleveur. Les parties intimes, les morphologies, l'aspect facial et même la profession de l'individu sont sujets à des qualificatifs dépréciatifs. Les exemples ci-dessous en sont une parfaite illustration :

« *i djouhou bissi* »

« *mi fro tchi* »

« *mi ba kè* »

Elles peuvent également porter sur les compétences professionnelles des protagonistes. Tandis que les propriétaires de champ traitent les éleveurs de fainéants, de flemmards ou de bons à rien, les éleveurs traitent les agriculteurs de paresseux ou de malhonnêtes. Ces paroles blessantes

peuvent prendre la forme de menaces. L'agriculteur dans l'interaction de face-à-face peut également prétendre sectionner les parties génitales de l'éleveur afin de le déshumaniser : « *an be nan i kagna tèguè* ».

Cet affrontement par l'usage de paroles blessantes est engagé en vue de dénigrer, de rabaisser l'autre par des propos injurieux susceptibles de blesser émotionnellement. L'insulte comme une arme contre l'adversaire place celui qui la profère dans une position de dominant situationnel ou légitime. Elle répond au souci de porter atteinte à l'intégrité psychologique et physique en vue de rétablir une forme de hiérarchie, de rappeler à l'ordre et de marquer un territoire géographique. Elle est donc symptomatique d'un malaise, d'une limite franchie. L'insulte se manifeste généralement par une vive montée de colère. L'effet escompté est de traduire par les propos la douleur ressentie. L'idée est d'avoir recours à des éléments socialement et moralement rejetés. À cet effet, les mots employés doivent correspondre au lexique culturel aussi bien de la victime que du coupable. Le contexte dans lequel le terme est employé, la posture et l'intonation jouent un rôle crucial dans l'extériorisation du ressenti.

Le but de la violence verbale dans cette interaction de face-à-face est de blesser émotionnellement l'adversaire. Dès lors, le discours injurieux peut être perçu comme une forme de domination vis-à-vis du berger avec pour but de l'humilier. Cette affirmation de soi traduit un abus, une agression, un honneur bafoué. Selon Butler (1997), la blessure linguistique provient aussi bien de l'effet des mots utilisés que de la manière avec laquelle ils sont adressés. Ainsi, les blessures linguistiques peuvent affaiblir le destinataire, mais aussi peuvent engendrer une réponse inattendue.

Ces altercations peuvent se transformer alors en affrontements violents quand, pour ne pas perdre la face, le berger, blessé dans son amour-propre, rétorque. La réplique du bouvier est perçue par l'agriculteur comme un affront et fait basculer la violence verbale en agressions physiques.

Deux choix s'offrent au bouvier : l'excuse ou l'affront.

Dans le cas de figure où le bouvier ne répond pas aux propos injurieux du paysan et présente ses excuses tout en reconnaissant les faits qui lui sont reprochés, le paysan peut lui demander réparation pour le dégât commis. Ils peuvent décider de faire intervenir le comité villageois de règlement amiable des conflits ou chercher un accord entre eux. Mais généralement avec les transhumants, les paysans préfèrent être prudents et avoir recours au comité villageois. Il y a eu de nombreuses situations de destructions de cultures où le bouvier fait des promesses au paysan

puis disparaît par la suite. Même si l'intervention du comité ne garantit aucun remboursement immédiat, les membres en charge du règlement peuvent confisquer les animaux du bouvier dans le parc destiné à cet effet. D'autres acteurs comme le tuteur ou le propriétaire des animaux peuvent être sollicités, débouchant ainsi sur un règlement optimal du différend.

Cependant, il arrive des fois où le bouvier, pour ne pas perdre la face, rétorque. Selon les images stéréotypées des Peuls, les Non-Peuls (noirs, gros, grossiers, naïfs, irresponsables, incultes, sans vergogne...) sont des captifs, des descendants d'esclaves, des personnes dominées par leurs besoins et par leurs émotions et ils ne peuvent outre mesure les dépasser (Riesman 1974). Dans ce cas, le discours injurieux est doté d'une force qui déclenche des émotions fortes et débouche par voie de conséquence sur une confrontation physique.

Selon Erving Goffman (1973 :23), par interaction de face-à-face, on entend à peu près l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres. Au cours de cette rencontre sociale, l'individu tend à extérioriser ce que cet auteur appelle la ligne de conduite, c'est-à-dire un canevas d'actes verbaux et non verbaux qui lui sert à exprimer son point de vue sur la situation donnée. Il peut s'engager une discussion suivie de violence physique. En effet, lorsque l'agriculteur constate le fruit de durs labeurs réduit à néant, il perd généralement son calme et se laisse emporter par la colère. Cette colère, qu'il laisse transparaître dans sa ligne de conduite, dégénère rapidement en conflit entre protagonistes et parfois entre communautés.

#### ✓ *Violences physiques entre individus*

L'affrontement de face-à-face après la survenue d'un dégât de culture conduit souvent à des altercations physiques si l'éleveur répond aux invectives de l'agriculteur. Si la tentative d'affirmation de soi et d'imposition du pouvoir échoue, l'agriculteur peut par exemple battre l'éleveur. S'il arrive que l'agriculteur prenne le dessus, il neutralise le bouvier et l'envoie par la suite au village afin que celui-ci réponde de ses actes. Mais ces cas d'espèce ne se produisent qu'avec les éleveurs transhumants qui sont de passage. Quand c'est l'éleveur qui prend le dessus, il arrive qu'il blesse grièvement l'agriculteur avant de se sauver dans la nature. Les interactants font usage d'armes, notamment des bâtons, des couteaux, des machettes, des houes, des pierres et, dans de rares cas, des armes à feu. Comme mentionnés plus haut, les abus verbaux entre

protagonistes précèdent l'affrontement physique. Comme en témoignent les extraits ci-après tirés de séances de discussions de groupe avec les éleveurs.

*« Il y a certains, quand ils viennent te trouver à côté de leur champ d'anacarde, même si le bétail n'a pas pénétré dans son champ, ils les lapident et ils vous insultent et quand tu parles un peu, ils te frappent. »<sup>40</sup>*

Ainsi, une forte altercation verbale entre les protagonistes est souvent suivie de confrontations physiques. Lorsque les arguments du paysan n'ont pas le pouvoir d'infléchir le comportement du bouvier, il le menace avec son arme à feu. Malheureusement pour le paysan dans ce présent cas, le bouvier utilise sa force physique pour le neutraliser et lui arracher son arme. Il le rue de coups puis prend la poudre d'escampette.

Lorsque les conflits prennent cette tournure, elle sabote le processus de résolution au niveau local. Ce sont les autorités administratives qui sont chargées d'apaiser les tensions et de trouver une issue favorable.

### **3. Résolution des conflits au niveau de la commission sous-préfectorale**

L'instance supérieure dans la gestion des conflits est représentée par l'autorité administrative. Le sous-préfet, en sa qualité de président du comité sous-préfectoral, est chargé d'assurer la gestion des conflits autour des espaces agro-pastoraux. L'interconnexion entre la commission sous-préfectorale et la commission villageoise a un double bénéfice. Elle permet réduire le nombre de différends portés à l'endroit de la commission sous-préfectorale afin d'éviter le renforcement d'asymétries entre protagonistes parfois issus du même village. De façon pragmatique, quel est le rôle de la commission sous-préfectorale ?

Cette commission fonctionne de manière mécanique. Dans un premier temps, la sous-préfecture est saisie, le demandeur (la personne qui intente un procès), généralement le paysan, se rend au bureau du sous-préfet pour saisir la sous-préfecture. Sa plainte est enregistrée sous forme de déclaration écrite par un agent de la sous-préfecture, comme mis en exergue ci-dessous.

---

<sup>40</sup> Groupe de discussion bouviers, Tienko, 04.02.2016

**Monsieur Doumbia B.**

**Tienko, le 27 janvier 2016**

**Cultivateur à Kéhi**

**À Monsieur le sous-préfet de Tienko**

**Objet :** Plainte contre M. Amadou, peulh à Kéhi et le  
Comité villageois des conflits agriculteurs-éleveurs

Monsieur,

Je viens respectueusement vers vous pour me plaindre de Monsieur Amidou, Peulh à Kéhi, et du comité de gestion des conflits agriculteurs-éleveurs.

En effet, cela fait deux mois que les bœufs du Peulh ont détruit trois champs de riz, dont le mien. Avisés des faits, le comité villageois et moi-même sommes allés sur les lieux pour le constat en l'absence du Peulh.

À l'issue des débats, le comité a décidé que le Peulh paye les sommes de 50 000 FCFA et de 200 000 aux deux premières victimes. Quant à moi, j'ai été frustré par le comité qui a délibérément négligé mon dédommagement, en me donnant un autre rendez-vous. À ma grande surprise, le Peulh accusé a profité de ce temps mort pour prendre la fuite avec ses bœufs et jusqu'à ce jour, le comité et son président restent sourds à ma préoccupation. C'est pourquoi Monsieur le sous-préfet, je demande votre soutien pour qu'une solution soit trouvée à mon problème.

**L'intéressé**

Toutefois, selon certaines sources, le plaignant verserait une somme au bureau de la sous-préfecture lors du dépôt de sa plainte communément appelé *le droit de dossier*. Le prix du droit de dossier est fixé de manière aléatoire "à la tronche" du requérant. Le sous-préfet, après s'être instruit du dossier, mandate le comité sous-préfectoral pour établir un constat. L'agent de l'agriculture se rend sur la parcelle endommagée parfois en présence des plaignants en vue d'effectuer un constat. Le devis fait à l'issue du constat, un procès-verbal, est établi et remis au sous-préfet. L'exemple<sup>41</sup> ci-dessous en est une illustration parfaite :

---

<sup>41</sup> Ce rapport fait par l'agent de l'agriculture après avoir effectué un constat sur une parcelle endommagée. Ce rapport avait été initialement écrit à la main. Il a été saisi en conservant le contenu original. (Source : archives de la Sous-préfecture de Tienko)



NAGUINA LE 18/01/2012

**Rapport**

**Sur l'évènement survenu à Naguina le mardi 17/01/2012**

J'ai l'honneur de porter à connaissance qu'un éleveur Peulh jusqu'à présent non identifié a blessé un paysan dans son champ avant de s'enfuir avec son arme.

Aux dires de la victime, ayant surpris le Peulh malfrat en train de détruire sa provision de melon à la machette pour nourrir ses bœufs, il lui a demandé de conduire ses bêtes dans le parc dudit village en vue de régler l'affaire à l'amiable. C'est donc au moment où le vieillard s'apprêtait à canaliser les bœufs que le malfrat l'a assommé avec un coup de bois et machette sur sa tête et a pris son arme avant de prendre la fuite.

À la demande de la victime, j'ai effectué le déplacement dans ledit village pour constater la destruction de culture causée par l'éleveur Peulh.

Ce faisant, dès mon arrivée au regard de la vive tension qui régnait dans le village, j'ai de prime abord, de façon urgente convoqué toutes les forces civiles du village : jeunesse, adultes, vieillards, Peulhs, notables pour leur demander de demeurer calmes et surtout de ne s'attaquer à la communauté peulh dudit village. Après avoir calmé les esprits des uns et des autres, je me suis rendu au champ accompagné de certains villageois, membre du comité de gestion des conflits villageois pour constater la destruction de culture. Dès mon retour du champ, je suis allé voir le parc du village où ont été rassemblés les dix bœufs saisis après la fuite de l'éleveur. Ma visite dans le parc m'a permis de constater que les bœufs sont bien gardés par le groupe de jeunes commis à cette tâche qui assure la protection des bœufs de jour comme de nuit pour éviter les risques de vol.

En outre, après avoir constaté la destruction volontaire de culture et visité le parc où sont parqués les bœufs, j'ai réitéré mon appel au calme à l'endroit de la communauté villageoise en leur disant de vous attendre, car nul ne peut se faire justice. Pour ma part, la communauté villageoise m'a rassuré avoir bien reçu le message d'apaisement qu'elle se remet à votre autorité quant à l'aboutissement heureux de cette affaire qui risque de perturber les rapports de voisinage. Cependant, la communauté villageoise a fait des doléances mentionnées ci-après :

- la victime souhaiterait qu'en dehors de la réparation pécuniaire relative à la destruction volontaire de culture que le Peulh malfrat, s'il est identifié, lui rembourse toutes les dépenses qu'il a effectuées dans cette affaire.
  - la communauté villageoise également souhaiterait une réparation pécuniaire en contrepartie de sa contribution.
- Veuillez-vous référer à l'annexe pour savoir le montant total à payer et à la victime et à la communauté villageoise.
- Par ailleurs, après leurs doléances, vu la gravité de l'affaire et pour éviter tout risque d'affrontement, j'ai autorisé le transfert des dix bœufs à Tienko afin de les placer sous votre autorité.

Enfin avant de lever la séance, j'ai fait des mises au point ci-après :

- J'ai informé la population que les bœufs sont désormais sous l'autorité de l'État jusqu'à ce qu'on retrouve leur propriétaire.
- J'ai donné l'ordre au chef dudit village et au représentant des Peulhs d'user de tous les moyens pour retrouver le propriétaire des dix bœufs ; qu'ils mènent des investigations dans les villages voisins que sont : Konéla, Léléh, Sanzanou et Kimbrila Nord.
- J'ai donné sept jours francs aux personnes indiquées pour retrouver le propriétaire, sinon dans le cas contraire l'État serait obligé de les vendre pour réparer le préjudice.

**Montant total à payer à la communauté villageoise**

Individus/ autres	Montant
Doumbia Youssouf (Victime)	50 000 (70 000) francs CFA
Frais de séjour dans le parc du village	50 000 (40 000) francs CFA
Ceux qui ont saisi les bœufs pour les ramener au village	16 000 (15 000) francs CFA
Transport des bœufs à Tienko	50 000 (30 000) francs CFA
Total à payer	166 000 francs CFA

Le secteur de l'agriculture de Tienko

Après connaissance du procès-verbal, le sous-préfet convoque les deux parties – le demandeur et le défendeur – pour les auditionner et trouver une solution aux différends qui les opposent. Généralement, en plus des parties en conflits, sont présents le président du comité villageois ou un représentant, le vétérinaire (même en absence de sévices sur animal)<sup>42</sup>, l'agent de l'agriculture, l'interprète du sous-préfet. Le jugement débute par un interrogatoire. Le 28 janvier 2016, j'ai assisté à un règlement de litige à la sous-préfecture de Tienko. Le dégât de culture s'est produit à Kéhi et la plainte a été déposée à la sous-préfecture le 27.01.2016. Les protagonistes qui étaient attendus pour 10h sont arrivés à 11h35. Les personnes convoquées pour assister à la réunion ont été l'agent de l'agriculture, le vétérinaire et le comité villageois de Kéhi. Il y avait en tout neuf personnes dans les locaux de la sous-préfecture pour prendre part à la résolution du conflit. Le coupable de dégât de culture est un éleveur transhumant, mais ce dernier étant absent, il s'est fait représenter par son tuteur. Le président du comité villageois de gestion des conflits était présent. Vu que le comité villageois n'a pas pu contenir le conflit, il a été transféré auprès du sous-préfet, car les protagonistes ne se sont pas entendus sur le montant du paiement et sur la modalité.

Après avoir situé le contexte du conflit en présence des parties impliquées, le sous-préfet a demandé au plaignant s'il maintenait la somme de 400 000 CFA. Ensuite au comité villageois si elle reflète, de façon objective, la valeur réelle du champ. Le président du comité villageois a expliqué que le constat de la parcelle endommagée s'est fait en présence du plaignant. Le comité a voulu que le conflit soit réglé à l'amiable au niveau du village. Lorsque la parole est donnée au tuteur, celui-ci, dans un premier temps, a nié les faits. Une discussion s'est amorcée entre le tuteur et le plaignant, mais celle-ci est très vite écourtée par le garde de la sous-préfecture. Il continue en affirmant ne pas avoir vu la parcelle endommagée et plus encore ne pas savoir où le transhumant se trouve présentement. Il finit par dire qu'il ne peut pas se prononcer vu que celui qui a commis le dégât n'est pas présent. Il dit qu'il contactera plus tard le sous-préfet pour l'informer de la date d'arrivée du transhumant, qu'il serait toujours à sa recherche. L'agent de l'agriculture, qui avait été mandaté pour faire le constat, prend la parole. Il atteste avoir demandé au plaignant de faire recours à la sous-préfecture. En effet, lorsqu'il a effectué le constat, il a enregistré la destruction d'un hectare. Mais celui-ci demande de répartir la somme en trois puisqu'il y avait trois parcs autour de la parcelle endommagée. Un membre du comité villageois intervient et apprend que les

---

<sup>42</sup> Pendant la crise, le vétérinaire était chargé de faire les constats de parcelles endommagées. Il prenait également part à la résolution des conflits.

propriétaires de ces deux autres parcs ont déjà quitté le village de Kéhi. À cet effet, le sous-préfet intervient pour situer les responsabilités. Il atteste que, compte tenu du fait que les bœufs trouvés dans le champ appartiennent au transhumant accusé, les autres parcs aux alentours sont d'office disculpés. Par cette analogie, le sous-préfet fait endosser la responsabilité du dégât au tuteur : « si dans un marché, un enfant au dos de sa mère renverse un plateau, qui est celui qui doit payer pour le dégât commis ? l'enfant ou la mère ? » Face à cette décision, le tuteur apprend qu'il a déjà contacté certaines personnes pour retrouver le transhumant et qu'un délai de quatre jours sera amplement suffisant pour le débusquer. L'agent de l'agriculture apprend qu'en cas d'absence du transhumant, le tuteur doit dédommager la victime. Le sous-préfet affirme que si les parties en conflit ne trouvent pas un accord, l'affaire va être portée au niveau de la gendarmerie de Samatiguila. Le sous-préfet reporte donc la séance et donne une semaine au tuteur pour retrouver le transhumant.

Ces lignes ci-dessus montrent également que les discussions qui font office de plaidoirie concernent le montant d'une part et l'échéancier d'autre part. Toutefois, c'est le sous-préfet, avec l'accord des parties, qui arrête le montant définitif à payer en se focalisant sur le procès-verbal de l'agent technicien. Cependant, le montant peut être revu à la baisse comme à la hausse par le sous-préfet<sup>43</sup>. Le sous-préfet peut reporter la séance à une date ultérieure afin que les deux parties trouvent un arrangement amiable. Dans le meilleur des cas, le montant à payer doit être rendu en présence des témoins par le sous-préfet. Après cela, les deux parties font une déclaration dans laquelle elles stipulent avoir rendu et reçu l'argent. Le sous-préfet peut clore le cas.

---

<sup>43</sup> Voir la partie Montant à payer à la communauté villageoise (éléments en surbrillance) dans le rapport de la commission sous-préfectorale, page 91.

## 4. Stratégie du comité sous-préfectoral

L'implication du sous-préfet dans la résolution du conflit est très capitale surtout lorsque le conflit bascule en affrontement violent comme illustre plus haut. Il déploie des tactiques et des stratégies pour qui entre dans le cadre d'une résolution durable du conflit. Pour mieux expliciter cette partie, je vais partir du conflit de départ pour dégager les différentes stratégies déployées par le sous-préfet.

### *Restaurer le maillage social fragilisé*

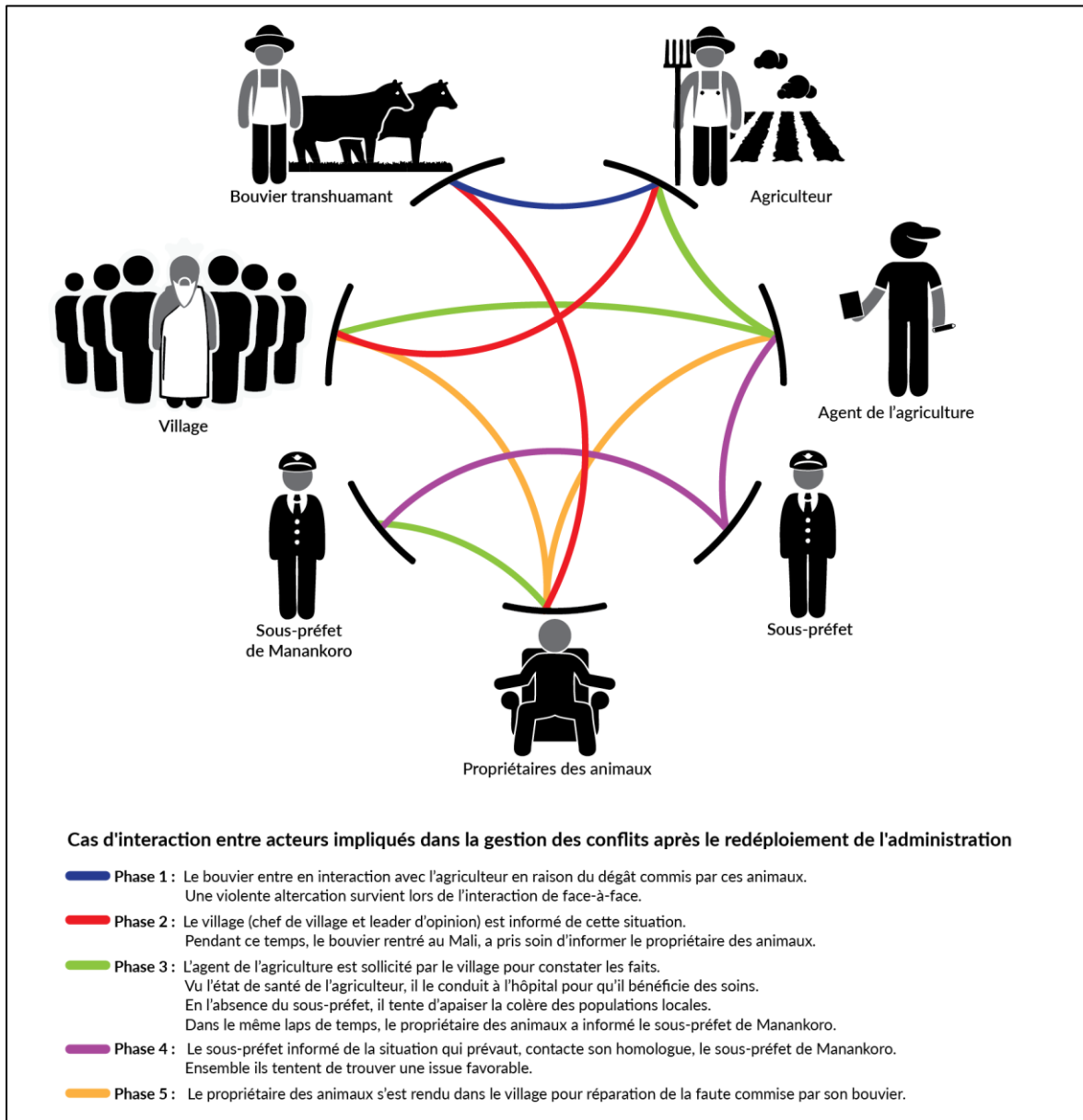
Plusieurs cas de conflits entre éleveurs transhumants maliens et agriculteurs locaux qui ont dégénéré dans la sous-préfecture de Tienko ont été résolus avec l'aide et la collaboration du sous-préfet de Manankoro, la sous-préfecture voisine localisée au Mali. Cette sous-préfecture est située à 30 km de celle de Tienko. Elle comporte un poste de contrôle des animaux transhumants. En outre, certains propriétaires d'animaux s'installent dans cette sous-préfecture et confient le bétail à des bouviers salariés. À cet effet, le propriétaire de bétail est tenu informé de tous événements heureux ou malheureux qui surviennent au cours du voyage, dont les conflits liés à la destruction des cultures par le bétail. Lorsque les cas de conflits dégèrent comme celui susmentionné, les bouviers rentrent précipitamment au Mali. Toutefois, pour maintenir un climat pacifique, les sous-préfets unissent leurs forces pour une solution durable. De facto, la collaboration entre ces deux sous-préfets est très importante pour le maintien de la paix et le renforcement de la cohésion sociale afin d'éviter une escalade des conflits entre communauté et inter-États.

### *Stratégie sociale de consolidation de la paix*

*Laver le sol* parce que le sang y a coulé est une stratégie locale de régulation pacifique des conflits. Elle consiste à faire verser au coupable une somme symbolique au village de la victime. Une fois que les autorités *coutumières* acceptent l'acte symbolique, des sacrifices à l'endroit des ancêtres afin d'implorer leur clémence sont effectués. La terre souillée par le sang versé est « lavée ». La malédiction, ipso facto, est néantisée. Cet acte apaise les tensions entre communautés qui sont appelées à cohabiter, il permet aussi d'éviter une spirale de la vengeance. Cette pratique est présente dans plusieurs communautés africaines. L'exemple de *dia*, au Tchad, est patent. Le terme *dia* ou droit de sang en arabe, désigne une pratique coutumière qui permet, en cas de crime, de dédommager la famille de la victime (Zakinet, 2015). L'auteur constate que, dans les sociétés tchadiennes, un crime constitue un affront qu'il faut venger. Par le passé, lorsqu'un crime était

perpétré, la spirale de vengeance dans laquelle s'inscrivaient les communautés installait un climat d'insécurité, de défiance et de méfiance. Tout comme au Tchad, cette pratique qui consiste à laver le sol est une forme de justice traditionnelle qui a pour but de favoriser une gestion pacifique des rixes intercommunautaires et permet de colmater les micro-fêlures sociales.

Le présent cas de conflit qui a fait l'objet de cette partie a montré comment une dispute autour de la destruction d'une parcelle agricole peut dégénérer en conflit impliquant une large gamme d'acteurs. Leurs interactions qui renseignent l'itinéraire de résolution de ce conflit sont synthétisées dans la figure ci-dessous.



**Figure 2 :** Exemple de processus de résolution du conflit

Le comité sous-préfectoral n'est mobilisé qu'en cas de litige grave, notamment lorsque, par exemple, la somme en cause est importante et que la commission villageoise ne parvient pas à

amener les protagonistes à trouver un consensus ou encore lors de cas grave pouvant fragiliser l'ordre social comme celui évoqué dans l'illustration de départ.

Cependant, il transparaît, dans le discours des sous-préfets interviewés dans le cadre de cette enquête, une image négative des éleveurs peuls, surtout transhumants :

« Les transhumants sont dans la logique de ne pas se conformer aux autorités »<sup>44</sup>.

« Les éleveurs peuls sont des menteurs, ils sont mauvais »<sup>45</sup>

« Les transhumants sont fiers et orgueilleux »<sup>46</sup>.

Ce qu'un tuteur de transhumant constate quand il affirme ceci : « les autorités n'aiment pas les Peuls »<sup>47</sup>.

Malgré cette image négative des éleveurs, les conflits semblent être résolus de façon à ce que les différents antagonistes soient satisfaits, même si des divergences sont parfois enregistrées. Certains interviewés notent une ambivalence dans les relations qu'entretiennent les autorités administratives avec les éleveurs (agro-pasteurs et transhumants) peuls. Doumbia V. croit fortement que le président, qui représentait la communauté peule, exigeait des éleveurs une cotisation afin de faciliter la transhumance. L'argent, semble-t-il, était parfois remis aux autorités administratives. Les agro-pasteurs peuls, à en croire certaines sources, renforcent eux leur lien avec les autorités administratives en leur offrant constamment des présents. J'ai personnellement assisté à des scènes de complicité entre autorités administratives et agro-pasteurs peuls qui corroborent cette assertion. Je participais régulièrement à des réunions aux différentes sous-préfectures visitées dans le cadre de cette étude, assise dans le fond de la salle, j'ai observé un Peul remettant des présents au sous-préfet avant le début de la réunion. Cette séquence s'est déroulée bien avant l'entrée dans la salle des participants à la réunion, l'éleveur ayant été autorisé à rentrer en premier. Mon entretien avec le sous-préfet devait se tenir juste après la réunion, je restai donc dans la salle. Quand, à la fin de la rencontre, un Peul, resté dans la salle, a remis une liasse de billets au sous-préfet qui l'a aussitôt glissée dans la poche arrière de son pantalon. Je me demandais encore si le sous-préfet considérait cela comme des actes de corruption, étant donné qu'il n'exprimait aucune forme de gêne en ma présence.

---

<sup>44</sup> Entretien sous-préfet de Tienko, 03.02.2016

<sup>45</sup> Entretien sous-préfet de Goulia, 22.01.2016

<sup>46</sup> Entretien sous-préfet de Tienko, 20.06.2011

<sup>47</sup> Entretien Tuteur de transhumants Tienko, O.Z 18.01.2016

De façon générale, les enquêtés ont affirmé avoir une appréciation mitigée des dénouements des conflits par l'administration (avant et après la crise socio-politique). Ils mettent en lumière les déviations de certaines autorités administratives (détournement du montant des dédommagements, usage abusif du pouvoir, etc.). Même s'ils parvenaient à être dédommagés, certains agriculteurs se plaignaient parfois de la lenteur de l'administration.



## **IV) « Ce n'est pas parce que ton œil est cassé que tu vas refuser de laver ton visage<sup>48</sup> »**

Dans cette partie de cet ouvrage, je pars d'une scène de conflit qui s'est déroulée dans la ville de Tienko pour mettre en évidence les conflits entre agro-pasteurs et agro-éleveurs. L'analyse de ce conflit fera ressortir les principaux protagonistes et l'étiologie des conflits entre ces deux catégories d'acteurs. Elle mettra en évidence le mode de résolution du comité villageois de gestion des conflits et les différentes tactiques mobilisées par tous ces acteurs.

*Ce présent conflit se déroule en octobre 2015 à Tienko. Dans la nuit du 19 au 20 octobre, trois troupeaux de bœufs ont pénétré dans le champ de maïs de Mr Lacine Doumbia et l'ont détruit. Mr Doumbia, ce jour s'est rendu tôt le matin à son champ comme il avait pris l'habitude de le faire. Il a tout de suite constaté que son champ a été visité par les bœufs. Il a rebroussé chemin en se rendant directement au quartier Tienko I<sup>49</sup> où réside le vice-président du comité villageois de règlements des conflits en lien avec l'élevage pour lui faire part de la situation. Ce jour-là Doumbia S, était encore chez lui. En sa qualité de vice-président de ce comité, il a mandaté un de ses collègues pour s'enquérir de l'ampleur des dégâts. Avant de se rendre sur la parcelle endommagée, Doumbia S a fait appel à un chasseur traditionnel (DOZO) pour l'informer qu'il pourrait certainement le solliciter en cas de besoin.*

*Lorsque celui-ci s'est rendu sur les lieux, il y avait encore des bœufs présents dans le champ. Le comité a donc fait appel au bouvier, qui est aussitôt venu. Il s'est avéré que c'était le bouvier de Fla Ladj, agro-pasteur qui résidait à Tienko.*

*Lors de son audition, le bouvier a prétendu ne pas être seul coupable des faits reprochés et apprend qu'ils étaient au nombre de trois bouviers et que, donc, il y avait trois troupeaux autour de ce champ. Le comité a fait appel aux deux autres bouviers Seydou et Moustapha (les deux bouviers) ...la discussion a duré plus de trois jours. Le bouvier, dont les bœufs avaient été trouvés sur les lieux, a affirmé que les deux autres avaient dormi dans les environs du champ à une*

---

<sup>48</sup> Proverbe traduit du Malinké qui signifie que quel que soit ce qui vous lie au propriétaire de champ lorsque vos animaux gâtent dans son champ, vous devez rembourser.

<sup>49</sup> Sous quartier de la ville de Tienko. Voir page 50

*distance de cinq mètres à peu près et ont quitté les lieux le lendemain matin de bonne heure. Il a même attesté que ses propos pourraient être corroborés par un témoin. Les deux autres bouviers ont affirmé avec certitude ne pas avoir pénétré dans le champ de M. Doumbia. Par ailleurs, le témoin désigné a affirmé qu'il passait près du champ à 18 heures. Il confirme avoir vu trois personnes dans le champ, mais à ce moment-là, le champ était intact. Les deux autres bouviers confirment avoir dormi à côté du champ, mais ne sont pas responsables du dégât commis. Face à la complexité de la situation, le comité a demandé aux protagonistes de se rendre soit à la gendarmerie soit à la sous-préfecture pour le règlement de cette affaire. Tout en sachant que les parties allaient perdre de l'argent si l'affaire était transférée. Le comité les a encouragés à chercher une solution à l'amiable.*

*Cependant, après 4 jours d'investigation, le comité s'est rendu compte que celui qui a été pris dans le champ était en fait le véritable coupable et les deux autres bouviers ont finalement avoué avoir été eux aussi présents dans le champ. Le premier bouvier interpellé a commis le plus grand nombre de dégâts, car cela s'est déroulé dans la nuit. Face à cela, il a prétendu avoir égaré son troupeau et qu'il était toute la nuit à sa recherche. Il a donc informé son patron de la disparition des animaux, celui-ci s'est également mis à la recherche des animaux et les a trouvés en train de détruire le champ. Il les a d'abord mis hors du champ puis s'est rendu au domicile du paysan pour l'informer que des animaux avaient détruit son champ. Selon le propriétaire des animaux, le propriétaire du champ était son ami. Mais, cette année-là, il ne lui a pas demandé de le dédommager. Parce que généralement quand le propriétaire du champ vient se plaindre, on se met à genoux pour lui demander pardon. Souvent il y en a qui laissent tomber, souvent, il y en a qui te disent de payer. Cette fois-ci, il n'est pas venu le voir directement pour qu'ils en discutent. Il s'est rendu directement chez le comité. Dans les échanges le propriétaire des animaux a demandé à son ami : « Est-ce que tu es venu me voir et puis je t'ai dit que je ne vais pas payer pour le dégât. Si j'avais refusé, là il y allait avoir problème tu pouvais donc te rendre chez les autorités ».*

*Toutefois, il s'est avéré que le bouvier n'avait pas égaré son troupeau, mais avait effectivement passé la nuit dans le champ de maïs. Face à tout cela, le comité a donc demandé au propriétaire des bœufs de dédommager la victime, ce qu'il a fait. Mais il a dit ne pas être content de l'issue de ce règlement. Il ne va pas se plaindre de cette injustice, mais va « faire ce qu'il peut faire » qui peut dire dans le jargon local avoir recours à des pratiques magico-religieuses pour se faire justice. Dans la discussion sur le montant à payer, le paysan a évalué l'ampleur du dégât à 100*

000 francs CFA mais après négociation a finalement accepté la somme de 70 000 francs CFA. Le bouvier est venu verser auprès du comité la somme de 50 000 francs CFA et, après une semaine, il n'avait toujours pas remis le reliquat. Face à cela, le paysan très en colère a dit qu'il allait porter plainte contre le comité villageois auprès de la gendarmerie. Des échanges s'ensuivis, Doumbia S a expliqué qu'il n'avait pas pris par-devers eux l'argent. Le propriétaire du champ a cru en la sincérité du comité et a présenté ses excuses. Après cela, le comité a attesté avoir usé de ruse pour emmener le Peul à s'acquitter du reste de l'argent. Selon le vice-président du comité, la résolution de ce conflit a été très complexe, car cela leur a pris deux semaines pour trouver une solution<sup>50</sup>.

## 1. Zoom sur les principaux protagonistes

### *Les agro-pasteurs sédentaires*

La population de Tienko compte un nombre important d'agro-pasteurs. Il s'agit en effet d'agriculteurs qui élèvent du bétail par tradition et dont les pratiques pastorales s'apparentent à celles des éleveurs transhumants. Les agro-pasteurs sont des personnes de culture pastorale qui tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance de l'élevage et de l'agriculture. Tienko compte deux types d'agro-pasteurs. La première catégorie dont le nombre est numériquement plus élevé, est constituée d'éleveurs d'origine malienne sédentarisés depuis plus de 30 ans. La grande majorité d'entre eux affirme avoir fui les effets dévastateurs des sécheresses successives qui ont sévi entre 1970 et 1980. Leur sédentarisation a été encouragée par la disponibilité de ressources en termes de pâturages pour les bœufs et les potentialités naturelles de la région les ont amenés à y rester. La deuxième catégorie renferme les anciens bergers des agriculteurs ou agro-éleveurs, provenant majoritairement du Mali.

---

<sup>50</sup> Propos recueillis auprès de membres du comité villageois de gestion des conflits, Tienko 01.2016

Les raisons de leur installation diffèrent d'un individu à l'autre. Certains anciens bouviers d'éleveurs maliens sollicités pour la transhumance ont tissé des liens d'amitié avec des individus dans les différentes zones au fil de leurs aventures migratoires, et ont décidé par la suite de s'y installer en tant que bouviers d'éleveurs peuls sédentaires ou d'agro-éleveurs autochtones. D'autres sont venus par le biais de personnes interposées ou à l'issue d'alliances matrimoniales. Afin de se constituer un cheptel, ils ont bénéficié des animaux que leur offraient annuellement leurs employeurs en guise de salaire. Ils continuent d'entretenir des liens étroits avec leurs tuteurs (personnes ayant facilité leur insertion sociale) via des cas de mariages au sein de la famille du tuteur ou par son entremise. Cependant, cette pratique consistant à octroyer le salaire en nature tend à s'estomper, car les propriétaires de bétail privilégient de plus en plus un règlement en argent comptant. Ceci pourrait s'expliquer par l'augmentation de la valeur marchande d'un animal. De façon générale, les agro-pasteurs à Tienko viennent généralement du Mali. Ils vivent disséminés au sein de la population, contrairement à d'autres villages de la sous-préfecture de Tienko et de certaines villes dans le nord de la Côte d'Ivoire où les éleveurs peuls vivent en dehors des villages, dans des flabougou<sup>51</sup>.

Les animaux des agro-pasteurs sont gardés par des bergers. Contrairement aux transhumants, leurs animaux valorisent les interstices des champs pendant la période des travaux champêtres et les environs du village pendant les périodes sèches. Ces animaux effectuent la petite transhumance qui consiste à faire de courts trajets. De façon concrète, les animaux en compagnie des bouviers parcourent des kilomètres par jour et reviennent régulièrement et fréquemment à un même point fixe. Sur le plan social, les agro-pasteurs sont généralement des points focaux dans les interactions entre communautés peules sédentaires et mobiles. Partageant la même identité ethnolinguistique avec les transhumants, ils agissent souvent comme courtiers dans l'établissement de pistes de bétail et négocient les sites pour l'installation de parcs et de campements.

#### *Agro-éleveurs (Le propriétaire du champ)*

Le nombre d'agro-éleveurs va croissant à Tienko. Le fonctionnaire, le retraité, le riche paysan, le jeune agriculteur, tous s'achètent des bœufs. Cette catégorie d'acteurs renvoie aussi aux agriculteurs en majeure partie autochtones propriétaires de bétails. L'élevage pour eux est un moyen de thésaurisation, de prestige, un moyen d'exhiber sa richesse. C'est à juste valeur

---

<sup>51</sup> Flabougou signifie en langue Malinké, village de Peul.

qu’Ahmadou, un jeune agriculteur originaire de Tienko, connu pour ses qualités de grands travailleurs, se vante aujourd’hui d’avoir un parc à lui seul. Il a utilisé le surplus de ses revenus issus des activités agricoles, notamment des cultures de rentes et pérennes, pour le convertir en têtes de bœufs.

Les agro-éleveurs qui se constituent un parc au fil de l’eau débutent par l’achat de génisses qu’ils confient à un éleveur peul sédentaire ou le confient simplement à quelqu’un qui possède un parc. Généralement, à Tienko, les propriétaires d’animaux issus de la même famille s’unissent pour constituer un parc collectif confié à un bouvier peul qu’ils salarient soit en nature soit en argent comptant. Outre ces multiples fonctions précitées, l’élevage de trait ou les BCA (Bœuf de Culture Attelée) sont utiles pour labourer les sols et militent en faveur de l’accroissement de la superficie des champs.

Mais pour une analyse qui se veut objective, il serait important de faire ressortir comme dans le tableau ci-après leurs enjeux, ressources, handicaps et répertoires.

**Tableau 5:**Cartographie des éleveurs : Enjeux, ressources, Handicaps et répertoires

	Enjeux	Ressources	Handicaps	Répertoires
<b>Agro-pasteurs (Peuls)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accès à la terre, l’eau et aux pâturages</li> <li>▪ Recherche de bonnes relations avec les populations autochtones</li> <li>▪ Constituer un cheptel et/ou augmenter la taille du cheptel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Savoir-faire</li> <li>▪ Capital économique</li> <li>▪ Possessions de bœufs pour la culture attelée (BCA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étrangers à la communauté (peuvent être menacés de déguerpissement, pouvoir de décision limité)</li> <li>▪ Vulnérables (incapacité d’influencer les décisions sur la gestion des ressources agro-pastorales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assure le gardiennage et le suivi des animaux des agriculteurs</li> <li>▪ Prêt des bœufs de cultures attelés aux agriculteurs</li> <li>▪ Mobilisation du capital économique</li> </ul>
<b>Anciens bergers</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépendant du tuteur dans les prises de décision.</li> </ul>	

<b>Bouvier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Emploi rémunéré</li> <li>▪ Autonomie (fuite d'un contrôle social)</li> <li>▪ Recherche de statut social</li> <li>▪ Reconnaissance de compétence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Savoir-faire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Endosse la responsabilité des dégâts de culture et accusés de complicité de vol (Bouc émissaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacité à gérer un troupeau</li> <li>▪ Aide indispensable</li> </ul>
<b>Agro-éleveur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Thésauriser</li> <li>▪ Accroître le nombre de leur bétail</li> <li>▪ Sécuriser leur droit sur la terre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Terres</li> <li>▪ Capital relationnel</li> <li>▪ Tuteurs de migrants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépendant des bouvier et des Peuls pour le suivi de leurs animaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pouvoir de décision</li> </ul>

### *Autorités coutumières*

Les autorités *coutumières* dont il est question dans le cadre de cette étude se réfèrent aux instances qui sont sollicitées dans la gestion des conflits au niveau du village. L'idée de faire une catégorisation de ces acteurs comme des entités à part entière émane, d'une part, de la distinction mise en exergue dans les arrêtés et décrets régissant les espaces agro-pastoraux et récemment de la loi pastorale, et d'autre part, de la distinction faite au niveau local par les acteurs eux-mêmes. Ces instances s'appuient sur des registres dits « traditionnels » pour réguler l'accès aux espaces agro-pastoraux et les conflits afférents. Les instances *coutumières* ne font pas ici référence aux garants d'une tradition inchangée, transmise de génération en génération, mais à des acteurs qui, mobilisant le prétexte de garant de tradition, défendent des intérêts. Leur implication – légalisée par les textes – dans la gestion des conflits semble être une stratégie politique développée dans l'optique d'éviter que les autorités administratives soient submergées par l'abondance des plaintes relatives à la gestion des espaces agro-pastoraux. En réalité, les conflits résolus à ce niveau ne sont pas la résultante d'une observation stricte des règles dites *coutumières*, mais dépendent des liens de parenté, des liens qui les unissent avec les antagonistes, de leurs intérêts, des expériences passées, des pratiques routinières (Förster et Koechlin, 2017).

Dans le cas spécifique de la sous-préfecture de Tienko, deux types d'acteurs sont sollicités. Il s'agit du chef de village ou du chef de canton. En effet, Tienko compte deux grandes familles qui

se partagent le patrimoine foncier, les Doumbias (chef de canton) et les Sidibés (chef de village). C'est à ces deux personnalités, perçues comme étant les garantes de la tradition, qu'incombe la responsabilité de gérer tous les problèmes qui surviennent entre les habitants. D'autres acteurs, sous le label d'instances *coutumières*, peuvent également intervenir. Il s'agit de notables ou de collaborateurs. Cette distinction entre chef de village et chef de canton est propre au village de Tienko. Car la sollicitation de l'un ou de l'autre dépend des relations que les protagonistes entretiennent avec l'instance mobilisée. À Tienko, le positionnement des autorités *coutumières* est très complexe à saisir. Il existe par exemple deux chefs de village : celui qui détient tout le pouvoir et qui est considéré comme le véritable chef de village, et celui qui participe aux événements publics, *le chef des autorités*.

Au niveau de la chefferie cantonale, on note un bicéphalisme depuis l'avènement de la crise sociopolitique. En effet, deux personnes issues de la grande famille Doumbia s'autoproclament chefs de canton. Chaque acteur affirme constituer son répertoire de justifications à partir de la tradition. Cette remise en cause de la légitimité du chef de canton semble tirer ses fondements des intérêts politiques. Les zones d'ombre qui transparaissent du positionnement des acteurs et des registres qu'ils mobilisent jettent un doute sur le caractère sacré de la chefferie. Leur autorité est de plus en plus contestée. À Tienko, à titre d'exemple, le dernier chef du village s'est vu écarté de la gestion des conflits autour des espaces agro-pastoraux, car accusés de pratiques clientélistes durant cette décennie de crise sociopolitique. Comme le confirment Förster et Koechlin (2017), *les traditions* ne fonctionnent que lorsqu'elles sont acceptées par les acteurs sur le terrain.

**Tableau 6:** Autorités coutumières : enjeux, ressources, handicaps et répertoires

Enjeux	Ressources	Handicaps	Répertoires
Préserver la communalité des ressources afin d'exercer un pouvoir au nom de la tradition	Terre	Perte de l'autorité	Représentants des populations auprès des autorités administratives
Maintenir la cohésion sociale	Les textes	Désacralisation de la notion d'autorité	Contrôle sur la terre
Entretenir de bonnes relations avec les autorités en place	Principes socialement connus et partagés	Malléabilité des principes sur lesquels repose leur autorité	Détenteur du pouvoir dit <i>coutumier</i>

#### *Commission villageoise de règlements des conflits*

Comme le stipule l'article 2 du décret n° 96-433 du 03 juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs, le sous-préfet est tenu d'installer une commission villageoise de règlement à l'amiable afin de contenir les conflits au niveau du village. À Tienko, ce comité est constitué d'un représentant des autorités traditionnelles, un représentant des éleveurs (sédentaires autochtones et sédentaires peuls), un représentant des agriculteurs.

En cas de dégâts, les membres de ce comité sont normalement mandatés par le chef de village pour effectuer les constats d'usage afin d'évaluer l'ampleur des préjudices. À Tienko, le chef du village semble avoir été mis à l'écart de la fonction de président du comité villageois par les populations.

Dans les textes, il demeure à la tête du comité villageois de gestion des conflits, mais dans les faits cette tâche revient au président de la jeunesse de Tienko. Les jeunes, très actifs, semblent avoir gagné en autorité dans la sous-préfecture de Tienko. Cependant, en dehors de Tienko, le



chef du village demeure le président du comité villageois dans certains villages visités comme ceux de Kéhi et de Lélé. Toutefois, le comité est constitué essentiellement des membres du bureau de la jeunesse. Ce sont des jeunes agriculteurs qui pour la plupart sont déscolarisés ou reviennent des grandes agglomérations pour faire de l'agriculture. La notion de jeunes est à relativiser car à Kéhi (village situé à 7 km de Tienko) le président des jeunes a environ 59 ans. Dans la sous-préfecture de Tienko, être président des jeunes est une position stratégique qui permet à certaines personnes autres que les autorités coutumières de prendre des décisions ou d'être associées aux prises de décision. Ce tableau ci-après illustre leurs enjeux, ressources, handicaps et répertoires.

**Tableau 7:** Commission villageoise de résolution des conflits : enjeux, ressources, Handicaps ET répertoires

Enjeux	Ressources	Handicaps	Répertoires
Avoir une bonne Renommée	Mise en place du comité approuvé par les décrets et arrêtés	Absence de rémunération (susceptible d'être corrompible)	Interface entre les populations et l'administration
Avoir le respect et le pouvoir		Menace (les sorts maléfiques)	
		Agriculteurs peuvent donc avoir recours aux éleveurs pour les BCA	

### *Les gendarmes*

Le poste de gendarmerie le plus proche de la sous-préfecture de Tienko est situé dans la préfecture de Samatiguila. Dans le cadre de la résolution des conflits, le sous-préfet peut solliciter l'intervention des gendarmes. Ce recours est envisageable si et seulement si le sous-préfet est dans l'incapacité de contenir le conflit. En réalité, le sous-préfet transfère rarement les cas de conflit concernant des espaces agro-pastoraux à la gendarmerie de Samatiguila. En fait, mobiliser la gendarmerie reviendrait à rendre visible son incompetence dans la régulation des conflits. Toutefois, les gendarmes interviennent lorsqu'il y a des émeutes ou des soulèvements de population découlant d'un affrontement entre éleveurs et agriculteurs. S'inscrivant parfois dans une logique de dissuasion, les personnes en charge de résoudre les conflits font référence dans son discours à cette option dans le but de contraindre implicitement les protagonistes à trouver un compromis à l'amiable. En effet, l'intervention des gendarmes complexifie et alourdit le

processus de résolution des conflits. De plus, usant de leur pouvoir répressif qu'ils tirent de leurs armes et de leurs uniformes, les gendarmes n'hésiteraient pas à soutirer des sommes d'argent aux plaignants. À Tienko, il semblerait que des connexions existent entre certains gendarmes et les membres actifs du comité villageois de résolution des conflits. Au nom de cet arrangement tacite, les membres de ce comité peuvent directement solliciter les gendarmes lorsque les protagonistes ne veulent pas opter pour un règlement amiable. Ils souscrivent à la même logique de dissuasion mobilisée par le sous-préfet.

Les raisons qui, parfois, militent en faveur du recours aux gendarmes sont la peur de perdre en crédibilité au cas où le sous-préfet les désavouerait, une fois l'affaire à son niveau, et les incertitudes liées au règlement des conflits par les gendarmes qui peuvent être d'ordre monétaire ou temporel.

### *Les Dozos*

Selon Youssouf Tata Cissé (1994), l'archéologie de l'association des chasseurs Mandingues appelée Donso fait remonter ses origines aux tensions incessantes entre Mandé et Sonniké. En effet, dans le but de défendre leur territoire, deux jeunes chasseurs, Simbo et Siriman, ont créé cette association basée sur la fraternité, la loyauté, le courage et la chasse (Cissé, 1994, Hagberg, 2004 ; Kedzierska-Manzon, (2014). À ses origines, la confrérie des chasseurs dozos se présentait comme une société secrète ouverte à tous les individus de sexe masculin qui souhaitaient l'intégrer, sans distinction d'ethnie ou d'appartenance familiale. Néanmoins, il recrutait parfois des membres parmi les nobles, les dignitaires, surtout les classes guerrières, ou de père en fils. Comme le souligne si bien Kedzierska-Manzon, 2014, l'intégration est libre, mais le requérant doit choisir un parrain parmi les chasseurs expérimentés de la région du village ou de la région, qui l'initiera au Dozoya et l'assistera toute sa vie. Ils tisseront une relation semblable à celle qui lie un père à son fils. Le Dozoya est, à en croire les Dozos interviewés, un rite initiatique au cours duquel ils apprennent un ensemble de connaissances de type ésotérique, écologique, éthique, moral, philosophique et social. Pour devenir un Dozo, il est impératif de prendre part à cet ensemble de cultes initiatiques. Dans l'épopée mandingue, les chasseurs seraient à l'origine de l'empire du Mali. Ils auraient permis à Soundjata Kéïta de se hisser au rang de roi. Mieux, les chasseurs seraient à l'origine de la dispersion de plusieurs peuples en Afrique occidentale tels que les Bambara (Cissé, 1994).

Jusqu'aujourd'hui, les Dozos sont craints pour leur vocation à la géomancie, aux pratiques divinatoires et aux pouvoirs magiques. Certains chasseurs, dotés de connaissances secrètes, sont versés dans les plantes médicinales et dans l'art de la divination, ayant le pouvoir de disparaître en cas de danger. Ils seraient capables de délivrer les personnes des mauvais sorts lancés par des sorciers.

Leurs tenues qui font office d'armures sont confectionnées à l'aide d'amulettes, de restes d'animaux (cornes, os, griffes...) et de cauris censés posséder des pouvoirs hautement mystiques les rendant invulnérables aux armes blanches et à feu. En Côte d'Ivoire, l'institution Dozo semble s'être enracinée depuis longtemps dans plusieurs communautés Bambara, Malinké, Dioula Lobi et Sénoufos, (Koné, 2018). Constitué en une association appelée « *benkadi* », le recours au chasseur a émergé dans les années 1990, lorsque le grand banditisme s'est accru en Côte d'Ivoire par les attaques répétées des « coupeurs de routes ». Ces bandits opéraient nuitamment sur l'ensemble du territoire ivoirien. Profitant du laxisme de la police, ils immobilisaient les cars de transports en commun en leur barrant l'accès à l'aide de troncs de bois. En réponse à cette situation, les Dozos ont été sollicités par les communautés pour assurer leur protection contre le grand banditisme. L'incapacité des autorités politiques d'assurer la sécurité des populations a en quelque sorte légitimé la présence des Dozos sur la scène politique. Les Dozos sont donc passés de la pratique de la chasse et du partage de la viande à la poursuite, la capture des voleurs et la restitution des biens volés (Hellweg, 1994).

Ces chasseurs sont très souvent sollicités par les agriculteurs pour rechercher les éleveurs en fuite en cas de destruction des cultures. Dans le cadre spécifique de Tienko, les Dozos sont de moins en moins sollicités depuis que le sous-préfet leur a demandé de limiter leur ingérence dans les litiges opposant agriculteurs et éleveurs. Ils sont toutefois sollicités par les agriculteurs dans les villages environnants.

## 2. Formation des conflits entre agro-pasteurs sédentaires et les propriétaires de champ

À Tienko, la destruction de champs par le bétail des agro-pasteurs sédentaires est très fréquente. Ces cas de destruction de cultures se transforment parfois en conflits ouverts. Ce type de conflits oppose généralement les agro-pasteurs aux autochtones agriculteurs ou agro-éleveurs. Selon les agro-pasteurs, ces conflits sont dus à l'obstruction des passages par les champs, des points d'eaux et des espaces pâturables ne leur donnant d'autre choix que de pénétrer dans les champs.

En effet, les nouveaux intérêts découverts à la terre en raison de l'essor des cultures pérennes et de rente ont induit une augmentation des surfaces cultivées et une colonisation des zones de pâture. Les agriculteurs, quant à eux, expliquent que ces conflits sont dus à l'augmentation du nombre de bétails à la charge du bouvier. Toutefois, dans ce contexte, les acteurs se connaissent et se côtoient, ce qui souvent joue un rôle capital dans la résolution des conflits. À Tienko, les conflits s'amorcent véritablement dans des cas de refus de dédommagement de la parcelle détruite et de désaccords émanant des situations de marchandage lors de la fixation du montant du dédommagement, des dégâts répétitifs et des cas de représailles.

### *Le refus de dédommagement de la parcelle détruite*

Après constat des dégâts de culture, le conflit survient lorsque le propriétaire des bœufs refuse de payer la somme correspondant aux dégâts causés. Généralement, les éleveurs reconnaissent les faits qui leur sont reprochés et fixent un échéancier de dédommagement à l'agriculteur sous le prétexte qu'ils manquent d'argent en espèce. Mais très souvent, pour diverses raisons, l'éleveur ne respecte pas son engagement, car une fois le délai passé, il réunit un faisceau de petites explications pour justifier le retard de paiement. Il prend de nouveaux engagements, mais ne les honore jamais. L'agriculteur se sent abusé. Cette situation peut entraîner des conflits entre ces deux acteurs. Les éleveurs, en revanche, justifient leur refus de dédommager par la mauvaise foi des agriculteurs. Les éleveurs quant à eux accusent certains agriculteurs de saccager volontairement leurs cultures dans l'objectif de bénéficier d'importants montants lors du dédommagement.

### *Les désaccords émanant de la situation de marchandage*

Des conflits autour des espaces agro-pastoraux peuvent prendre forme lors de la situation de marchandage sur la fixation du montant du dommage commis. En effet, dans ce cas de figure, l'éleveur reconnaît les dégâts causés par ses bœufs et s'engage à rembourser toutes les dépenses effectuées par l'agriculteur pour la réalisation de son champ. Les conflits surviennent lorsqu'il s'agit de fixer le montant des préjudices. Les propriétaires d'animaux estiment que les propriétaires de champs surestiment la valeur de la parcelle endommagée. C'est ce que déclare un éleveur en ces termes : « *il y a eu un de mes bœufs qui a détruit un champ de riz, ce n'était même pas de grande importance, l'amende payée était lourde, cela a dépassé le prix du champ* ». <sup>52</sup> Les agriculteurs justifient cela par le fait que les estimations de la valeur des espaces détruits ne prennent pas en compte les efforts physiques auxquels on attribue difficilement une valeur monétaire. Fort heureusement, cet aspect a été pris en compte dans l'élaboration de l'arrêté interministériel de juin 2014 portant fixation du barème d'indemnisation.

### *Les dégâts répétitifs*

Les relations entre ces deux fractions sont plus consensuelles que conflictuelles et sont basées sur un ensemble d'arrangements et de solidarité sociale. Au nom de ces accords, le propriétaire de champ peut décider de ne pas exiger de remboursement de la part du propriétaire des animaux pour la destruction de sa parcelle. Cette situation est très fréquente dans les interactions entre agro-éleveurs autochtones et propriétaires de champ. Cependant, ce type d'accord tacite qui renvoie à ne pas se faire payer les dégâts de culture peut être remis en cause quand les dégâts sont commis de façon répétitive par les animaux du même individu. Le seuil de tolérance étant franchi, le propriétaire du champ réclame parfois la réparation pour le dégât commis. Les dégâts répétitifs de cultures par les bœufs ont plusieurs fois été notés comme une cause qui favoriserait le déclenchement des conflits entre agro-éleveurs et agro-pasteurs. C'est ce que décrit un éleveur dans les lignes suivantes :

« Une fois, mes bœufs sont allés bouffer le champ de coton de quelqu'un que je connaissais bien, à Koliko, à cinq kilomètres de Tienko. C'était mon ami. Mais, cette année-là, il m'a demandé de le dédommager. » <sup>53</sup>

---

<sup>52</sup> Entretien agro-pasteur peul Tienko, 15.10.2014

<sup>53</sup> Entretien S.S. agro-éleveur sédentaire Tienko, 21.06.2011

Le même constat a également été dressé par C.G, président d'une ONG à Tienko :

« Il y a eu un cas à Kimissigua (village de la sous-préfecture de Tienko) où j'ai été interpellé par un de nos parents là-bas, en 2015. Un Peul a commis un dégât dans le champ de quelqu'un. L'agriculteur est allé le voir, il lui a dit : *'aah mon frère, il faut tout faire, il faut bien encadrer tes bœufs parce que, chaque fois, ils viennent dans mon champ'*. Le Peul a dit qu'il a compris et que ses enfants sont avec les bœufs et quand ils vont venir, il leur dira. C'est une fois, les bœufs sont allés faire beaucoup de dégâts, et l'agriculteur s'est rendu chez l'éleveur [...] Et lui a dit que, cette fois-ci, je veux être dédommagé. »<sup>54</sup>

Dans les cas de dégâts récurrents, les propriétaires de bœufs accusent les bouviers en charge de la garde des animaux. Les agro-éleveurs et agro-pasteurs de la sous-préfecture de Tienko ont recours à des bouviers salariés pour la surveillance des animaux. La tâche principale du bouvier pendant la période de champ est de promener les animaux dans les interstices des champs pour qu'ils se nourrissent et de les accompagner à des heures régulières pour leur abreuvement. Pour le propriétaire de bétail, la destruction des cultures survient par la négligence du bouvier, qui, plutôt que de les surveiller, se met souvent à rêvasser. Certains prétendent qu'ils laissent imprudemment les animaux pénétrer dans les champs en prônant une responsabilité involontaire. À leur tour, les bouviers se défendent en affirmant que le nombre des animaux à leur charge est parfois pléthorique. Selon eux, il est, dans ces conditions, difficile d'assurer une surveillance optimale. La responsabilité des dégâts serait donc à imputer aux propriétaires qui nient la possibilité d'embaucher un autre bouvier.

### *Actions de représailles*

Les conflits dans cette catégorie peuvent prendre des formes aussi variées que complexes. Ils peuvent passer d'une simple dispute entre individus à un soulèvement populaire et à une polarisation ethnique et identitaire. Dans certains cas, le soulèvement populaire peut exprimer un ras-le-bol. À Minignan par exemple, le 11 avril 2014, les tensions entre populations agricoles et pastorales ont dégénéré en conflits violents, occasionnant l'abattage de 73 bœufs appartenant aux éleveurs par les Dozos. L'indignation des populations face aux injustices qu'ils auraient subies sous-tend ces manifestations.

---

<sup>54</sup> Entretien C.G. leader d'opinion Tienko 03.02. 2016

De façon générale, les conflits surviennent lorsqu'il y a refus de dédommager de la part de l'éleveur après les dégâts effectués par le passage des bœufs, ou du fait d'un désaccord sur le montant des préjudices. En effet, les éleveurs accusent les agriculteurs de surenchérir la valeur des dégâts causés. Dans d'autres cas, c'est l'attitude de l'éleveur qui est mise en cause.

Il est accusé de nier les faits reprochés et, lorsqu'il finit par reconnaître l'implication de ses animaux dans les dégâts de culture, il respecte très rarement ses engagements pris lors de la fixation de la date butoir pour s'acquitter de la somme à remettre à l'agriculteur en guise de dédommagement. Il est accusé également de mépris et de non-respect à l'endroit de l'autorité en charge dans la gestion des conflits. La séquence ci-après est un exemple illustratif des situations de dégâts de cultures susceptibles de dégénérer en conflit. Cependant, ces deux fractions d'acteurs, qui se partagent parfois les mêmes espaces pâturables et résident dans le même environnement géographique, ont des interactions très souvent basées sur la complémentarité et le consensus. Dans ce cas de figure, la destruction des cultures n'est pas un prétexte suffisamment valable pour entrer en conflit. Ainsi, les conflits relèvent des relations que les acteurs entretiennent les uns avec les autres. Leur proximité et le partage d'activité commune font qu'il existe entre ces acteurs des formes d'arrangements et de coopération comme le partage des ressources, les relations d'amitié et d'échange, la religion et les liens de solidarité (Bukari, Sow et Scheffran, 2018). La grande majorité des conflits sont résolus au niveau du village, mais des cas extrêmes peuvent toutefois déboucher sur une implication des autorités administratives.

### **3. « Si on ne trouve pas une solution, vous allez chez les gendarmes. » Stratégies des acteurs dans la résolution des conflits**

Dans le gardiennage des animaux, lorsque des imprévus comme la destruction de champs surviennent, les bouviers en général préfèrent prendre la fuite pour éviter la colère du propriétaire de champ ainsi que du propriétaire des animaux. Dans ce présent conflit, l'agriculteur n'a pas pris l'éleveur sur les faits. La démarche entreprise par le propriétaire de champ est de s'adresser directement aux membres comité villageois pour leur faire part de la situation. Dans les textes, le comité est constitué de représentants d'agriculteurs et d'éleveurs, mais dans les faits, le comité est généralement constitué de deux ou trois personnes lors de la résolution des conflits. Ce dit comité se rend généralement sur la parcelle endommagée pour faire un constat. Heureusement, dans ce présent cas, lors de l'observation du champ, ils ont enregistré la présence des animaux. Ceci rend plus aisée l'identification de leur propriétaire. Il leur suffira d'identifier le propriétaire du bétail à partir de la marque inscrite sur la croupe des animaux. Par ailleurs, lorsque les animaux ne sont pas présents sur les lieux du dégât, le comité, dans bon nombre de cas, suit les traces de pas laissées par les animaux, souvent avec l'aide des chasseurs Dozos. Après identification du propriétaire des animaux ou du bouvier, celui-ci est mandaté par le comité pour lui faire part de la situation. Lorsque celui-ci répond à l'appel du comité, ils entament le marchandage, en présence du paysan, afin de trouver un arrangement à l'amiable. À ce niveau, les acteurs impliqués dans le conflit vont entrer dans la situation de *bargaining* dont l'objectif tacite est de minimiser les pertes et d'accroître leurs intérêts. Pour ce faire, ils développent plusieurs tactiques.

#### *Tactiques des bouviers*

L'une des stratégies des acteurs est de profiter du flou dans l'identification du coupable. En effet, relativement au cas de conflits susmentionné, la présence d'autres bouviers autour de la parcelle endommagée augmente la marge de manœuvre du premier bouvier. En effet, en se basant sur les pas des animaux, la probabilité pour les membres du comité d'accuser à tort un éleveur est grande. Sachant qu'il ne peut se disculper totalement puisque ses animaux ont été trouvés dans le champ,



il s'appuie sur cette zone d'ombre pour minimiser sa perte. Ce qui signifie qu'au lieu d'endosser à lui tout seul la charge du remboursement, elle serait plutôt répartie entre les trois bouviers présents à proximité du champ. Ainsi, l'incertitude dans l'identification du coupable augmente la marge de manœuvre du bouvier.

Par ailleurs, la dénégation des faits est une des tactiques couramment sollicitées par les bouviers. Ils nient les faits reprochés lorsqu'ils ne sont pas pris en flagrant délit. Dans ce cas précis, les deux bouviers n'ayant pas leurs animaux parmi ceux retrouvés dans le champ ont récusé toute accusation. En effet, s'ils reconnaissent les faits, chacun des trois bouviers devra payer un tiers du montant du dédommagement. S'ils nient toute implication, le bouvier interpellé couvrira à lui seul la somme à payer. Les bouviers Moussa et Seydou s'appuient sur le fait que leur responsabilité est difficilement prouvable, ce qui accroît leur marge de manœuvre. Pour réduire la marge de manœuvre des bouviers Moussa et Seydou, le bouvier interpellé informe le comité que leur culpabilité peut être certifiée par la présence d'un témoin.

Lors des règlements des conflits, le comité dans sa quête de solution peut interroger les propriétaires des champs adjacents. Ceux-ci peuvent avoir vu des bœufs sur la parcelle endommagée. Très souvent, les témoins préfèrent garder l'anonymat et refusent d'être publiquement cités. Dans ce cas-ci, le témoin aurait informé le propriétaire des animaux avoir aperçu trois bouviers aux alentours de la parcelle endommagée. Étant donné le déni des bouviers Moussa et Seydou, le bouvier interpellé a fait connaître l'identité du témoin pour les faire avouer. En général, par peur de représailles, les témoins ne veulent pas être directement impliqués dans le conflit. En effet, même si le témoignage de ceux-ci peut aider à élucider un cas et dégager les responsabilités, son incidence sociale est grande. Le témoin par exemple peut être considéré comme un traître s'il est lié à la partie perdante. Il y a eu des cas où après avoir apporté un témoignage qui a permis au comité de trancher le conflit et fixer le montant à payer par le propriétaire des animaux, le témoin, peu de temps après, s'est vu retirer les bœufs que lui avait prêtés celui-ci pour la culture attelée. Il peut également être physiquement attaqué par l'interpellé ou même avoir son champ saccagé en guise de représailles. Il pourrait être victime d'un sort lancé par l'interpellé. Éviter de témoigner ouvertement peut être sous-tendu par la logique de protection de soi. Dans ce cas précis, le témoin ne gagnera rien, mais risque de perdre. Il décide de ne pas prendre de risque, car sa position dans le conflit n'est pas rentable.

Ainsi, la non-implication du témoin induit un réajustement des tactiques du bouvier interpellé, il décide de plaider une responsabilité involontaire. En effet, celui-ci prétend avoir perdu le troupeau ou une partie du troupeau et affirme que le dégât a sûrement été commis pendant qu'il était à la recherche de ces animaux. Cette tactique permet d'atténuer le conflit. En effet, selon les agriculteurs, les bouviers introduisent de façon délibérée leurs bœufs dans les champs ou feignent de dormir pendant que les animaux saccagent le champ. Cette image, comme nous l'avons vu plus haut, induit une colère vive chez le paysan et un manque d'indulgence chez le comité lors du *bargaining*. Le bouvier va demander la clémence dans la fixation du montant à payer, car le dégât a été commis pendant un moment d'inattention.

#### *Tactique du comité villageois : le bluff*

Le bluff peut être perçu comme une tactique mensongère visant à faire croire à un adversaire qu'on est sur le point d'utiliser des ressources illusoires pouvant permettre de changer l'issue du conflit, dans l'optique de lui faire changer d'avis (Barachach et Lawler, 1981). Cette tactique est souvent mobilisée par toutes les parties se trouvant dans une situation de marchandage. Le comité villageois, dans le but de faire avouer le coupable met en avant ses relations avec les autorités sous-préfectorales ou militaires ; tout en mettant en exergue les incertitudes que comporte la mobilisation de ces instances pour la résolution du conflit. En effet, le comité villageois a la possibilité de transférer l'affaire auprès du sous-préfet ou de la gendarmerie. Cette possibilité accroît son pouvoir dans le *bargaining*. Si le conflit est transféré auprès des gendarmes, les parties en conflit vont devoir dépenser de l'argent et du temps pour se rendre à Samatiguila<sup>55</sup>, en vue de répondre à la convocation des gendarmes. En plus de ces frais de transport, l'agriculteur va devoir payer des frais de dossier supplémentaires ainsi que les frais de déplacement du comité pour le constat de son champ. Quant à l'éleveur, il devra s'acquitter de frais non spécifiés en plus du montant du dédommagement de la parcelle du paysan. Si les bouviers décident de dire la vérité, le comité gagne en notoriété et affermit son pouvoir au sein de la communauté et du comité sous-préfectoral. Cette phrase tirée du répertoire des tactiques de bluff vise à infléchir les positions des protagonistes dans le processus de *bargaining*. Elle est généralement évoquée par les instances chargées de réguler les conflits comme le sous-préfet ou même le comité villageois de gestion des conflits. La particularité de cet énoncé est qu'il exprime le contraire des intentions de

---

<sup>55</sup> Samatiguila est une ville de la région du Denguelé, située dans le nord de la Côte d'Ivoire

l'émetteur, car le but de ces instances susmentionnées n'est pas de transférer le conflit, mais d'amener les protagonistes à assouplir leur position en vue d'accélérer le processus de résolution. La force de cet énoncé est d'induire une prise de conscience aux acteurs en conflit des conséquences de la rigidité de leur position sur eux-mêmes et sur la résolution du conflit. Elle fait implicitement référence aux expériences désastreuses avec les gendarmes, inscrites dans l'imaginaire collectif des populations.

#### *Mobiliser les liens de parenté, tactiques du propriétaire de la parcelle endommagée*

Dans la résolution des conflits, lorsque les responsabilités sont dégagées et que le coupable reconnaît les faits qui lui ont été reprochés, un échéancier est fixé afin qu'il puisse s'acquitter des frais du dédommagement. Toutefois, l'éleveur, très souvent, ne respecte pas le délai qui lui avait été imparti au départ. Le paysan, face à cette situation, exerce une pression sur les membres du comité villageois dans l'optique d'être en possession de son dû. Pour ce faire, il s'appuie sur la relation de parenté qui le lie aux membres du comité en faisant intervenir les chefs de famille et, dans certains cas, le chef du canton. L'objectif du paysan est de percevoir cette somme le plus vite possible, car il est arrivé des cas explique certains enquêtés, où l'éleveur a remis l'argent aux membres du comité à l'insu du paysan et que ceux-ci ont pris cet argent par-devers eux.

#### *Tactique du propriétaire des bœufs*

Les propriétaires des animaux ou agro-éleveurs peuvent décider de se déculpabiliser. La destruction des parcelles est un risque inhérent à l'activité pastorale, surtout dans les zones où les champs abondent. Toutefois, le dédommagement reste une dépense imprévue qui suscite souvent la vente des animaux ou des prises de dette. C'est pour cette raison que l'éleveur, s'étant rendu compte de la destruction du champ par ses animaux, a préféré les mettre hors du champ. Pour dissiper tout doute sur son éventuelle implication et celle de ses bœufs dans ces dégâts, il se rend lui-même chez le propriétaire de champ pour l'informer de la destruction de son champ. Ce comportement peut aussi bien être lié à des raisons économiques que sociales. L'éleveur pourrait agir ainsi en vue de préserver une image positive au sein de la communauté, car être fréquemment à l'origine des dégâts de culture peut ternir l'image et la réputation d'un éleveur. Se voir attribuer la réputation de destructeur de champs peut impliquer de lourdes conséquences comme celle d'être indexé à tort en cas de dégâts de culture.

D'autre part, une fois la culpabilité du propriétaire des animaux rendu indéniable par l'aveu de son bouvier, il adopte une autre stratégie.

Celle de l'imprécision dans le délai de modalités du paiement. Être imprécis fait gagner du temps, temps nécessaire pour trouver des sources de financement. D'autant plus que le retard dans le paiement peut susciter plus de colère et envenimer la situation conflictuelle. L'imprécision permet donc de prendre une longueur d'avance sur le conflit. Elle peut être sous-tendue par plusieurs raisons :

- la mauvaise foi de l'éleveur qui rechigne à s'acquitter de la dette ;
- le mécontentement vis-à-vis de l'issue du conflit ;
- la survenue d'évènements imprévus notamment des cas de maladie ou de décès.

Comme autre tactique, les propriétaires des animaux utilisent très souvent le bluff ou des menaces qui consistent à lancer un sort. En Afrique subsaharienne, plusieurs groupes culturels ont des croyances profondément ancrées dans le pouvoir des forces invisibles, émanant de puissances surnaturelles attribuées aux personnes défuntes et à la magie.

De facto, la menace d'un recours aux pratiques magico-religieuses est très fréquente dans les cas de règlements des conflits. L'invocation magico-religieuse qui consiste à faire usage des pouvoirs surnaturels, des pratiques dites de sorcellerie à visées criminelles, est une autre forme de gestion de problèmes. Elle se matérialise par un mauvais sort lancé qui est susceptible d'entraîner chez la victime des maux parfois incurables. Toutefois, conjurer ce mauvais sort requiert des aptitudes mystiques supérieures à celles de l'émetteur. Bluff ou pratique assumée, ce recours met en lumière une lutte de pouvoir, une non-transparence dans la gestion des différends. Dans ce cas précis, étant donné que le propriétaire des animaux a décelé des insuffisances dans le verdict prononcé par le comité villageois, il a évoqué dans son discours un recours potentiel aux forces invisibles pour rétablir la justice. En effet, le comité n'a pas pu prouver la culpabilité des deux bouviers, l'employeur du bouvier interpellé devra donc s'acquitter du dédommagement à lui tout seul. Le prétendu recours aux pratiques magico-religieuses est également une tactique d'intimidation qui vise une atténuation de la sentence.

## V) La rébellion n'est pas venue dans la nuit <sup>56</sup>

Le 19 septembre 2002, Abidjan, Bouaké et Korhogo, trois villes situées respectivement dans le sud, le centre et le nord de la Côte d'Ivoire, sont prises d'assaut par des soldats de l'armée ivoirienne majoritairement originaires du nord de ce pays. Ce coup d'État manqué débouche sur une scission du pays en deux zones d'influence favorisant l'installation d'une rébellion armée dans le septentrion de la Côte d'Ivoire. À l'instar de toutes les sous-préfectures de la zone centre nord et ouest, Tienko a subi les affres de la décennie de crise socio-politique. En effet, les locaux et le domicile du sous-préfet ont été saccagés. Jusqu'à mon dernier séjour en 2016, les séquelles de la crise étaient encore visibles.

En 2002, une brigade de police a été ouverte à Tienko, avec à sa tête un commandant de brigade qui travaillait en collaboration avec un chef de poste chargé de sécuriser la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Mali. Au total, quatre commandants de brigade se sont succédé dans la sous-préfecture de Tienko. Le commandant de brigade qui était présent en 2011 explique dans les lignes qui suivent l'essentiel de leur tâche :

« C'est comme dans le temps normal de la manière fonctionne la gendarmerie, il n'y a pas grand changement c'est-à-dire sincèrement c'est pour essayer de gérer certains litiges entre les différentes personnes, que ce soit les dégâts de cultures, les problèmes de vol de bœufs, d'abus de confiance, essayer en tout cas de créer la symbiose, c'est-à-dire deux personnes qui ne s'entendent pas, essayer de les emmener à la raison pour les faire comprendre, c'est ce qu'on peut dire du rôle d'un commandant de brigade. Ce n'est pas en cas quelque chose de dur. » <sup>57</sup>

---

<sup>56</sup> Propos tirés de l'entretien avec le représentant du chef de canton de Bouaké pour dire que les activités des rebelles ne sont pas cachées et que leur agenda est connu de tous. La nuit représente l'obscurité, le caché.

<sup>57</sup> Entretien réalisé avec le Commandant de brigade Tienko, 12.06.2011

Les locaux de l'ancienne poste ont été transformés en brigade de police. Le commandant de brigade y avait son bureau ainsi que son domicile. Ainsi, consécutivement à la crise socio-politique en Côte d'Ivoire, les Forces Nouvelles, nouvelles autorités en vigueur dans le nord de la Côte d'Ivoire, ont repris la gestion des espaces agro- pastoraux. En vue d'assurer les moyens logistiques des soldats, plusieurs secteurs d'activité ont été soumis à taxation. C'est dans cette logique que les Forces Nouvelles ont décidé d'imposer des taxes pour l'accès des éleveurs transhumants aux espaces pâturables. Pour assurer la collecte, une unité dénommée filière-bétail a été mise en place. Cette structure assurait le recouvrement des taxes par la délivrance de laissez-passer et les contrôles de l'entrée et de sortie des éleveurs transhumants. Les Forces Nouvelles étaient impliquées dans la résolution des différends entre le propriétaire de la parcelle endommagée par les animaux et le propriétaire des animaux. Cependant, face aux difficultés rencontrées par les F.N. dans la régulation des conflits, une décision portant réglementation de la cohabitation pacifique des agriculteurs et des éleveurs dans la région du Denguélé (dont le chef-lieu est Odienné) a été prise. Cette décision 007-001 du 31 janvier 2007 a été approuvée et signée par le commandant de zone. C'est le lieu de préciser que cette décision est la synthèse de décrets de 1996 présentés plus haut et une adaptation au contexte actuel de l'arrêté n° 28 MINAGRA. Avant celle-ci, la gestion du secteur de l'élevage se faisait de « façon subjective » en « fonction des logiques et intérêts » de chaque sous-groupe des Forces Nouvelles.

C'est à l'issue de cette décision que le « *comité civil* » a été mis en place à partir de 2007 par le commandant de brigade sur ordre de ses supérieurs hiérarchiques présents à Odienné (commandant de zone). La création de ce comité est calquée sur l'instauration du comité villageois tel que recommandé par les textes de 1996. Les anciens membres du comité villageois ont été sollicités à nouveau avec en leur sein des personnes très proches de Forces Nouvelles. Régir des textes qui permettent de réguler l'accès aux ressources peut être, d'un point de vue juridique, une tentative pour la rébellion de se constituer en État, car elle a démontré par cet acte qu'elle ne tient son pouvoir que d'elle-même et n'est soumise à aucune autorité qui lui est extérieure. La rébellion était en possession des trois éléments constitutifs d'un État à savoir : une population, un territoire et un pouvoir politique.

Cependant, le 04 mars 2007, un accord de paix dénommé l'Accord politique de Ouagadougou a été signé entre le gouvernement ivoirien et les forces rebelles. Cet accord visait à la consolidation

de la paix et à promouvoir une véritable réconciliation nationale et, par la suite, parvenir à une normalisation politique et institutionnelle. C'est dans cette perspective que l'administration et tous les services publics ont été progressivement redéployés dans la zone CNO. C'est suite à ce redéploiement qu'un sous-préfet a été muté à Tienko. Celui-ci a pris fonction en août 2007. Cependant, dans l'exercice de ses fonctions, il s'est heurté au pouvoir des Forces Nouvelles. C'est ce qu'explique le sous-préfet dans les suivantes :

« Quand un sous-préfet met en place des comités et qu'il envoie en mission les agents des services vétérinaires, ils sont confrontés de façon récurrente à des palabres avec les F.N. Ils disent qu'ils sont sur leurs territoires et c'est à eux de gérer les conflits. »<sup>58</sup>

« On a eu la visite des kalamikov (kalachnikov). J'ai dit au sous-préfet, il faut qu'on arrête pour sauver nos têtes ». <sup>59</sup>

Le cas ci-après met en exergue le conflit d'autorité entre l'administration redéployée et les F.N à Tienko.

### **Encadré 1 : conflit d'autorité entre administration redéployée et forces rebelles**

En juillet 2009, les bœufs d'un éleveur transhumant venu du Mali ont dévasté 1 hectare de fonio et détruit 9 pieds d'anacarde appartenant au fils du chef du village de Kéhi. L'affaire a été portée au niveau des instances coutumières, mais l'agriculteur n'a pas été satisfait du verdict. Il a donc décidé de porter plainte chez le sous-préfet de Tienko. Pour ce faire, il a d'abord réquisitionné les animaux de l'éleveur qu'il a par la suite convoyés avec l'aide des jeunes du village à Tienko, sur instruction du sous-préfet. Ces bœufs ont été enfermés dans un des parcs de l'ex-Sodepra. Dans sa plainte, il a affirmé qu'environ 150 bœufs ont détruit son champ. Il était maintenant question d'indemnisation. Le sous-préfet, selon la procédure, a mandaté le vétérinaire et son assistant pour effectuer un constat. À la suite du constat, un rapport a été rédigé et remis au sous-préfet. Le propriétaire des animaux, qui était au Mali, a été convoqué. Lorsque celui-ci est arrivé, des personnes proches des Forces Nouvelles l'ont conduit à leur bureau. Très furieux par cette mise à l'écart, environ quatre agents des Forces Nouvelles, armés de kalachnikov, se sont rendus dans le bureau du vétérinaire pour lui demander des comptes. Après leur échange, les F.N lui ont clairement signifié qu'il y avait au sein de leur organisation une structure (filiale bétail) qui se chargeait de gérer les dégâts de cultures. Par la suite, elles se sont rendues à la sous-préfecture où elles ont tenu des propos injurieux à l'endroit du sous-préfet, en lui indiquant de ne

<sup>58</sup> Propos recueillis auprès du sous-préfet de Tienko, Juin 2011

<sup>59</sup> Entretien avec le vétérinaire Tienko, 15.06.2011

plus se mêler des cas de destruction de cultures. L'affaire a été récupérée par les Forces Nouvelles et transférée à Odiénné chez le commandant de zone. Le jour du jugement, une délégation constituée de 45 jeunes de Kéhi s'est rendue à Odiénné pour y prendre part. Ils ont sollicité l'intervention d'une cellule des droits de l'Homme pour plaider en leur faveur.

Cependant, il s'est avéré que l'agriculteur avait communiqué des informations inexactes. Seulement 64 bœufs ont été dénombrés dans le parc à Tienko. En effet, selon les informations, l'agriculteur connaissait parfaitement le transhumant et le nombre de bêtes que constituait son cheptel, car il serait son tuteur. Effectivement, le transhumant avait 150 bœufs dans trois parcs de nuits, mais seulement cent étaient présents sur la parcelle endommagée.

L'éleveur informé de cette situation très avantageuse pour lui a déclaré qu'il était favorable au dédommagement, mais en retour, l'agriculteur devait lui remettre ses 150 bœufs. Pendant ce temps, 36 bœufs, qui s'étaient éloignés du groupe lors de leur conduite à Tienko, ont commis des dégâts dans d'autres champs. L'éleveur, informé, a décliné toutes responsabilités dans ces nouveaux cas de destructions de cultures. Face à la complexité de l'affaire, l'agriculteur a décidé de présenter ses excuses à l'éleveur.

Toutefois, le sous-préfet, estimant que les F.N avaient porté atteinte à son intégrité, a rédigé un courrier à l'endroit de ses supérieurs hiérarchiques pour leur faire part de cette situation. Mais aucune suite n'a été donnée à son courrier. Il a donc décidé de se retirer de la gestion des conflits pour la sécurité des membres du comité sous-préfectoral.

**Récit obtenu à partir de la triangulation d'informations collectées auprès du sous-préfet, du vétérinaire, des Forces Nouvelles, du président des jeunes de Tienko et du représentant de la cellule des droits de l'Homme à Tienko, 06. 2011**



# 1. Gouvernance rebelle et administration redéployée

Les interactions entre F.N encore et l'administration sont analysées à partir du conflit ci-dessus. Le conflit débute dans le village de Kéhi sis à environ 7 km de la sous-préfecture de Tienko. Avant l'avènement des orpailleurs en 2015, Kéhi était un village essentiellement constitué d'agriculteurs.

Ce village était très peu sollicité par les transhumants, car il ne se situe pas sur leurs itinéraires couramment empruntés. Néanmoins, il servait de territoire d'accueil à certains transhumants. Avec l'avènement de l'orpaillage clandestin, la population de Kéhi semble avoir doublé. La majorité des villageois se sont adonnés à la recherche de l'or. Le village bouge, les commerces ouvrent et fleurissent. Les restaurants sont présents à tous les coins de rue. C'est dans ce village dont la configuration sociale a quasiment changé du fait de l'orpaillage que naquit le conflit qui opposa le fils du chef de village et un transhumant. Ayant dégénéré, ce conflit d'usage s'est mué en conflit de pouvoir entre autorités administratives et Forces Nouvelles. Ce conflit laisse entrevoir une lutte de pouvoir entre les rebelles et le sous-préfet. Bien qu'étant l'autorité en charge de la gestion des conflits, le sous-préfet est muté dans cette localité dans un contexte sociopolitique marqué par la présence des rebelles. Voulant lui aussi affirmer son autorité, il décide de restructurer le comité de gestion des conflits. Il affirme ceci :

« Je suis l'un des rares sous-préfets qui a mis en place tous ces comités de gestion des conflits dans les villages et puis j'ai même fait des réunions, ces PV attestent que j'avais commencé à régler, j'avais créé dans tous les villages des parcs en cas de dégâts pour éviter des abus. On prend les animaux. On enferme dans le parc pour trouver les propriétaires. Dès que le propriétaire vient, le comité qui est dans le village discute pour qu'on prenne une décision à l'amiable et les gens ont commencé et c'était bien. »<sup>60</sup>

Cependant, les F.N. en fonction à Tienko perçoivent d'un mauvais œil leur exclusion dans la résolution des conflits. Ils auraient souhaité une collaboration. L'une de leurs activités génératrices de revenus leur échappe. Ils veulent s'approprier de nouveau de la gestion des conflits. Il profite donc de ce conflit et de toutes les zones d'ombre qui transparaissent dans ce conflit pour asseoir

---

<sup>60</sup> Propos recueillis auprès du sous-préfet de Tienko en service de 2007-2014, Tienko, 22.06.2011

leur autorité en mobilisant leurs ressources et le contexte politique qui prévaut pour transformer l'illusoire pouvoir absolu du sous-préfet en un pouvoir relatif.

Dans ce conflit présent, le premier niveau de résolution des conflits a été quasiment omis par le paysan. L'itinéraire de résolution des conflits autour des espaces agro-pastoraux a fortement été impacté par les changements survenus au niveau des instances d'arbitrage et par le contexte socio-politique, comme cela a été le cas pendant la décennie de crise socio-politique. En effet, le flou créé par la présence des nouveaux acteurs, notamment les forces de l'ordre, et le retour progressif de l'administration en 2007, ont favorisé la multiplication des modes de règlement des conflits. Par conséquent, les plaignants se rendent premièrement vers l'instance qu'ils jugent légitime ou susceptible de résoudre dans de brefs délais leurs problèmes. En effet, les éleveurs sédentaires comme transhumants, compte tenu des liens d'affinités qu'ils ont tissés avec les F.N., semblent préférer les solliciter en cas de conflit. Une partie des agriculteurs, se contentant d'une résolution à l'amiable, se réfèrent au chef du village. Ou alors, lorsque les dégâts sont causés par des bœufs appartenant à des propriétaires autochtones, c'est en famille que le différend est résolu en présence des autorités coutumières. Quant à l'autre partie des agriculteurs, ils préfèrent confier le règlement aux autorités administratives car ils ne reconnaissent pas les Forces Nouvelles comme des autorités susceptibles de gérer des conflits au vu de leurs différentes dérives. Mais dans les faits, les Forces Nouvelles exerçaient une forme de domination sur les autres entités en place rendue visible par les menaces proférées à l'endroit de l'administration :

Les propriétaires de parcelles endommagées affirmaient que, du fait de la collaboration des Forces Nouvelles avec les éleveurs transhumants et agro-pasteurs peuls, ils étaient très peu indemnisés. Néanmoins, une infime frange des agriculteurs appréciait le mode de gestion pendant l'ère de la rébellion du fait de la rapidité de la procédure de règlement et de dédommagement. Toutefois, la position sociale du paysan dans le village peut influencer le type de négociation avec le bouvier.

Dans ce présent cas, la victime étant le fils du chef du village, elle s'est montrée peu flexible durant les négociations avec l'éleveur. Elle ne voulait pas entendre parler de règlement à amiable. Elle voulait être dédommée et, pour atteindre son objectif, elle était déterminée à mettre toutes les ressources qu'elle avait en sa possession. La ressource mobilisée à ce niveau était sa position sociale au sein du village. Cet avantage sur son adversaire lui permet d'outrepasser le second

niveau de résolution. Le fils du chef du village décide de porter l'affaire directement au niveau de la sous-préfecture.

La première conclusion qui découle de cette analyse montre que la rigidité du paysan au premier niveau de résolution des conflits, signifie qu'il envisage mobiliser une ressource qui lui permettra de faire pencher la résolution du conflit en sa faveur. En effet, sa position sociale augmente son pouvoir sur le bouvier et affaiblit par conséquent le pouvoir du comité villageois en tant qu'instance d'arbitrage.

## **2. Le choix stratégique des acteurs dans la résolution des différends**

### *Le choix des instances par les protagonistes*

Dans la résolution des conflits, les personnes sont sollicitées en fonction de leur pouvoir et des liens qui existent entre elles et les parties en conflit. La mobilisation des instances est de ce fait sous-tendue par une logique d'intérêt et émane des différents calculs faits par l'acteur stratège. Dans ce présent conflit, le paysan décide de faire intervenir l'instance suprême dans la résolution des conflits, le sous-préfet. Il se rend donc au bureau du sous-préfet pour porter plainte. Celui-ci, en sa qualité de président du comité sous-préfectoral, a demandé au vétérinaire de faire le constat de la parcelle endommagée. À la suite du procès-verbal fait par le service vétérinaire, le sous-préfet convoque le propriétaire des animaux pour un éventuel dédommagement de la parcelle. Notons que, dans ce cas, le bouvier n'étant pas le propriétaire des animaux, il n'a aucun pouvoir de décision, il ne faisait que rendre compte de la situation au propriétaire des bœufs.

Cependant, le propriétaire des animaux mobilise cette même tactique, celle de la mobilisation des instances susceptibles de faire pencher le verdict en sa faveur, il fait donc intervenir les Forces Nouvelles. Il s'appuie en partie sur les zones d'ombre qu'offre le contexte politique pour ne pas répondre directement à la convocation du sous-préfet. Le propriétaire, par ce choix, augmente son pouvoir dans le marchandage. Il s'appuie sur sa ressource, le capital économique. En effet, la probabilité pour lui de déboursier de l'argent dans ce cas est très forte, son objectif dans ce jeu est de déboursier le moins possible. Conscient du bicéphalisme au niveau des instances de résolution des conflits, il décide de se rendre au bureau des Forces Nouvelles d'autant plus qu'elles sont plus facilement flexibles que le sous-préfet.

Car celles-ci ont une faiblesse, elles ont besoin d'argent que le propriétaire d'animaux possède. Le propriétaire d'animaux inverse donc le rapport de force.

Pour récapituler, la situation sécuritaire défavorable au sous-préfet augmente le pouvoir qu'ont les rebelles sur lui. Les F.N. quant à elles, ont un pouvoir réduit vis-à-vis du propriétaire de bétail. Par conséquent, le rapport de force peut s'inverser lorsque les ressources que détient une partie en conflit sont celles que recherche l'instance d'arbitrage sollicitée. D'autant plus que le contexte dans lequel se déroule le conflit peut comporter des zones d'incertitudes qui seront contrôlées par celui qui a le plus de ressources dans le conflit. À ce niveau, plusieurs tactiques, sous-tendues par des intérêts multiples sont mises en place.

#### ✓ *La menace et l'intimidation des Forces Nouvelles*

L'une des ressources des F.N. est le recours à la force et à la violence physique. Elles tirent en partie leur pouvoir de la possession des armes à feu et de leur réputation construite en partie par des actes de barbarie perpétrés par elles. De plus, lorsqu'il est question de défendre leurs intérêts, elles n'hésitent pas à mobiliser cette ressource afin d'arriver à leurs fins. Ainsi, dans le cadre de la sécurisation de leurs intérêts, elles vont donc se rendre au bureau du vétérinaire d'alors muni de leurs armes, pour exiger son retrait ainsi que celui du comité sous-préfectoral dans la gestion des conflits. Elles donnent par cet acte la chance au comité sous-préfectoral avec à sa tête le sous-préfet, de se rétracter. Comme le soulignent Barachach et Lawler (1981), la menace et la dissuasion précèdent la tactique punitive. Par ailleurs, les F.N. ne passent pas directement à la tactique punitive, mais plutôt à l'intimidation, car elles sont conscientes que, si elles utilisent directement la tactique punitive, elles pourraient être confrontées aux représailles. Elles évaluent ainsi leur pouvoir vis-à-vis de leur adversaire, le sous-préfet. Le sous-préfet, quant à lui, a décidé d'avoir recours à ses supérieurs hiérarchiques par courrier, mais ceux-ci n'ont jamais donné suite à sa requête. Déconcerté, il prit la décision de réduire voire de stopper ses interventions dans les cas de conflits autour des espaces agro-pastoraux. L'attitude des supérieurs hiérarchiques de ne pas donner suite aux plaintes du sous-préfet peut trouver sa justification dans la précarité de la situation sécuritaire qui prévaut et aussi en vue de préserver l'image d'un climat de paix.

✓ *Neutraliser l'adversaire*

Pour anticiper les représailles du sous-préfet, le conflit est transféré à Odienné, les parties en conflit devront répondre de leurs actes devant le commandant de zone d'Odienné. À ce niveau, le sous-préfet est définitivement écarté. Lors du règlement de dudit conflit à Odienné, les parties en conflit mobilisent les différentes ressources qu'elles ont en leur possession.

Tandis que le paysan s'appuie sur son capital social matérialisé par la mobilisation de tout le village et aussi des villages environnants, le propriétaire des bœufs s'appuie sur sa capacité à contrôler les zones d'incertitude. La mobilisation des villages par le paysan peut être interprétée comme une tactique d'intimidation et de dissuasion pour montrer qu'il a des personnes prêtes à défendre sa cause et qu'un verdict en sa défaveur pourrait conduire à un soulèvement populaire. Face à cela, l'éleveur mobilise sa dernière tactique :

✓ *Surfer sur les zones grises : l'argument de la perte des animaux*

Se sentant en position de faiblesse, l'éleveur affirme reconnaître les chefs d'accusation et prend l'engagement de s'acquitter de la somme correspondant au dédommagement des dégâts. En revanche, il demande à être dédommagé pour la *perte* de ses animaux lors de leur convoyage à la fourrière. En effet, dans sa déposition, le paysan a attesté que son champ a été endommagé par 150 bœufs alors qu'il n'y avait que 100 bœufs dans la fourrière. Sachant que le prix d'un bœuf peut varier entre 300 000 francs CFA et 1 million de francs CFA et que le montant des parcelles endommagées avoisinait 500 000 francs CFA, cet argument du propriétaire des animaux a mis fin à ce conflit, car le paysan a décidé d'abandonner les charges et a par la suite présenté ses excuses à l'éleveur.

En somme, à travers la mobilisation de tactiques, les acteurs tentent d'accroître leurs intérêts en s'appuyant sur les ressources qu'ils possèdent. Leurs interactions et leurs niveaux d'interventions sont illustrés dans la figure ci-dessous.

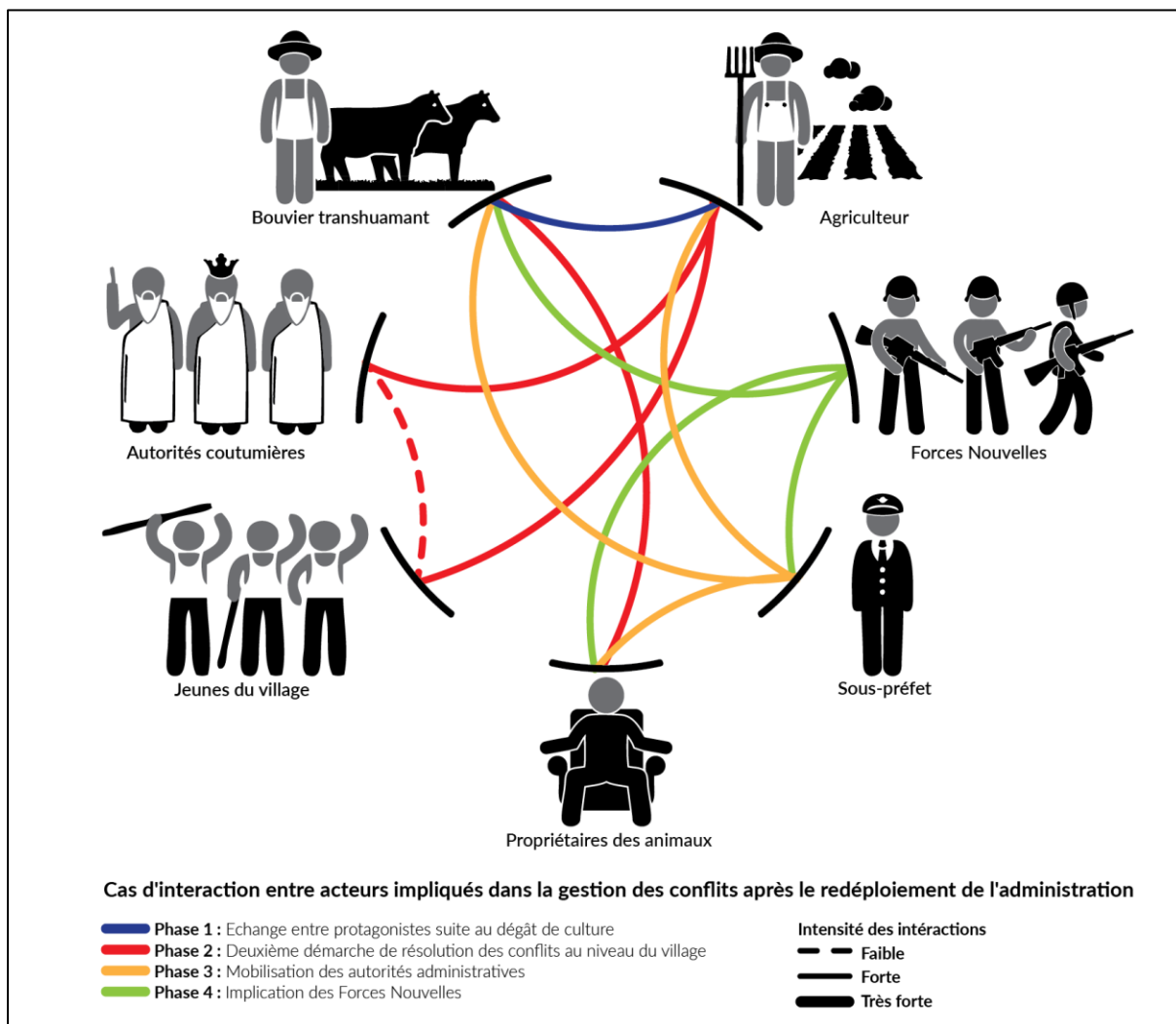


Figure 3 : Exemple de résolution des conflits de la période allant de 2007 à 2011

### 3. La loi du plus fort est toujours la meilleure

Le conflit qui va faire l'objet d'analyse dans le prochain développement s'est déroulé en 2010 dans le village de Naguina. Il met en scène un éleveur transhumant et un agriculteur de ce village. Ce cas a été relaté par Doumbia S, membre de la commission villageoise de gestion des conflits. J'ai rencontré Doumbia S lors d'un voyage dans le village de Naguina. Cette visite dans ce village a été motivée par la récurrence des cas des conflits qu'il enregistrait. En sa qualité de membre de la commission villageoise de résolution des conflits, j'ai tenu à échanger avec lui.

Lors de notre entretien, je lui ai demandé de me relater un marquant cas de conflit depuis qu'il occupait cette fonction dans le village.

Il a partagé avec moi le conflit présenté dans l'encadré ci-dessous. Ce conflit met en lumière les transformations induites par l'introduction des Forces Nouvelles dans la gestion des conflits au niveau local.

*En 2010, il y a eu un conflit à Naguina ici, entre un paysan et un éleveur qui était de passage (un transhumant). Il a fait au moins quelques mois avant de continuer la route. Ces bœufs sont allés gâter le champ de quelqu'un sur la route de Tienko. Ceux qui ont vu le champ détruit sont venus appeler les gens du village. Ils sont allés à la recherche des bœufs et ils les ont envoyés au village pour les mettre dans la fourrière. Ensuite, ils sont allés informer le chef du village et le comité civil puisque ce sont eux qui sont chargés d'intervenir dans les conflits. Entre-temps, comme le Peul a constaté que ses animaux ont disparu, il est venu voir dans la fourrière. Et c'est là qu'il les a vus. Il est allé chercher d'autres Peuls pour venir voir le chef du village. Ils étaient tous là, nous avons jugé le problème la journée. On était là assis en train de juger, les Peuls ont fait appel aux Forces Nouvelles. Deux agents des Forces Nouvelles sont venus. Ils ont pris l'affaire comme si cela s'est passé devant eux. Ce qui est sûr on s'est entretenu. On a jugé entre nous et puis on est tombé d'accord. L'éleveur devait payer 85 000 francs au planteur. Ils ont donc dit qu'il n'y a pas de problème et ont fixé un échéancier pour le remboursement. Cependant, l'éleveur devait remettre l'argent aux Forces Nouvelles et le planteur devait aller récupérer cette somme à Tienko, base des Forces Nouvelles.*

*Un jour, avant la date limite, l'éleveur est passé à Tienko, et les Forces Nouvelles qui étaient venues intervenir l'ont vu, ils lui ont demandé sur place de leur remettre les 85 000 francs de l'affaire qui s'était passée. L'éleveur leur a répondu qu'il n'avait pas d'argent. Ils ont alors dit « si tu n'as pas l'argent tu ne vas pas bouger ». Il a donc été obligé de garer sa moto, de retourner à Tienko pour emprunter 85 000 francs avec un acheteur de bœufs pour venir les remettre aux deux agents des Forces Nouvelles. Quand l'éleveur est venu, il est allé directement informer le paysan puisque celui-ci passait régulièrement le voir pour qu'il lui restitue son argent. Le planteur est venu voir le chef du village et lui a expliqué la situation. Le chef a dépêché deux personnes plus le planteur à Tienko. Ils sont partis à Tienko. Quand ils sont arrivés, les deux Forces Nouvelles ont dit que l'argent était avec eux, mais ils n'allaient pas le donner au planteur.*

*Le planteur a pris la décision d'aller voir leur chef pour que celui-ci lui remette son argent. Sur-le-champ, un des agents a appelé le chef en question, il lui a formellement dit qu'ils étaient en possession de l'argent, mais qu'ils n'allaient pas donner. Ils n'ont pas remis l'argent au chef et le planteur n'a pas pu avoir son argent. Nous tous, jeunes du village, avons été touchés par cette affaire, il y a eu beaucoup de discussions, les gens n'étaient pas contents.*

*À l'allure où allaient les choses, on a conseillé au planteur de laisser l'affaire comme ça. Parce que l'éleveur entre-temps avait affirmé qu'il avait perdu dix bœufs lorsque les jeunes conduisaient ses bœufs au village. Quand il a donné l'argent, il a dit qu'il allait se plaindre contre le planteur pour la perte de ses bœufs et que le planteur devait payer. Ainsi, les deux Forces Nouvelles se sont appuyées sur ce point-là pour faire chanter le planteur en lui disant que s'il veut son argent, il devrait d'abord retrouver les dix bœufs et les ramener. Or, tout ceci était une mise en scène. Face à cette situation, le planteur a dit, si c'est comme cela, il va laisser pour lui à Dieu. **(Propos recueillis auprès de Doumbia S, membre du comité villageois de règlement des conflits)***

Dans l'itinéraire de résolution des conflits, lorsque le paysan constate la destruction de sa parcelle agricole, sa première démarche est la recherche du coupable. Dans ce cas précis, en l'absence du coupable, le paysan aidé par les membres du comité villageois conduit les bœufs responsables des dégâts à la fourrière. Une fois cette action réalisée, ils attendent qu'un propriétaire d'animaux vienne se signaler. En effet, lorsqu'un éleveur se rend compte de la perte de ses animaux, son premier réflexe est de vérifier dans le parc du village qui fait office de fourrière. Selon Doumbia S, c'est ce qu'a fait l'éleveur dans le cas qu'il relate. C'est lorsque le coupable s'est manifesté que les négociations peuvent être entamées.

Dans cette partie du document, à partir du cas de conflit susmentionné, je vais mettre en évidence les différentes tactiques que les protagonistes développent en mobilisant leurs ressources afin de faire pencher l'issue de conflits en leur faveur.

Dans ce cas précis, l'éleveur a recours aux Forces Nouvelles, car, dans bon nombre de cas, les éleveurs jugent les autorités coutumières partiales.

En effet, dans l'imaginaire collectif des éleveurs, un verdict en leur faveur ne pourra pas être rendu par les instances villageoises. Le recours à une autre instance dans une situation de marchandage



peut changer l'issu du conflit. Dans ce présent cas, les Forces Nouvelles, une fois sollicitées, se sont réapproprié la gestion de ce litige. À l'issue de leur règlement, un accord est trouvé entre parties en conflit et le montant de l'indemnisation a été fixé. Après l'accord des deux parties sur le montant à payer, l'éleveur demande une échéance pour s'acquitter du montant. Cette somme est remise à l'instance d'arbitrage afin qu'elle la remette au plaignant ou cette somme est remise au plaignant en présence de l'instance d'arbitrage. L'idée est que le dédommagement soit fait en présence de tous les témoins pour éviter toutes situations désastreuses quant au respect des engagements pris de part et d'autre. Cependant, dans bon nombre de cas, les instances d'arbitrage prennent par-devers elles cet argent. Par le passé, selon les interviewés, certains sous-préfets et même des membres des commissions villageoises de règlement des conflits auraient pris cet argent à d'autres fins au détriment du plaignant. Cette stratégie n'est donc pas propre seulement aux Forces Nouvelles. Elle consiste à utiliser son pouvoir dans la gestion du conflit pour s'approprier de l'argent issu des règlements des conflits. Face cette situation, l'agriculteur fait recours au chef du village qui tente d'intervenir. Malheureusement, son intervention s'est soldée par un échec.

Comme dans le cas précédent, une des tactiques couramment mobilisées par les éleveurs est la perte des animaux. En effet, étant donné que l'éleveur a déjà remis le montant du dédommagement aux F.N., il n'envisage pas de verser de nouveau une quelconque somme au paysan. Il allègue donc la perte de ses animaux. Généralement, le paysan ne connaît pas la taille exacte du cheptel de l'éleveur lorsque celui-ci les conduit à la fourrière. Les éleveurs, conscients de cette incertitude prétextent toujours la perte de leurs animaux pour réduire leur perte ou annuler toute possibilité de remboursement. Chez les agriculteurs, prévaut le sentiment d'une complicité entre les Forces Nouvelles et des éleveurs. En outre, le faible recours des autochtones aux Forces Nouvelles s'explique par le fait que les premiers accusent ces derniers de favoritisme, puisque ceux-ci semblent bénéficier des largesses des éleveurs.

En somme, la crise socio-politique a refaçonné les rapports autour des espaces agro-pastoraux, mais aussi a changé la structuration interne et externe des interactions.

Ces cas de conflits montrent avec acuité le mode de gestion arbitraire des conflits par les F.N dont le seul but était vraisemblablement l'appât du gain. Cette gestion centrée sur la politique du plus offrant a suscité de la frustration, du mécontentement, et de la rancœur qui ont contribué à alimenter le désir de vengeance chez les victimes d'où la montée de tension et le caractère spectaculaire des conflits. Le repliement progressif de l'administration, qui était perçu comme

salvateur, va montrer ses limites. Dès lors, on constate un flou dans les itinéraires de résolution des conflits qui laisse transparaître des zones d'incertitudes permettant aux acteurs impliqués dans le conflit d'accroître leurs marges de manœuvre.

# VI) De l'escalade à la désescalade des conflits

## 1. De la visibilité des conflits...

Si les dégâts de cultures s'observent dans l'ensemble des villages de la sous-préfecture de Tienko, les conflits qui en résultent sont localisés et se manifestent de manière variable. Au bureau de la sous-préfecture, les épicentres des conflits sont connus, mais ne sont pas fixes. Les causes qui militent en faveur de l'escalade de ces conflits varient d'un cas à un autre. Les plus spectaculaires d'entre eux sont ceux qui occasionnent des pertes en vies humaines ou des blessures graves. Une implication d'autres acteurs, en l'occurrence les chasseurs dozos et les autorités administratives et politiques, s'impose alors. Ces conflits persistent dans les échanges discursifs des populations. Pour Gallais (1979), le caractère agressif des disputes et le caractère meurtrier des bagarres en milieu pastoral dérivent de cette conscience individualiste des intérêts économiques. Cependant, les données relevées sur le terrain ne réduisent pas les causes des violences autour des espaces agro-pastoraux aux aspects économiques mais tiennent compte des aspects politiques et culturels. Les affrontements violents entre éleveurs et agriculteurs sont à la fois protéiformes et complexes, résultant de divers facteurs interconnectés.

### *Faible intégration ou manque de maîtrise de soi ?*

Le constat posé par une frange importante des personnes interviewées est que les conflits autour des espaces agro-pastoraux deviennent violents dans les zones qui enregistrent une forte concentration d'éleveurs transhumants. C'est ce qui transparaît dans les propos du président des jeunes de Tienko, quand il affirme :

« Bon, chez nous ici, il y a trop de bœufs étrangers qui rentrent aussi. Il n'y a pas beaucoup de conflits dans les endroits qui ne sont pas sollicités par les transhumants. On n'entend plus qu'il y a des graves conflits dans les villages frontaliers. »<sup>61</sup>

---

<sup>61</sup> Entretien président des jeunes Tienko, 15.01.2016

Les bœufs étrangers dont il est question dans l'extrait ci-dessus ne renvoient pas seulement aux animaux en transit mais aussi à la faible intégration des transhumants dans les villages qui se traduit par l'absence d'accord entre eux et les villageois. En effet, Tienko a toujours été une sous-préfecture de repli stratégique des éleveurs transhumants en période de transhumance. Mais la présence des éleveurs est devenue de plus en plus problématique. La sécheresse qui survient de plus en plus tôt au Mali crée des dysfonctionnements dans le système d'information des éleveurs. En effet, comme le relève Ancey (2017), avant la transhumance, les éleveurs collectent des informations sur les conditions d'accès de ces ressources en se basant sur les normes locales ainsi que sur leur capacité à négocier avec les instances locales et les acteurs locaux incontournables. Ce préalable, qui est d'une grande importance, est parfois laissé à la charge du tuteur. Cependant, le tutorat, plutôt que de faciliter l'intégration de l'étranger, est devenu un business lucratif. Les nouveaux tuteurs, qui se focalisent sur la recherche du gain, ne négocient pas véritablement l'arrivée de leurs protégés dans la zone d'accueil. En l'absence d'accord solide, dans un contexte marqué par la colonisation agricole, la pression sur les ressources et la découverte de nouveaux intérêts à l'élevage, les zones frontalières sont la proie de violences. Les agriculteurs prétendent que les transhumants, qui arrivent bien avant la fin des récoltes, occasionnent des destructions de cultures par des pénétrations sporadiques sur le territoire ivoirien puis se replient sur le Mali en cas de dégâts commis par leurs animaux, ce qui est de nature à favoriser l'apparition des conflits. Toutefois, ce qui engendre la transformation des conflits en affrontements violents pourrait être le manque de maîtrise de soi, susceptible de mettre le feu aux poudres. Selon Amadou, agriculteur, si le Peul garde son calme face à la furie de l'agriculteur, il réduit fortement le passage de la violence verbale à la violence physique. Il atteste :

« Tout dépend de comportement du Peul. Parce que, par exemple, moi, mon champ est gâté, ça me fait mal et, en plus encore, tu m'insultes sur ce problème et tu me dis que je suis menteur. C'est ce qui fait que le cultivateur s'énerve et ça devient des histoires. »<sup>62</sup>

Il y a parfois les agriculteurs qui ne veulent pas entendre raison et veulent, vaille que vaille, faire payer le berger pour son imprudence. O.Z., tuteur des éleveurs transhumants, affirme :

« Le cœur dur des agriculteurs fait que les conflits débordent. Parce que lui-même se dit

---

<sup>62</sup> Entretien Doumbia A. membre du comité de gestion des conflits villageois Tienko, 23.01.2016

que l'argent, ce n'est pas son riz. L'argent, ce n'est pas son maïs. Lui-même ne veut rien savoir. Mais à Minignan, les Peuls ont fait dégâts de culture, l'autochtone propriétaire du champ qui a essayé de tirer sur le Peul. Donc, la balle ne l'a pas touché. Le Peul, à son tour, s'est vengé en prenant sa machette. Il a poursuivi le propriétaire du champ. Il a fait deux, trois coups de machettes et, lui aussi, a pris la fuite. Donc, c'est à partir de là que les villageois disent qu'ils vont faire la guerre contre les transhumants. Ça dépend de comment on règle le conflit, dans le cas tu t'entends avec lui, tu peux voir ton tuteur. Mais si le propriétaire n'a pas su se maîtriser, c'est ce qui entraîne les tueries, le Peul aussi lui va se défendre. C'était gnangami<sup>63</sup>. »<sup>64</sup>

Comme il transparaît dans les propos de O.Z, les conflits deviennent violents lorsque ceux-ci passent du particulier au général, impliquant plusieurs autres acteurs. À en croire le témoignage des enquêtés, le conflit a pris une allure de conflit intercommunautaire du fait d'une mobilisation spontanée après un affrontement entre un éleveur transhumant et un agriculteur.

### *Des pratiques clientélares ?*

Le 15 octobre 2014, dans le cadre de ma seconde collecte de données, je me suis entretenue avec M. T., l'agent technique de l'agriculture à Tienko. Il avait pris ses fonctions à Tienko le 5 décembre 2012. Depuis le départ de l'administration de Tienko, aux premières heures de la crise sociopolitique, le bureau de l'agent technique de l'agriculture était resté vide. À cette période, les constats lors des dégâts de culture étaient effectués par le vétérinaire de Tienko. Il semblait donc intéressant de collecter des informations sur son appréciation de la situation conflictuelle dans la sous-préfecture de Tienko. M. T. affirmait : « *À mon arrivée en 2012, c'était la chienlit ici. Il n'y avait pas d'ordre. Les autorités qui étaient là ont collaboré avec les rebelles, tant bien même qu'ils ont fait l'administration, tant bien même qu'ils sont agents de l'État. Le périmètre était en proie à n'importe qui ici. Chacun, donc, se disait qu'il faut profiter pour s'enrichir. Alors que les hommes d'affaires, les Peuls, là, eux, c'est dans les troubles là qu'ils prospèrent. Chez eux, c'est quoi ? Il faut corrompre l'autorité. Donc, il se trouvait que les gens avaient les autorités, ceux qui s'occupaient des constats, dans leur main. Donc, ils s'en foutaient des paysans.* »

L'autorité qu'évoquait M. T. dans ses propos ne faisait pas que référence aux autorités administratives, mais incluait également le comité villageois des conflits. Il soutenait ses dires en

---

<sup>63</sup> Expression malinké utilisée pour décrire un chaos, un désordre.

<sup>64</sup> Entretien O.Z. tuteur d'éleveur transhumant Tienko, 18.01.2016

arguant ceci : « *En principe, le mécanisme de gestion des conflits au niveau villageois met les membres du comité villageois de résolution des conflits au premier plan parce que le décret [décret N° 96-433 du 3 juin 1996] lui-même voudrait que ce soit le chef du village qui choisisse ceux qui doivent régler les conflits au niveau local. Mais malheureusement, la pauvreté fait que ceux-là ne sont pas plus forts devant les Peuls qui ont un bon pouvoir d'achat.* »

Il renchérit en attestant : « *vous voyez : conflit à Niakara<sup>65</sup>, six morts. Pendant que la population soutient qu'il n'y a pas de morts, le sous-préfet soutient qu'il y a eu six morts. Quand vous voyez comme ça là, le sous-préfet est aux mains des Peuls. Quand vous voyez qu'il y a un conflit où les gens adviennent à des coups et blessures volontaires dans une localité, dites-vous que, au plus haut niveau, les partenaires, ceux qui gèrent les conflits, sont impliqués. La responsabilité leur incombe à 100 %. On a eu le cas de Touba<sup>66</sup> où il y a eu près de 500 bœufs abattus, des pertes en vies humaines. Vous partez à Minignan, si vous allez dans la zone de Sokoro, où il y a eu une crise récente où les gens ont tué des bêtes. En toute objectivité, il faudrait que je vous dise, là où il y a un conflit à n'en point finir, suivi de morts d'hommes, il faut savoir que la population est émoussée, elle ne croit plus à leurs autorités, donc elle veut se faire justice.* »

À l'instar de M. T., une frange importante de la population pense que l'escalade des conflits en violences trouve des éléments de justification dans l'amitié instrumentale qu'entretiennent autorités et tuteurs avec les éleveurs peuls. Amitié, selon les dires de ces acteurs, basée sur la remise de pots-de-vin et des échanges sociaux. Le responsable de la cellule filière bétail (Forces Nouvelles) lors de son entretien déclarait :

« Beaucoup d'autorités, qui sont affectées en zone Nord, se sont toujours servies des règlements de litiges pour s'enrichir soit en argent, soit en animaux. Parce que, dans la mentalité du Peul, s'il a commis un dégât dans ton champ, il préfère donner un bœuf au commandant de brigade ou au préfet et ne pas payer les 20 000 pour dédommager le champ parce qu'il a frappé haut. »<sup>67</sup>

Dans l'imaginaire des agriculteurs en particulier, le verdict final des autorités, du fait de cette relation de dépendance entre autorités et éleveurs, ne leur sera jamais favorable.

---

<sup>65</sup> Entretien responsable filière bétail Odienné, 04.06.2011

<sup>66</sup> Membre du comité villageois de Tienko. 15.01.2011

<sup>67</sup> Entretien responsable filière bétail Odienné, 04.06.2011

La fermentation des frustrations qui résulte de cette pensée et des expériences de gestion arbitraire sont partagées et alimentées au sein de la communauté. Les discordes dans un tel contexte s'externalisent très rapidement. Abondant dans le même sens, un membre du comité de gestion des conflits villageois reconnaît :

« Dès fois, ça dépend de nous, nous qui sommes comités. Si tu vois que les conflits se multiplient, peut-être que ceux qui gèrent les situations ne gèrent pas bien. Si tu gères bien il n'y a pas de problèmes. »<sup>68</sup>

Ainsi donc, selon les tenants de ce point de vue, l'échec dans la médiation des instances en charge de la résolution des conflits est sous-tendu par des échanges de faveurs entre elles et les communautés d'éleveurs, les empêchant, *ipso facto*, de trancher de façon optimale les conflits. Les soupçons de corruptions incitent les populations à se faire justice. Pour se prononcer sur cet état de fait, un agriculteur de Tienko en colère affirmait : « *Ce sont les étrangers qui font la loi ici, comme ils ont l'argent.* »

De plus, la perception des agriculteurs victimes de dégâts de cultures transparaît dans les propos de Doumbia C.G., président d'une ONG :

« Les paysans, ce sont des gens qui sont maltraités, frustrés chaque fois dans les champs et puis le Peul, c'est maintenant que ça va, sinon il ne tarde pas à sortir son couteau, à te déchiquter, te découper là-bas et puis partir, tu ne pourras pas le reconnaître. Les paysans sont limités, ils vont dire bon, comme c'est comme ça, nous sommes allés voir les autorités, ils n'ont pas pu trancher et, automatiquement, ils vont se dire qu'il a payé les gars, il a payé de l'argent et, comme il a beaucoup d'argent, on va tuer son bœuf. »<sup>69</sup>

L'un des facteurs qui militent en faveur de l'apparition des conflits est le mode de gestion arbitraire sur fond de corruption des autorités en charge de les réguler. La crise de confiance qu'elle engendre contribue à la multiplication des cas de justice personnelle. Toutes les instances enchâssées dans la résolution des conflits ne sont pas en reste de ce constat. Les conflits surviennent lorsque les autorités en charge de leur résolution n'arrivent pas à les contenir. Au niveau des autorités traditionnelles, cela peut être dû à la réduction de leur pouvoir, parce qu'elles sont incompetentes ou affaiblies par les crises successives qui peuvent affecter les sociétés. Elles

---

<sup>68</sup> Membre du comité villageois de Tienko, 15.01.2011

<sup>69</sup> Entretien Doumbia C.G. Tienko, 19.01.2016

peuvent également être partiales dans leur jugement quand elles ont des accointances avec l'une des parties en conflit ou peuvent se trouver dans une relation de clientélisme qui les empêcherait de juger de façon efficiente les conflits.

## 2. À Tienko, les conflits ont disparu des radars<sup>70</sup>

Comme explicités dans les précédentes parties de cette section, les conflits d'usage ont toujours fait partie intégrante des interactions entre éleveurs et agriculteurs. Les données issues des deux premières collectes de données effectuées corroborent cette assertion. En effet, de nombreux cas de conflits parfois violents ont été signalés par les acteurs interviewés. Cependant, lors de la dernière phase de collecte des données, le sous-préfet de Tienko, au cours de la cérémonie de présentation des vœux de Nouvel An à laquelle j'ai assisté, a déclaré que les conflits avaient considérablement baissé à Tienko. Ces propos fort surprenants ont été confirmés par d'autres acteurs, en l'occurrence les agents de l'administration et certaines autorités villageoises. Le président des jeunes, par exemple, postule : « *Les conflits ont diminué à Tienko car les transhumants ont maintenant plusieurs points d'entrée. Il y a en a qui rentrent par Goulia ou par Minignan.* »<sup>71</sup>

Ces affirmations, qui vont à l'encontre de la réputation conflictuelle de la sous-préfecture de Tienko, méritent une attention particulière et nous poussent à nous poser cette question : quelles sont les raisons qui sous-tendent la disparition des conflits à Tienko ?

Même si la majorité des acteurs précités est unanime à évoquer une baisse « substantielle » des conflits violents, les raisons sous-jacentes divergent d'un acteur à l'autre.

---

<sup>70</sup> Cette partie a fait l'objet d'une publication dans le journal *Basel Paper on Political Transformation* de Juin 2018 sous le titre « From Visibility to Invisibility. Conflicts over Agro-pastoral Resources in Tienko (Northern Côte d'Ivoire). »

<sup>71</sup> Entretien avec le président des jeunes de Tienko, 15.01.2016



### *Campagne de sensibilisation : comité sous-préfectoral*

Comme mentionné dans les lignes plus haut, l'actuel sous-préfet à Tienko a pris fonction en 2014. Tienko est son premier poste. À son arrivée, il a sillonné les villages de la sous-préfecture de Tienko pour effectuer une campagne dite de « sensibilisation » sur la négativité des situations conflictuelles autour des espaces agro-pastoraux. Selon lui, le but de cette campagne était de renforcer le tissu social déchiré par la crise socio-politique. Pour ce faire, il a choisi comme point d'entrée la régulation du pâturage et la circulation du bétail transhumant.

Au cours de ces tournées, les populations agricoles et pastorales ont été invitées à militer pour le renforcement de la trame sociale, fragilisée par les années de crise militaro-politique, en les encourageant à respecter les intérêts des uns et des autres. La réduction des conflits, donc, serait la conséquence positive de ces tournées. Selon le comité sous-préfectoral, la sensibilisation a porté ses fruits, comme le remarque un agent de la sous-préfecture :

« Quand les autorités [administratives] sont revenues, il y a eu des campagnes de sensibilisation. Des piliers qui ont été faits dans les villages pour sensibiliser en bien les deux masses, c'est-à-dire les éleveurs d'origine malienne et les paysans autochtones ivoiriens qui les reçoivent pour leur dire que les intérêts sont en jeu. Mais il ne faudrait pas que chacun arrive à détruire les intérêts des uns des autres. Donc cette sensibilisation est bien passée, je pense que maintenant, ce qui fait qu'aujourd'hui, le nombre des conflits a chuté. » <sup>72</sup>

Pour le sous-préfet, le fait que très peu de cas de conflits aient été enregistrés au niveau de la sous-préfecture de Tienko est la preuve visible que les campagnes de sensibilisation qu'il a lancées ont permis une réduction drastique des conflits autour des espaces agro-pastoraux. Il part du constat selon lequel les autorités administratives redéployées ne pouvaient exercer pleinement leur fonction, car leur pouvoir était constamment contrebalancé par celui des Forces rebelles encore présentes dans cette zone. La réunification du pays a donc permis au sous-préfet de regagner tous les pouvoirs liés à son statut.

---

<sup>72</sup> Entretien agent de la sous-préfecture, 05.02.2016

D'autre part, la collaboration entre les sous-préfectures frontalières du Mali et de la Côte d'Ivoire s'est nettement améliorée. Ce qui contribue à une meilleure gestion des conflits. Un leader d'opinion à Tienko déclarait à cet effet :

« Les conflits entre éleveurs et agriculteurs ont beaucoup diminué, parce que les sous-préfets sont devenus beaucoup plus forts. Ils s'investissent. Et puis, les sous-préfets maliens et ivoiriens communiquent. Ce qu'ils décident maintenant est bien appliqué, parce qu'auparavant, c'était ça, le sous-préfet malien ne collaborait pas avec les rebelles du temps passé. Les rebelles, aussi, n'avaient pas de facilité avec le sous-préfet du Mali. Ils n'avaient pas la tâche facile, parce qu'eux, ils se disaient que ce sont des rebelles, des révoltés, ils n'ont rien à voir avec eux. Actuellement, ce sont les sous-préfets qui communiquent entre eux, on a fait des réunions au Mali et en Côte d'Ivoire pour parler de ça. »<sup>73</sup>

Toutefois, la rhétorique de la baisse des conflits aurait pour objectif premier une tentative d'embellissement d'une image qui a été fortement ternie par la crise sociopolitique. En effet, le fait que la sous-préfecture n'ait pas enregistré de nombreux cas de conflits peut s'expliquer par d'autres facteurs. Par exemple, lors de ces visites dites de sensibilisation, le sous-préfet aurait recommandé à la population locale de ne faire appel aux autorités que lorsque le coupable des méfaits avait été clairement identifié. En l'absence d'un coupable, surtout pour les dégâts commis la nuit, il s'avère difficile pour l'agriculteur de solliciter l'intervention des autorités administratives. L'un des facteurs qui pourraient justifier la non-mobilisation de la sous-préfecture est que les habitants de la sous-préfecture de Tienko redoutent le caractère intransigeant du nouveau sous-préfet. Ils le mentionnent clairement dans leurs interactions verbales par cette phrase « *A kô ka bôhun*<sup>74</sup> ». Ils préfèrent donc le contourner, dans le but d'éviter que ses verdicts occasionnent davantage de tensions entre protagonistes.

Par ailleurs, pour les membres du comité villageois de la gestion des conflits, le mérite leur revient, ils attestent que cette diminution des conflits est due à une très bonne gestion de leur part.

---

<sup>73</sup> Entretien M. K. 15.01.2016

<sup>74</sup> Expression en Odiennéka pour traduire l'intransigeance, la fermeté et la rigueur du sous-préfet

## *Commission villageoise pour le règlement des conflits : une bonne gestion des conflits*

Selon ce comité, les conflits ont diminué en raison de leur compétence dans la gestion des conflits. Cette compétence s'explique par le fait que, contrairement au précédent bureau, les membres de ce comité prétendent refuser tout pot-de-vin. Selon eux, ce choix s'inspire du Coran, qui interdit toute pratique contraire aux principes religieux et encourage tous les fidèles à dire la vérité.

Les membres du comité villageois des conflits affirment que les protagonistes seraient surtout satisfaits de leur mode de résolution des différends. C'est pourquoi les conflits sont rarement transférés au niveau de la sous-préfecture. Mais, en réalité, c'est par principe d'évitement que le comité villageois ne sollicite pas l'intervention du sous-préfet. Il préfère par exemple, dans des cas extrêmes, avoir recours aux gendarmes, ce qui se traduit ici à travers les propos du vice-président du comité villageois de gestion des conflits : « *À cause du respect du M., (Sous-préfet) on n'envoie pas beaucoup d'hommes là-bas, donc directement nous, on va à la gendarmerie pour ne pas que cela se répète encore.* »<sup>75</sup>

Le langage politiquement correct employé par le membre du comité villageois renseigne sur la stratégie d'évitement adoptée à l'égard du sous-préfet. Selon Goffman, manifester le respect et la politesse à l'égard de quelqu'un est une forme de protection qui rentre dans la stratégie d'évitement. En effet, par mesure de prudence et de défense, ils contournent le sous-préfet dont la ligne de conduite est contradictoire à la leur afin de prévenir des situations susceptibles de dégénérer en conflits.

Il serait intéressant à ce niveau d'apporter plus de clarifications sur les échanges tendus entre le sous-préfet et les membres de cette commission.

En décembre 2014, le sous-préfet est informé de la présence de contrebandiers dans la sous-préfecture de Tienko. Selon les informations reçues, le transit des marchandises frauduleuses à l'intersection de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Mali, s'inscrit dans la longue durée. Face aux silences complices de toutes les autorités, le sous-préfet prend la décision de dénoncer les contrebandiers, afin de stopper leur progression, en informant la gendarmerie la plus proche, située à Samatiguila. Le 2 décembre 2014, ce sont environ vingt trafiquants présumés qui sont arrêtés

---

<sup>75</sup> Entretien vice-président du comité villageois, 18.01.2018

par la brigade de gendarmerie de Samatiguila, transportant des engins et des marchandises prohibées. Cependant, seulement quelques heures après leur arrestation, la vingtaine de contrebandiers a réussi à s'échapper. Le butin récupéré a été stocké dans les locaux de la sous-préfecture de Tienko. Le sous-préfet décida alors de médiatiser cette prise en faisant appel à la radiotélévision ivoirienne. Informées des intentions du sous-préfet, les autorités villageoises, constituées en délégation, ont supplié le sous-préfet d'abandonner ce projet et de remettre aux contrebandiers leurs marchandises. Mais ce dernier resta de marbre face à leurs supplications. Face à son refus catégorique, les autorités villageoises, selon les dires du sous-préfet, ont affirmé qu'elles se lavaient les mains de tout effet induit par cette situation. Le 5 décembre 2014, les contrebandiers, qui étaient dissimulés au sein de la population locale, ont saccagé le bureau de la sous-préfecture afin de récupérer leurs marchandises. Le sous-préfet a eu la vie sauve, grâce à des bonnes volontés, et a trouvé refuge dans la ville d'Odienné. Selon l'Agence ivoirienne de presse, Dumbia Seydou, le président des jeunes, ainsi qu'un groupe constitué de jeunes, avoue avoir attaqué les locaux de la sous-préfecture de Tienko. Interrogé sur son implication dans cette attaque, il affirme :

« Nous n'avons pas de sécurité ici. Ni police ni gendarmerie. Si les vingt-cinq trafiquants et leurs complices décident de s'en prendre à nos populations suite à leur arrestation, nous n'aurons aucune défense. Il était bon pour nous de sortir les motos pour (les) leur remettre et avoir la paix et la sérénité. » <sup>76</sup>

Depuis lors, les relations qu'entretiennent le sous-préfet avec les habitants de Tienko, de façon générale, et le comité villageois de règlement des conflits, de façon spécifique, semblent s'être tendues au point que le registre que devrait tenir le sous-préfet dans lequel sont consignés les délibérations de la commission villageoise, selon le décret Article 2 décret N° 96-433 juin 1996, n'a jamais été consulté par lui. Celui-ci n'a aucune idée des conflits résolus au niveau villageois. D'un autre côté, les membres de la commission villageoise n'ont jamais pu me dire avec exactitude où était ce registre tout le long de mon séjour sur le terrain.

---

<sup>76</sup> Attaque de la sous-préfecture de Tienko : les jeunes du village avouent en être les auteurs. Publié par AIP (Agence Ivoirienne de Presse), le 09 décembre 2014. <http://news.abidjan.net/h/517727.html>

### *Agro-pasteurs : changement de l'objet intentionnel*

Selon les agro-éleveurs, les configurations des rapports dans la relation dyadique entre eux et les agriculteurs ont nettement évolué. Les conflits étaient dus en partie aux images stéréotypées que les uns entretenaient à l'égard des autres. De plus en plus, ces images teintées de négativité tendent à s'estomper du fait de l'imbrication des activités pastorales et agricoles, engendrant une compréhension mutuelle des praticiens de ces deux activités. En effet, la dichotomie éleveurs/agriculteurs, Peuls/autochtones, renvoyant à deux catégories distinctes, devient obsolète. Par le passé, la pomme de discorde était sous-tendue par des malentendus de part et d'autre, mais, depuis que les agriculteurs s'initient au métier de l'élevage et vice-versa, la magnitude des conflits a fortement baissé. À cet effet, un paysan affirmait :

« Maintenant, nous nous comprenons. Aujourd'hui, tes bœufs ont mangé mon champ.  
Demain, mes bœufs peuvent manger tes récoltes ».<sup>77</sup>

Cette hypothèse est soutenue par certains éleveurs qui postulent que les conflits violents étaient dus au manque de culture pastorale. La réduction des conflits serait la conséquence de l'acquisition progressive de cette culture car connaître l'autre au travers de son activité en ressentant ses sentiments, ses sensations et ses frustrations, a grandement contribué à déconstruire l'image négative qui entravait leurs relations et a contribué au processus de reconstruction d'une image qui se veut valorisante. Ainsi, les modifications en cours dans la redéfinition de l'image ont favorisé la reconfiguration des rapports des praticiens des activités agricoles et pastorales qui sont passés de la conflictualité au consensus.

Plus encore, l'explication de la réduction des conflits peut résider dans les arrangements sociaux qui se tissent et se renforcent par le biais des alliances telles que les mariages. Dès lors, les situations qui, autrefois, étaient porteuses de conflictualité sont résolues au sein de la cellule familiale. En cas de destruction de cultures, par exemple, le propriétaire du champ, après échange avec le propriétaire des animaux, n'exige que très souvent un remboursement. Ceci est perçu comme une marque de solidarité. Selon Riesman (1975), peu de dommages sont compensés dans la pratique, car exiger un remboursement est socialement mal perçu.

---

<sup>77</sup> Entretien Doumbia. A agro-éleveurs Tienko, 20.01.2016

### *Transhumants : trop de taxes et accès difficile aux ressources disponibles*

Pour les transhumants, la réduction des conflits serait due, d'une part, à la prolifération des taxes et à la difficulté d'accès et/ou, d'autre part, à l'insuffisance des ressources dans la sous-préfecture de Tienko. À Tienko, la venue des transhumants ne rime pas seulement avec conflits, mais contribue à l'économie de plusieurs secteurs d'activité. Le paiement des taxes légales permet de générer des fonds pour alimenter les caisses du trésor ivoirien. D'autres taxes connexes sont prélevées par la sous-préfecture et les autorités villageoises. Pour toutes ces taxes existantes, la municipalité de Tienko a décidé d'instaurer un système de taxation pour les zones pâturables. C'est ce qu'explique l'agent technique de l'agriculture :

« Aujourd'hui, nous sommes en période de transhumance, mais on n'en voit plus assez. Ces derniers temps, il y a eu des réformes qui ont été faites par les autorités municipales de Tienko et de Goulia qui font qu'il y a des taxes qui sont prélevées au niveau communal. »

78

Cependant, tout porte à croire que l'instauration de cette taxe n'a pas fait l'objet de véritables négociations entre les agro-éleveurs peuls, les tuteurs des transhumants et le bureau de la sous-préfecture, dans le cas précis de Tienko. Un des agents de la mairie nous expliquait, concernant la mise en œuvre de la taxe, qu'il avait rencontré le représentant de la communauté étrangère de Tienko, car il aurait appris qu'il avait demandé aux transhumants de boycotter cette taxe en évitant de transiter par la commune de Tienko. D'un autre côté, les éleveurs transhumants évitent ces zones du fait des tracasseries routières. En 2015, en raison de fréquentes attaques terroristes perpétrées par les groupes islamiques dans les pays frontaliers comme le Burkina Faso et le Mali, un contingent de l'armée ivoirienne a été détaché dans les zones frontalières pour assurer la sécurité du territoire national. Cependant, les éleveurs transhumants restent constamment victimes de tracasseries routières. Les tuteurs de transhumants enregistrent des plaintes de leurs protégés, lassés de cette situation :

« Hier, sur la route de Bokouna, les militaires qui sont venus pour la sécurité, lutter contre les jihadistes, souvent, ils déshabillent les Peuls quand le Peul dit que je n'ai pas d'argent. Et, si on te fouille et on trouve de l'argent or en ce moment-là, le M. a 500 000 Francs CFA sur lui. C'est ce qui fatigue les transhumants, c'est de ça qu'ils se plaignent tous les

---

<sup>78</sup> Entretien M. T. Tienko, 19.01.2016

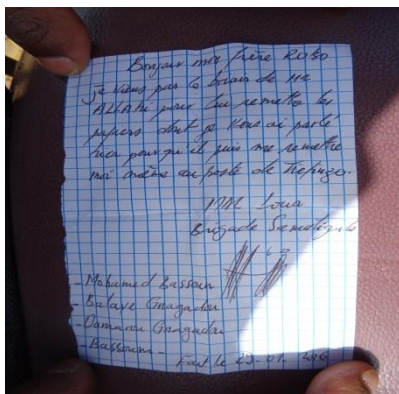
jours. »<sup>79</sup>

Face aux incessantes plaintes des transhumants au regard de cette situation, le sous-préfet de Goulia convoque une réunion avec l'ensemble des principaux acteurs de la transhumance. J'ai été informée de la tenue de cette réunion par le Directeur départemental de la production animale qui a bien voulu m'associer. Étaient présents également à cette réunion : le chef de poste de Tienko, les représentants des Forces de l'ordre (gendarmes et FRCI) et une délégation d'éleveurs peuls sédentaires. L'objectif de cette réunion était de mettre au clair le rôle de chaque acteur impliqué dans la transhumance, au vu du désordre qui régnait. En effet, des transhumants, qui détenaient d'authentiques laissez-passer, ont vu leurs animaux réquisitionnés, car selon les forces de l'ordre, ils étaient en possession de « faux papiers ». Cette affaire est remontée jusqu'à la Direction régionale des ressources animales et halieutiques et la direction régionale a été saisie. Lors de la réunion, le Directeur départemental a déclaré aux gendarmes : « *les Peuls sont pleins de défauts. Trouvez d'autres arguments où vous pourrez spéculer là-dessus, mais pas les papiers que le ministère délivre* ». Suite à cela, une discussion s'engage entre le Directeur départemental et le représentant de la brigade de gendarmerie qui soutient ceci : « *Nous tous, on fait du faux... Regardez autour de vous. Notre bureau, c'est la route. Quand les gens veulent régler leur problème, ils jettent la pierre sur nous... Il y a de faux laissez-passer qui viennent de Tienko* ».

Le lendemain de cette réunion, je me rendais dans le village frontalier de Lélé, en compagnie de l'assistant vétérinaire, quand notre moto a été stoppée par un transhumant. Celui-ci venait de se faire confisquer son laissez-passer par un agent des Forces de l'ordre, après avoir refusé de donner la somme d'argent exigée. Il demandait de l'aide à l'auxiliaire vétérinaire afin de pouvoir récupérer ces documents sans lesquels il ne pouvait continuer son voyage. L'homme en armes lui remit cette note ci-dessous qu'il devrait présenter afin de pouvoir rentrer en possession de son laissez-passer de transhumance.

---

<sup>79</sup> Entretien tuteur d'éleveurs transhumants Tienko, 18.01.2016



**Photo 1 :** Note délivrée par un agent des Forces de l'Ordre à un transhumant après la réquisition de son laissez-passer. Enquête de terrain Tra Tina, 2016

D'un autre côté, les éleveurs ont également souligné l'inaccessibilité aux ressources, comme les pâturages et les points d'eau, dans la sous-préfecture de Tienko en raison de la forte concurrence locale due en partie à la pression humaine et animale sur les ressources disponibles. Plus encore, l'accessibilité des retenues d'eau s'annonce délicate, car elles sont soumises à taxation ou entourées de champs. Le lien entre la présence des transhumants et l'occurrence des conflits est établi par un agriculteur de Tienko :

« Il n'y a pas trop de conflits, parce que, l'année passée, les transhumants ne sont rentrés ici puisqu'il y avait problème de l'eau. C'est ce qui a fait qu'il n'y a pas eu trop de conflits. Les gens disent qu'ils ne veulent pas les transhumants ici. »<sup>80</sup>

Face à cette situation, ils préfèrent se rendre sur d'autres sites où les négociations pour l'accès aux ressources sont plus aisées. De plus, ces éleveurs affirment que les pâturages se raréfient à Tienko en raison de l'augmentation des cultures, et que l'alliance précédente entre eux et les agriculteurs semblent s'effriter plus à cause de la culture permanente des terres et de l'utilisation des pâturages par les bovins sédentaires. En effet, jusqu'à un passé très récent, les éleveurs transhumants avaient des arrangements avec les agriculteurs locaux qui consistaient à fertiliser le sol. En échange, ils bénéficiaient de la vaine pâture pour l'alimentation de leurs animaux. Cette relation de complémentarité entre agriculteurs tend à s'estomper, car ses ressources sont maintenant réservées au cheptel local :

« Les gens, ces derniers temps, quand ils viennent, ils ne cherchent plus à s'installer au

<sup>80</sup> Focus Group Discussion agro-éleveurs Tienko, 01.2016



niveau de la frontière, ici. Ils préfèrent aller dans les zones comme Man, au-delà de Touba, où l'herbe est encore assez. Là-bas, il pleut beaucoup et il y a de grands cours d'eau. Donc, quand ils viennent, au lieu de s'asseoir au niveau de la frontière où il y a tellement de bœufs, ils préfèrent aller en profondeur. C'est ce qui explique aussi la diminution des conflits, parce que, la plupart de ceux qui sont sédentaires ici, aujourd'hui, ont leurs bœufs qu'ils déplacent dans les environs de Tienko pendant la saison sèche. »<sup>81</sup>

Cette analyse montre comment les acteurs se positionnent et comment ils font passer un message à leur allocutaire à travers la mise en exergue d'une image qu'ils veulent positive ou une présentation voilée de doléances ou encore une mise en avant d'une relation harmonieuse, conviviale et paisible.

---

<sup>81</sup> Entretien Mr T. 23.01.2016

# VII) Discussion des résultats

## 1. Des facteurs à la base des conflits

Les relations des populations agricoles et pastorales se sont construites au cours de plusieurs décennies de cohabitation. Comme signifié au début de cette étude, les conflits entre éleveurs et agriculteurs s'inscrivent sur une longue durée et font partie intégrante des relations qu'entretient la pratique de ces deux activités – à intérêts parfois contradictoires – sur un même espace. La cohabitation entre ces deux acteurs sociaux (éleveurs et agriculteurs) a permis de tisser des liens solides. Dès lors, les rapports qu'agriculteurs et éleveurs entretiennent dépendent fortement des réseaux sociaux et des liens tissés au fil de l'eau. Plusieurs auteurs dans leurs écrits ont orienté leur analyse sur les rapports conflictuels concernant des espaces agro-pastoraux et offrant diverses productions scientifiques sur lesquelles a été fondée la revue critique de littérature. Les résultats de cette étude, en lien avec les facteurs qui sous-tendent l'émergence des conflits, sont d'ordre social, économique et symbolique et se sont construits autour de l'histoire d'installation des éleveurs peuls en Côte d'Ivoire.

### *Images et idéologies liées au pastoralisme*

En explorant plusieurs facteurs des conflits dans l'analyse des résultats de cette étude, il ressort que les images que les acteurs avaient les uns des autres jouaient un rôle central dans l'occurrence, l'exacerbation et le mode de résolution des conflits. L'image dont il est question dans cette étude s'est construite à partir d'expériences individuelles et collectives passées qui relèvent d'une importance dans le système culturel de l'individu, de la manière dont elles sont socialement interprétées et de la capacité cognitive de l'individu à les cerner. À cet effet, l'image a un double aspect : elle peut être préproductive, renvoyant à une chose déjà vue, ou productive, par laquelle les concepts sont appliqués. L'imagination donc concerne des objets, des événements et des situations réelles ou non réelles et s'appuie sur des pratiques routinières.

Dans ces conditions donc, l'image comme construit social montre son apport dans les conflits d'usage observés à Tienko. Schmidt et Schröder (2001) abondent dans le même sens quand ils affirment que les conflits sont la concrétisation d'un long processus qui prend sa source dans l'historicité des sociétés et des images. Comment ces images arrivent-elles à influencer les comportements des personnes au sein d'une société ?

Les images relèvent du vécu des populations, véhiculées dans la société au travers du discours. Elles prennent une forme collective et contribuent à la création des pratiques sociales. C'est ce que Blommaert et Bulcaen (2000) présentent dans les écrits de Fairclough sur le langage comme source de pratique sociale à travers un modèle comportant trois dimensions :

- le premier aspect de ce processus fait référence au texte (oral, écrit ou imagé) ou la combinaison de ces trois formes comme outils de communication ;
- le deuxième renvoie à la dimension discursive qui implique la production du texte ou la constitution du texte ;
- le troisième est la pratique sociale qui renvoie aux standards que chaque société se donne dans son organisation et pour l'élaboration des normes.

Ce qu'il faut retenir ici c'est la place de l'image dans le processus d'une pratique sociale au sein d'une société donnée. Ainsi donc, la pratique sociale, soutenue par le comportement des individus, exerce sur leur image une pression rendue possible par le besoin de confirmation et de reconnaissance qui les anime. Cependant, peu d'études scientifiques évoquant les questions pastorales se sont intéressées au rôle de l'image dans le conflit autour des espaces agro-pastoraux. Les travaux de Riesman (1974), Bonté (1977), Chalin (2014), Bukari et Schareika (2018) et Diallo (2018) ont plutôt porté sur les stéréotypes et les questions identitaires dans les relations que les éleveurs entretiennent avec les autres communautés.

Riesman (1974), évoque brièvement dans son étude sur les éleveurs du Burkina Faso que l'image que les Peuls se font d'eux-mêmes est une force : d'une part, elle influence le jugement de l'opinion publique et, d'autre part, elle pousse chacun à plus ou moins essayer de se conformer à cette image. Plus encore, dans ses écrits, Bonté (1977) atteste que, dans les sociétés pastorales, la

circulation des idées, des modèles culturels et des valeurs est très importante dans la mesure où elle permet de transformer la vision du monde. Selon Chalin (2014), qui a mené ses études dans le sud-ouest de l'Ouganda, plus précisément postule que:

« Les idéologies, les races, les stéréotypes physiques ou mentaux associés circulent dans la société Ougandaise... La similarité des propos (dans le discours des acteurs) témoigne de leur ancrage... Le métier (pastoral) reste associé dans les imaginaires à une appartenance au groupe *bahima*, à des traits physiques et des comportements. Les populations dites pastorales Bahima et Batutsi selon le colon britannique seraient des descendants des « Sémites » des juifs, qui auraient migré en Afrique et seraient métissés. D'où le terme de population « hamito-sémitique. »<sup>82</sup>

Selon elle, l'évêque missionnaire Monseigneur Leroy a écrit, au sujet des *Bahima* des Grands lacs, les propos qui suivent : « leur physionomie intelligente et fine, leur amour du lucre, leur habileté à s'intégrer partout, semblent indiquer une parenté sémitique ». Dans ce contexte, l'idéologie de la supériorité des éleveurs et de l'infériorité des agriculteurs qui a façonné les représentations de l'élevage en Ouganda continue de structurer l'imaginaire social. Ces façons de définir les autres en dehors de toute expérience commune dévoilent les stratégies d'appartenance.

En Afrique de l'Ouest, Ayantunde et al (2009) allèguent que les pratiques des éleveurs transhumants sont décrites comme généralement mauvaises en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles. Cette perception négative peut être motivée par une catégorisation identitaire traduisant ici la supériorité des agriculteurs sur les communautés pastorales. Cependant, Marx (1975) postule qu'au Nigeria, il lui a été constamment rapporté que les éleveurs nomades se considèrent supérieurs aux agriculteurs locaux. Selon lui, les raisons de cette attitude reposent sur des valeurs économiques des deux activités, car les animaux ont une plus grande valeur monétaire que la production des agriculteurs. Anaïs Leblon (2016), dans le contexte malien (delta intérieur du Niger et du Mali), soutient les observations de Marx quand elle affirme que les rimbe (bergers peuls) se disent nobles en opposition aux baleebe qui signifie littéralement « noir », c'est-à-dire tout ce qui est non peul.

---

<sup>82</sup> Veronique Chalin, 2014 :5. Voir référence bibliographique.

Bukari et Schareika (2018), qui présentent le cas du Ghana, affirment que les stéréotypes et préjugés dont les Peuls pasteurs souffrent, qui sont aujourd'hui visibles dans les communautés agricoles du nord de ce pays et dans le discours des médias, ont été historiquement et culturellement construits. Ces stéréotypes ou discriminations vont au-delà de la citoyenneté, mais sont basés sur la catégorisation ethnique et sur une cognition sociale biaisée.

L'article de Diallo (2018), qui aborde des questions identitaires dans le processus d'assimilation et de différenciation des éleveurs dans le Nord ivoirien et l'Ouest burkinabé, postule que la dynamique de l'identité ou « the construction of fulbeness » est le produit d'une longue histoire qui a été tissée par des relations de parenté, des liens de filiation, une résidence, une religion ou une profession. Comme Chalin (2014), il pointe du doigt le rôle joué par la colonisation dans cette différenciation.

Ainsi, le conflit est le résultat d'un long processus qui se matérialise par l'affrontement. La violence renvoie aux expériences passées vécues personnellement et aux expériences passées partagées et maintenues en vie par les membres de la communauté, stockées comme connaissance dans la mémoire sociale du groupe. Le conflit est un acte performatif. Comme il a été démontré dans l'étude, les affrontements débutent par les violences verbales puisées dans le référent culturel des protagonistes. Ce référent culturel est lui-même construit à partir des images que les individus ont, et de l'image véhiculée au sein de leur groupe. Ce résultat est confirmé par Schmidt et Schröder (2001). Ils postulent que la légitimité de la violence peut être fondée sur chacun des trois aspects : elle se présente comme recréant des idées et des modèles comportementaux du passé ; elle fait appel à de forts sentiments de fermeture sociale fondés sur l'expérience de supériorité ou de souffrance générée par cette même tradition de confrontation, et elle se présente comme la voie la plus directe pour affirmer les intérêts des communautés. La violence ensuivie peut être interprétée comme une stratégie instrumentale rationnelle de négociation du pouvoir. Elle apparaît lorsque les individus sont dans l'incapacité d'exprimer leur revendication via les canaux d'expressions institutionnelles et pacifiques (Tilly, 1984).

#### *Les conflits comme relevant de la pression sur les ressources agro-pastorales*

La compétition autour du contrôle des ressources agro-pastorales continue d'alimenter les débats scientifiques. Pour certains auteurs (Diallo, 2008 ; Amadou et Boutrais, 2012 ; Bronkhorst 2012), cette compétition résulte de l'expansion des surfaces agricoles du fait de l'introduction des

cultures de rentes, pérennes et vivrières. Ces résultats comportent des liens intéressants avec notre recherche. En effet, dans le cadre de cette étude, l'extension des surfaces agricoles du fait de la croissance démographique et de l'expansion des cultures pérennes a été indexée comme soubassement des conflits par les acteurs interviewés.

D'un autre côté, cette pression est ressentie par l'accroissement de la taille du cheptel local engendré par l'essor de l'agriculture marchande induisant une vulgarisation de la culture attelée et également par la sécurisation pécuniaire que procure l'acquisition des animaux. Loin de nous l'idée de nier ces éléments factuels, il ressort de l'étude que la pression sur les ressources est de plus en plus visible par les interviewés du fait de l'accroissement de l'intérêt porté à ces ressources. Cette conclusion s'éloigne du point de vue des porteurs de la théorie environnementaliste qui mettent les causes climatiques au cœur de leurs analyses. Selon Homer-Dixon (1994), les conflits sont la résultante de la compétition accrue pour le contrôle des ressources dues à l'interconnexion entre la dégradation environnementale et les facteurs économiques, sociaux et ethniques. Pour cet auteur, il existe un lien causal entre pénurie des ressources et conflits. Les auteurs qui ont abordé ce courant de pensée pointent du doigt la montée des températures et l'irrégularité de la pluviométrie qui révèlent la dégradation alarmante de l'environnement.

Dans le cadre de cette étude, la dimension économique comme alimentant la pression sur les ressources se perçoit au niveau local. Dans certains contextes, ce sont des projets des États à l'échelle nationale et internationale qui exercent une pression sur les ressources agro-pastorales comme observées dans plusieurs pays. L'exemple du Niger et de l'Éthiopie sont frappants.

Selon Afane et Gagnol (2014), en 2007, le gouvernement nigérien a attribué 150 permis de prospection d'uranium aux grandes firmes chinoises. Les industries minières, pétrolières et productrices d'eau minérale se sont installées sur les terres pastorales. L'exploitation minière devait s'étendre sur de grandes superficies, ce qui nécessitait le départ des éleveurs. Cependant, ils n'ont reçu aucune indemnisation de la part de l'État nigérien. L'accaparement des terres à vocation pastorale a conduit à une restriction des terres disponibles et à une forte pression sur les ressources disponibles, ce qui a conduit à une forte concentration des éleveurs dans la zone de l'Eghazer et un cantonnement de ceux-ci dans des zones où les ressources disponibles s'amenuisent.

À partir de 2011, l'État éthiopien décide d'entamer une série de projets de développement en vue de dynamiser son économie (Fratkin, 2001 ; Hagmann et Mulugeta, 2008). Il s'agissait de créer

des barrages hydroélectriques et d'irriguer des grandes exploitations agricoles de coton, de sucre et de riz aux abords des ressources fluviales qui étaient en réalité le lieu d'habitation et de repli de plusieurs éleveurs. Ces projets étaient financés par des entreprises publiques et privées. Pour mettre en œuvre ces projets, il était question de délocaliser des éleveurs afin de les relocaliser sur de nouveaux sites. Cependant, la relocalisation des éleveurs loin des cours d'eau a eu un impact négatif sur leur approvisionnement en eau et a entraîné une pression accrue sur les ressources disponibles.

### *Méconnaissance du mode de vie pastorale*

L'installation des éleveurs peuls en Côte d'Ivoire en nombre relativement important a été suscitée par l'État ivoirien par le biais d'une politique attractive destinée aux éleveurs qui fuyaient les effets de la sécheresse dans la zone soudano-sahélienne. Cette politique mise en place par l'État de Côte d'Ivoire a été orientée vers l'intensification de l'élevage bovin répondant au souci de réduire la dépendance nationale en matière d'approvisionnement bovine vis-à-vis des pays comme le Mali et le Burkina-Faso. La SODEPRA, structure chargée de la mise en œuvre de cet ambitieux projet, avait pour mission de sédentariser les éleveurs peuls, présents sur le territoire ivoirien, dans l'optique de développer la production laitière et surtout de couvrir la demande nationale en protéines animales. C'est ce qui transparaît dans l'article du quotidien *Fraternité* matin du 28 novembre 1979 intitulé: «Élevage dans le grand Nord. Intensifier l'encadrement de masse ». L'auteur écrit ceci :

La Côte d'Ivoire a un cheptel bovin non négligeable de l'ordre de 600 000 bêtes dont de 75 % se trouvent au Nord. Mais notre élevage est relativement peu développé par rapport à ses besoins en viande, les importations fournissent le 2/3 de la demande globale et plus de 85 % de la demande en viande bovine... Cet élevage peu développé est dû au fait que la Côte d'Ivoire, pays d'agriculteurs, manque de traditions d'élevage et d'autre part, la pathologie du bétail en zone humide et notamment les maladies parasitaires constituaient des obstacles insurmontables. Seule donc la région du Nord présente l'immense avantage de sa végétation essentiellement faite de savane, de disposer les ressources fourragères naturelles sous-exploitées et de la potentialité qui constitue le record en matière de culture fourragère.

Plusieurs départements de la région nord de la Côte d'Ivoire ont été concernés par ce projet. Cependant, à l'issue d'une vingtaine d'années de mise en place des politiques de sédentarisation, les résultats ont été peu concluants. La couverture médiatique des questions de l'élevage a été plutôt orientée sur la difficile cohabitation des éleveurs venus d'ailleurs et des agriculteurs locaux mis en exergue par de violents cas de conflits avec à la clé des pertes en vies humaines. À l'instar de la Côte d'Ivoire, dans plusieurs États Africains, des politiques aménagistes furent mises en place afin de susciter la sédentarisation des sociétés pastorales nomades puis d'accompagner la *modernisation* de cet élevage *archaïque*. Mais tous ces programmes dits « de développement » se sont soldés par des échecs dont les impacts sont encore ressentis dans le mode de vie actuel des pasteurs africains. En réalité, comme le dit Moritz (2006), ces politiques qui visaient l'accroissement de la production au détriment du bien-être des pasteurs étaient axées sur l'amélioration du mode de vie des sociétés sédentarisées ou tout type d'agriculteurs qui avaient recours à l'élevage sédentaire au détriment de l'élevage mobile.

L'exemple de la corne de l'Afrique en est une illustration parfaite. En effet, à partir des années 1950, la plupart des pays de la corne de l'Afrique ont tenté d'introduire un système de privation des terres ainsi que des terres pastorales par l'octroi de titres fonciers (Fratkin (1997 ; Schlee 2013, Galaty 2013). Pour les pasteurs, le fait de privatiser les terres revenait à fragiliser les liens sociaux étroits qu'ils entretenaient avec les membres de leur communauté et avec les autres communautés. Ainsi, pendant les années 1960 et 1970, les agences d'aide et de développement occidentales lancèrent des programmes dans les pays d'Afrique de l'Est pour améliorer la production animale et l'intégration des pasteurs tout en prônant un mode de vie sédentaire.

Toutefois, il convient de noter que la méconnaissance du mode de vie pastorale de façon générale, et en Afrique de l'Ouest en particulier, est un phénomène qui s'inscrit dans la longue durée. Bien avant les États coloniaux et leurs successeurs, la conquête islamique du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>83</sup> prônait un élevage de type sédentaire en encourageant les éleveurs à la pratique de la transhumance au détriment du nomadisme. La séquence ci-après, tirée des écrits de Bagayoko et al (2017), donne des informations sur cet élément historique. Descendant d'une lignée peule, Sékou Amadou livre sa première bataille en 1818 contre les ArBe, peuls animistes alliés aux Fama (roi) de Ségou.

---

<sup>83</sup> La conquête militaire musulmane, dénommée le djihad, survenue au XVIII<sup>e</sup> siècle en Afrique de l'Ouest.



Après avoir déclaré le Jihad et conquis Djenné, il fonde un empire théocratique appelé « Dina », foi en Islam et gouverné selon la Sharia. Il divise son empire en cinq régions, dirigées chacune par un gouverneur militaire et un conseil religieux constitué et quarante chefs placés sous son autorité. Il fonde également la ville d'Hamdallaye qui devient la capitale du nouvel empire. Les états généraux de la Dina organisés en 1821 sont l'occasion de jeter les bases d'un État solide et d'élaborer un code de gestion des ressources naturelles favorisant la coexistence pacifique des différentes communautés de Delta. À cette époque, l'économie repose essentiellement sur l'élevage bovin et ovin. Sékou Amadou impose donc aux nomades Peuls la sédentarisation et met sur pied un système qui, bien que basé sur les institutions préexistantes établies par le ArBe, formalise la répartition des ressources du Delta entre 37 leyde (entendus comme entités socio-écologiques et territoriales). Ce système dont l'objectif initial était d'assurer la gestion des parcours de transhumance a également eu des répercussions sur la gestion des terres agricoles et des pêcheries.<sup>84</sup>

La colonisation française (1893-1960) s'est inscrite plus ou moins dans cette même dynamique tout en induisant de profondes mutations par la fragmentation territoriale de l'immense paysage sahélien impactant par ricochet les rapports de production. De façon générale, le pastoralisme africain a pendant longtemps été perçu par les colons comme un système de subsistance stagnant, improductif et écologiquement néfaste. Dans l'imaginaire des colons, les mouvements des éleveurs étaient de l'errance, vite assimilés à du désordre, ne répondant à aucune logique précise. Pour eux, il fallait donc imposer une réorganisation des sociétés pastorales d'autant plus qu'il s'avérait difficile de prélever des taxes auprès des populations en perpétuel déplacement.

Au Nigeria, les autorités coloniales ont encouragé la création de villages sédentaires des Foulani Woodaabe avec, à la tête de chaque village, un chef traditionnel chargé de collecter les impôts. Ainsi, pour recruter le plus possible de transhumants, les chefs faisaient construire des villages au milieu des zones de pâturages suscitant implicitement leur sédentarisation (Liba'a 2012 : 75).

En Afrique de l'Est, la colonisation (1900-1963) a inversé le rapport de force entre ces communautés. En effet, les sociétés pastorales ont été fortement affectées par le morcellement de

---

<sup>84</sup> L'empire peul de Macina: la Dina. Voir Bagayoko et al (2017)

leur territoire par l'établissement des frontières induisant une déstructuration de leur mode de vie. Les pasteurs ont été, *de facto*, séparés de leurs aires de pâturage, de leurs sources d'eau, de leurs lieux de culte, de leurs marchés<sup>85</sup> et de leurs parents (Fratkin, 1997). Au Kenya, au Tanganyika et en Ouganda, les éleveurs ont été encapsulés dans des districts administratifs limitant ainsi leurs mouvements (Schlee, 2013).

À l'obtention de l'indépendance, les nouveaux États ont, machinalement, perpétué l'idéologie de la colonisation. Cette perception du pastoralisme a été un terrain fertile où a émergé sans difficulté l'approche Hardienne qui prônait la privatisation des espaces influençant, comme Galaty (2013) le mentionne, l'élaboration de programmes de recherche destinés à sédentariser les éleveurs qui se sont également soldés par des échecs.

---

<sup>85</sup> Les éleveurs ont même été interdits de vendre leurs animaux sur les marches à bétail.

### *Dimension politique des conflits agro-pastoraux*

Les données de cette étude révèlent qu'une frange importante de la population atteste que l'escalade des conflits serait due à une amitié instrumentale qu'entretiennent les autorités et tuteurs avec les éleveurs peuls. Selon eux, les échecs de médiation des instances en charge de la résolution des conflits sont sous-tendus par des échanges de faveurs entre elles et les communautés d'éleveurs. Ces données vont dans le même sens que ceux de Moritz (2006). Selon lui, les autorités en charge de la résolution des conflits dans le contexte camerounais se sont inscrites dans ce que Bayart a qualifié de *politique du ventre*. Il affirme que les conflits naissent des jugements partiels des autorités administratives qui n'avaient aucune incitation à résoudre les conflits résultant en partie de leurs actions. En effet, les protagonistes étaient de plus en plus frustrés par l'appétit vorace des autorités, d'autant plus que les transactions économiques ne pouvaient influencer l'issue du conflit. Le constat est le même au Ghana où Bukari (2017) montre que les autorités en charge de la gestion des conflits se servent de la résolution de ces conflits pour accroître leur capital politique. Selon lui, certaines autorités ne résolvent pas durablement les conflits car elles veulent protéger des relations amicales avec les éleveurs à qui elles ont confié leurs animaux. Dans son étude, les agriculteurs auraient affirmé que les propriétaires de bétail qui ne sont pas résidents d'Agogo (nord Ghana) sont liés politiquement à des fonctionnaires qui occupent des positions centrales dans la sphère politique leur permettant d'assurer une protection à leur bétail. Bagayoko et al (2017), dans leur étude sur la gestion des ressources naturelles et la configuration des relations de pouvoir dans le centre du Mali, affirment que les nouvelles configurations de pouvoir issues des interactions entre les institutions légales et *coutumières* laissent entrevoir des pratiques de corruption. À cet effet, ces auteurs font la distinction entre la corruption de l'administration sous-tendue par une logique de rente et celle du système judiciaire. Ils donnent des éléments d'explication dans les lignes suivantes :

« La corruption d'une administration animée par une logique de rente se produit lorsque certains fonctionnaires usent de leurs pouvoirs pour tirer profit des ambiguïtés nées de la coexistence du droit coutumier et du droit positif. Lors de l'entrée des troupeaux, les responsables politiques et administratifs ont tendance à réclamer une partie du revenu collecté par les joooros (maître des pâturages). Dans un tel contexte, le joooro est ainsi souvent appelé à verser des sommes d'argent aux fonctionnaires des services techniques et des administratifs pour obtenir l'ouverture d'un corridor pour le bétail. Ainsi, une grande partie des taxes perçues par le joooro

est-elle souvent déboursée en pots-de-vin versés aux agents de l'administration. Quant à la corruption au système judiciaire, elle se déroule dans le contexte de flou normatif actuel. Les acteurs locaux s'engagent souvent dans les procédures judiciaires coûteuses afin de faire valoir leurs droits à faire exploiter les ressources dans un espace donné. Ces frais servent souvent à soudoyer les juges qui d'ailleurs, ayant fréquemment été corrompus par les deux parties rendent la plupart du temps des décisions ambiguës. »<sup>86</sup>

Cette recherche a montré que, pour l'accès aux ressources fourragères et aux retenues d'eau, les autorités traditionnelles versaient de l'argent aux autorités administratives. Mais les pratiques de corruption généralement évoquées par les acteurs faisaient référence au détournement de l'argent issu du dédommagement des parcelles endommagées. Par ailleurs, certains interviewés ont fait référence aux frais de dossier qu'ils devaient payer lors du dépôt de leur plainte. Blundo et de Sardan (2006), dans leur typologie des pratiques de corruption en Afrique subsaharienne, rangent ce type de pratiques dans la catégorie des *frais injustifiés pour les services publics*. Selon ces auteurs, dans ce type de cas, le fonctionnaire contraint implicitement celui qui sollicite le service à payer des frais qui relèvent de la fonction du fonctionnaire. Généralement, ils justifient ces actes comme une contribution pour l'achat des fournitures (papier rame, encre...). Cependant, comme le précisent ces auteurs, le fait de s'acquitter de ces frais n'influence en rien l'issue du règlement des conflits pour lequel il a été sollicité par le plaignant. D'autres formes de corruption mentionnées dans la typologie faite par ces auteurs s'apparentent à des pratiques observées à Tienko et à Goulia. Il s'agit de l'action d'offrir des présents aux autorités. Ces auteurs expliquent cela par une sorte d'investissement qui consiste à donner aux fonctionnaires un cadeau d'anticipation dans le but de créer une dette morale ou symbolique vis-à-vis du donateur. Dès lors, l'échange de services ou de faveurs dans les interactions quotidiennes entre ces acteurs alimente un système basé sur la réciprocité. Selon les interviewés, ce genre de relation dyadique entre les instances en charge de la résolution des conflits et des éleveurs entraîne une fermentation de frustration qui s'extériorise par de violents conflits entre propriétaires de parcelles et propriétaires d'animaux. Toutefois, pour Koechlin (2015), établir une relation entre la corruption et les conflits est à la fois simpliste et réducteur. Chabal et Daloz (1999) bien avant attestaient que la corruption ne devait pas être perçue comme une chose néfaste qui doit être éradiquée, mais au contraire

---

<sup>86</sup> Dans le rapport d'African Security Sector Network intitulé « Gestion des ressources naturelles et configuration des relations de pouvoir dans le Centre du Mali : Entre ruptures et continuité » réalisé par Bagayoko et al (2017 :18-19).

comme un élément faisant partie intégrante de la vie quotidienne et routinière qui façonne les transactions sociales. L'étude a montré que la pratique qui consiste à offrir des présents aux autorités est très ancrée dans les relations qui les lient aux éleveurs et agriculteurs. Cette pratique permet d'huiler les relations en réduisant le fossé entre autorités et populations. Pour ces auteurs (Koechlin, 2015 Blundo et Olivier De Sardan, 2006), les pratiques de corruption qui consistent à donner des pots-de-vin et attendre un retour ne doivent pas être prises comme une transaction économique triviale, mais renseignent sur des pratiques culturelles complexes codifiées et normées. Chaque fois que la corruption est évoquée, des images de normes, de valeurs et d'un ordre social particuliers sont impliquées. Ces images sociales sont composées de pratiques implicites et routinières. La codification de ces pratiques est comprise par les acteurs qui interagissent dans un espace social. Ces pratiques, qui prennent parfois la forme de clientélisme, seraient, selon les écrits de De Sardan (2009), une solution pour des acteurs ou encore utilisateurs d'un service qui n'ont pas de capital relationnel. Ces pratiques (corruptibles) permettent donc d'établir une relation (commerciale) continue pouvant s'inscrire sur la durée. Le plus important dans une relation qui unit patron et client est de comprendre comment les acteurs concernés qualifient ces pratiques, ce qui expliquerait l'exemple du sous-préfet qui accepte l'argent de l'éleveur en notre présence sans toutefois éprouver une quelconque gêne. C'est lorsque les acteurs se sentent lésés par ce genre de pratiques qu'ils les rendent visibles. C'est en ce sens que Laclau et la Mouffe (2013), dans un contexte de réforme politique, postulent que, pour comprendre les conflits, il faut regarder les revendications de justice, d'égalité et de dignité qui émanent des subalternes. Pour conclure, les résultats observés sur les facteurs d'occurrence et d'émergence des conflits confirment la thèse de Collins (1975) quand il affirme que les conflits, de façon générale, sont dus à l'inégalité qui transparaît dans la distribution de trois ressources clés, à savoir :

- la ressource économique qui renvoie aux conditions matérielles ;
- l'accès au pouvoir qui se réfère à la position sociale ;
- le contrôle du réseau organisationnel et des ressources culturelles en lien avec le contrôle des rites que produit la solidarité des groupes.

Pour lui, les conflits naissent entre ceux qui possèdent ces trois ressources clés et ceux qui n'y ont pas accès. Toutefois, je reste convaincue, comme Le Meur et Hochet (2010), que ces facteurs ne génèrent pas les conflits, mais provoquent des changements sociaux à travers une forte compétition autour des ressources, un pluralisme normatif, un ajustement situationnel et une

montée des inégalités sociales. La genèse des tensions en conflit potentiel, l'émergence du conflit et la dynamique de son déroulement ou de sa résolution doivent faire l'objet d'une analyse fine.

## 2. Comprendre les conflits

### *L'étiologie du conflit*

Les résultats de cette étude font ressortir plusieurs causes des conflits qui sont fonction des acteurs en conflit et des relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres. En effet, les conflits les plus fréquemment observés se déclinent en deux catégories. La première concerne les litiges entre les agro-pasteurs sédentaires et les propriétaires d'exploitation agricole et est due au refus de dédommagement de la parcelle détruite, aux désaccords émanant de la situation de marchandage, aux dégâts répétitifs et aux actions de représailles. La deuxième catégorie renvoie aux conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs locaux sur le refus de reconnaissance de destruction de cultures, le non-respect des engagements pris par les transhumants, l'interaction de face-à-face lors de la constatation de destruction d'exploitation agricole.

De façon générale, plusieurs auteurs ont traité des questions en lien avec les causes véritables des conflits autour des espaces agro-pastoraux variant d'une école de pensée à une autre. Pour Hussein, Sumberg et Seddon (1999), développementalistes, les causes des conflits sont présentées dans le tableau ci-après :

**Tableau 8** : Causes des conflits éleveurs-agriculteurs selon Hussein, Sumberg et Seddon

<b>Long-term trends and proximate causes of farmer-herder conflict</b>	
<p><b>Long –term trends</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gradual process over 50 years of Fulani herds moving from northern to southern areas of semi-arid Africa, with their herds</li> <li>- Increased availability of modern weapons since the mid-1980s</li> <li>-Increased population pressure</li> <li>-Farmer encroachment on traditional pastoral lands</li> <li>-Overall economic crisis</li> <li>-Climate change</li> <li>-Privatisation of land</li> </ul>	<p><b>Proximate causes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Influx of refugees from civil war</li> <li>-Pastoralists' herds trespassing on farmers' fields causing crop damage</li> <li>- Exclusion of nomadic herders from traditional rangelands</li> <li>Convergence of herding groups around wells</li> <li>-Drought</li> <li>-Permanent settlement of 'strangers' on land given to pastoralists by local 'host' agricultural populations</li> </ul>

Bien qu'abordant une perspective globale, leurs résultats s'éloignent de ceux observés dans cette étude. Par contre, mes résultats se rapprochent de l'approche de l'écologie politique, mais une différence au niveau des questions écologiques est à relever. Pour les tenants de ce courant de pensée, l'analyse des conflits s'articule autour des conditions écologiques et des relations sociopolitiques. Leurs écrits nous renseignent sur la manière avec laquelle : l'accès et le contrôle des ressources naturelles sont définis et contestés ; les rapports à l'environnement sont façonnés par les actions politiques ; et l'accès aux ressources naturelles est négocié dans les interactions quotidiennes des acteurs.

Par ailleurs, pour Collins (1975), dont l'étude en cours se rapproche le plus, les conflits sont fonction des groupes antagonistes. Ce sont les mobilisations qui transforment les tensions en conflits. Selon Collins, la mobilisation renvoie à la possession des ressources matérielles et émotionnelles. En ce qui concerne les ressources matérielles, elles émanent du système de communication au sein du groupe et des moyens logistiques à sa disposition. En plus des ressources matérielles, les groupes antagonistes ont besoin de ressources symboliques et émotionnelles qui déterminent de la solidarité du groupe et permettent d'atteindre les objectifs que seuls les individus peuvent atteindre. Les émotions permettent de galvaniser le groupe. En outre, la solidification du groupe dépend de la vision commune et des émotions communes que les membres du groupe partagent et qui les lient, définissant ainsi leur identité. Les conflits apparaissent comme un système d'évaluation qui permet d'en savoir plus sur le niveau de cohésion des groupes qui coexistent et rendent donc visibles ou invisibles les microfêlures. Cependant, Laclau et Mouffe (2013), fortement influencés par les écrits de Gramsci, ne partagent pas l'idée de groupes antagonistes. Pour ces auteurs, les conflits sont dus à la lutte des hégémonies. Ils partent du postulat selon lequel les conflits ne se réduisent pas à un ensemble d'intérêts sociaux et économiques prédéfinis par la structure des rapports de production. Cela présuppose une agrégation discursive et pratique de différentes luttes, revendications et perceptions de l'injustice parsemant l'espace social. Les identités ne sont pas préalablement définies mais sont constamment renégociées. C'est ce que je tente de démontrer dans la deuxième partie du point VI<sup>87</sup>, qui traite des raisons militantes en la faveur de la réduction des conflits autour des espaces agro-pastoraux à Tienko, lorsque j'aborde les questions des

---

<sup>87</sup> Voir la page 140

changements survenus dans l'objet intentionnel des acteurs. Cette partie donne des informations sur la coopération dans les relations des groupes autrefois jugés antagonistes.

### *Violence dans les conflits*

Les résultats de cette étude démontrent que les affrontements violents autour des espaces agropastoraux sont à la fois protéiformes et complexes, pouvant résulter de la faible intégration ou du manque de maîtrise, ou la conséquence du clientélisme. Pour Pruitt et Kim (1994 :70), au moins cinq types de transformations se produisent couramment au cours d'une escalade des conflits. Tous ne se trouvent peut-être pas dans un seul conflit, mais tous sont très communs. Les cinq transformations sont les suivantes :

- (1) le passage du conflit de petite à grande échelle,
- (2) le passage d'une tactique légère à une tactique lourde qui renvoie à une tendance des parties à réajuster et rectifier leurs tactiques en mobilisant d'autres ressources dans le seul but de vaincre l'adversaire,
- (3) le passage du spécifique au général, en cas d'escalade d'un conflit : les questions d'ordre spécifiques ont tendance à céder la place à des questions générales sabotant ainsi les relations entre parties en conflit,
- (4) le passage d'un petit nombre de personnes à un nombre conséquent : les conflits commencent par les agitations d'un petit nombre pour déboucher avec un nombre élevé de participants,
- (5) le passage de l'optique de bien faire et gagner et/ou nuire à l'adversaire. Dans le commencement de plusieurs conflits, les parties se concentrent sur la santé du groupe sans tenir compte de leurs actions sur le groupe adverse.

Comme démontré dans cette étude, les affrontements violents dans les champs se généralisent pour devenir des affrontements opposant les communautés locales et parfois les agro-pasteurs peuls sédentarisés. C'est ce que Collins (1975) confirme quand il allègue que la violence engendre la violence. En effet, la violence augmente le risque de nouveaux affrontements qui induisent une recrudescence des conflits. La spirale du conflit dans laquelle plongent les groupes opposés se sert des atrocités perpétrées comme une ressource symbolique. Cette ressource est utilisée par les parties en conflit pour justifier leurs actions de représailles et permet également de créer une coalition ou de renforcer la cohésion au sein du groupe. Elle n'est donc pas un acte isolé comme le postulent Schmidt et Schröder (2001). La violence qui résulte des conflits autour



des espaces agro-pastoraux n'est pas seulement idiosyncrasique, elle est le produit d'un processus historique. C'est ce que confirment les auteurs du courant de l'écologie politique qui tiennent compte à la fois du contexte historique et du contexte politique dans l'analyse des conflits. La revue de la littérature met en exergue les travaux de Basset (1988) sur les conflits entre éleveurs et agriculteurs dans le nord de la Côte d'Ivoire qui révèlent que, pour mieux comprendre l'exacerbation des conflits, il faut remonter aux origines de l'installation des éleveurs peuls dans le nord de la Côte d'Ivoire.

### *Désescalade du conflit*

Dans cette étude, il ressort que les conflits auraient connu une baisse substantielle. Les interviewés évoquent diverses raisons pouvant expliquer ce fait. Pour le corps administratif, il s'agit des campagnes de sensibilisation ; pour la commission villageoise de gestion des conflits, il s'agit de la bonne gestion des conflits (fin des pratiques clientélares) ; pour les agro-éleveurs, il s'agit du changement dans l'objet intentionnel et, pour les transhumants, il est question du durcissement des conditions d'accès aux ressources naturelles. Ces résultats s'éloignent de ceux observés par Collins : pour lui, la carence en ressources émotionnelles et matérielles conduit à une désescalade du conflit. En effet, lorsqu'un groupe en conflit perd sa cohésion, le conflit baisse en intensité. Les groupes fragmentés ne peuvent pas maintenir une forte implication émotionnelle. Pour Sumberg et Seddon (1999), les relations non violentes entre éleveurs et agriculteurs résultent d'une stratégie d'évitement qui se traduit par le départ ou le retrait des éleveurs d'une zone où il y a une abondance de conflits.

Pour Rubin, Pruitt et Kim (1994), les conditions qui conduisent à une désescalade des conflits sont les suivantes :

- les acteurs ont trouvé un consensus autour des normes,
- le manque d'informations sur les aboutissements du groupe adverse,
- la ségrégation physique et psychologique,
- l'existence d'un système très stricte,
- le déplacement du groupe (social mobility),
- la communication physique et sociale interrompue,
- le retrait du leader charismatique
- le blocage des supports extérieurs

Cependant, les résultats observés en lien avec la désescalade des conflits épousent la thèse de Laclau et Mouffe (2013). Ces affirment que la réduction des conflits s'observe lorsque l'une des demandes dans l'hégémonie se sépare des autres porteurs de revendications. En aspirant, sous une forme nouvelle, à l'universalisation, l'on assiste à un processus de dislocation. Des porteurs de nouvelles demandes incompatibles avec l'ordre hégémonique antérieur s'attellent ainsi à déconstruire l'ordre politique dominant et le re-sémantisent pour donner forme à une autre revendication. La réduction des conflits n'est pas seulement due à une réduction des ressources économiques et émotionnelles mais aussi la déconstruction d'un système de pensée dominant qui sous-tendait la polarisation des groupes. Dans le cadre des conflits des espaces agro-pastoraux, la dichotomie éleveur/agriculteur devient de plus en plus obsolète du fait de l'imbrication des deux sociétés. Les conflits dans un tel contexte sont exprimés différemment les rendant moins spectaculaires.

# CONCLUSION

Cette recherche a été suscitée par le désir de comprendre le pastoralisme en Côte d'Ivoire dans un écosystème social fragilisé par les péjorations climatiques, la croissance démographique et la colonisation des espaces pâturables par les cultures pérennes et de rentes. À Tienko, la précarité de cette situation s'est accentuée durant la décennie de crise sociopolitique qui a secoué la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011. De fait, la compétition autour des espaces agro-pastoraux pour l'accès et le contrôle des ressources est devenue plus prononcée, occasionnant parfois des conflits violents entre les propriétaires d'animaux et les propriétaires des exploitations agricoles. C'est fort de ce contexte que cette étude a voulu analyser la gouvernance des ressources agro-pastorales à partir des formes complexes d'interaction et de coordination entre divers acteurs impliqués dans la gestion de ces ressources, et ce, en s'appuyant sur les conflits autour des espaces agro-pastoraux dans la sous-préfecture de Tienko.

Plusieurs constats ont donc été posés sur la base des observations de terrain. Le premier a permis d'observer la dynamique des conflits autour des espaces agro-pastoraux à Tienko (de la visibilité à l'invisibilité des conflits). Dans le deuxième, il a été question de montrer comment les expériences vécues par les acteurs ont façonné l'image qu'ils ont les uns des autres et comment cette image prend forme dans les discours lors de la résolution des conflits ou dans les conversations quotidiennes. Dans le troisième et le quatrième, il s'est agi de faire ressortir les changements survenus dans les interactions des acteurs des conflits autour des espaces agro-pastoraux.

À ce stade de la réflexion, il est apparu nécessaire de faire une socio-histoire des conflits afin de savoir comment les espaces agro-pastoraux et les conflits étaient régulés avant d'aborder la question relative à l'analyse des conflits.

L'analyse des conflits a fait ressortir les facteurs qui sous-tendent l'occurrence et l'escalade des conflits. Ces facteurs sont selon les interviewés, l'extension des surfaces agricoles, la pression animale sur les ressources, la construction de l'image de l'autre et les raisons d'ordre personnel, comme la courtisanerie des femmes des agriculteurs. En effet, l'extension des surfaces agricoles par le biais des cultures pérennes et de rentes a changé le rapport à la terre. Leur permanence réduit les espaces pâturables dans un contexte meublé par l'augmentation de la population bovine due en partie à l'intérêt porté à la possession de bétail qui apparaît chez les agro-éleveurs comme

un moyen de thésaurisation. D'un autre côté, les péjorations climatiques et les bénéfices tirés de la pratique du tutorat semblent occasionner une descente précoce des éleveurs transhumants accompagnés de leur cheptel. La construction de l'image que les communautés pastorales et agricoles ont construite à partir d'un long processus - qui prend ses fondements dans les interactions des praticiens de ces deux activités - est de nature à favoriser parfois la transformation du conflit en affrontements violents. Tous ces facteurs interconnectés plantent le décor de l'occurrence des conflits, dont l'élément déclencheur est la destruction des parcelles agricoles par les bœufs. À ce niveau, une typologie des conflits a permis de les ranger en deux catégories :

- les conflits entre agro-pasteurs sédentaires et propriétaires de parcelles agricoles, qui sont dus au refus de dédommager, au désaccord émanant de la situation de marchandage, aux dégâts répétitifs et aux représailles qui prennent parfois la forme de vendetta ;
- les conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs qui sont sous-tendus par le refus de reconnaissance des destructions des cultures, le non-respect des engagements pris par les éleveurs transhumants et les interactions de face-à-face sur la parcelle endommagée.

Ces conflits dont les causes sont variables et protéiformes, sont fortement sous-tendus par la nature des rapports qu'entretiennent les acteurs en conflits. Ceux-ci s'expriment par des abus verbaux qui sont puisés directement dans les registres culturels des interactants. Cependant, si les émotions qui alimentent ces violences verbales ne sont pas maîtrisées, elles peuvent dégénérer en affrontements violents débouchant ainsi sur une escalade des conflits. L'étude a montré qu'à ce niveau, le conflit quitte le stade du particulier pour passer au général impliquant plusieurs acteurs. Toutefois, les causes susmentionnées et les violences qui en découlent ne sont pas observables dans tous les cas de destruction de cultures. Au vu de ce qui précède, il ressort clairement que les mêmes causes ne produisent pas partout les mêmes effets. Selon les interviewés, l'escalade localisée serait due au grand nombre de transhumants sur certains sites et à leur faible intégration. Il ressort clairement que les cas de conflits violents impliquent généralement les éleveurs transhumants qui ne résident pas au sein des communautés locales.

D'un autre côté, une réduction du nombre de conflits a été soulignée à Tienko lors de la troisième phase de collecte de données effectuée en 2016. Même si les raisons de cette prétendue baisse substantielle varient d'un acteur à un autre en fonction de sa position au sein de la communauté, elle a permis d'en savoir plus sur des changements apparus dans l'espace pastoral dans cette sous-préfecture. En clair, elle dénote d'une faible collaboration entre la sous-préfecture et la commission villageoise de gestion des conflits. L'immixtion de la mairie dans le paysage de la gestion des ressources naturelles par le biais d'un système de taxation engendre un contournement de la zone d'influence de la mairie par les transhumants pouvant justifier la disparition des conflits. D'autre part, une configuration nouvelle dans les rapports dyadiques entre communauté agricole et communauté pastorale joue en faveur de l'invisibilité des conflits. En définitive, la supposée disparition des conflits d'usage renvoie au fait que les conflits sont exprimés de différentes manières au niveau des communautés riveraines ou que l'évocation de ce fait semble être un prétexte au niveau de l'administration pour afficher une image positive lourdement entachée par leur absence pendant la décennie de crise sociopolitique en Côte d'Ivoire.

L'analyse des interactions conflictuelles des acteurs s'est fortement appuyée sur les travaux de Barachach et Lawler (1981). Cette analyse s'est construite à partir des cas de conflits observés pendant la période de collecte des données et a fait ressortir des interactions leurs tactiques et stratégies alimentées par l'accroissement de leurs intérêts. De façon concrète, ces interactions ont été analysées à travers cinq cas de conflits qui ont mis en relief le rôle des émotions dans les interactions de face-à-face, les tactiques de bluff et de non-bluff, le rôle de la formulation des excuses dans la pacification du conflit.

La flexibilité de ces interactions a été testée par l'analyse des conflits produits pendant la période de crise sociopolitique. En effet, avec la crise sociopolitique, on a pu observer comment les rapports autour des espaces agro-pastoraux ont été refaçonnés, changeant ainsi la structuration interne et externe des interactions. Pendant la période d'occupation de cette zone par les forces rebelles, la résolution des conflits était orientée sur une politique d'appât du gain suscitant des fermentations de frustration à l'origine de vagues de violences. D'autre part, l'étude a montré que de façon générale, les interactions des acteurs impliqués dans la résolution des conflits sont huilées par des énoncés performatifs qui ont une double fonction servant à atténuer ou à envenimer les conflits.

Avant de clore cet ouvrage, j'aimerais présenter des pistes de réflexion complémentaires qui feront l'objet de recherches futures. En effet, le temps relativement court alloué à cette recherche

qui a porté sur la compréhension des conflits autour des espaces agro-pastoraux n'a pas pu permettre d'explorer nombre de questions qui pourraient s'avérer éclairantes pour l'amélioration de ce travail. Lors de mes travaux de terrain, j'ai collecté une abondance de morceaux de conflits qui ont permis d'illustrer les interactions des acteurs. Cependant, au cours de la rédaction, l'importance d'une étude de cas s'est fait ressentir. En effet, la grille d'analyse adoptée tout au long de cette étude pourrait se trouver renforcée avec la présentation d'un ou de deux cas de conflits qui serviraient à rendre compte du caractère à la fois évolutif et complexe de ces conflits en suivant leurs trajectoires depuis leur genèse jusqu'à leur résolution. Ces cas pourraient permettre d'en savoir plus sur l'interconnectivité des myriades de liens disparates et les dynamiques de ces conflits pris dans leur contexte. Ils pourraient permettre d'observer les messages non verbaux, la manière dont chaque acteur se présente (tenues vestimentaires, attitudes...), en clair d'observer le jeu des interactants insérés dans le conflit.

Dans un autre ordre d'idée, il convient de souligner que cette étude a été masculine. Dans le cadre de recherches futures, il serait intéressant de mettre en perspective une dimension genrée en y incluant le point de vue de la population féminine qui ne transparaît que légèrement dans cette étude. Les questions comme la répartition genrée des rôles dans les deux sociétés étudiées, le jeu de pouvoir et les transformations induites par les changements mentionnés dans cette étude sur le mode de vie des femmes pourraient être mieux élaborées. Plus encore, au cours de mon dernier terrain, j'ai constaté une récurrence des conflits fonciers entre plusieurs villages (Bokouna et Kotoula) du fait de l'installation des groupes migrants, ainsi que d'autres conflits autour des sites d'orpaillage. Il pourrait être intéressant d'intégrer l'émergence de ces nouvelles formes de conflits dans le cadre de futurs travaux de recherche concernant la sous-préfecture de Tienko.

Pour finir, l'étude a succinctement évoqué les interactions entre forces de l'ordre détachées dans la sous-préfecture de Tienko pour assurer le contrôle des frontières en vue de prévenir une attaque des groupes terroristes qui sévissent présentement en Afrique de l'Ouest. Les éleveurs sont généralement assimilés à des terroristes. De façon générale, aborder les questions sécuritaires sous l'angle du pastoralisme pourrait permettre d'en savoir plus sur le processus de construction de l'image du terroriste par les acteurs au niveau local, et l'influence même de ces groupes terroristes sur le pastoralisme en dehors de leur sphère d'intervention. Dans un contexte plus vaste de migration sud-nord et de radicalisation des jeunes dans les zones de provenance des éleveurs où les bergers semblent être les proies faciles pour les groupes terroristes, il s'avère primordial

d'analyser la gouvernance des espaces agro-pastoraux à l'échelle locale afin de garantir un accès régulier aux ressources naturelles. Cet accès pourrait ainsi permettre de sécuriser leur moyen de subsistance.

En somme, cette étude a contribué à l'approfondissement des connaissances sur les questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles et des conflits qui y sont rattachés en Afrique et plus particulièrement en Afrique de l'ouest. Au niveau de la Côte d'Ivoire, dans le contexte de l'implémentation de la loi pastorale en vigueur depuis 2016, elle fournit une documentation sur les interactions des acteurs à l'échelle locale qui permet de mieux appréhender les conflits autour des espaces agro-pastoraux.

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abass, Isah Mohammed. 2012. "No Retreat No Surrender Conflict for Survival Between Fulani Pastoralists And Farmers In Northern Nigeria." *European Scientific Journal* 8 (1):331-345. doi: <http://dx.doi.org/10.19044/esj.2012.v8n1p%25p>.
- Afane, Abdoukader, and Laurent Gagnol. 2014. "Convoitises et Conflits entre Ressources Pastorales et Extractives au Nord-Niger. Verts pâturages et yellow cake chez les « hommes bleus »." *Afrique Contemporaine* 1 (249): 53-68. doi: 10.3917/afco.249.0053.
- Akindès, Francis. 2003. "Côte d'Ivoire: Socio-political Crises, 'Ivoirité' and the Course of History." *African Sociological Review* 7 (2):11-28.
- Akindès, Francis. 2017. "« On ne mange pas les ponts et le goudron »: Les Sentiers Sinueux d'une Sortie de Crise en Côte d'Ivoire." *Politique africaine* 4 (148):5-26. doi: 10.3917/polaf.148.0005.
- Akude, John Emeka. 2009. *Governance and Crisis of the State in Africa: The Context and Dynamics of the Conflicts in West Africa*. London: Ed Adonis & Abbey.
- Amadou, Boureima, and Jean Boutrais. 2012. "Logiques Pastorales et de Conservation de la Nature: les Transhumances et le Parc du W (Niger, Burkina-Faso, Benin)." *Autrepart* 1 (60):55-75. doi: 10.3917/autr.060.0055.
- Ancey, Véronique. 1996. "Trajectoires Pastorales et Politiques Economiques de l'Elevage: Eleveurs Transhumants dans le Nord de la Côte d'Ivoire." PhD Thesis, EHESS Paris.
- Ancey, Véronique. 1997. "Les Peuls Transhumants du Nord de la Côte-d'Ivoire entre l'Etat et les Paysans : la mobilité en réponse aux crises." In *Le modèle ivoirien en questions: crises, ajustements, recompositions*, edited by Contamin Bernard and Memel-Fotê Harris, 669-687. Paris: Karthala; Orstom.
- Ancey, Véronique. 2017. "Entre le monde du développement et les sociétés pastorales : Enjeux de connaissance et d'action. Le cas de l'information et de la gestion de l'eau." XXIIIème Journées du Développement ATM 2017. *Agricultures, ruralités et développement.*, Université Libre de Bruxelles, Belgique.
- Arditi, Claude. 1990. "Les Peul, les Senufo et les Vétérinaires." *Cahiers des Sciences Humaines* 26 (1- 2):137-153.
- Armah, Frederick A., Isaac Luginaah, Genesis T. Yengoh, Joseph Taabazuing, and David O.Yawson. 2014. "Management of Natural Resources in a Conflict Environment in Ghana: Unmasking a Messy Policy Problem." *Journal of Environmental Planning and Management* 57 (11):1724-1745. doi: 10.1080/09640568.2013.834247.



- Asmerom, Abrha Tesfay. 2017. "The Value of Indigenous Social Knowledge in Managing intra and Inter-group Conflicts: Experience from South East Tigray, Ethiopia." *African Journal of Political Science and International Relations* 11 (8):220-233. doi: 10.5897/AJPSIR2016.0878.
- Augusseau, Xavier, Jean-Paul Cheylan, and Edwige Liehoun. 2004. "Dynamiques Territoriales de l'Agropastoralisme en Zone de Migration : Niveaux d'Organisation et Interactions." *Cahiers Agricultures* 13:488-494.
- Austin, John Langshaw. 1962. *How to Do Things with Words*. OXFORD: Oxford University Press.
- Ayantunde, Augustine, Rainer Asse, Mohammed Said, and Abdou Fall. 2014. "Transhumant Pastoralism, Sustainable Management of Natural Resources and Endemic Ruminant Livestock in the Sub-Humid Zone of West Africa." *Environmental Development Sustainable* 16:1097-1117. doi: 10.1007/s10668-014-9515-z.
- Ayantunde, Augustine, Timothy Williams, Henk Udo, Salvador Fernández-Rivera, and et al. 2000. "Herders' Perceptions, Practice, and Problems of Night Grazing in the Sahel: Case Studies from Niger." *Human Ecology* 28 (1): 109-130.
- Bacharach, Samuel, and Edward Lawler. 1981. *Bargaining. Power, Tactics and Outcomes*. 1ère ed. California Jossey-Bass.
- Bagayoko, Niagalé, Boubacar Ba Boukary Sangaré, and Kalilou Sidibé. 2017. *Gestion des ressources naturelles et configuration des relations de pouvoir dans le centre du Mali : entre ruptures et continuité* ». African Security Sector Network.
- Bah Alassane, Touré Ibra, Fourage Christian, Gaye Ibrahima, and et al. 2010. "Un Modèle Multi-agents Pour Etudier Les Politiques d'Affectation Des Terres et leurs Impacts Sur Les Dynamiques Pastorales et Territoriales au Ferlo (Sénégal)." *Cahier de l'Agriculture*. 19 (2):118-126.
- Baland, Jean-Marie, and Jean-Philippe Platteau. 1996. *Halting Degradation of Natural Resources. Is There a Role for Rural Communities?* Oxford: Clarendon Press.
- Bassett, Thomas. 1988. "The political Ecology of Peasant-Herder Conflicts in the Northern Ivory Coast." *Annals of the Association of American Geographers* 78 (3):453-472.
- Bassett, Thomas. 1994. "Hired Herders and Herd Management in Fulani Pastoralism (Northern Côte d'Ivoire)." *Cahiers d'études africaines* (133-135):147-173.
- Bassett, Thomas. 2001. *The Peasant Cotton Revolution in West Africa. Côte d'Ivoire, 1880-1995*. Bassett, Thomas. 2009. "Mobile Pastoralism on the Brink of Land Privatization in Northern Côte d'Ivoire." *Geoforum* 40:756-766. doi: 10.1016/j.geoforum. 2009.04.005.

- Beeler, Sabrina. 2006. "Conflits Entre Agriculteurs et Eleveurs au Nord-Ouest du Mali." (141).
- Bellamy, Alex, and Paul Williams. 2011. "The New Politics of Protection? Côte d'Ivoire, Lybia and Responsibility to Protect." *International Affairs* 87 (4): 825-850.
- Benjaminsen, Tor. 2008. "Does Supply-Induced Scarcity Drive Violent Conflicts in the African Sahel? The Case of the Tuareg Rebellion in Northern Mali." *Journal of Peace Research* 45 (6):819-836. doi: <https://doi.org/10.1177/0022343308096158>.
- Benjaminsen, Tor, and Boubacar Ba. 2009. "Farmer-Herder Conflicts, Pastoral Marginalization and Corruption: A Case Study from the Inland Niger Delta Mali." *Geographical Journal* 175 (1):71- 81. doi: 10.1111/j. 1475-4959.2008.00312.x.
- Benjaminsen, Tor, Faustin Maganga, and Jumanne Moshi Abdallah. 2009. "The Kilosa Killings: Political Ecology of a Farmer–Herder Conflict in Tanzania." *Development and Change* 40 (3):423-445. doi: <https://doi.org/10.1111/j.1467-7660.2009.01558.x>.
- Berger, Rachel. 2003. "Conflict over Natural Resources among Pastoralists in Northern Kenya: A Look at Recent Initiatives in Conflict Resolution." *Journal of International Development* 15:245-257. doi: 10.1002/jid.985.
- Bernadet, Philippe. 1984. *Les Peuls semi-transhumants de la Côte d'Ivoire*. Paris L'Harmattan.
- Bernadet, Philippe. 1994. "Éleveurs et Agriculteurs en Côte d'Ivoire: Spécialisation et Complémentarité." In *Dynamique des Systèmes agraires: à la Croisée des Parcours: pasteurs, éleveurs, cultivateurs*, edited by Chantal Blanc-Pamard and Jean Boutrais, 237-268. Paris: ORSTOM.
- Bertolt, Boris. 2013. "Terres, Identités et Violences Socio-politiques au Darfour." In *Les identités nationales, postcoloniales ou contemporaines en Afrique*, edited by Roger Mondoué et Yves Abel Nganguem. Paris: l'Harmattan.
- Betabelet, Julie Roselyne, Alexis Maïna Ababa, and Ibrahim Tidjani. 2015. "Élevage bovin et conflits en Centrafrique." *Les Cahiers d'Outre-Mer* 272. doi: 10.4000/com.7655.
- Beyenne, Fedaku. 2017. "Natural Resource Conflict Analysis among Pastoralists in Southern Ethiopia." *Journal of Peacebuilding & Development* 12 (1):19-33. doi: 10.1080/15423166.2017.128605.
- Blewett, Robert. 1995. "Property Rights as a Cause of the Tragedy of the Commons: Institutional Change and the Pastoral Maasai of Kenya." *Eastern Economic Journal* 21 (4):477-490.

- Blommaert, Jan, and Chris Bulcaen. 2000. "Critical Discourse Analysis." *Annual Reviews Anthropology* (29):447–66.
- Blundo, Giorgio, and Jean-Pierre Olivier de Sardan. 2006. "Everyday Corruption in West Africa." In *Everyday Corruption and the State. Citizens and Public Officials in Africa*, edited by Giorgio Blundo and Jean-Pierre Olivier de Sardan, 69-109. London: Zed Books.
- Bogale, Ayalneh, and Benedikt Korf. 2007. "To Share or Not To Share? (Non-) Violence, Scarcity and Resources Access in Somali Region, Ethiopia." *The Journal of Development Studies* 43 (4):743-765. doi: doi.org/10.1080/00220380701260093.
- Bonnet, Bernard. 2013. "Vulnérabilité Pastorale et Politiques Publiques de Sécurisation de la Mobilité Pastorale au Sahel." *Mondes en développement* 4 (164):71-91. doi: 10.3917/med.164.0071.
- Bonnet, Bernard. 2016. "Une brève histoire du pastoralisme dans les politiques publiques." *Grain de sel* 73–74:6–7.
- Bonté, Pierre. 1977. "Conditions et Effets de l'Implantation d'Industries Minières en Milieu Pastoral : l'exemple de la Mauritanie." In *Pastoralism in Tropical Africa*, edited by Théodore Monod. Oxford: Oxford University Press.
- Boureima Amadou, and Jean Boutrais. 2012. "Logiques Pastorales et de Conservation de la Nature : Les Transhumances et le Parc du W (Niger, Burkina-Faso, Benin)." *Autrepart* 60 (1):55-75. doi: 10.3917/autr.060.0055.
- Bronkhorst, Salomé 2012. "Rareté de Ressources et Conflit Entre Pasteurs et Agriculteurs au Sud- Kordofan, Soudan. Les Obstacles à la Promotion du Pastoralisme Comme Forme d'Adaptation au Changement Climatique." *Cultures et Conflits* 88:111-132.
- Brottem, Leif. 2016. "Environmental Change and Farmer-Herder Conflict in Agro- pastoral West Africa." *Human Ecology* 44:547-563. doi: https://doi.org/ 10.1007/s10745-016-9846-5.
- Bruijn, Mirjam de. 2000. "Rapport interethniques et Identité. L'exemple des Pasteurs Peuls et des Cultivateurs hummbeebe au Mali Central." In, *l'Ethnicité Peule dans un Contexte nouveaux : la Dynamique dans des Contextes Nouveaux* 15-36.
- Bruijn, Mirjam de, Rijk Van Dijk, and Dick Foeken. 2001. *Mobile Africa. Changing Patterns of Movement in Africa and Beyond*. Vol. 1. Leiden; Boston; Köln: Brill.
- Bukari, Kaderi, and Nicholas Schareika. 2015. "Stereotypes, Prejudices and Exclusion of Fulani Pastoralist in Ghana." *Pastoralism: Research, Policy and Practice* 5 (20):1-12. doi: 10.1186/s13570-015-0043-8.

- Bukari, Kaderi Noagah. 2017. "Farmer-Herder Relations in Ghana: Interplay of Environmental Change, Conflict, Cooperation and Social Networks." PhD thesis, Faculty of Social Sciences, Georg-August University of Göttingen.
- Bukari, Kaderi Noagah, Papa Sow, and Jürgen Scheffran. 2018. "Cooperation and Co-Existence between Farmers and Herders in Midst of Violent Farmer- Herder Conflicts in Ghana." *African Studies Review*: 78-102. doi: 10.1017/ asr.2017.124.
- Butler, Judith. 1997. *Excitable speech: a politics of the performative*. London: Routledge.
- Butler, Judith. 2010. "Performative agency." *Journal of cultural economy* 3 (2): 147-161. doi: <http://dx.doi.org/10.1080/175330350.2010.494117>.
- Cabe, J. T Mc. 1990. "Turkana Pastoralism. A Case against the Tragedy of the Commons." *Human Ecology* (18):81-104.
- Cabot, Charlène. 2017. "Climate Change, Security Risks and Conflict Reduction in Africa. A Case Study of Farmer-Herder Conflicts over Natural Resources in Côte d'Ivoire, Ghana and Burkina Faso 1960– 2000." In, ed Hexagon Series on Human and Environmental Security and Peace.
- Cecchi, Philippe. 2007. *L'eau En Partage : Les Petits Barrages de Côte d'Ivoire*. Paris: IRD. Chabal, Patrick, and Jean-Pascal Daloz. 1999. *Africa Works. Disorder as Political Instrument*.
- Chabal, Patrick, Ulf Engel, and Anna-Maria Gentili. 2005. *Is Violence Inevitable in Africa? Theories of Conflict and Approaches to Conflict Prevention*. Leiden: Brill.
- Chalin, Victoire. "Réflexions Autour de la Construction de Représentations Racistes à l'Égard des Éleveurs." *Cahiers de l'Urmis* 14:1-17. doi: [http:// urmis.revues.org/1253](http://urmis.revues.org/1253).
- Chang, Claudia, and Harold Koster. 1994. *Pastoralists at the Periphery. Herders in a capitalist World*. Tucson and London: The University of Arizona Press.
- Charnley, Susan. 1997. "Pastoralism and Property Rights: The Evolution of Communal Property on the Usangu Plains, Tanzania." *African Economic History* (25) :97-119.
- Chauveau, Jean-Pierre, Jean-Philippe Colin, Jean-Pierre Jacob, Philippe Lavigne Delville, and Pierre-Yves Le Meur. 2006. *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest. Résultats du projet CLAIMS*. iied.

- Chauveau, Jean Pierre, Marc Le Pape, and Olivier De Sardan. 2001. *La Pluralité Des Normes et Leur Dynamique en Afrique. Implication Pour Les Politiques Publiques, Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralité des normes et jeux d'acteurs.* Paris: IRD Karthala.
- Chauveau, Jean Pierre. 2007. "Transferts fonciers et relation de "tutorat" en Afrique de l'Ouest. Évolutions et enjeux actuels d'une institution agraire coutumière." *Le Journal des Sciences Sociales* (4):7-33.
- Chauvin, Emmanuel, and Christian Seignobos. 2013. "L'imbroglia Centrafricain." *Afrique Contemporaine* 4(248):119-148. doi: 10.3917/afco.248.0119.
- Cissé, Youssouf Tata. 1994. *La Confrérie des Chasseurs Malinkés et Bambara Mythes, rites et récits initiatiques.* Nouvelles du Sud ed. Paris.
- Clanet, Jean-Charles, and Andrew Ogilvie. 2009. "Farmer-herder Conflicts and Water Governance in a Semi-arid Region of Africa." *Water International* 34 (1):30-46. doi: <https://doi.org/10.1080/02508060802677853>.
- Collins, Randall. 1975. *Conflict Sociology.* New York: Academic Press.
- Contamin, Bernard. 1997. "Entreprises Publiques et Désengagement de l'Etat en : Côte d'Ivoire. A la Recherche de la Privatisation." In *Le Modèle Ivoirien en Questions: Crises, Ajustements, Recompositions*, edited by Contamin Bernard and Harris Memel-Foté, 89–107. Paris : Karthala.
- Cote, Muriel. 2011. "Résister à la Nouvelle Course pour la Terre. Vers une « écologie politique » de la question de la terre au Sahel." *écologie politique* 42 :81-92.
- Coulibaly, Amara, Hadja Anziata Ouattara, and Cecchi Philippe. 2002. "Pastoralisme et Stratégies d'Acteurs Locaux: Pluralisme de règles et Conflits." In *L'eau en partage*, edited by Cecchi Philippe, 201-213.
- Coulibaly, Amara. 2006. "Gestion des Conflits Fonciers dans le Nord Ivoirien. Droits Autorités et Procédures de Règlements des Conflits." *Colloques International 'les frontières de la question foncière- At the Frontier of land issues*, Montpellier.
- Dago, Joseph Guébi. 2016. *Histoire Economique et Sociale de la Côte d'Ivoire de 1843 à Nos Jours.* Paris: L'Harmattan.
- De Sardan, Jean-Pierre Olivier, and Abdoua Elhadji Dagobi. 2000. "La Gestion Communautaire Sert-elle L'intérêt Public ? Le Cas de L'hydraulique Villageoise au Niger." *Politique africaine* 4 (80) :153-168. doi :10.3917/polaf.080.0153.
- De Sardan, Jean-Pierre Olivier. 2009. "State Bureaucracy and Governance in Francophone West Africa: An Empirical Diagnosis and Historical Perspective." In *The Governance of Daily Life in Africa. Ethnographic*

*Explorations of Public and Collective Services*, edited by Giorgio Blundo and Pierre-Yves Le Meur, 39-71.  
Leiden: Brill.

Delville, Philippe Lavigne, Peter Hochet, and Pôle Agriculture et alimentation durables. 2005. Construire une Gestion Négociée et Durable des Ressources Naturelles Renouvelables en Afrique de l'Ouest. Paris, France : Rapport final de l'étude financée par l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne, dans le cadre du projet de recherche INCO-CLAIMS.

Diallo, Youssouf. 1994. "Barani : Une Chefferie Satellite des Grands Etats du XIX ème siècle (Barani, a Chiefdom in the Orbit of Major 19th Century State Formations)." *Cahiers d'Etudes Africaines* 34 (133/135) :259-384.

Diallo, Youssouf. 1995. "Les Peuls, les Senoufos et l'Etat au Nord de la Côte d'Ivoire. Problèmes Fonciers et Gestion du Pastoralisme." *A.P.A.D Bulletin* 10 :35-45.

Diallo, Youssouf. 1995. "Les Peuhls, les Senoufos et l'Etat au Nord de la Côte d'Ivoire. Problèmes Fonciers et Gestion du Pastoralisme." *Bulletin de l'A.P.A.D (Association EuroAfricaine pour l'anthropologie du changement social et du Développement)* 10 :35-45

Diallo, Youssouf. 2001. "Processes and types of pastoral migration in Northern Côte d'Ivoire." In *Mobile Africa: changing patterns of movement in Africa and beyond*, edited by R. v. Dijk M. d. Bruijn, & D. Foeken 153-168.

Diallo, Youssouf. 2006. "Identités des Relations de Plaisanteries chez les Peuls de l'Ouest du Burkina Faso." *Cahiers d'Etudes Africaines* 4 (184) :779-794. doi : 10.4000.

Diallo, Youssouf. 2008. *Nomades des Espaces Interstitiels. Pastoralisme, identités, (Burkina Faso-Côte d'Ivoire)*. Halle/Saale, Allemagne

Diallo, Youssouf. 2018. "Politics of Belonging and Identity Transformations in Northern Côte d'Ivoire and Western Burkina Faso." In *Difference and Sameness as Modes of Integration*, edited by Günther Schlee and Alexander Horstmann, 92-106. New-York- Oxford : Berghahn Books.

Diarra, M.S. 2017. "Les Problèmes de Contact entre les Pasteurs Peul et les Agriculteurs dans le Niger." In *Pastoralism in Tropical Africa*, edited by Théodore Monod. London: Routledge.

Dongmo, Landry, Eric Vall, Patrick Dugué, Natali Liba'a Kossoumna, and et al. 2009. "Le Territoire d'Elevage : Diversité, Complexité et Gestion Durable en Afrique Soudano-Sahélienne Cas du Nord Cameroun, Ouest

Burkina-Faso, Mali-sud et Sud-Tchad. ?" Acte du colloque « savanes africaines en développement Garoua Cameroun.

Dugue, Patrick, Rodrigue Koné, Gnakadjomon Koné, and Francis Akindès. 2004. "Production Agricole et Elevage dans le Centre du Bassin Cotonnier de Côte d'Ivoire. Développement Economique Gestion des Ressources Naturelles et Conflits Entre Acteurs." *Cahier Agriculture* 13:504-509.

Dupire, Marguerite. 1962. *Peuls Nomades. Etude descriptive des Woodabe du Sahel Nigérien.*

Eaton, Dave. 2008. "The Business of Peace: Raiding and Peace Work along the Kenya-Uganda Border (Part 1)." *African Affairs* 107 (426):89-110. doi: 10.1093/afraf/adm085.

Eaton, Dave. 2010. "The Rise of the 'Traider': the Commercialization of Raiding in Karamoja." *Nomadic peoples* 14 (2):106-122. doi: 10.3167/np.2010.140207.

Elwert Georg and Günther Schlee. 2015. " Conflict: Anthropological Aspects." In J. D. Wright (Ed.), *International encyclopedia of the social and behavioral sciences* (2, pp. 620-626). Amsterdam: Elsevier. doi:10.1016/B978-0-08-097086-8.12232-9.

Finnegan, Ruth. 1969. "How to do things with words: Performative utterances among the limba of Sierra Leone." *Man. New series* 4 (4):537-552. doi: [http:// www.jstor.org/stable/2798194](http://www.jstor.org/stable/2798194).

Fleisher, Michael. 2002. "'War Is Good for Thieving!' the Symbiosis of Crime and Warfare among the Kuria of Tanzania." *Africa: Journal of the International African Institute* 72 (1):131-149. doi: 10.2307/3556802.

Fofana, Moussa. 2011. "Des Forces Nouvelles aux Forces Républicaines de Côte d'Ivoire." *Politique africaine* (122) :161-178. Doi : 10.3917/polaf.122.0161.

Fofana, Moussa 2012. "Ethnographie des Trajectoires Sociales des Jeunes Enrôlés dans la Rébellion en Côte d'Ivoire. « PhD Thesis, Université de Bouaké ».

Fokou, Gilbert. 2010. "Tax Payment, Democracy and Rent Seeking Administrators: Common-Pool Resource Management, Power Relations and Conflicts Among the Kotoko, Musgum, Fulbe and Choa Arab in the Waza-Logone Floodplain (Cameroun)." In *Disputing the Floodplains*, edited by Tobias Haller, 121-170. Leiden: Brill.

Förster, Till. 2012. "Imagining the Nation. Independence Ceremonies under Rebel Domination in Northern Côte d'Ivoire." *African arts* 45 (3):42-55.

- Förster, Till. 2015. "Dialogue Direct: Rebel Governance and Civil Order in Northern Côte d'Ivoire." In *Rebel Governance in Civil War*, edited by A. Arjona, Nestor Kasfir and Z. Mampilly. Cambridge: Cambridge University Press.
- Förster, Till, and Lucy Koechlin. 2011. "The Politics of Governance: Power and Agency in the Formation of Political Order in Africa." *Basel papers on Political Transformations*. (1).
- Förster, Till, and Lucy Koechlin. 2018. "Traditional' Authorities " In *The Oxford Handbook of Governance and Limited Statehood*, edited by Anke Draude, Tanja A. Börzel and Thomas Risse, 231-249. Oxford: Oxford University Press.
- Frantz, Charles. 2017. "Contraction and Expansion in Nigerian Bovine Pastoralism." In *Pastoralism in Tropical Africa*, edited by Théodore Monod. London: Routledge.
- Fratkin, Elliot. 1997. "Pastoralism: Governance and Development Issues." *Annual Revue of Anthropology* (26):235-261.
- Fratkin, Elliot. 2001. "East African Pastoralism in Transitions: Maasai, Boran and Rendille Cases." *Africa Studies Association* 44 (3) :1-25.
- Gagnol, Laurent, and abdoukader Afane. 2010. "Quand l'Injustice est Spatiale : le Nomadisme Pastoral face à l'Impératif Territorial dans le Sahara Nigérien." *Justice Spatiale* (2).
- Galaty, John. 2016. "Boundary-Making and Pastoral Conflict along the Kenyan– Ethiopian Borderlands." *African Studies Association*, 59 (1):97-122. doi: 10.1017/asr.2016.1.
- Galaty, John. 2015. "Pastoralism in Anthropology." *International Encyclopedia of the Social Behavioral Sciences* 17:577-583.
- Galaty, John. 2013. "The Collapsing Platform for Pastoralism: Land Sales and Land Loss in Kadiado County, Kenya." *Nomadic Peoples* 17 (2) :20-39. doi: 10.3167/np.2013.170204.
- Gallais, Jean. 1979 "La Situation de l'Élevage Bovin et le Problème des Éleveurs en Afrique Occidentale et Centrale." *Les Cahiers d'Outre-Mer* 32 (126):113-138.
- Gautier, Denis, Guy-Florent Ankogui-Mpoko, Frédéric Réounodji, Aboubakar Njoya, and Christian Seignobos. 2005. "Agriculteurs et Éleveurs des Savanes d'Afrique Centrale : de la Coexistence à l'Intégration Territoriale." *L'espace géographique* 3 (34) :223-236.
- Goffman, Erving. 1973. *La Mise en Scène de la Vie Quotidienne*. Paris : Editions de Minuit. Goffman, Erving. 1974. *Les rites d'Interaction*. Paris : Les Editions de Minuit.



- Gonin, Alexis. "Les Éleveurs Face à la Territorialisation des Brousses : Repenser le Foncier Pastoral en Afrique de l'Ouest." *Annales de géographie* (707) :28-50. doi: 10.3917/ag.707.0028.
- Gonin, Alexis, and Gauthier Denis. 2015. "Shift in Herders' Territorialities from regional to Local Scale: The Political Ecology of Pastoral Herding in Western Burkina Faso." *Pastoralism: Research, Policy and Practice* 5 (7). doi: 10.1186/s13570-015-0023-z.
- Gray, Sandray, Mary Sundal, Brandi Wiebusch, Paul W. Leslie, and Ivy L. Pike. 2003. "Cattle Raiding, Cultural Survival, and Adaptability of East African Pastoralists." *Current Anthropology* 44:3-30.
- Greiner, Clemens. 2016. "Pastoralism and Land-Tenure Change in Kenya: The Failure of Customary Institutions." *Development and Change* 48 (1):78–97. doi: 10.1111/dech.12284.
- Hagberg, Sten. 2001. "A l'Ombre des Conflits Violent. Règlement et Gestion des Conflits entre Agriculteurs Karaboro et Agro-pasteurs Peul au Burkina-Faso." *Cahiers d'études africaines* 41 (161) :45-72.
- Hagberg, Sten. 2004. "La Chasse aux Voleurs. Une association des Chasseurs et de l'Administration de l'Etat dans l'Ouest du Burkina-Faso." In *Les Raisons de la Ruse. Une perspective Anthropologique et Psychanalytique*, edited by Serge Latouche, Pierre-Joseph Laurent, Olivier Servais and Michael Singleton. Louvain-la-Neuve: EDITION LA DECOUVERTE/ M.A.U.S.S.
- Hagberg, Sten. 2004. "Political Decentralization and Traditional Leadership in the Benkadi Hunters' Association in Western Burkina Faso." *Africa Today* 50 (4): 51-70.
- Hagberg, Sten. 2006. "'It was Satan that Took the People': The Making of Public Authority in Burkina Faso." *Development and Change* 37 (4):779–797.
- Hagmann Tobias, and Alemmaya Mulugeta. 2008. "Pastoral Conflicts and State- building in the Ethiopian Lowlands." *Africa Spectrum* 43 (1):19-38. doi: 10.5167/uzh-40006.
- Hall, Kira. 2000. "Performativity." *Journal of Linguistic Anthropology* 9 (1-2):184-187.
- Haller, Tobias. 2010. *Disputing the Floodplains. Institutional Change and the Politics of Resource Management in African Wetlands*. Vol. 22, African Social Studies Series. Leiden, the Netherlands: Brill.
- Hardin, Garrett 1968. "The Tragedy of the Commons." *Science* 162 (12):43-48.
- Hazen, Jennifer. 2013. *What Rebels Want: Resources and supply Networks in Wartime*. Ithaca and London: Cornell University Press.

- Heitz, Kathrin. 2009. "Power-Sharing in the Local Arena: Man – a Rebel-Held Town in Western Côte d'Ivoire." *Africa Spectrum* 44 (3):109-131.
- Hellweg, Joseph. 2011. *Hunting the Ethical State. The Benkadi Movement of Côte d'Ivoire*. Chicago: University of Chicago.
- Henrichsen Dag. 2013. "Establishing a Precolonial 'Modern' Cattle-and-Gun Society: (Re-) Pastoralisation, Mercantile Capitalism and Power amongst Herero in Nineteenth-century Central Namibia." In *Pastoralism in Africa: Past, Present and Future*, edited by Michael Bolig, Michael Schnegg and Hans-Peter Wotzka 6: 201- 229)
- Higazi, Adam, and Florence Brisset-Foucault. 2013. "Les Origines et la Transformation de l'Insurrection de Boko Haram dans le Nord du Nigéria." *Politique africaine* 2 (130):137-164. doi: 10.3917/polaf.130.0137.
- Hochet, Peter. 2006. "La « Bonne Gouvernance » à l'Épreuve des Contextes Locaux." *Autrepart* 1 (37):111-127. doi: 10.3917/aut.037.0111.
- Hochet, Peter. 2006. "Migrations, Agro-élevage et Développement parmi les Minyanka de Sud-Est du Mali. La Construction de l'Étranger Utile." *Cahiers des Etudes Africaines* 3 (183):615-631.
- Hochet, Peter, and Luigi Arnaldi di Balme. 2013. "La Dialectique de l'Étranger, la Construction des Relations Contradictoires à l'Étranger à la Croisée des Institutions Coutumières et des Politiques Publiques Dans L'Ouest du Burkina-Faso." *Autrepart* 1 (64):55-70. doi: 10.3917/autr.064.0055.
- Hodgson, Dorothy. 1999. "Pastoralism, Patriarchy and History: Changing Gender Relations among Maasai in Tanganyika, 1890-1940." *The Journal of African History* 40 (1):41-65.
- Hoffman, Barbara. 2000. Griots at War. Conflict, Conciliation and Caste in Mande. Homer-Dixon, Thomas. 1991. "On the Threshold: Environmental Changes as Causes of Acute Conflict." *International Security* 16 (2):76-116.
- Homer-Dixon, Thomas. 1991. "On the Threshold: Environmental Changes as Causes of Acute Conflict." *International Security* 16 (2):76–116.
- Homer-Dixon, Thomas. 1994. "Environmental Scarcities and Violent Conflict: Evidence from Cases." *International Security* 19 (1):5–40.
- Huggins, Martha, and Marie-Louise Glebbeek. 2009. Women Fielding Danger. *Negotiating Ethnographic Identities in Field Research. United States of America*: Rowman and Littlefield Publishers.

- Hussein, Karim, James Sumberg, and David Seddon. 1999. "Increasing Violence between Herders and Farmers in Africa: Claims and Evidence." *Development Policy Review* 17:397-418.
- Kapferer, Judith. 2010. "Images of Power and Power of Images" *Social Analysis* 54 (2):1-7. doi: 10.3167/sa.2010.540201.
- Kedzierska-Manzon, Agnieszka. 2014. *Chasseurs Mandingues. Violence, Pouvoir et Religion en Afrique de l'Ouest*. Karthala ed. Paris.
- King, Norman Adamson Sigalla. 2013. "Conflict Management among the Farmers and Pastoralists in Tanzania." *International SAMANM Journal of Business and Social Sciences* 1 (2).
- King, Rachel. 2017. "Cattle, Raiding and Disorder in Southern African History." *The Journal of the International African Institute* 87 (3):607-630. doi: 10.101/ S0001972017000146.
- Koechlin, Lucy. 2015. "Conceptualising Corruption, Conflict and Cities in Africa: Towards a Typology of Urban Political Articulations." *Basel papers on Political Transformations*. (9).
- Koechlin, Lucy and Förster Till. 2015. *The Politics of Governance. Articulations in Africa and Beyond*. Edited by Lucy Koechlin and Till Förster. New-York: Routledge
- Kolhagen, Dominik. 2002. Gestion Foncière et Conflits entre Agriculteurs et Eleveurs, Autochtones et Etrangers dans la Région de Korhogo (Côte d'Ivoire). In *Rapport de mission dans le cadre du programme de recherche « vers de nouvelles dynamique entre loi et coutume ? »*.
- Komlavi, Hahonou Eric. 2002. "La Chefferie Coutumière Face au Projet de Décentralisation Dans une Localité de l'Ouest Nigérien." In *La Gouvernance au Quotidien en Afrique : les Services Publics et Collectifs et leurs Usagers. The Governance of Daily Life in Africa: Public and Collective Services and Their Users*, edited by Giorgio Blundo, 69-86.
- Koné, Fahiriman Rodrigue. 2018. *La Confrérie des Chasseurs Traditionnels Dozos en Côte d'Ivoire: Enjeux Socio-culturels et Dynamiques Sécuritaires*. Montréal: Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix.
- Kossoumna, Liba'a. 2012. "Sédentarisation des Eleveurs Transhumants dans le Nord du Cameroun : Evolution des Conflits Ruraux et de leurs Modes de Résolutions." *African Population studies* 26 (1):113-132.
- Laclau, Ernesto. 2015. *Post-Marxism, populism and critique*. Edited by David Howarth. Routledge ed. New York.
- Laclau, Ernesto, and Chantal Mouffe. 2014. *Hegemony and Socialist Strategy towards a Radical Democratic Politics*.

- Landais, Etienne. 1985. "Population, Elevage bovin et Agriculture : Aspect de l'Evolution Récente de l'Occupation et de Gestion de l'Espace Rural dans les Systèmes Agro-pastoraux du Nord de la Côte d'Ivoire." *Cahiers de la Recherche-Développement* (7) :1-10.
- Leblon, Anaïs. 2016. *Dynamiques Patrimoniales et Enjeux Pastoraux en Milieu Peul. Les fêtes de transhumance Yaaral et degal au Mali, Connaissances des hommes*. Paris: L'Harmattan.
- Le Billon, Philippe. 2001. "The Political Ecology of War: Natural Resources and Armed Conflicts." *Political Geography* 20:561-584.
- Le Guen, Tanguy. 2004. "Le Développement Agricole et Pastoral du Nord de la Côte-d'Ivoire : Problèmes de Coexistence." *Les Cahiers d'Outre-Mer* (226-227) :259-288.
- Le Meur, Pierre-Yves, and Peter Hochet. 2010. "Property Relations by other Means: Conflict over Dryland Resources in Benin and Mali." *European Journal of Development Research* 22:643-659. doi: 10.1057/ejdr.2010.44.
- Lewis, Coser. 1956. *The functions of Social Conflict*. Grencoe III: The Free Press.
- Liba'a, Natali Kossoumna. 2012. *Les Eleveurs Mbororo du Nord-Cameroun. Une vie et un élevage en Mutation*. L'Harmattan ed. Paris.
- Lucy Koechlin, Lucy, and Till Förster. 2014. *The Politics of Governance: Actors and Articulations in Africa and Beyond*. London and New York: Routledge.
- Lund, Christian. 2001. "Les Réformes Foncières dans un Contexte de Pluralisme Juridique et Institutionnel." In *Inégalités et politiques publiques en Afrique ; pluralité des normes et jeux d'acteurs*, edited by Gérard Winter. Paris, France : Karthala.
- Maiga, Alkassoum. 2006. "Approche Sociologique de l'Emergence des Conflits et des Instances Locales de Régulation dans les Usages des Ressources Naturelles dans le Nounbiel (Burkina-Faso)." *Revue de l'Université de Moncton* 37 (1) :267-294. doi: 10.7202/16723ar.
- Mark Moritz, Brithney Kyle, Kevin Nolan, Steve Patrick, Marine Shaffer, and Gayatri Thampy. 2009. "Too Many People and Too Few Livestock in West Africa? An Evaluation of Sandford's Thesis." *The Journal of Development Studies* 45 (7): 1113-1133. doi: <https://doi.org/10.1080/00220380902811058>.
- Marty, André. 1993. "La Gestion de Terroirs et les Eleveurs : Un Outil d'Exclusion ou de Négociation ?" *Revue Tiers-Monde : croissance développement et progrès* 134:327-344.

- Médard, Jean-François. 2000. "Clientélisme Politique et Corruption." *Tiers-Monde Corruption, libéralisation, démocratisation* 41 (161):75-87. doi: <https://doi.org/10.3406/tiers.2000.1051>.
- Meignan, Gouédan Richard. 2015. *La Question Alimentaire en Côte d'Ivoire à l'Époque Coloniale (1904- 1959)*. Paris. L'Harmattan.
- Michele Nori, Michael Taylor, Alessandra Sensi. 2008. "Droits Pastoraux, Modes de Vie et Adaptation au Changement Climatique." *IIED* (148).
- Moha, Mahaman. 2008. "Les Relations Entre Agriculteurs et Éleveurs en Contexte de Crise Alimentaire à Roubou-Sakabal." *Afrique Contemporaine* 1 (225): 137-159. doi: 10.3917/afco.225.0137.
- Mohammed, Ahmed, and Fedaku Beyenne. 2015. "Social Capital and Pastoral Institutions in Conflict Management: Evidence from Eastern Ethiopia." *Journal of International Development* 28 (1):74-88. doi: [doi.org/10.1002/jid.3069](https://doi.org/10.1002/jid.3069).
- Mohammed, Abass Isah. 2012. "No Retreat, No Surrender Conflict for Survival between Fulani Pastoralists and Farmers in Northern Nigeria." *European Scientific Journal* 8 (1):331–345.
- Moritz, Mark. 2006. "The Politics of Permanent Conflict: Farmer-Herder Conflicts in Northern Cameroon." *Canadian Journal of African Studies* 40 (1):101-126. doi: 10.2307/25433868.
- Moritz, Mark. 2006. "Changing Contexts and Dynamics of Farmers-herder Conflicts across West Africa." *Canadian Journal of African Studies* 40 (1):1-40. doi: <https://doi.org/10.1080/00083968.2006.10751334>.
- Moritz, Mark. 2010. "Understanding Herder-Farmer Conflicts In West Africa: Outline of a Processual Approach." *Human Organization* 69 (2):138-148. doi: 10.17730/humo.69.2.aq85k02453w83363.
- Moritz, Mark, Britney Kyle, Kevin Nolan, Steve Patrick, Marnie Shaffer, and Gayatri Thampy. 2009. "Too Many People and Too Few Livestock in West Africa? An Evaluation of Sandford's Thesis." *The Journal of Development Studies* 45 (7): 1113-1133. doi: <http://dx.doi.org/10.1080/00220380902811058>.
- Moritz, Mark, Paul Schote, Ian Hamilton, and Saïdou Kari. 2013. "Open Access, Open Systems: Pastoral Management of Common-Pool Resources in the Chad Basin." *Human Ecology* 41 (3):351-365.
- Mwamfupe, Davis. 2015. "Persistence of Farmer-Herder Conflicts in Tanzania." *International Journal of Scientific Publications* 5 (2):1-10.
- Nassa, Désiré Axel. 2006. "Commerce Transfrontalier et Structuration de l'Espace au Nord de la Côte d'Ivoire." *Territoire en mouvement* 2 :69-102.

- Nassa, Désiré Axel. 2010. "Les frontières Nord de la Côte d'Ivoire dans un Contexte de Crise." *Les cahiers d'Outre-Mer* 251:460-480. doi: 10.4000/com.6092.
- Niasse, Madiodio. 2005. "Climate-Induced Water Conflict Risks in West Africa: Recognizing and Coping With Increasing Climate Impacts on Share Watercourses." *Human Security and Climate Change*.
- Nomoya, Silvain. 2016. "Tienko Des Propositions de Solutions aux Conflits Agriculteurs Eleveurs " *Fraternité Matin*, Mercredi 4-Jeudi 5 Mai 2016.
- Ofuoku, Albert, and B.I Isifé. 2009. "Causes, Effects and Resolution of Farmers- Nomadic Cattle Herders Conflicts in Delta State, Nigeria." *International Journal of Sociology and Anthropology* 1 (2):47-54
- Olaniyan, Azeez, Michael Francis, and Ufo Okeke-Uzodike. 2015. "The Cattle are "Ghanaians" but the Herders are Strangers: Farmer-Herder Conflicts, Expulsion Policy, and Pastoralist Question in Agogo, Ghana." *African Studies Quarterly* 15 (2):53-67.
- Ostrom, Elinor. 1990. *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Pape, Marc Le. 2003. "Les Politiques d'Affrontement en Côte d'Ivoire 1999-2003." *Afrique Contemporaine* 2 (206):29-39. doi: 10.3917/afco.206.0029.
- Pedersen, John, and Tor Benjaminsen. 2008. "One Leg or Two? Food Security and Pastoralism in the Northern Sahel." *Human Ecology* 36 (1):43-57. doi: [https:// doi.org/10.1007/s10745-007-9136-6](https://doi.org/10.1007/s10745-007-9136-6).
- Raleigh, Clionadh, and Henrik Urdal. 2007. "Climate Change, Environmental Degradation and Armed Conflict." *Political Geography* 26:674-694. doi: 10.1016/j.polgeo.2007.06.005.
- Riesman, Paul. 1974. *Société et liberté chez les Peul Djelgobê de Haute-Volta. Essai d'Anthropologie Introspective*. Mouton and Co and Ecole Pratique des Hautes Etudes.
- Ruffini, Julio.1978. "Disputing Settlement in Sardina."In *The Disputing Process: law in Ten Societies*, edited by Laura Nader and Harry Todd. New-York: Columbia University Press.
- Sadia, Cherif. 2009. "Lecture Sociologique de la Formulation du Prix d'Achat du Kilogramme de Régime de Palme dans la Filière Palmier à Huile en Côte d'Ivoire." Thèse de Doctorat, Université
- Said, Ali. 1994. " Resource-Use Conflict between Pastoralism and Irrigation Development in the Middle Awash Valley of Ethiopia." *Africa Social Science Research Review* 10 (2) :21-41.

- Sardan, Jean-Pierre Olivier de. 2014. "Abandoning the Neo-Patrimonialist Paradigm. For a Pluralist Approach to the Bureaucratic Mode of Governance in Africa." In *Politics of Governance. Actors and Articulations in Africa and beyond*, edited by Lucy Koechlin and Till Förster, 13-. New-York: Taylor and Francis Group.
- Schmidt, Bettina, and Ingo Schröder. 2001. *Anthropology of Violence and Conflict*. London: Routledge.
- Schlee, Günther. 2013. "Why States Still Destroy Pastoralism and How They Can Learn That in their Own Interest They Should Not." *Nomadic Peoples* 17 (2): 6-12.
- Schlenker Barry, and Darby Bruce. 1981. "The use of apologies in social predicaments." *Social psychology Quarterly* 44 (3):271-278. doi: 10.2307/3033840.
- Scott, William Richard. 2013. *Institutions and Organizations Ideas, Interests, and Identities*. 4ème ed. Stanford University: Sage
- Shettima, Abba Gana, and Usman Alhaji Tar. 2013. "Agro-pastoral Tensions." In *Conflict over Resources and Terrorism. Two Facets of Insecurity*, edited by Marie Trémolières, 57-77. OECD.
- Shönegg, Günter, and Philippe Martel. 2006. *Les Conflits Liés à la Transhumance Transfrontalière Entre Le Niger, le Burkina-Faso et le Bénin*. Service Allemand de Développement (DED).
- Sinan, Adaman, and N'dri Kouamé Abou. 2016. "Impacts Socioéconomiques de la Culture de l'anacarde dans la Sous-préfecture d'Odienné (Côte d'Ivoire)." *European Scientific Journal* 12 (32) :369-383. doi: 10.19044/esj.2016.v12n32p369.
- Sougnabé, Pabame. 2002. "Conflits Agriculteurs-Eleveurs en Zone Soudanienne au Tchad. Une Etude Comparée de Deux Régions : Moyen-Chari et Mayo- Kebbi." Prasac, N'Djamena, Tchad.
- Stewart, Pamela, and Andrew Strathern. 2002. *Violence: Theory and Ethnography*. London: Continuum.
- Thébaud, Brigitte, Hermann Grell and Sabine Mieke. Vers une Reconnaissance de l'Efficacité Pastorale Traditionnelle. Les leçons d'une expérience de pâturage contrôlé dans le nord du Sénégal. *International Institute For environment and Development*. N°55.
- Thébaud, Brigitte. 2001. "Sahel Pastoralists: Opportunism, Struggle, Conflict and Negotiation. A Case Study from Eastern Niger." *Global Environmental Change* 11:69-78.
- Thébaud, Brigitte. 2002. *Foncier Pastoral et Gestion de l'Espace au Sahel. Peuls du Niger Oriental et du Yagha Burkinabé*, *Journal des Africanistes*. Paris: Karthala.

- Tilly, Charles. 1984. "Les Origines du Répertoire de l'Action Collective Contemporaine en France et en Grande - Bretagne." *Vingtième siècle. Revue d'histoire* (4):89-108.
- Tilly, Charles. 2006. *Regimes and Repertoires*. Chicago: University of Chicago Press.
- Toulmin, Camilla. 2008. "Securing Land and Property Rights in Sub-Saharan Africa: the Role of Local Institutions." *IIED (International Institute for Environment and Development)* 26:10-19. doi: 10.1016/j.landusepol.2008.07.006.
- Tournay, Virginie. 2011. *Sociologie des institutions*. Edited by qui suis-je ? Puf Presse.
- Tra, Tina. 2012. "Conflits d'Usage et Pratiques d'Elevage Bovin à Tienko dans le Nord de la Côte d'Ivoire." Mémoire de DEA, Université de Bouaké.
- Triaud, Jean-Louis. 1974. "La question musulmane en Côte d'Ivoire (1893-1939)." *Revue française d'histoire d'outre-mer* 61 (225) :542-571. doi: <https://doi.org/10.3406/outre.1974.1799>.
- Turner, Jonathan. 2013. *Theoretical Sociology: 1830 to the Present*. California SAGE Publications.
- Turner, Matthew. 2004. "Political Ecology and the Moral Dimensions of 'Resource Conflicts': the Case of Farmer-Herder Conflicts in the Sahel." *Political Geography* 23:863-889. doi: 10.1016/j.polgeo.2004.05.009.
- Turner MD, Augustine Ayantunde, ED Patterson, and KP Patterson. 2006. "Farmer- Herder Relations and Conflict Management in Agro-pastoral Zone of Niger."
- Turner, Matthew. 2009. "Capital on the move: The changing relation between livestock and labor in Mali, West Africa." *Geoforum* 40 746–755. doi: 10.1016/j.geoforum.2009.04.002.
- Turner, Matthew. 2012. "Environmental Science and Social Causation in the Analysis of Sahelian Pastoralism." In *Political Ecology: An Integrative Approach to Geography and Environment-Development Studies*, edited by Karl Zimmerer and Thomas Bassett, 159-178. Guilford Press.
- Vall, Eric, Patrick Dugué, and Mélanie Blanchard. 2006. "Le Tissage des Relations Agriculture-Elevage au Fil de Coton." *Cahiers Agricultures* 15 (1) :72-79.
- Watts, M. 2004. "Violent Environments: Petroleum Conflict and the political ecology of rule in the Niger Delta, Nigeria." 250-272. London: Routledge
- Yembilah, Rita, and Miriam Grant. 2014. "The Impact of Herder Sedentarization on Natural Resource Access in Northeastern Ghana." *Society and Natural Resources: An International Journal* 27 (6):621-635. doi: 10.1080/08941920.2014.888793.



- Yoman, Michaël, Raphaël Oura, and Arsène Djako. 2016. "Conflits d'Usage des Petits Barrages Pastoraux à Ferkessédougou. Nord de la Côte d'Ivoire : la Difficile Sédentarisation des éleveurs Peuls." *European Scientific Journal* 12 (29):337-350. doi: 10.9044/ejs.2016.v12n29p337.
- Yundannima, Yonten Nyima. 2017. "Rangeland Use Rights Privatisation Based on the Tragedy of the Commons A case Study from Tibet." *Conservation and Society* 15 (3):270-279.
- Zakinet, Dangbet. 2005. "Des pasteurs transhumants entre alliances et conflits au Tchad. Les arabes Salamat Sifera et les Arabes Djaatné au Batha." *Afrique contemporaine* 3 (N°255):127-143. doi: 10.3917/afco.255.0127.
- Zimmerer, Karl, and Thomas Bassett. 2003. *Political Ecology. An integrative Approach to Geography and Environment-development Studies*. New York London. 72 The Guilford Press.
- Zongo, Mahamadou, and Paul Mathieu. 2000. Transactions Foncières Marchandes dans l'Ouest du Burkina- Faso : Vulnérabilité, Conflits, Sécurisation, Insécurisation. In *les interactions rural-urbain : circulation et mobilisation des ressources*, edited by Bulletin de l'APAD.